



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

# PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ ET SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

## RAPPORT INTERNATIONAL 2012



**Rapport international  
sur la prévention  
de la criminalité et  
la sécurité quotidienne  
2012**

Situé à Montréal, au Canada, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est le plus important organisme de prévention de la criminalité au niveau international. Fondé en 1994, le CIPC a pour mission de promouvoir l'adoption de normes internationales axées sur la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le but de renforcer la sécurité quotidienne et d'améliorer la qualité de vie pour tous. Le CIPC travaille avec les États membres, les organisations internationales et régionales et les autorités à tous les échelons gouvernementaux, et il entretient une présence active dans les Amériques, en Europe, en Afrique et en Océanie. Le CIPC met à la disposition des intervenants un vaste panel de connaissances — techniques et conceptuelles — sur le thème de la prévention de la criminalité, ainsi que sur les politiques, pratiques et outils connexes visant à réduire les facteurs de risque associés à la criminalité, à la violence et à l'insécurité.

Cette publication a été principalement financée par le ministère de la Sécurité publique du Canada, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes de la France et le ministère de la Sécurité publique du Québec. De plus, l'ensemble des membres du CIPC a contribué au projet.

#### **Équipe de rédaction et de production :**

La présente édition 2012 du Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne a été rédigée sous la direction du Dr Paula Miraglia, directrice générale du CIPC.

Rédacteur en chef : Dr Rolando Ochoa

Recherchistes : Esteban Benavides, Vivien Carli, Stéphanie Ferland, Julie Kropp et Joanie Prince

Assistants recherchistes : Pier Angelli de Luca Maciel, Sandrine Benoit, Hannah Gringard

Rédaction des études de cas : Vivien Carli

Responsable de la production et de la révision : Émilie Gauduchon

Traduction : Pierre St-Onge, Transassurance

Conception graphique : Épicentre

La préparation de ce rapport a aussi pu bénéficier de la collaboration de l'ensemble de l'équipe du CIPC, dont Esthela Alvarado, Kassa Bourne, Serges Bruneau, Cvetanka Georgieva et Marina Menezes.

© Centre international pour la prévention de la criminalité, Montréal, 2012

ISBN : 978-2-921916-78-3

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ni mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite du Centre international pour la prévention de la criminalité, ou ainsi qu'expressément autorisé par la loi, ou en vertu des accords sur les droits de reprographie. Toute demande de renseignements concernant une reproduction sortant du cadre des présentes dispositions devrait être adressée au CIPC, à l'adresse ci-dessous, à l'attention du responsable des publications.

#### **Citation suggérée:**

CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2012. *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne*. Montréal : CIPC.

#### **Publié par :**

Centre international pour la prévention de la criminalité  
465, rue Saint-Jean, bureau 803  
Montréal (Québec) Canada H2Y 2R6 CANADA  
+1.514.288.6731  
cipc@crime-prevention-intl.org  
www.crime-prevention-intl.org

Ce rapport est disponible en versions anglaise, française et espagnole sur notre site : [www.crime-prevention-intl.org](http://www.crime-prevention-intl.org)

Mots-clés : politiques, post-conflit, post-catastrophe, prévention de la criminalité, production de drogue, quartiers informels, rapport, sécurité, traite des personnes.

#### **Clause de non-responsabilité :**

Le contenu éditorial de la présente édition 2012 du Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne présente les perspectives et conclusions des auteurs et pas nécessairement celles des commanditaires ou des personnes qui ont offert leur soutien ou qui ont été consultées au cours de sa préparation.

Les photographies présentes dans ce rapport sont utilisées à des fins d'illustration seulement. Elles n'impliquent aucun état de santé particulier, attitude, comportement ou action de la part de n'importe quelle personne qui apparaît sur la photographie. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CIPC mais représentent seulement celui des photographes.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à cette publication, en particulier les membres du CIPC, pour leur appui et leur conseil qu'ils nous ont fournis. Nos remerciements s'adressent également à notre Conseil d'administration (2010-2011) pour leur soutien :

**Maître Chantal Bernier**

Présidente

**Madame Barbara Holtmann**

Vice-présidente

**Monsieur Michel Marcus**

Vice-président

Forum européen pour la sécurité urbaine

**Monsieur Paul Girard**

Trésorier

**Monsieur Erich Marks**

Secrétaire

Congrès allemand sur la prévention de la criminalité

**Monsieur Patrice Allard**

Administrateur

Ville de Montréal

**Docteur Vincenzo Castelli**

Administrateur

Onlus Nova Consorzio per l'innovazione sociale

**Docteur Adam Tomison**

Administrateur

Australian Institute of Criminology

Nous remercions très sincèrement tous les experts pour leurs précieux conseils et suggestions : Marcelo Aebi, Kauko Aromaa, Elena Azaola, Alioune Badiane, Claudio Beato, Gustavo Beliz, Adam Crawford, Natalia Delgrande, Estela-Maris Deon, Benoit Dupont, Ross Hastings, Barbara Holtmann, Peter Homel, Tim Hope, Mary-Anne Kirvan, Erich Marks, Massimiliano Mulone, Andrew Paterson, Azzedine Rakkah, Slawomir Redo, Dennis P. Rosenbaum, Benjamin R. Santa Maria, Margaret Shaw, Michael Tonry, Elrena Van der Spuy, Carlos Vilalta-Perdomo, Jennifer Wood, et Anne Wyvekens.

Dix membres du comité éditorial ont participé à la réunion qui s'est tenue à Montréal les 25 et 26 octobre 2010. Leurs commentaires ont permis d'enrichir encore plus le contenu de ce Rapport et leurs encouragements ont été une grande source de motivation et d'inspiration.

Nous tenons également à remercier les auteurs des contributions dont la connaissance et l'expertise ont permis d'enrichir cette troisième édition du Rapport international : Anna Alvazzi del Frate, Piera Balzanò, Jennifer Becker, Vincenzo Castelli, Yvon Dandurand, Leticia Peña et Jennifer Erin Salahub.

Enfin, de nombreux intervenants, chercheurs et décideurs ont également apporté une précieuse contribution à ce Rapport par leurs conseils, leurs pistes de réflexion, leurs recherches et leurs suggestions. Il nous est impossible ici de tous les citer nommément, mais nous les remercions chaleureusement de leur disponibilité et de leur soutien.



# Message de la présidente du CIPC

La prévention de la criminalité est devenue un élément important des politiques de lutte contre la criminalité dans le monde entier. Au cours des seize dernières années, le CIPC a joué un rôle de pionnier dans les efforts visant à faire de la prévention un élément central du développement urbain pour qu'il soit à la fois réussi, efficace et humain, notamment grâce à des mesures et à des initiatives qui améliorent la sécurité et favorisent la résilience. Le présent Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne est une façon parmi d'autres pour le CIPC de s'engager auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention, et représente sa publication phare. Ce Rapport explore et analyse les plus récentes tendances en matière de prévention de la criminalité, ainsi que certains sujets susceptibles d'occuper une place centrale dans le débat de demain.

Cette troisième édition du Rapport international s'est appuyée sur la réussite des éditions précédentes pour évoluer naturellement vers une analyse plus approfondie du sujet. Le lecteur remarquera que des changements importants ont été apportés à la présentation des sujets et à la façon de les aborder. Nous espérons sincèrement que ce Rapport conduira à une réflexion plus nuancée et qu'il fera naître de nouvelles pistes de réflexion et de nouveaux projets qui inciteront les décideurs et tous ceux et celles qui s'investissent dans la prévention de la criminalité à adopter de nouvelles façons de faire.

La présente édition du Rapport international a relevé le défi d'explorer de nouvelles avenues dans le domaine de la prévention de la criminalité et d'analyser des domaines dans lesquels le CIPC a déjà une solide expérience. Les défis entourant les taux de criminalité, de violence et de victimisation sont nombreux; ils permettront de tester la créativité des décideurs, des populations et des intervenants dans les années à venir. Grâce à ce Rapport, le CIPC contribue à donner l'impulsion nécessaire pour poursuivre son objectif de veiller à l'édification de collectivités saines et sûres en prévenant la criminalité et en assurant la sécurité quotidienne.

J'espère sincèrement que les données concrètes et les analyses du monde entier présentées dans l'édition de 2012 du Rapport international du CIPC contribueront à l'avancement de la prévention de la criminalité.

**Chantal Bernier**

Présidente du CIPC



# Message de la directrice générale du CIPC

Le sujet de la prévention de la criminalité interpelle aujourd'hui une communauté unie d'intervenants et de chercheurs du monde entier. De même, les gouvernements comprennent mieux les avantages liés à la mise en place de mesures de prévention, plus particulièrement en ce qui concerne les résultats que ces mesures entraînent, la pérennité des programmes et les droits fondamentaux que ces mesures permettent de protéger.

L'édition 2012 du Rapport international fait écho au rôle central que la prévention a joué dans les dernières années, aux vastes connaissances disponibles aujourd'hui sur le sujet, et à la manière dont les gouvernements, à divers échelons, se rendent compte à quel point la prévention permet de répondre aux nombreux défis que la criminalité et la violence engendrent.

Depuis dix-sept ans, le CIPC fait vigoureusement la promotion de la prévention de la criminalité, car la sécurité est un droit, mais également un facteur essentiel au développement, à la santé et au bien-être des pays, des villes et des collectivités.

En choisissant de concentrer son analyse sur quatre sujets chargés de défis singuliers pour faire avancer la prévention de la criminalité, notamment la traite d'êtres humains, les quartiers informels, les zones de post-conflit et de post-catastrophe et la production de drogues dans les pays développés, le CIPC tenait à examiner la prévention de la criminalité du point de vue du respect des droits et à fournir aux décideurs des interprétations poussées, des outils de pointe et des solutions novatrices à cet égard.

On apprend dans cette édition, entre autres, qu'il est possible d'aborder la criminalité de façon multidisciplinaire et très novatrice, que la comparaison entre les pays et les échanges internationaux sont non seulement inspirants, mais qu'ils contribuent par ailleurs à façonner la politique de manière très concrète et que les solutions les plus efficaces sont celles qui réaffirment la citoyenneté, lorsqu'elles sont à la fois bien planifiées et bien ciblées. Le Rapport fait également ressortir les régions où il est nécessaire d'améliorer la communication et où les connaissances dans le domaine de la prévention de la criminalité doivent être renforcées.

Le Rapport de 2012 comprend également les résultats de la première Étude mondiale sur la sécurité dans les villes, menée par le CIPC dans le but de recueillir des données sur les programmes de prévention de la criminalité dans les villes du monde entier.

La sécurité au quotidien a toujours été au cœur de la mission du CIPC depuis sa fondation; cette vision globale nous permet non seulement de réitérer la pertinence de mettre en place des stratégies locales, mais également de fournir d'excellentes raisons pour les améliorer.

La publication de ce Rapport international a été possible grâce au travail d'une équipe de chercheurs dévoués du CIPC et à la contribution du vaste réseau de partenaires du CIPC. Ce document est un excellent exemple de l'engagement du CIPC de toujours demeurer à l'affût de façons nouvelles et améliorées de promouvoir la sécurité dans le monde.

**Paula Miraglia**

Directrice générale du CIPC

# Table des matières

III	Remerciements
V	Message de la Présidente du CIPC
VII	Message de la Directrice du CIPC
X	Listes des acronymes
<b>1</b>	<b>Chapitre 1</b>
	<b>Introduction du Rapport international 2012</b>
3	Une approche de prévention de la criminalité reposant sur les droits
5	Les notions fondamentales en matière de prévention de la criminalité
5	Les principes directeurs des Nations unies
6	Le Rapport international de 2012
9	Conclusion
<b>11</b>	<b>Chapitre 2</b>
	<b>La criminalité et les tendances à surveiller</b>
13	Introduction
13	La criminalité est-elle en hausse ou en baisse?
15	Les tendances des homicides dans le monde
17	La population carcérale comme indicateur : l'augmentation du nombre de prisons (et de détenus) permet-elle de réduire la criminalité?
18	Le défi de recueillir des données mondiales
18	Deux tendances à surveiller : la contrefaçon de médicaments et la délinquance dans les transports en commun
21	Conclusion
<b>23</b>	<b>Chapitre 3</b>
	<b>La traite et l'exploitation des êtres humains</b>
25	Introduction
26	La définition de traite, d'exploitation et de trafic illicite de migrants
28	Les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction
29	Les tendances en matière de traite et d'exploitation des personnes
31	Qui sont les trafiquants?
32	Les outils de prévention de la traite et de l'exploitation des personnes
36	Conclusion
	<b>Études de cas</b>
38	Ukraine
44	Pérou
	<b>Contributions</b>
50	La réponse des ONG aux problèmes de traite de personnes en Europe : rôles, actions et enjeux
53	Le recentrage des stratégies de prévention de la traite des êtres humains
<b>59</b>	<b>Chapitre 4</b>
	<b>Les quartiers informels</b>
61	Introduction
61	Bidonville ou quartier informel?
63	Origines, diversité et débats
64	Privation du droit de vote, citoyenneté et criminalité dans les quartiers informels
65	Maintenir la sécurité dans les quartiers informels : une multitude d'expériences et la nécessité d'adopter une approche holistique
67	Conclusion

	<b>Étude de cas</b>
68	Brésil : le programme de l'UPP et l'UPP sociale à Rio de Janeiro
	<b>Contribution</b>
75	La pauvreté et la violence à Ciudad Juárez au Mexique : une conséquence du développement urbain spéculatif
81	<b>Chapitre 5</b>
	<b>Les zones de post-conflit et de post-catastrophe</b>
83	Introduction
84	Les menaces à la sécurité et la protection en contexte post-conflit
85	La sécurité dans un contexte post-catastrophe
87	Inclure des mesures de prévention de la criminalité dans les interventions post-catastrophe et post-conflit
90	Conclusion
	<b>Études de cas</b>
91	Mozambique
97	Haïti
	<b>Contributions</b>
102	La prévention de la criminalité dans les contextes post-conflit et post-catastrophe
106	Les défis à la sécurité dans les États fragiles et touchés par des conflits
111	<b>Chapitre 6</b>
	<b>La production de drogues dans les pays développés</b>
113	Introduction
114	La production de drogues dans les pays développés : des chiffres et des faits
117	Les répercussions des drogues sur les communautés, sur les coûts de santé et sur la sécurité quotidienne
118	Prévenir les effets de la production et du commerce de drogues dans les pays développés : une approche globale
123	Conclusion
	<b>Étude de cas</b>
125	Canada
135	<b>Chapter 7</b>
	<b>Sécurité dans les villes : l'Étude mondiale menée par le CIPC en 2011</b>
137	Introduction
137	Méthodologie employée et contenu de l'étude
138	La fiche signalétique des répondants
139	Les stratégies de prévention de la criminalité dans les villes
143	La perception des municipalités
145	Conclusion
147	<b>Conclusions finales</b>
	<b>Annexes</b>
149	Membres du Comité éditorial du Rapport international du CIPC
150	Liste des auteurs des contributions
151	Étude mondiale sur la sécurité dans les villes
	<b>Bibliographie</b>
156	Ouvrages cités
164	Autres ouvrages de référence

# Liste des acronymes

## A

**AEDH** : Agir ensemble pour les droits de l'homme

**AIC** : Australian Institute of Criminology  
(Institut australien de criminologie)

**ALENA** : Accord nord-américain de libre-échange

**ALPC** : Armes légères et de petit calibre

**ASFC** : Agence des services frontaliers du Canada

**AusAID** : Australian Agency for International Development  
(Agence australienne pour le développement international)

## B

**BID** : Banque interaméricaine de développement

## C

**CCTV** : Closed-Circuit Television (Télévision en circuit fermé)

**CEE-NU** : Commission économique pour l'Europe  
des Nations unies

**CG-PRM** : Comando Geral da Policia da Republica  
de Moçambique (commandement général de la police  
de la République du Mozambique)

**CHS Alternativo** : Capital Humano y Social Alternativo

**CIA** : Central Intelligence Agency  
(Agence centrale de renseignement des États-Unis)

**CICAD** : Comisión Interamericana Contra el Abuso  
de Drogas (Commission interaméricaine de lutte contre  
l'abus des drogues)

**CIPC** : Centre international pour la prévention  
de la criminalité

**CIRDC** : Centre international pour la réforme du droit pénal  
et la politique de justice pénale

**CNCS** : Conselho Nacional de Combate ao HIV/SIDA  
(Conseil national de lutte contre le sida)

**CND** : Commission on Narcotic Drugs  
(Commission des stupéfiants)

**CNDH** : Comisión Nacional de los Derechos Humanos  
(Commission nationale des droits de l'homme)

**CNLC** : Commission nationale des libérations  
conditionnelles

**COMPACT** : European Action for Compensation for  
Trafficked Persons (Action européenne pour l'indemnisation  
des personnes victimes de traite)

**CONAVI** : Comisión Nacional de Vivienda  
(Commission nationale du logement)

**CPCJP** : Commission des Nations unies pour la prévention  
du crime et la justice pénale

**CRED** : Centre de recherche sur l'épidémiologie  
des catastrophes

**CSI** : Confédération syndicale internationale

## D

**DDR** : désarmement, démobilisation et réintégration

**DEA** : Drug Enforcement Administration (Service américain  
de lutte contre le narcotrafic)

**DFID** : Department for International Development  
(Département pour le développement international  
du Royaume-Uni)

## E

**É.-U.** : États-Unis

**ECOSOC** : Conseil économique et social des Nations unies

**EFUS** : Forum européen pour la sécurité urbaine

**EM-DAT** : Emergency Events Database  
(Base de données sur les situations d'urgence)

**ENATW** : European Network Against Trafficking in Women  
(Réseau européen contre la traite des femmes)

**ENPATES** : European NGOs' Platform Against Trafficking,  
Exploitation, and Slavery (l'Observatoire des ONG  
européennes sur la traite des êtres humains, l'exploitation  
et l'esclavage)

**ESCCAD** : Enquête de surveillance canadienne  
de la consommation d'alcool et de drogues

## F

**FBI** : Federal Bureau of Investigation

**FEMA** : Federal Emergency Management Agency (Agence  
fédérale des États-Unis pour la gestion des urgences)

**FFSU** : Forum français pour la sécurité urbaine

**FGV** : Fundação Getulio Vargas (Fondation Getulio Vargas)

**FMI** : Fonds monétaire international

**FNUAP** : Fonds des Nations unies pour la population

**FOMICRES** : Força Moçambicana para Investigação  
de Crimes e Reinserção Social (Force mozambicaine  
pour les enquêtes criminelles et la réinsertion sociale)

**FPP** : Force de police permanente

**FRELIMO** : Frente de Libertação de Moçambique  
(Front de libération du Mozambique)

## G

**GAATW** : Global Alliance Against Traffic in Women  
(Alliance mondiale contre le trafic des femmes)

**GIZ** : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit  
(Agence allemande de coopération internationale)

**GRC** : Gendarmerie royale du Canada

**GRETA** : Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains)

**GTSR** : Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction

## H

**HEUNI** : European Institute for Crime Prevention and Control (Institut Européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité)

**HSRP** : Human Security Report Project (Projet du rapport sur la sécurité humaine)

## I

**IBGE** : Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (Institut brésilien de géographie et de statistiques)

**IBPS** : Instituto Brasileiro de Pesquisa Social (Institut brésilien de recherche sociale)

**ICESI** : Instituto Ciudadano de Estudios Sobre la Inseguridad (Institut citoyen des études sur l'insécurité)

**ICG** : International Crisis Group

**ICSDP** : International Centre for Science in Drug Policy (Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues)

**IDPC** : International Drug Policy Consortium (Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues)

**IETS** : Instituto de Estudos do Trabalho e Sociedade (Institut de recherche sur le travail et la société)

**IIED** : Institut international pour l'environnement et le développement

**IMPACT** : International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (Groupe spécial international de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux)

**INE** : Instituto Nacional de Estatística (Institut national de la statistique)

**INFONAVIT** : Instituto Nacional para el Fomento de la Vivienda de los Trabajadores (Institut national de développement du logement des travailleurs)

**INHESJ** : Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

**IPP** : Instituto Pereira Passos (Institut Pereira Passos)

## K

**KENSUP** : Kenya Slum Upgrading Programme (Programme de rénovation des bidonvilles au Kenya)

**KFW** : Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)

## L

**LRCDAS** : Loi réglementant certaines drogues et autres substances

## M

**MDMA** : 3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (ecstasy)

**MINURCAT** : Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad

**MINUSTAH** : Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti

## N

**NCETA** : National Centre for Education and Training on Addiction (Centre national pour l'éducation et la formation sur la toxicomanie)

**NDARC** : National Drug and Alcohol Research Centre (Centre national de la recherche sur l'alcool et les drogues)

**NDRI** : National Drug Research Institute (Institut national de recherche sur les drogues)

**NDS** : National Drug Strategy (Stratégie nationale antidrogue)

**NDSF** : National Drug Strategic Framework

**NSDF** : National Slum Dwellers Federation (Fédération nationale des habitants des bidonvilles)

## O

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques

**ODI** : Overseas Development Institute (Institut de développement d'outremer)

**OEDT** : Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

**OIM** : Organisation internationale pour les migrations

**OIT** : Organisation internationale du Travail

**OMD** : Objectifs du millénaire pour le développement

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**ONDCP** : Office of National Drug Control Policy (Bureau de la politique nationale pour le contrôle des drogues)

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations unies

**ONUB** : Opération des Nations unies au Burundi

**ONU-DAES** : Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies

**ONU-DC** : Office des Nations unies contre la drogue et le crime

**ONU-HABITAT** : Programme des Nations unies pour les établissements humains

**ONUMOZ** : Opération des Nations unies au Mozambique

**ONUSIDA** : Programme commun des Nations unies sur le VIH et le sida

**OSCE** : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**OSISA** : Open Society Initiative of Southern Africa (la Société Ouverte pour l'Afrique Australe)

## P

**PAN** : Plan d'action national

**PCAM** : Prévention du crime par l'aménagement du milieu

**PEV** : Plan de Estratégico Vecindad (Plan stratégique de voisinage)

**PIB** : Produit intérieur brut

**PMME** : Petites, moyennes et microentreprises

**PNP** : Policía Nacional del Perú (Police nationale péruvienne)

**PNUD** : Programme des Nations unies pour le développement

**PRONAF** : Programa Nacional fronterizo (Programme national frontalier)

**PSI** : Pharmaceutical Security Institute (Institut de sécurité pharmaceutique)

## R

**RENAMO** : Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale mozambicaine)

**RETA** : Registro y Estadística del Delito de Trata de Personas y Afines (Système d'enregistrement des crimes liés à la traite des personnes et actes semblables à des fins de statistiques)

## S

**SAPS** : South African Police Service (Services de police sud-africaine)

**SAS** : Small Arms Survey

**SCC** : Service correctionnel du Canada

**SCIENCE Institute** : Sociedade da Escola Científica Nacional de Ciências Estatísticas (Société scientifique de l'école nationale des sciences et de la statistique)

**SCQ** : Société de criminologie du Québec

**SCRC** : Service canadien de renseignements criminels

**SIDA** : Syndrome d'immunodéficience acquise

**SIG** : Système d'information géographique

**SPARC** : Society for the Promotion of Area Resource Centers (la Société pour la promotion des centres de ressources locaux)

**STA** : Stimulants de type amphétamine

## T

**TAE** : Tools for arms project (projet outils pour les armes)

## U

**UE** : Union européenne

**UN.GIFT** : Initiative mondiale des Nations unies pour combattre la traite des êtres humains

**UN-CTS** : Enquête des Nations unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale

**UNES** : Unidad de Normalización, Evaluación y Seguimiento (Unité de normalisation, d'évaluation et de suivi)

**UNHCR** : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

**UNICEF** : Fonds des Nations unies pour l'enfance

**UNICRI** : Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice

**UNIDIR** : Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement

**UPP** : Unidade de Polícia Pacificadora (Unité de police pacificatrice)

**USAID** : United States Agency for International Development (Agence américaine pour le développement international)

**USDOJ** : United States Department of Justice (Ministère de la Justice des États-Unis)

**USIP** : United States Institute of Peace (Institut américain pour la paix)

## V

**VIH** : Virus d'immunodéficience humaine

**VPUU** : Violence Prevention through Urban Upgrading (Prévention de la violence par le réaménagement urbain)





Message de paix et de non-violence sur le panneau d'affichage d'un restaurant à la suite de l'explosion de trois bombes dans la station balnéaire de Dahab, en bordure de la mer Rouge en Égypte, le 25 avril 2006.  
© David Silverman/iStockphoto

# 1

## **INTRODUCTION DU RAPPORT INTERNATIONAL 2012**

Réunion communautaire organisée par  
les dirigeants de la Favela Mangueira à Rio,  
au Brésil. Juillet 2011.

© Secretaria de Assistência Social  
e Direitos Humanos



# Introduction du Rapport international 2012

# 1

Le présent Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne vise à dresser un bilan nuancé du portrait de la prévention de la criminalité dans le monde. À ce titre, il constitue un ouvrage de référence destiné aux intervenants, décideurs et chercheurs pour les informations, les données et, surtout, les pistes de réflexion qu'il contient. Son objectif est de sensibiliser les gouvernements à l'importance d'inscrire la prévention de la criminalité au premier plan des préoccupations des pays qui cherchent à réduire l'incidence négative que la criminalité peut avoir sur leur force politique. Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) espère que cette édition de 2012 servira de complément au travail accompli en 2008 et en 2010, et présentera au lecteur une vue complète des enjeux primordiaux actuels en matière de prévention de la criminalité, ainsi que des développements majeurs dans cette règle vitale de gouvernance. Comme dans les éditions précédentes, ce Rapport met l'accent sur les problèmes actuels et sur leur lien avec la prévention de la criminalité. Il se fonde sur un cadre de prévention propre au CIPC et est le produit du travail accompli. Dans ce chapitre, nous abordons, en particulier pour ceux et celles qui en sont à leur première lecture du Rapport, les contextes dans lesquels le CIPC classe la prévention de la criminalité, ainsi que les notions fondamentales utilisées.

## Une approche de prévention de la criminalité reposant sur les droits

Le travail du CIPC s'inscrit dans le cadre d'une approche de prévention fondée sur les droits. Les droits fondamentaux individuels servent à informer et à façonner le modèle d'action gouvernementale et les politiques, car ils contribuent à la promotion d'une qualité de vie à laquelle tous les citoyens peuvent aspirer, peu importe leur emplacement et les autres facteurs socioéconomiques (Johnson et Forsyth, 2002). La prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne comportent une vaste gamme de paramètres axés sur la promotion des valeurs d'égalité, d'éducation, de non-persécution et de nombreux autres droits dont toute personne ou tout groupe de personne peut se prévaloir. Ainsi, la prévention de la

criminalité s'inscrit dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de la personne (ONU, 1948) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de la Charte des Nations unies (ONU, 1945) ainsi que d'autres réalisations fondées sur ces dispositions, en particulier les principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la criminalité (ONUDC et CIPC, 2010) et le Recueil des règles et des normes des Nations unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (ONUDC, 2006a). Dans ces dispositions, les droits de la personne sont au cœur des actions des gouvernements, des organismes internationaux, des donateurs et des communautés qui cherchent à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des citoyens du monde entier, et s'appliquent également aux mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. La protection d'un grand nombre de ces droits entraîne d'autres bienfaits tels que la sécurité et le développement (DFID, 2000; ODI, 1999; Sen, 1999 et PNUD, 2000, cités dans Johnson et Forsyth, 2002).

Cette situation donne lieu à d'importants débats quant à la meilleure approche à adopter pour atteindre les communautés et leur fournir un environnement sain et sécuritaire, notamment sur le plan de la protection, de la sécurité des personnes et de la primauté du droit. Chacune de ces approches cherche à aborder de diverses façons les problèmes liés à la criminalité et à ses conséquences, ainsi que les moyens de les prévenir. La différence entre chacune de ces approches se retrouve dans les programmes politiques et s'inscrit généralement dans le cadre juridique de chaque nation. Les notions de sûreté et de sécurité peuvent être interprétées de bien des façons selon le lieu et le contexte. En effet, il arrive parfois (comme c'est le cas en espagnol avec le terme *seguridad*) que les deux notions soient incluses dans un seul terme. Il est important ici de faire la distinction entre la notion de sécurité, que nous considérons comme un service public délivré par le pays dans des circonstances habituelles, et la notion de sûreté, que l'on peut expliquer par le sentiment subjectif de sécurité que ressentent les citoyens. La notion de sûreté peut avoir un lien ou non avec le taux de criminalité (dans sa connotation négative, on l'appelle « la peur du crime »). On entend par sécurité le sentiment de ne pas être en danger, alors que le terme

sûreté est considéré comme le sentiment de se sentir protégé ou de n'être confronté qu'à un faible risque de danger. Pendant ce temps, ces dernières années, la notion de *sécurité humaine* est devenue un point de référence pour les discussions sur le développement et le progrès démocratique. Contrairement à la sécurité nationale, la sécurité humaine repose sur la personne (Human Security Report Project, sans date). Deux courants différents s'inscrivent dans ce courant de pensée. L'un englobe une large définition de ce que constitue la sécurité humaine et comprend notamment la violence, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les autres menaces à la sécurité humaine proposées dans le rapport de 1994 de l'ONU sur le développement humain (PNUD, 1994). Le second englobe une définition étroite axée sur la violence comme principal point d'action pour veiller à la sécurité humaine (HSRP, 2010). Ce plus récent paradigme est de plus en plus accepté comme étant le concept fondamental de la prévention de la violence.

La *primauté du droit* est également le concept qui revient le plus souvent dans les documents traitant de criminalité et de démocratie. Il se définit comme « une question pratique de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance » (Fukuyama, 2010, 33) et est lié, sur le plan économique, aux droits applicables en matière de propriété et de contrats et, sur le plan sociopolitique, à l'« acceptation de la souveraineté d'un ensemble de droits existant représentant un consensus social à l'égard des règles de justice » (*id.*, 35). Une rigoureuse primauté du droit assure le respect des règles déjà acceptées par la société, qu'elles soient d'ordre économique comme les contrats, ou liées à la criminalité et aux activités illicites.

L'une des principales responsabilités d'un gouvernement est, par définition (Baker, 2002), d'offrir à ses citoyens la protection de l'intégrité de leur personne et de leurs biens. Certains font valoir que tout gouvernement qui, par manque de volonté ou par incompetence, ne parvient pas à fournir ce service fondamental à sa population traverse une crise de légitimité (Varèse, 2000). L'idéal en matière d'environnement sain et sécuritaire pour tous doit encore être atteint dans de nombreuses régions du monde. En effet, des différences importantes émergent entre les diverses manières de fournir sécurité et protection aux citoyens, ainsi que dans les capacités et les ressources dont les pays disposent pour atteindre cet objectif. Souvent, les capacités d'une nation pour y parvenir sont limitées par des facteurs politiques, économiques ou structurels.

Les pays en voie de développement en particulier ont eu beaucoup de difficultés, et ont encore aujourd'hui beaucoup de difficultés, à atteindre un idéal de sécurité pour leurs citoyens au moyen de règles de droit rigoureuses et équitables et de la transparence des

institutions. L'économiste Amartya Sen, lauréat du prix Nobel, soutient que la sécurité est une composante importante qui permet d'ouvrir la voie à un vaste horizon de réalisations humaines (Sen, 2005). Sans sécurité, le développement des ressources humaines sombre dans l'impasse. Dès lors, la prévention de la criminalité s'inscrit parfaitement dans ce défi. Au sens large, elle englobe tous les types de droits, qu'ils soient politiques, sociaux, culturels, économiques ou civils.

En 2002, l'ONU a présenté ses principes directeurs pour la prévention de la criminalité, un document visant à fournir aux décideurs et autres intervenants un solide ensemble de principes sur lesquels doivent s'appuyer les politiques de prévention de la criminalité. Toutefois, ceci ne veut pas dire que les populations n'ont pas un rôle important à jouer dans la création d'un environnement où règnent stabilité et sécurité. Les populations faisant preuve de cohésion et de résilience sont mieux armées pour lutter contre la violence et y résister. La collaboration et le partenariat entre les divers intervenants sociaux sont également d'une importance capitale. Ces partenariats peuvent être horizontaux ou verticaux, et ils peuvent bénéficier de la participation de divers intervenants du secteur privé comme du secteur public.

L'adoption d'une démarche fondée sur les droits contribue à la promotion de valeurs intrinsèques à l'épanouissement de toute communauté et permet d'apporter des directives déterminantes aux décideurs qui souhaitent améliorer la sécurité au sein de leurs collectivités. Les mesures de prévention de la criminalité devraient, idéalement, chercher à améliorer et renforcer la sécurité *et* la sûreté des populations :

« Les droits de la personne fournissent des directives pour le maintien de l'équilibre délicat entre la protection des libertés fondamentales et la protection de la santé publique, des mœurs et de la sécurité. Ils exposent le fait que les gouvernements ont la responsabilité générale de fournir des services de santé et de bien-être à leur population, de les respecter et de les protéger, ainsi que de veiller au respect de l'équité procédurale, notamment pour les personnes soupçonnées ou accusées d'un délit » (ONU DC, 2010a).

Cette citation résume la logique capitale d'une démarche fondée sur le droit à la prévention de la criminalité et expose l'important défi que les gouvernements et les autres intervenants doivent relever sur deux fronts. D'une part, ils doivent veiller à la sécurité et à la protection de leurs citoyens. D'autre part, ils doivent s'assurer de mettre en place un cadre juridique et des structures institutionnelles pour veiller à ce que chaque personne soit traitée équitablement devant la loi, y compris les criminels.

## Les notions fondamentales en matière de prévention de la criminalité

Certaines notions fondamentales abordées dans le présent Rapport sont définies ci-dessous. La plupart reposent sur les principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la criminalité (ONU, 2002). L'un des éléments du mandat du CIPC est de promouvoir la mise en œuvre et l'utilisation de ces principes directeurs. La prévention de la criminalité englobe toutes les mesures prises par un État pour réduire la criminalité, y compris les sanctions pénales. Il est admis que les mesures policières, les mesures de contrôle et d'autres actions ont un effet dissuasif et qu'elles sont donc considérées aussi comme des mesures de prévention (ex. : Garland, 2001). Il existe une longue tradition d'analyse et d'examen des questions pénales et elles sont traitées systématiquement par de nombreux acteurs, tels que les gouvernements et d'autres organismes, notamment les universités. Le travail du CIPC n'est pas centré sur cela, car il ne peut que faiblement contribuer à ce domaine déjà bien établi. Le CIPC se concentre plutôt sur la prévention de la criminalité au sens large, c'est-à-dire sur les mesures à prendre avant qu'un crime ne se produise et/ou après qu'il se soit produit, par exemple sur les mesures d'aide à la réinsertion sociale des délinquants. Pour le CIPC, la prévention de la criminalité représente une série d'actions qui visent à (ONUDC et CIPC, 2010) :

- Favoriser le bien-être des populations et encourager un comportement sociable par l'application de mesures sociales, économiques, sanitaires et éducatives, en privilégiant en particulier les enfants et les femmes et en mettant l'accent sur les facteurs de risques et de protection associés à la criminalité et à la victimisation.
- Modifier les conditions locales qui influent sur la délinquance, la victimisation et l'insécurité induite par la criminalité, en mettant à profit les initiatives, l'expertise et l'engagement des membres de la collectivité.
- Prévenir les infractions en limitant les possibilités de les commettre, en alourdissant le risque d'être arrêté et en réduisant au minimum les avantages escomptés, par le biais notamment de l'aménagement du cadre de vie, et en fournissant assistance et information aux victimes potentielles et effectives.
- Prévenir la récidive en aidant les délinquants à se réinsérer socialement et en appliquant d'autres mécanismes de prévention.

Comme l'indiquent les principes directeurs des Nations unies, la prévention de la criminalité comprend des mesures de développement social (premier principe), selon le lieu et la situation (principe 2) tant sur le plan individuel que collectif (principes 3 et 4), avant et après le délit. Les mesures de prévention sont axées sur les auteurs des crimes, afin de

prévenir la récidive, mais aussi sur les victimes et sur l'ensemble de la communauté dans laquelle ces personnes vivent. Ainsi, nous avons divisé les mesures de prévention de la criminalité en quatre grandes catégories (CIPC, 2010) :

1. *L'approche développementale.* On retrouve dans cette approche un éventail de politiques sociales visant à réduire les inégalités, la pauvreté et les autres facteurs sociostructurels qui incitent à la criminalité, et à assurer la protection des personnes les plus vulnérables. Dans cette catégorie, il est également possible de trouver des politiques visant à renforcer la primauté du droit.
2. *L'approche situationnelle.* Cette approche plus ciblée comprend les actions visant à réduire les occasions de commettre un délit et des gains tirés de la commission de l'infraction, en plus d'augmenter le risque d'être appréhendé. Ces mesures sont principalement axées sur l'aménagement du milieu de vie.
3. *L'approche communautaire.* Cette approche comprend les mesures visant à modifier les conditions de vie dans les quartiers qui favorisent la criminalité, la victimisation et l'insécurité.
4. *L'approche par la prévention de la récidive.* Cette approche est axée sur la réinsertion sociale des délinquants.

## Les principes directeurs des Nations unies

Depuis quelques années, l'ONU se concentre davantage sur la prévention de la criminalité et sur les avantages de ces mesures. Les principes directeurs des Nations unies servent de cadre aux actions spécifiques de développement de collectivités plus sécuritaires, qui sont moins coûteuses que des mesures répressives et dissuasives (ONUDC et CIPC, 2010). L'importance et la valeur de la prévention de la criminalité reposent sur le fait que, lorsqu'elles produisent des résultats positifs, ces mesures réduisent considérablement les coûts du système de justice pénale ainsi que les coûts liés à la criminalité dans son ensemble (voir l'encadré 1.1). Le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) a adopté deux séries de principes directeurs de prévention de la criminalité : les principes directeurs de 1995 pour l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine (ONU, 1995) et les principes directeurs de 2002 pour la prévention de la criminalité (ONU, 2002). Les deux documents soulignent à quel point il est important de mettre en œuvre des mesures de prévention de la criminalité, tout en entamant une réforme de la justice pénale. Il existe d'autres résolutions<sup>1</sup>, ainsi que le mandat de

<sup>1</sup> Voir exemples dans les résolutions 56/261 et 2005/22 de l'Assemblée générale de l'ONU.

### Encadré 1.1 La prévention réduit le coût de la criminalité

Le système de justice pénale est très coûteux et les gouvernements y consacrent énormément de ressources. Toutefois, les coûts de la criminalité ne se limitent pas uniquement à ceux du système de justice pénale : ils sont nettement plus élevés lorsque l'on tient compte d'autres facteurs. En effet, si l'on prend en considération les pertes de revenus, les interventions sociales, la santé et d'autres variables, la criminalité devient un phénomène extrêmement coûteux. À cela, il faut ajouter les frais encourus par les victimes, notamment la perte de revenus, les soins de santé et les dommages psychologiques. À titre d'exemple, au Canada, le coût de la criminalité (qui comprend la victime, le système de justice pénale et les mesures de défense) a été évalué à 31,4 milliards de dollars canadiens en 2008 (Zhang, 2009). En Irlande du Nord, en Angleterre et au Pays de Galles, le coût de la criminalité enregistrée a été estimé à lui seul à 17 milliards de livres sterling en 2007. Les avantages de la prévention sont des économies directes pour le système de justice pénale. Investir dans la prévention est donc rentable. La mise en œuvre de politiques de prévention et de sécurité quotidienne permettrait de réaliser d'importantes économies dans ces secteurs, car les avantages qui en découlent sont très souvent supérieurs à leurs coûts (ONUDC et CIPC, 2010, Welsh et Farrington, 2009).

l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui contiennent des points importants à cet égard.

Les principes directeurs de 1995 sont axés sur les zones urbaines et sur l'instauration de programmes de prévention de la criminalité dans ces endroits. Il est admis dans ces dispositions que les villes constituent des lieux dans lesquels un important pourcentage de la population s'installera et dans lesquels les problèmes de criminalité sont plus nombreux. De même, il est question dans ces principes de l'importance de la planification et de l'aménagement à l'échelle locale ainsi que des partenariats possibles à tous les échelons pour que ces mesures affichent des résultats positifs. Ces dispositions invitent également les intervenants à reconnaître l'importance d'une volonté politique de grande envergure assortie d'objectifs axés sur le développement (comme l'éducation) et d'actions ciblées pour prévenir certains crimes. Ces principes directeurs font également ressortir l'importance de veiller au respect des droits de la personne et de procéder constamment au suivi et à l'évaluation des programmes mis en œuvre. Les principes directeurs de 2002 s'inspirent des idées proposées en 1995.

### Le Rapport international de 2012

En règle générale, le Rapport international de 2012 peut se lire selon deux prismes distincts, mais interreliés. La première partie donne un aperçu des tendances mondiales en matière de criminalité. Sans être une analyse exhaustive ou complète de la situation, ce volet vise à présenter au lecteur le cadre contextuel dans lequel se retrouvent les tendances et les débats de l'heure sur le sujet. Le lecteur y trouvera notamment des données pratiques et d'intérêt sur les tendances dans le monde en matière d'homicide ainsi que des informations récentes sur certains débats

sur la prévention de la criminalité et la criminologie. Cette première partie donne également un aperçu des problématiques qui méritent d'être explorés à l'avenir.

La deuxième partie du Rapport porte sur des thèmes spécifiques et sur leur articulation avec la prévention de la criminalité. Le CIPC s'est engagé, dans une perspective préventive, à analyser les sujets les plus importants et les plus saillants en matière de criminalité. Ce volet présente donc une analyse approfondie de sujets en lien avec la criminalité et des mesures prises, le cas échéant, à leur égard sur le front de la prévention. Les thèmes abordés dans ce Rapport sont les suivants :

- La traite et l'exploitation des êtres humains.
- Les quartiers informels.
- Les contextes post-conflit et post-catastrophe.
- La production de drogues dans les pays développés.
- La sécurité dans les villes.

Il existe des différences importantes entre les quatre premiers sujets : deux d'entre eux sont des activités illégales (la traite d'êtres humains et la production de drogues) et les deux autres sont des contextes ou des situations particulières propices à la criminalité. Sur le plan conceptuel, il est important de les différencier, car nous allons les traiter en fonction de leurs spécificités. Le *contexte* est une variable indépendante qui peut avoir une incidence sur les caractéristiques de la criminalité et, par conséquent, sur les caractéristiques de la prévention de la criminalité, alors que la *criminalité* est une variable dépendante, établie selon un certain nombre de facteurs, dont le contexte peut faire partie. Chaque thème sera donc analysé de façon distincte afin de laisser toute la place à ces importantes différences de méthodologie. En présentant ces deux formes d'analyse, le CIPC cherche à diversifier la portée du Rapport international tout en répondant aux préoccupations actuelles des intervenants et autres acteurs du milieu. Une fois

de plus, nous tenons à préciser que le CIPC ne vise pas à présenter une étude de ces sujets en soi<sup>2</sup>, mais plutôt à mettre l'accent sur la façon dont ils s'articulent autour de la prévention de la criminalité et sur la manière dont les stratégies de prévention peuvent aider à réduire le coût et l'incidence de la criminalité et de la victimisation, et contribuer à davantage de stabilité dans certains contextes. Le Rapport comprend également des contributions d'experts et de professionnels du terrain, qui apportent un éclairage particulier sur certains thèmes.

Cette deuxième partie du Rapport comporte également un chapitre consacré aux premiers résultats de l'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes. Ce projet constitue la contribution du CIPC au recueil de données de qualité à l'échelle mondiale. Dans cette édition du Rapport, nous présentons les résultats de la première vague de l'étude dont l'objectif est de recueillir des données sur les programmes de prévention de la criminalité et sur les décisions mises en œuvre localement. Cette tâche a exigé un travail considérable de la part du CIPC, qui a recueilli ces données afin de mieux alimenter les outils d'analyse et les processus décisionnels en matière de prévention de la criminalité.

## La traite et l'exploitation d'êtres humains

La traite et l'exploitation d'êtres humains sont des crimes qui touchent des millions de personnes dans le monde. Les problèmes de traite d'êtres humains et d'esclavage sont, dans de nombreux cas, devenus une priorité pour les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres intervenants. Cette tendance a pris de l'ampleur, surtout après l'adoption du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vient s'ajouter à la Convention des Nations unies contre la criminalité transfrontalière organisée (Aromaa, 2007). L'exploitation est directement liée à la traite d'êtres humains; des millions de personnes en souffrent et sont victimes d'esclavage, de servitude pour dettes et d'autres formes de travail forcé (Bales, 2005). Il est important de noter que tous les pays abordent ce problème de la même manière.

Des mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne ont déjà été utilisées auparavant pour lutter contre la traite d'êtres humains et d'autres formes d'exploitation. Des campagnes

de sensibilisation sont fréquemment organisées, ainsi que des programmes de mobilisation dans les communautés et d'autres projets communautaires visant à mobiliser les acteurs nationaux et locaux. L'intérêt que les gouvernements et les organismes internationaux accordent à la traite d'êtres humains se reflète dans l'augmentation généralisée de la législation réprimant la traite des personnes dans de nombreux pays depuis les cinq dernières années, encadrée par des conventions et des lois nationales et internationales. Le chapitre sur la traite et l'exploitation d'êtres humains permet de jeter un premier coup d'œil à une étude comparative, à l'échelle mondiale, des projets et des mécanismes mis en œuvre à cet égard. De plus, il permet de chercher les plans d'action ciblés et de constater le rôle que la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne jouent dans les lois et dans les plans d'action. Le résultat consiste en une analyse de la législation nationale et des plans d'action mis en œuvre dans le monde, ce qui permet de faire ressortir la trajectoire de ce crime particulier, tout en analysant les secteurs dans lesquels la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne peuvent encore contribuer à la lutte contre cette activité illégale. Ce chapitre vise à établir un lien entre les lois nationales et les plans d'action en vigueur afin de souligner la nécessité de s'engager autant dans l'action institutionnelle que dans l'exécution et la mobilisation sur le terrain. Compte tenu de la nature transfrontalière de la traite d'êtres humains, les deux approches peuvent être particulièrement utiles à la conception de plans d'action, en particulier lorsque la collaboration entre les pays est essentielle. Des études de cas en Ukraine et au Pérou illustrent deux facettes de cette problématique.

## Les quartiers informels

On estime qu'un sixième de la population mondiale vit aujourd'hui dans des quartiers informels, ce qui représente près d'un milliard de personnes. Ces communautés ont vu le jour à la suite d'un long processus d'urbanisation, surtout dans les pays en voie de développement. Les quartiers informels posent de nombreux défis sur le plan de la criminalité, mais ils représentent également des lieux de mobilisation et de réflexion, deux forces qui peuvent (et doivent) être exploitées pour permettre aux populations de progresser. D'autre part, ces quartiers souffrent d'un manque plus ou moins marqué de services et de droits fondamentaux. La cible 7d des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vise l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. De nombreux projets d'amélioration urbaine ont été mis en œuvre dans de nombreux bidonvilles du monde.

<sup>2</sup> Tous ces sujets sont expliqués et analysés de façon détaillée plus loin dans le document. Se référer à la section des autres ouvrages de référence dans la bibliographie pour plus de détails sur les ouvrages concernés.

### Encadré 1.2 OMD 7 et les quartiers informels

L'ODM 7 vise à assurer un environnement durable dans le monde entier et propose d'introduire des principes de développement durable dans les politiques nationales et internationales. La cible 7d vise à « améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles ».

La violence est la deuxième principale cause de décès dans les bidonvilles, après les maladies comme le sida et la tuberculose. De nombreux habitants de ces quartiers sont également dans une situation de vulnérabilité en raison du contexte socioéconomique, ce qui augmente le risque qu'ils deviennent des victimes ou des délinquants. Parmi ces situations de vulnérabilité, on retrouve le manque d'éducation, la faible mobilité sociale et l'accès limité aux services publics, d'où l'importance d'introduire des mesures de prévention de la criminalité dans les projets d'aménagement et de reconnaître la diversité de ces communautés et leur potentiel. Compte tenu du nombre d'habitants dans les quartiers informels et du contexte de violence et de criminalité dans lequel vivent ces communautés, il est crucial d'aborder ce problème sous l'angle de la prévention de la criminalité, mais aussi de la sécurité quotidienne. Les mesures de sécurité ont énormément contribué à l'amélioration de la qualité de vie dans de nombreux bidonvilles, et il est important de continuer sur cette lancée. En abordant ce sujet, nous offrons une tribune à tous ceux qui cherchent à approfondir l'analyse, à alimenter le débat et à susciter les échanges d'idées.

### Les zones de post-conflit et de post-catastrophe

L'ONU et d'autres organismes internationaux ont mis en place dans le monde divers programmes et stratégies visant à contribuer au rétablissement de la paix après un conflit. Cependant, malgré les nombreux efforts déployés, de nombreux pays qui se relèvent d'un conflit sont toujours aux prises avec des problèmes de faible gouvernance et un taux élevé de criminalité et de violence. Lorsqu'il est question de rétablissement de la paix, l'aide d'urgence est la première chose qui vient à l'esprit. Toutefois, cette aide ne suffit pas pour bâtir une société sans violence. La sécurité et l'ordre public sont tout aussi essentiels au développement et au maintien des institutions politiques et économiques. En attendant, les conflits et les catastrophes naturelles ont entraîné une importante réflexion internationale sur la nécessité de mener des interventions rapides et efficaces et de trouver des réponses collectives à ces défis de taille. Les organismes internationaux comme l'ONU

et les gouvernements donateurs par l'entremise des agences nationales comme l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ont, dans la dernière décennie, mis en œuvre plusieurs protocoles d'action dans les situations de crise après un conflit ou une catastrophe. Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) sont les principales composantes du processus de reconstruction des institutions et de guérison. Après une catastrophe, certaines interventions sont centrées sur les soins humanitaires immédiats, d'autres sur le déploiement d'efforts de reconstruction à long terme. Toutes ces mesures nécessitent la mobilisation de nombreux intervenants nationaux et internationaux.

Lors d'interventions post-catastrophe et post-conflit, la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne ne font pas partie des priorités ni des protocoles, même si ces deux composantes font partie intégrante de la stratégie globale pour veiller à la sécurité des populations. La mise en place de paramètres de sécurité permettra d'amorcer le désarmement, d'attirer des investisseurs, de maintenir l'aide gouvernementale et de remplacer le système de sécurité informel. Ainsi, c'est en soulignant l'importance de la prévention de la criminalité et en proposant des stratégies qu'il sera possible d'adopter une approche plus globale lorsque les pays auront cessé les hostilités, ce qui entraînera une paix plus durable. Cette approche s'applique également aux situations de post-catastrophe. En effet, une catastrophe naturelle peut affaiblir un pays et faire beaucoup de tort à un pays déjà faible. Elle peut également être un élément déclencheur de criminalité et de violence tandis que les relations sociales sont mises à rude épreuve et que les services sont défectueux. Dans ce chapitre, nous avons analysé les protocoles internationaux d'intervention et présenté des études de cas afin de proposer des moyens de prévention de la criminalité pour améliorer les conditions de sécurité tant au début de l'intervention que dans les phases de reconstruction ou de renforcement de l'État en situation de post-conflit.

### La production de drogues dans les pays développés

Les pays occidentaux sont devenus les principaux producteurs et exportateurs de drogues dans le monde, plus précisément de cannabis et de drogues synthétiques comme l'ecstasy et les amphétamines. L'ONUDC confirme cette tendance dans ses rapports semestriels depuis 2007. Cette tendance peut avoir de nombreuses conséquences. Premièrement, la présence de drogues dans une communauté (production ou consommation) peut avoir des conséquences négatives sur la population, entre autres l'apparition

d'activités criminelles liées à la production (formation de gangs de rue, par exemple) ou de problèmes de santé liés à la consommation. Deuxièmement, la communauté devient une porte d'entrée pour les cellules influentes du crime organisé qui cherchent à tirer profit du marché de la drogue. Dès lors, identifier les populations à risque et intervenir sans tarder pour prévenir les activités de production dans une communauté peut avoir des effets positifs. Il est également utile de mettre en place des stratégies pour venir en aide aux communautés déjà touchées par ces activités illégales et ainsi lutter contre la victimisation. D'autre part, sur le plan de la santé publique, les coûts associés à la présence de drogues dans une communauté sont très élevés.

La drogue peut être produite localement et desservir uniquement les marchés locaux lorsque la production est faible. Toutefois, dès que la production augmente et qu'il y a un surplus, cette activité peut entrer dans des réseaux transfrontaliers de trafic de drogues et étendre son influence au-delà de la communauté locale. Le commerce transfrontalier de drogues alimente d'importants réseaux illégaux de production, de transit et de consommation, et est également relié à d'autres activités criminelles, comme la traite d'êtres humains, l'extorsion et la corruption. Toutes ces activités peuvent nuire gravement à la cohésion sociale dans les communautés et contribuer à l'érosion de la confiance, à l'augmentation du taux de criminalité et à la baisse de la qualité de vie. On peut dire que la production locale de drogues a un potentiel très nocif pour la population d'un pays, mais aussi pour celle des pays étrangers. Il est important que les pays développés et la communauté internationale cherchent à résoudre ce problème à la fois localement et internationalement, en prêtant une plus grande attention à l'impact qu'il produit sur les populations. Les points abordés dans ce chapitre permettent de faire une description du problème et de faire ressortir l'incidence que ces activités illégales ont sur la sécurité quotidienne, ainsi que les actions des intervenants, des communautés et d'autres responsables pour les enrayer.

### La sécurité dans les villes : l'Étude mondiale menée par le CIPC en 2011

Ce chapitre présente les résultats de la toute première étude mondiale sur la sécurité dans les villes. Cette initiative du CIPC a pour but de recueillir et de produire des données vitales au sujet de la prévention de la criminalité dans les villes. Par ailleurs, cette étude vise à faire partie d'un ensemble de connaissances et d'efforts qui permettront de produire des données concrètes et détaillées sur les programmes de prévention actuellement en vigueur dans le monde.

Les analyses abordées dans ce chapitre traitent de nombreux sujets tels que le nombre de villes qui disposent d'un programme de prévention de la criminalité, les budgets alloués à ces programmes, s'ils sont évalués ou non, et qui les finance, en plus de fournir des précisions sur les programmes eux-mêmes, notamment sur les crimes auxquels ils s'attaquent. L'information publiée comprend également des données sur certains problèmes urbains comme la drogue, les gangs de rue et la violence armée. Cette étude constitue une étape importante dans les efforts à long terme de prévention de la criminalité à l'aide de données concrètes et fiables. Globalement, ce chapitre propose un aperçu détaillé du potentiel et des possibilités qu'offrirait une base de données mondiale sur la prévention de la criminalité.

## Conclusion

Un ensemble de sujets qui ont des répercussions sur la vie de millions de personnes dans le monde sont présentés, selon le point de vue particulier du CIPC, dans ce Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne de 2012. Une multitude de travaux ont servi à la rédaction de cet ouvrage, entre autres l'analyse des lois, la tenue de sondages et d'autres méthodes d'analyse qualitative ont été utilisées pour analyser les activités illégales et les contextes dans lesquels celles-ci sont ancrées, ainsi que la place réservée à la prévention de la criminalité et à la sécurité quotidienne. Ce Rapport met en relief l'importance de déployer des efforts concertés au sein des communautés et souligne les transformations institutionnelles influencées par les gouvernements. Il expose également en détail les solutions mises en pratique et décrit les endroits où les mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne peuvent avoir des répercussions positives sur le plan de la réduction du taux de criminalité et de victimisation, sur le renforcement de la cohésion et sur l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales.

Des pilules dans du papier d'emballage à bulles côtoient les boîtes fripées de lubrifiant, de paracétamol et d'antifongique en poudre dans un marché très fréquenté de Freetown, en Sierra Leone, le 16 juin 2011.  
© Poindexter Sama/IPS.



# 2

## **LA CRIMINALITÉ ET LES TENDANCES À SURVEILLER**



Travailleurs qui empruntent les transports publics à l'heure de pointe dans une station de métro de Tokyo, au Japon, le 4 août 2004.  
© Chris Westphal.

# La criminalité et les tendances à surveiller

# 2

## Introduction

Le CIPC s'est servi d'indicateurs comme le nombre d'homicides et le pourcentage de la population carcérale pour définir le contexte qui a mené à la rédaction du Rapport international. Dans ce chapitre, nous nous sommes appuyés sur un certain nombre de travaux importants pour recueillir des statistiques internationales sur la criminalité, en particulier sur l'enquête des Nations unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (ONU-CTS) et sur l'Étude mondiale sur les homicides publiée en 2011 par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC, 2011a). Comme le souligne l'enquête de l'ONU-CTS, il est difficile d'obtenir des données internationales à jour sur la criminalité. Les organismes internationaux traitent les données qui leur sont transmises par les gouvernements. Par conséquent, la collecte de ces données présente les mêmes défis potentiels que toutes les données recueillies à l'échelle nationale (voir l'encadré 2.1). Bien que des mesures à long terme visant à améliorer la collecte de renseignements à jour sur la criminalité internationale ont été prises, la collecte systématique de données dans les pays non industrialisés reste néanmoins souvent difficile. En dehors des problèmes techniques, certains contextes sociopolitiques peuvent compliquer la tâche des autorités qui peuvent avoir des difficultés à recueillir les données et à les évaluer, notamment dans les pays qui se relèvent d'un conflit ou dans ceux dont le gouvernement ne souhaite pas communiquer les données pour des raisons politiques.

## La criminalité est-elle en hausse ou en baisse ?

On constate, globalement, que les pays développés, en particulier les États-Unis et le Canada et, dans une moindre mesure, les pays de l'Union européenne, ont enregistré une baisse régulière de leur taux de criminalité au cours des dix dernières années<sup>3</sup> (Dills, Miron

3 À l'exception de quelques pays d'Europe de l'Est qui affichent une légère augmentation, la tendance générale est encore à la baisse, selon l'ONUDC (2010b).

### Encadré 2.1 Les principaux défis de la collecte internationale des données relatives à la criminalité

- En raison des multiples façons de recueillir les données dans chaque pays, les résultats peuvent être incertains (ONUDC, 2011b).
- Le fait de ne pas déclarer les crimes (le chiffre noir) entraîne une sous-estimation du taux de criminalité. Certains outils statistiques peuvent aider à contrer ce problème et à obtenir une estimation réelle du taux de criminalité (McDonald, 2002).
- La collecte des données par la police et par les organismes peut contenir une certaine marge d'erreur.
- Par manque d'infrastructures et de capacités techniques, certains gouvernements ne sont pas en mesure de recueillir efficacement les données.

et Summers, 2008). En revanche, d'autres régions du monde ont connu une augmentation de leur taux de violence et de criminalité. Les États-Unis sont un cas très intéressant. En dépit de la prédiction, dans les années 90, d'une hausse importante du nombre de crimes, globalement, le taux de criminalité a connu une baisse régulière, indépendamment des facteurs liés à la situation géographique ou socioéconomique (Florida, 2011 et Levitt, 2004). Contrairement à ce que la plupart des experts avaient prédit, la vague de criminalité des années 90 et 2000 n'a jamais atteint l'ampleur escomptée. Des recherches poussées ont été effectuées pour expliquer ce phénomène et des réponses très variées ont été reçues (voir l'encadré 2.2). Pendant ce temps, les autres pays industrialisés, entre autres les pays de l'Union européenne, ont répertorié une baisse de certains crimes, notamment des homicides. La situation aux États-Unis demeure la plus extrême et, encore à ce jour, nous laisse perplexes. En effet, alors que les États-Unis affichaient une baisse de toutes les catégories de crimes dans les années 90, l'UE enregistrait une augmentation du nombre de délits, plus particulièrement des crimes violents qui ont affiché une augmentation de 11 % au cours de la même période

### Encadré 2.2 La criminalité est en baisse aux États-Unis : pourquoi l'« épidémie de criminalité » ne s'est-elle jamais matérialisée ?

Selon Levitt (2004) :

- Augmentation des effectifs au sein des forces policières
- Augmentation de la population carcérale
- Ralentissement de l'épidémie de crack

Selon Florida (2011) et Sampson (2006) :

- Augmentation de la diversité ethnique dans les villes
- Développement social dans les villes

La plupart de ces explications ont provoqué un débat houleux et ne sont nullement concluantes. De nombreux défis demeurent sur le plan de la méthodologie et de nouvelles recherches sont toujours en cours.

(Levitt, 2004). Malheureusement, une diminution des crimes de cette ampleur ne s'est manifestée que dans un nombre restreint de pays.

En effet, le taux national de criminalité dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes (Harrendorf, Markku et Mably, 2010), continue d'augmenter ou demeure stable. La situation est particulièrement notable dans les Caraïbes et en Amérique centrale en raison de l'augmentation importante du nombre d'homicides. Des facteurs variés ont provoqué une envolée du taux de violence dans ces pays, qui se situent maintenant parmi ceux dont le taux d'homicides est le plus élevé. Cette situation est surtout attribuable aux lacunes des institutions, à une plus forte présence des groupes criminels organisés et à des inégalités sur le plan structurel (voir l'encadré 2.3).

### Chaque perception est différente

Le degré d'insécurité (c'est-à-dire l'impression subjective d'être en sécurité ou vulnérable) demeure généralement élevé, même dans les pays dont le taux de criminalité a baissé (Cordner, 2010). De nombreux facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Par exemple, il est prouvé que la perception populaire du déclin des villes ou de la situation générale de l'environnement physique a des répercussions sur le sentiment de sécurité. Les personnes qui ont le sentiment que leur environnement se délabre sont plus susceptibles de ressentir une certaine insécurité (Skogan, 1986). Il est également prouvé que la connaissance du taux réel de criminalité, communiqué par l'entremise de l'ensemble des réseaux

### Encadré 2.3 Le sentiment d'insécurité : bref historique de ce concept

Le sentiment d'insécurité n'est pas entré dans le vocabulaire des chercheurs et des législateurs avant les années 60, lorsque les préoccupations à l'égard du désordre urbain ont mené à des recherches au Royaume-Uni et aux États-Unis. À la question générale (pourquoi existe-t-il une telle différence entre le degré d'insécurité et la réalité?) se sont ajoutées des questions relatives au sexe et aux minorités, ainsi que des préoccupations de nature qualitative. Au fil du temps, l'intérêt que suscite cette question s'est transporté dans les milieux politiques. Aujourd'hui, le débat reste encore centré sur les causes du sentiment d'insécurité et sur la situation de corrélation par rapport à des variables politiques et socioéconomiques ainsi que sur le taux réel de criminalité (Farrall et Lee, 2008).

communautaires, a également des répercussions sur la perception de la criminalité (*id.*). Le degré de cohésion sociale, l'efficacité collective et l'aptitude d'une communauté à résoudre ses conflits internes sont des facteurs importants qui expliquent la propension d'une communauté à ressentir une certaine insécurité. Maintenir les voies de communication ouvertes afin de résoudre pacifiquement les conflits à l'échelle de la communauté procure un sentiment de sécurité et de protection. La perception d'insécurité peut être liée à la perception individuelle des risques et à la capacité à être confronté à ces risques. L'influence des médias dans le façonnement de la perception du crime a été longuement débattue au cours des deux dernières décennies. L'un des arguments est que les médias (la presse écrite, la télévision et, plus récemment, l'Internet) alimentent cette impression négative de criminalité que l'on appelle également la « peur du crime » par intérêt essentiellement économique. Cette situation provoque une augmentation du sentiment d'insécurité (Eschholz, 1998). L'autre perception est que l'effet des médias sur le sentiment d'insécurité est efficace uniquement lorsqu'il est associé à des politiques gouvernementales, telles que l'incarcération, qui ont alimenté cette peur au fil des années, ouvrant ainsi la voie à une spirale de peur plus intense et à des politiques plus sévères (Callanan, 2005 et Lee, 2007). Ceci conduit à des réflexions poussées sur les effets que la criminalité et la perception de la criminalité peuvent avoir sur les politiques. On peut soutenir que la criminalité a toujours un impact sur les politiques, mais l'orientation et la qualité de la réponse politique ne dépend pas uniquement du taux de criminalité. Le sentiment d'insécurité peut jouer un rôle tout aussi important dans les choix politiques que le crime en lui-même. Par ailleurs, les

gouvernements tiennent compte de plusieurs autres facteurs politiques et économiques dans leurs politiques de lutte contre la criminalité.

### Les tendances des homicides dans le monde<sup>4</sup>

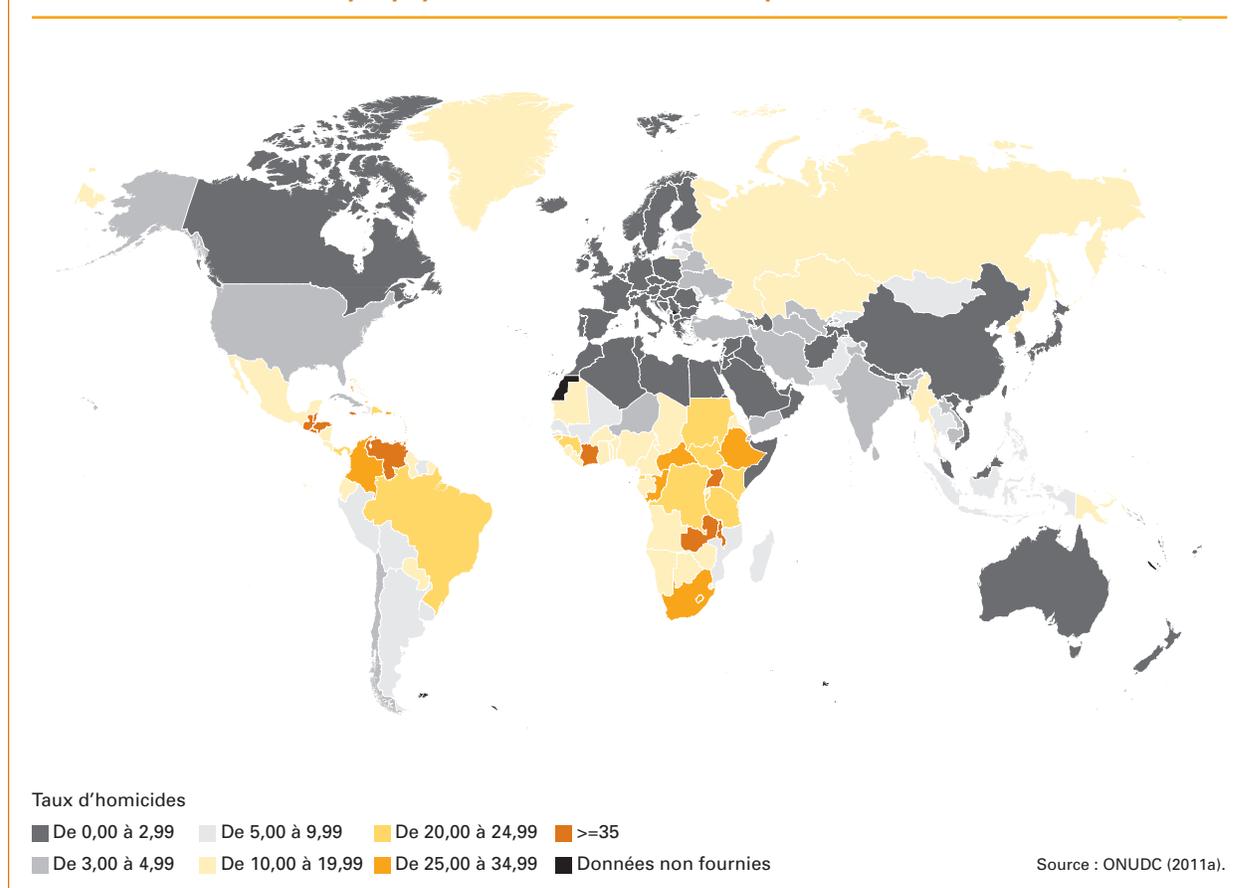
Il est généralement plus facile d'obtenir des données sur les homicides et celles-ci sont plus simples à recueillir que celles concernant les autres crimes. Par conséquent, ces données demeurent un bon indicateur du taux de criminalité et de violence. Ceci est démontré dans l'Étude globale sur les homicides publiée en 2011 par l'ONU DC, qui constitue un important effort visant à produire un rapport détaillé des homicides perpétrés dans le monde. La carte 2.1 illustre les taux d'homicides à l'échelle mondiale. On constate que l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Afrique, en particulier la région subsaharienne, affichent les taux les plus élevés.

4 D'autres crimes ont aussi servi à dessiner les tendances de la criminalité, comme le vol qualifié, le vol et l'agression. Pour ces crimes, nous ne sommes en mesure de fournir que des données décalées. Comme pour les homicides, nous avons constaté qu'en général ces crimes ont connu une baisse dans les pays développés et une augmentation dans les régions moins développées du monde.

L'Europe (trente-cinq pays) affiche encore à ce jour une baisse constante du nombre d'homicides. L'Asie et l'Océanie (vingt-cinq pays) ont également connu une légère diminution de leur taux d'homicides. La même tendance se dessine au Canada et aux États-Unis (Harrendorf, Markku et Malby, 2010). Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'Amérique centrale et les Caraïbes ont vu leur taux d'homicides augmenter de manière non négligeable. Dans le tableau 2.1, nous avons répertorié les dix pays qui affichent le taux d'homicides le plus élevé selon l'Étude globale sur les homicides (ONU DC, 2011a). Sur les dix pays présentés, un seul (la Colombie) ne fait pas partie de l'Amérique centrale ni des Caraïbes, même s'il s'agit d'un pays limitrophe.

Ces dernières années, la violence dans ces pays a atteint des niveaux très élevés. Tandis que le taux d'homicides en Amérique du Nord et en Amérique du Sud est demeuré stable ou a diminué, l'Amérique centrale a vu son taux augmenter de près de 100 %, notamment au Honduras (ONU DC, 2011a). La violence liée au trafic de drogue et aux gangs de rue dans ces régions constitue un défi majeur. Les actes de violence contre des personnes représentent une menace pour les communautés ainsi que pour la stabilité institutionnelle des pays touchés par cette vague d'homicides. À ce titre, les gouvernements locaux qui

Carte 2.1 Taux d'homicides par pays (2010 ou dernière année disponible)



**Tableau 2.1 Les taux d'homicides les plus élevés dans le monde**

PAYS	HOMICIDES (EN CENTAINES DE MILLIERS)
Honduras	82,1
Salvador	66,0
Jamaïque	52,1
Belize	41,7
Guatemala	41,4
Saint-Kitts-et-Nevis	38,2
Trinité-et-Tobago	35,2
Colombie	33,4
Bahamas	28,0
Puerto Rico	26,2

Source : ONUDC (2011a).

sont « les mieux placés pour comprendre leurs besoins et leurs points forts » (ONUDC et CIPC, 2010, 21) doivent être intégrés aux stratégies intergouvernementales de lutte contre la violence interpersonnelle. Par exemple, le Groupe de prévention de la criminalité et de la sécurité par la justice (Justice Crime Prevention and Security Cluster, JCPS) qui fait partie de la Stratégie nationale de prévention de la criminalité en Afrique du Sud prévoit la coordination des efforts des ministères nationaux et provinciaux afin qu'ils examinent ensemble les questions de sécurité, d'application des lois et de mise en œuvre de programmes de prévention de la criminalité. Ceci n'est qu'un exemple de la façon dont les mesures de prévention de la criminalité et

de sécurité quotidienne peuvent être intégrées aux politiques gouvernementales d'intervention contre la violence et, dans bien des cas, contre le crime organisé.

### L'importance des différences infranationales

À mesure que la collecte de données s'améliore, l'importance de procéder à des analyses à l'échelle régionale et infranationale gagne en importance dans les études sur la criminalité (ONUDC, 2011a). On constate à partir des analyses de données à l'échelle nationale ou municipale que les pays affichent des taux d'homicides très variés. Par exemple, au Mexique, l'État de Chihuahua, au nord, dans lequel les organisations criminelles sont solidement établies — a affiché, en 2010, un taux d'homicides de plus de soixante meurtres pour 100 000 habitants. D'un autre côté, l'État de Campeche, au sud, a affiché un taux d'homicides de moins de cinq par 100 000 habitants. À une échelle encore plus réduite, c'est dans seulement trois circonscriptions sur un total de 58 que sont concentrés 44 % des homicides commis dans la ville du Cap, en Afrique du Sud (*id.*). Ceci confirme la nécessité d'obtenir des données précises au niveau des communautés. Sachant qu'il existe des variations à l'échelle infranationale, les gouvernements et les décideurs peuvent mieux mobiliser leurs ressources et faire appel aux communautés les plus vulnérables. Les mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne sont importantes dans le déploiement d'interventions adaptées aux problèmes locaux et peuvent aider à concevoir des stratégies visant à prévenir les homicides et autres actes criminels.

#### Encadré 2.4 Les causes de l'augmentation de la violence en Amérique centrale : les gangs de rue et l'intervention des pays.

Depuis la fin des années 90, les pays d'Amérique centrale, plus particulièrement le Guatemala, le Honduras et le Salvador, ont connu une hausse importante de la violence et des homicides. Ceci s'explique principalement par cinq facteurs (SAS, 2010 ; ONUDC, 2011a et Banque mondiale, 2011) :

1. L'augmentation des gangs de rue et du trafic de drogue, attisée par un afflux constant de membres de gangs expulsés des États-Unis.
2. Le changement dans les voies de circulation des drogues, en particulier de la cocaïne transportée aux États-Unis et vers d'autres destinations.
3. Les désavantages structurels (la pauvreté et la marginalisation) que doivent surmonter les jeunes dans ces pays.
4. La réponse musclée des gouvernements, ce qui renforce l'appartenance à des gangs et qui crée une vénération qui profite aux gangs.
5. La facilité pour se procurer des armes à feu.

Cette situation fait ressortir les avantages potentiels que pourraient représenter les programmes de prévention, par opposition ou concurremment aux mesures répressives des gouvernements (voir CIPC, 2011).

## La population carcérale comme indicateur : l'augmentation du nombre de prisons (et de détenus) permet-elle de réduire la criminalité ?

Dans les années 90 et au début des années 2000, la croissance de la population carcérale dans le monde a été plus marquée. De nombreux gouvernements ont investi des sommes importantes dans la construction de prisons. Dans les années 90, le taux d'incarcération a grimpé en flèche atteignant jusqu'à 40 % dans certains pays industrialisés (Tkachuk et Walmsley, 2001), tout cela dans le prolongement d'une tendance qui avait démarré, à certains endroits, dans les années 60. Aujourd'hui, environ 9,8 millions de personnes sont incarcérées dans le monde. Trois pays se partagent près de la moitié de ce nombre : les États-Unis qui comptent 2,3 millions de détenus, la Chine qui compte 1,57 million de détenus et la Russie qui compte 0,89 million de détenus (Walmsley, 2011). L'argument en faveur de l'emprisonnement à la suite d'un crime est généralement un argument dissuasif efficace pour les criminels actuels et futurs. L'augmentation de la population carcérale est le résultat du raisonnement selon lequel l'emprisonnement réduit la criminalité à la fois parce qu'il maintient les délinquants à l'écart de la société et parce qu'il agit comme moyen de dissuasion pour les futurs criminels.

Une recherche menée aux États-Unis (l'un des premiers pays défenseurs de l'incarcération à grande échelle) a démontré que, bien qu'il semble effectivement y avoir corrélation entre l'augmentation de la population carcérale et la diminution de la criminalité (Levitt, 2004), en raison du peu de données disponibles et de la complexité des causes criminelles, il est impossible de conclure hors de tout doute à un lien de causalité clair. Par contre, on constate qu'à mesure que la population des prisons augmente, l'incidence ou le bénéfice relatif d'une augmentation

supplémentaire diminue (Blumstein et Walman, 2000). L'autre élément de réflexion dans l'hypothèse que l'emprisonnement réduit la criminalité est qu'il semble y avoir un lien circulaire entre ces deux facteurs : en d'autres termes, il est prouvé que le taux de criminalité a une incidence sur le taux d'emprisonnement autant que le taux d'emprisonnement a une incidence sur le taux de criminalité. On se retrouve dans la situation de l'œuf et de la poule lorsque vient le moment d'aborder la question de l'infaillibilité des prisons.

Nous pouvons donc affirmer que l'argument en faveur d'un plus grand nombre de prisons demeure incertain. Nous savons, du moins dans le cas particulier des États-Unis, que l'augmentation de la population carcérale semble avoir, au mieux, un lien partiel avec la diminution du taux de criminalité. Même sans investissement massif dans les prisons, le taux de criminalité du pays aurait diminué considérablement de toute façon (mais peut-être pas autant), principalement grâce aux améliorations socioéconomiques et à l'évolution des facteurs démographiques (Blumstein et Walman, 2000). En conclusion, bien que les prisons soient sans conteste nécessaires pour incarcérer certains criminels, les preuves attestant leur rentabilité comme moyen de dissuasion sont contestables. La défense des droits et le développement socioéconomique sont tout aussi importants, sinon plus, pour la prévention des crimes et pour la réduction du taux global de criminalité. D'autres possibilités ou solutions de rechange peuvent être envisagées au lieu de l'incarcération. En effet, des sanctions non privatives de liberté peuvent être adoptées dans certains cas (ONU DC, 2006b). L'application de mesures de justice réparatrice, l'imposition de services communautaires, la médiation et le règlement par arbitrage sont autant de stratégies qui peuvent être mises en œuvre et qui, lorsqu'elles réussissent, peuvent avoir une incidence positive sur la prévention de la récidive.

### Encadré 2.5 Résultat : surpeuplement des prisons et libération de prisonniers en Californie, 2011

- Selon le huitième amendement de la Constitution des États-Unis : « Des cautions excessives ne seront pas exigées, des amendes excessives ne seront pas imposées et des châtiments cruels et exceptionnels ne seront pas infligés ». La Cour suprême a décidé (décision 09-1233 *Brown c. Plata*) que la surpopulation carcérale en Californie était inconstitutionnelle (143 000 prisonniers au lieu de 80 000, qui est la capacité maximale). Cette situation constitue une violation grave des droits fondamentaux des détenus et a entraîné des cas bien documentés de « souffrances inutiles et de décès ».
- Des détenus ont été libérés pour réduire la surpopulation carcérale. Cette mesure est prise au cas par cas, souvent par les commissions de libération conditionnelle, pour ceux qui n'ont pas encore purgé la totalité de leur peine. Par conséquent, aucune libération massive de prisonniers n'a lieu actuellement.
- Les prisonniers libérés sont choisis selon la gravité du crime commis. Il est également important qu'ils aient un toit à leur sortie de prison, ainsi que des parents ou des amis proches pour les accueillir. D'autres sanctions au lieu d'une peine de prison sont également prévues pour les personnes qui ont commis des infractions mineures.
- Il est impossible à l'heure actuelle de confirmer le nombre de prisonniers qui ont été libérés.

Les communautés doivent faire partie intégrante du processus décisionnel et intervenir dans le choix des sanctions imposées au contrevenant, ce qui leur donnera ainsi la possibilité de faire preuve d'une plus grande cohésion et d'être mieux armées pour faire face aux menaces futures.

## Le défi de recueillir des données mondiales

Il est vital de recueillir des données utiles et homogènes pour que la mise en œuvre de politiques de prévention de la criminalité soit réussie. Cette règle s'applique autant aux crimes qu'aux facteurs socioéconomiques qui définissent les communautés. En raison de la complexité des ramifications internationales de certains crimes (comme la traite des personnes), la collaboration et l'échange d'information représentent tout un défi. L'exemple de la traite des personnes est très pertinent en ce sens. En effet, de nombreux auteurs ont souligné la nécessité d'utiliser des définitions uniformes et des outils de collecte systématique des données que les nations pourront facilement partager (Savona et Stefanizzi, 2007). Le rôle important de tout gouvernement et de tout autre acteur qui souhaitent améliorer la sécurité de ses communautés est de déployer des efforts afin de recueillir des informations systématiques qui serviront à la prise de bonnes décisions stratégiques. Ceci ne veut pas dire que les informations et les connaissances qualitatives ne sont pas importantes, mais dans un environnement de plus en plus mondialisé, il est utile de disposer de données homogènes pour parvenir à une meilleure collaboration, créer des partenariats et mener des actions collectives à l'échelle internationale.

Le partage de données est crucial pour que les programmes de prévention et les initiatives de sécurité quotidienne soient une réussite. Les décideurs et

les communautés sont susceptibles d'utiliser les connaissances issues des données pour prendre des décisions éclairées au sujet des politiques et des programmes. Les données permettent d'avoir une meilleure connaissance d'une situation, de ses causes et de ses conséquences. Sur le plan de la prévention de la criminalité, le partage des données permet « aux décideurs et aux intervenants d'adapter les interventions aux problèmes auxquels ils sont confrontés, [...] afin de trouver un équilibre entre le besoin de résultats à court terme et de résultats à long terme, tout en protégeant les droits de la personne » (ONUDC et CIPC, 2010, 17).

## Deux tendances à surveiller : la contrefaçon de médicaments et la délinquance dans les transports en commun

### Les médicaments contrefaits : un tueur insidieux

Même si elle existe depuis longtemps, la contrefaçon de médicaments a connu une importante augmentation au cours de la dernière décennie (Bate, 2008). En 1992, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organisait la première Conférence internationale sur la contrefaçon de médicaments. À cette occasion, l'OMS et les participants se sont entendus sur la définition suivante :

« Un médicament contrefait est un médicament qui est délibérément et frauduleusement muni d'une étiquette n'indiquant pas son identité et/ou sa source véritables. Il peut s'agir d'une spécialité ou d'un produit générique, et parmi les produits contrefaits, il en est qui contiennent de bons ingrédients ou de mauvais ingrédients, ou encore aucun principe actif et il en est d'autres où le principe actif est en quantité insuffisante ou dont le conditionnement a été falsifié. » (OMS, 2006).

Cette définition est toutefois sujette à controverse, car la contrefaçon est habituellement un crime de nature économique qui concerne les droits de propriété intellectuelle. Dans cette définition, la contrefaçon de médicaments est considérée comme une mise en danger délibérée de la santé.

Il est difficile d'obtenir des données précises, mais les chiffres de l'OMS et de l'ONUDC sont alarmants : sur les marchés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, on estime que jusqu'à 30 % des produits pharmaceutiques sont contrefaits (ONUDC, 2011b). En outre, l'ONUDC soutient que le marché des médicaments contrefaits représente une valeur de 1,6 milliard de dollars américains par an en Asie et en Afrique seulement. Les pays riches ne font pas exception :

#### Encadré 2.6 Exemples de collecte de données

- Depuis 2007, le CIPC et ses partenaires ont organisé plusieurs conférences internationales sur l'observation de la criminalité ayant pour objectif de promouvoir l'échange et la discussion, notamment sur la collecte de données, la recherche et le partage de données à l'échelle internationale.
- L'organisation Small Arms Survey fait activement la promotion de la production et de l'échange de données sur les armes et sur la violence armée grâce à sa publication phare du même nom, ainsi que d'autres événements et forumst.

### Graphique 2.1 Nombre de saisies, de détournements illégaux et de vols de médicaments entre 2002 et 2010

Nombre total d'incidents par an

2010	2 054	
2009	2 003	
2008	1 834	
2007	1 759	
2006	1 412	
2005	1 123	
2004	964	
2003	484	
2002	196	

Source : PSI (sans date).

les médicaments contrefaits sont moins fréquents dans ces pays, mais on peut néanmoins s'en procurer. L'achat de médicaments contrefaits par Internet est très fréquent : on estime que plus de 50 % des produits pharmaceutiques achetés en ligne sont contrefaits (Fauran, 2011). Le Centre pour une médecine dans l'intérêt public (Center for Medicine in the Public Interest, CMPI) estime que le marché mondial des médicaments contrefaits s'élevait à 75 milliards de dollars en 2010, soit une augmentation de 90 % en cinq ans (*id.*). Pour 2010, l'Institut pour la sécurité des produits pharmaceutiques (Pharmaceutical Security Institute, PSI) a identifié 2 054 cas de médicaments contrefaits; la moitié d'entre eux concerne au moins 1 000 unités (PSI, 2011).

Toutes les catégories de médicaments sont touchées par la contrefaçon. Les pays riches sont, depuis toujours, acheteurs de produits réconfortants (comme les soins amincissants et les traitements contre la dysfonction érectile). Quant aux pays pauvres, surtout l'Afrique et l'Asie du Sud, ils sont la destination privilégiée de nombreux produits potentiellement contrefaits. Selon l'OMS, les antibiotiques et autres agents antiprotozoaires tels que les traitements contre le paludisme sont les plus contrefaits (OMS, 2010a). On estime que, chaque année, 700 000 décès peuvent être attribués à la contrefaçon de médicaments contre la tuberculose et le paludisme (Harris, Stevens et Morris, 2009).

Le marché des médicaments contrefaits est de plus en plus lié au crime organisé, qui finance la fabrication, le trafic et la distribution (CPGJP, 2011 et ONUDC, 2010b). Les trafiquants se servent de leur pouvoir pour corrompre les autorités afin de faciliter le commerce (Bate, 2008), car le risque que cela représente

pour eux est faible comparativement à d'autres crimes. Le manque de surveillance et les lacunes et incohérences dans la réglementation viennent exacerber le problème (OMS, 2010b).

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Rome en février 2006, les États membres de l'OMS ont créé un organisme international spécial pour participer à la lutte contre la contrefaçon des médicaments : le Groupe spécial international de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux (International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce, IMPACT), qui comprend les divers intervenants impliqués dans la lutte contre la contrefaçon de médicaments, notamment les organismes nationaux de réglementation, Interpol et les représentants des sociétés pharmaceutiques; cinq groupes de travail ont été mis sur pied pour améliorer l'efficacité du travail accompli. L'IMPACT s'implique dans les mesures préventives comme la conception de campagnes de sensibilisation sur le danger des médicaments contrefaits, le développement de cadres juridiques nationaux pour criminaliser cette activité et la mise en place des systèmes nationaux pour une meilleure surveillance de la chaîne d'approvisionnement de la drogue. L'IMPACT contribue également à la promotion de la collaboration internationale entre les institutions chargées de veiller à l'application des lois (douanes, services de police, etc.). Les activités de prévention occupent une grande place dans l'ensemble des mesures mises en œuvre, notamment dans les campagnes de sensibilisation et dans la surveillance de la production. Les pays peuvent mettre en place des structures de surveillance de la chaîne de production afin de minimiser l'entrée de produits contrefaits sur le marché légal. Les patients et les consommateurs de produits achetés sur Internet doivent être sensibilisés au fait que ces produits peuvent être contrefaits et, par conséquent, être dangereux pour leur santé. Les nouvelles technologies peuvent également faire partie de la solution. En plus du groupe de travail sur les technologies de l'IMPACT, les fabricants cherchent également à utiliser les technologies pour limiter la contrefaçon et empêcher que les produits contrefaits se retrouvent sur les marchés, notamment à l'aide d'une application de plus en plus utilisée en Afrique et dans certains pays d'Asie, ainsi qu'aux États-Unis, grâce à laquelle le client peut vérifier l'authenticité du produit à l'aide de son téléphone portable. En effet, le client envoie le code unique imprimé sur la boîte à une base de données internationale. Si le médicament est authentique, l'application renvoie un SMS pour confirmer que le produit est sans danger (Harris, Stevens et Morris, 2009). Le but est que ce système et les autres politiques de prévention aient un impact plus important sur la réduction des dommages causés par les médicaments contrefaits.

## La délinquance dans les transports en commun

Dans un monde de plus en plus urbain, emprunter les transports en commun est la façon la plus écologique et la plus économique de se déplacer. Toutefois, l'afflux quotidien de milliers voire de millions de personnes peut également attirer la criminalité. Cette situation force les autorités de nombreuses villes à prendre des mesures afin de limiter les risques pour les passagers et pour les personnes qui travaillent dans les réseaux de transport. Ces mesures sont, à plus forte raison, nécessaires pour combattre tout sentiment d'insécurité, même infondé, qui exerce une grande influence sur la qualité de vie. En effet, le sentiment d'insécurité peut parfois faire obstacle à l'utilisation des transports en commun (Graham, Delbosc et Mahmoud, 2010). Pour les hommes, le taux global de victimisation dans les transports en commun est plus élevé (Smith, 2008). Par contre, les femmes représentent un groupe plus sensible à la sécurité — ou à l'insécurité — qui prévaut dans les secteurs où il y a des transports en commun. Elles ont tendance à éviter d'utiliser ces moyens de transport, ou de les utiliser seulement à certaines heures, ce qui restreint leur liberté de déplacement. Plusieurs pays ont mis en place des systèmes de transport visant à prévenir la victimisation de la population féminine, en particulier pour éviter les agressions sexuelles. De nombreuses villes, notamment les villes de Mexico et de Tokyo, ont mis en service des autobus exclusivement pour les femmes ou ont équipé leur métro de voitures réservées.

À Mexico, le réseau de transport des passagers (Red de Transporte de Pasajeros) a mis en place, en janvier 2008, le Programme Atenea, un service d'autobus destiné exclusivement aux femmes. Ce service, qui est disponible de 6 h à 21 h, permet de

transporter en moyenne six millions de femmes par an. De plus, 58 % des voitures du métro sont réservées exclusivement aux femmes pendant les heures de pointe du matin et du soir. Le Brésil et l'Inde ont pris des décisions semblables. On ne sait pas encore si ces mesures ont amélioré la sécurité des femmes, en revanche, il est prouvé qu'elles ont une incidence positive sur leur sentiment de sécurité. Une majorité de Japonaises (90 %) ont déclaré être satisfaites de cet aménagement (Tsunozaiki, 2009).

La prévention de la criminalité dans les lieux publics, notamment dans les secteurs où il y a des transports en commun, sous-entend également des travaux d'aménagement du lieu lui-même ou des mesures de prévention situationnelle de la criminalité (également connue sous le nom de prévention du crime par l'aménagement du milieu ou PCAM). Ceci signifie que les questions de sécurité doivent être prises en considération dans les plans d'aménagement des secteurs réservés au transport et dans les plans de rénovation. Bien qu'elles soient aussi utilisées dans les véhicules de transport en commun, les mesures de PCAM semblent plus faciles à mettre en œuvre dans les lieux fixes. À titre d'exemple, plusieurs villes ont notamment créé des découpes dans les murs des quais et opté pour des surfaces faciles à nettoyer pour décourager les graffiteurs, créant ainsi un environnement calme et lumineux, sans ombres, ou ont décidé d'installer des commerçants dans des emplacements stratégiques pour occuper les zones vacantes.

L'autre méthode couramment utilisée — et controversée — de prévention dans les transports en commun est l'utilisation de vidéos de surveillance (par le biais de la télévision en circuit fermé ou TVCF). Les enquêtes menées par les agences américaines de transport en commun révèlent que la vidéosurveillance est présente dans plus de 80 % des autobus et dans

### Encadré 2.7 La prévention de la délinquance dans les transports en commun en Île-de-France

L'Île-de-France est une région densément peuplée qui comprend la ville de Paris et d'autres arrondissements majeurs. C'est dans cette région de plus de 11 millions d'habitants que surviennent 60 % des délits commis dans les transports en commun. De ces délits, 50 % sont des vols, 20 % sont des attaques à main armée et les autres sont des crimes liés à la possession d'armes ou de drogue. Environ 12 millions de déplacements sont effectués chaque jour dans les transports en commun.

Le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures pour s'attaquer au problème (ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, sans date), notamment :

- Le déploiement sur le réseau de transport en commun de 1 250 policiers formés en matière de prévention.
- Le lancement de campagnes de sensibilisation destinées aux jeunes et aux autres victimes potentielles de vol de téléphone portable.
- Le déploiement, dans le réseau de transport en commun, d'agents en civil spécialisés dans la lutte contre les vols avec violence.
- L'installation de réseaux de vidéosurveillance de pointe dans les stations de métro névralgiques comme Châtelet-Les-Halles, la plus grande station de métro au monde.

90 % des stations d'autobus. Cependant, la majorité des femmes ne se sentent pas plus en sécurité avec ce système et préféreraient une augmentation du personnel de sécurité dans les gares ou stations de métro (Loukaitou-Sideris et Fink, 2009). Pourtant, d'autres systèmes ont été mis en place pour veiller à la sécurité des passagers et du personnel, comme des détecteurs de métal dans la région du West Midlands, en Angleterre, afin de prévenir les attaques au couteau à bord des trains. Parmi les personnes interrogées, 80 % ont déclaré qu'un système d'alarme installé à côté du conducteur serait le moyen le plus efficace d'empêcher que des crimes soient commis dans les autobus (Bonfanti et Wagenknecht, 2010). La prévention de la délinquance dans les transports en commun sous-entend également l'humanisation (ou la réhumanisation) des zones de transit. Par ailleurs, le personnel pourrait suivre une formation sur la gestion des situations de conflit. Qui dit prévention, dit également éducation. C'est pourquoi certains pays ont lancé des campagnes publicitaires pour sensibiliser les usagers. De même, des campagnes publicitaires sont régulièrement menées pour lutter contre les agressions, principalement des femmes, et les actes de violence sexuelle. Ces publicités visent à rappeler aux agresseurs potentiels que le harcèlement est un crime et aux victimes qu'elles doivent dénoncer tout comportement dont elles sont victimes ou témoins dans les transports en commun.

## Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de présenter un compte rendu des débats actuels et des tendances en matière de criminalité, ainsi que leur incidence sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne et la corrélation entre chacun de ces éléments. Dans un premier temps, ce chapitre a examiné les tendances les plus récentes à l'échelle internationale et les

différences régionales, comme la réduction du taux de criminalité dans certains pays développés comparativement à l'augmentation rapide dans d'autres régions. Il fut également mentionné l'importance des perceptions qui peuvent influencer la conception des politiques de prévention et les pistes de réflexion à cet égard. Deuxièmement, nous avons examiné les tendances actuelles en matière d'homicide. Les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes sont les pays où les homicides ont le plus augmenté au cours des cinq dernières années, ce qui a fait ressortir, d'une part, le besoin d'analyses infranationales et, d'autre part, les avantages des politiques de prévention. Troisièmement, nous avons abordé le sujet des prisons, une question controversée qui fait partie des priorités de nombreux gouvernements ces dernières années. Bien que des preuves confirment la corrélation entre l'emprisonnement et la réduction du taux de criminalité, il n'est pas clair si la relation observée est une relation causale ou non. Cette partie propose un certain nombre de solutions de rechange à l'incarcération que les gouvernements devraient envisager pour éviter la libération massive de prisonniers en raison de la surpopulation carcérale, comme c'est le cas en Californie. Quatrièmement, ce chapitre indique qu'il est important de recueillir davantage de données et de mieux les partager pour alimenter les politiques de prévention ainsi que les programmes de sécurité quotidienne. Enfin, le dernier volet de ce chapitre consistait à présenter deux tendances de l'heure : premièrement, chaque année, les médicaments contrefaits mettent en péril la vie de millions de personnes et les mesures de prévention ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la contrefaçon des produits pharmaceutiques; deuxièmement, les mesures de prévention de la criminalité ont permis de faire des progrès indéniables dans le domaine de la sécurité des transports en commun et ces progrès méritent d'être soulignés.

Enfants mendians et leurs exploiters  
en Europe du Sud-Est. Novembre 2009.  
© Alessandro Scotti / UN.GIFT / ONUDC



# 3

## **LA TRAITE ET L'EXPLOITATION DES ÊTRES HUMAINS**

Jeunes filles légèrement vêtues travaillant dans une boîte de nuit, qui attendent les clients sur Walking Street à Pattaya, en Thaïlande, le 20 février 2012.  
© Dmitriy Berkut/iStockphoto



# La traite et l'exploitation des êtres humains

## Introduction

Au cours des dix dernières années, la traite des êtres humains est devenue l'un des crimes les plus marquants sur la scène internationale. La recrudescence de l'« esclavage moderne » (Département d'État des États-Unis, 2010, 7) a permis de recueillir de grandes quantités d'informations sur cette activité illicite. Nous en savons plus sur ce phénomène aujourd'hui qu'à tout autre moment de notre histoire<sup>5</sup>. Toutefois, le sujet provoque encore des débats importants sur le concept même, ainsi que sur la manière de définir le problème et de s'y attaquer. Par ailleurs, la traite des êtres humains fait également partie d'un phénomène plus large et plus répandu qui est l'exploitation des personnes. Pour bien comprendre la traite des êtres humains, nous devons également comprendre qu'aujourd'hui, des millions de personnes sont forcées de travailler dans des conditions qui vont de l'exploitation à l'esclavage pur et simple. On retrouve des victimes dans de nombreuses industries, entre autres dans le secteur de l'extraction minière en Afrique, dans l'industrie du sexe en Turquie, dans le domaine de l'agriculture en Amérique du Nord et dans la main-d'œuvre familiale en Amérique latine. Le phénomène s'appuie en grande partie sur les personnes exploitées comme source de main-d'œuvre. Par conséquent, il est impossible de dissocier ces deux sujets. Il est donc important, dans une perspective de prévention, de les aborder tous les deux de manière globale, à l'aide d'approches axées sur la communauté, pour éviter la victimisation, et de stratégies plus larges de prévention de la criminalité. Pendant que, par souci de clarté, nous nous concentrons sur la traite des êtres humains, il est important de garder à l'esprit le problème plus large de l'exploitation au sein duquel la question de traite s'inscrit. Selon un rapport de l'Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité, affilié à l'Organisation

<sup>5</sup> En 2009, l'ONUSUD a publié son rapport mondial sur la traite des personnes : la traite des personnes, un crime qui nous déshonore tous (ONUSUD, 2009a), à la suite de travaux réalisés par l'Initiative mondiale des Nations unies de lutte contre le trafic des êtres humains (UN.GIFT). Ce document est l'un des plus détaillés sur l'état de la traite des personnes dans le monde. Un an plus tard, le Département d'État des États-Unis a publié la dixième édition de son Rapport mondial sur la traite des personnes.

# 3

des Nations unies (HEUNI) (Jokinen et Viuhko, 2008), la traite, le travail forcé et l'exploitation constituent un continuum complexe de contraintes, avec, d'un côté, les cas flagrants de travail forcé et de l'autre, des formes plus subtiles d'exploitation des personnes. Pour prévenir efficacement ces crimes, ces problèmes doivent être compris comme faisant partie d'un système global d'activités illégales.

Les organismes internationaux, chercheurs et autres acteurs ne se sont pas encore entendus sur la définition globale de la traite des personnes (Savone et Stefanizzi, 2007). On l'amalgame parfois au trafic illicite de migrants, même si ces deux activités illégales présentent d'importantes dissemblances. Dans la même veine, le problème de la collecte des données sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants demeure bien présent. En effet, il n'existe aucun format universel pour recueillir ces données et les défis sont tels qu'il est permis de penser que, dans les prochaines années, même dans les circonstances les plus favorables, les données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants aux frontières seront déficientes. La variation des statuts juridiques dans les divers pays constitue un obstacle important à la normalisation des mesures (Aromaa, 2007 et Aronowitz, 2009). Selon le Département d'État des États-Unis (2010), plus de douze millions de personnes dans le monde ont été victimes de traite et d'esclavage et se retrouvent maintenant dans des situations d'exploitation sexuelle, d'asservissement pour dettes ou sont victimes d'autres formes d'esclavage. Alors que le problème prend de l'ampleur sur la scène internationale, des outils plus puissants et des efforts plus soutenus sont déployés pour normaliser l'information. L'attention des Nations unies sur le problème de la traite des personnes a considérablement augmenté depuis le lancement, en 2007, de l'Initiative mondiale des Nations unies pour combattre la traite des êtres humains (UN.GIFT).

Les facteurs en jeu dans le contexte de la traite des personnes et des délits qui s'y rattachent sont nombreux. La pauvreté à elle seule ne suffit pas pour déclencher ce phénomène; d'autres facteurs d'incitation doivent être réunis, comme un désir de traverser la frontière, car les possibilités d'emploi

### Encadré 3.1 Les défis de la collecte de données sur la traite des personnes (Bales, 2005) :

- Pas de définition type.
- Sa nature clandestine ne facilite pas l'accès aux victimes ni aux auteurs des crimes.
- La stigmatisation sociale empêche les victimes de se manifester.
- L'intimidation des victimes est courante.
- Sa nature transnationale complique la collecte des données coordonnées.

sont insuffisantes (Aronowitz, 2009, 11). Les pays et les régions d'accueil doivent également présenter une série de facteurs d'attraction intéressants aux yeux des trafiquants et des victimes, comme « faciliter les déplacements [...] avoir une demande pour les travailleurs migrants [...] et disposer de voies de migration établies » (*id.*, 12).

La traite des personnes et le trafic illicite de migrants aux frontières<sup>6</sup> sont des activités complexes. De nombreux groupes et de nombreux pays participent à ce qui constitue aujourd'hui un marché entièrement mondialisé. La traite n'est pas toujours un phénomène international : il arrive que les victimes ne traversent pas les frontières, ce qui ajoute une autre dimension au problème. La prise de conscience générale de l'ampleur de la traite des personnes n'est pas sans controverse. Il y a ceux qui soutiennent qu'en mettant autant l'accent sur l'aspect *trafic* de ce crime, la communauté internationale met en péril les chances de millions de personnes qui sont soumises à des conditions d'esclavage, mais qui ne sont pas nécessairement victimes de trafic. Ces analystes soutiennent que le trafic devrait presque être considéré comme une externalité (même si elle est très grave) de l'esclavage<sup>7</sup>. Ce point de vue, disent-ils, aiderait les décideurs politiques à répondre plus efficacement aux problèmes d'esclavage et de traite, tout en ayant un impact plus important (Hathaway, 2008). Dans ce chapitre, nous vous présentons un aperçu de ces enjeux ainsi qu'un survol général des tendances dominantes et des comportements dans le domaine de la traite des personnes, mais, surtout, une analyse abordée sous l'angle particulier de la prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne, deux approches qui ont fait leurs preuves sur le terrain de la lutte contre ce crime.

<sup>6</sup> La traite et le trafic illicite de migrants sont deux activités distinctes. Cependant, elles sont presque toujours confondues, car elles sont souvent semblables. Les personnes qui traversent les frontières clandestinement peuvent être victimes de la traite pendant qu'elles sont en route vers leur destination. Les différences entre les deux sont abordées dans ce chapitre.

<sup>7</sup> Kevin Bales, sans doute une des plus grandes sommités en matière d'esclavage, est d'accord : « Aujourd'hui [...] une concentration sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle commerciale a occulté un plus vaste problème » (Bales, 2005, 126).

## La définition de traite, d'exploitation et de trafic illicite de migrants

Dans cette partie, il sera question de traite, d'exploitation et de trafic illicite de migrants. Il nous semble donc pertinent, en tout premier lieu, de définir ces termes. Nous avons présenté dans le tableau 3.1 les définitions les plus complètes qu'il soit possible de trouver. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (également connu sous le nom de Protocole de Palerme qui fait partie d'une série de protocoles visant à traiter le trafic d'êtres humains et d'armes) fournit un cadre pour l'analyse et la collecte d'informations à ce sujet. Le Protocole est en soi un important pas en avant dans la normalisation d'une définition pratique. Néanmoins, il y a lieu de mentionner certains désaccords communs dans le domaine de la traite de personnes et du trafic illicite de migrants. Ces désaccords, qui émanent de la compréhension du contexte dans lequel le crime se produit, peuvent se résumer de la manière suivante :

- **Le consentement** : les victimes de traite n'ont pas préalablement accepté de faire l'objet d'un trafic ni d'être transportées, tandis que les personnes qui font l'objet d'un passage clandestin ont normalement consenti à être déplacées d'un endroit à un autre. Le débat sur le consentement est encore ouvert, et certains soutiennent que, même si le consentement est explicite, les facteurs qui entraînent cette décision font que la décision n'est pas prise librement et que par conséquent, le consentement n'a donc pas de valeur en soi. Le principal obstacle réside ici dans la difficulté à faire la différence entre coercition et consentement. De nombreux pays insistent pour une définition du consentement selon laquelle, si une notion de trafic est utilisée (contrainte, menace, etc.), toutes les questions relatives au consentement sont annulées (Bales, 2005).
- **Les bénéfiques** : les bénéfiques tirés du trafic illicite de migrants sont généralement locaux et se présentent le plus souvent sous forme de montant ponctuel ou de paiements limités, alors que dans les cas de trafic, la victime continue de « payer » en subissant l'exploitation pendant une longue période. Il arrive également, dans de nombreux cas, que la personne passée clandestinement soit victime de traite.
- **Le déplacement** : certains font valoir que, contrairement à la migration, lors d'un passage clandestin, la personne est libre de se déplacer une fois le passage accompli. De plus, le passage clandestin s'effectue toujours dans un contexte international et sous-entend la traversée de la frontière, tandis que le trafic peut avoir lieu à l'intérieur des frontières. Cependant, il n'est pas rare que des personnes passées clandestinement soient victimes d'exploitation une fois le passage accompli.

Tableau 3.1 Définitions de traite, d'exploitation et de passage clandestin

TERME	DÉFINITION	ORGANISATION/DOCUMENT
<b>TRAITE DE PERSONNES</b>	Recrutement, transport, transfert, hébergement ou prise en charge de personnes en recourant à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte. Elle englobe l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus de pouvoir ou l'utilisation de la violence contre quelqu'un qui se trouve dans une position vulnérable, donner ou recevoir des avantages en espèces ou en nature à des fins d'exploitation en obtenant le consentement d'une personne qui en domine une autre. L'exploitation comprend, pour le moins, l'exploitation de tiers par la prostitution ou toute autre forme d'asservissement sexuel, de travail ou de services forcés, d'esclavage ou de pratiques s'y apparentant, de servitude, ou de prélèvement d'organes.	Protocole visant à prévenir, à mettre fin à la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et à punir les auteurs de ces crimes. Ce protocole s'ajoute à la Convention contre la criminalité transnationale organisée (également connue sous le nom de Protocole de Palerme), 2000.
<b>EXPLOITATION, TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE</b>	Tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas offerte de plein gré.	Organisation internationale du Travail (OIT), convention n° 29, 1930.
<b>PASSAGE CLANDESTIN</b>	Le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État.	Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000.

La traite de personnes est normalement un processus de longue haleine divisé dans Bales (2005) en huit étapes, que nous allons résumer ci-après. Tout commence par la *vulnérabilité* fondamentale de la victime potentielle, également connue sous le nom de facteur d'incitation. Les vulnérabilités sont liées notamment au désir d'une vie meilleure ou à la nécessité d'échapper à l'oppression ou à la pauvreté. Il est intéressant de noter que ce ne sont pas les plus pauvres parmi les pauvres qui sont victimes de traite, ni les plus défavorisés (Bales, 2005, 141). En fait, les victimes sont le plus souvent des personnes jeunes, en bonne santé et relativement instruites, car les personnes très pauvres, malades ou qui souffrent d'autres incapacités ne peuvent pas être exploitées pleinement à des fins lucratives. En effet, selon des recherches effectuées en Afrique de l'Ouest, les enfants victimes de traite et d'asservissement domestique sont issus de familles de la classe moyenne et ne proviennent pas des villages les plus pauvres (Kielland et Sanogo, 2002).

La deuxième étape du processus est celle du *recrutement*. À ce stade, les personnes en situation de vulnérabilité peuvent attirer les trafiquants, passeurs ou intermédiaires. Il est crucial de mentionner ici le rôle central de la famille et des membres de la communauté au stade du recrutement. De nombreux

exemples abondent en ce sens dans les villes et villages du monde entier. Les membres de la famille immédiate de la victime jouent un rôle clé dans la persistance des cycles de traite et d'exploitation. Dans certains cas, les victimes de traite retournent dans leur communauté et deviennent elles-mêmes des recruteurs ou des porte-parole faisant miroiter des opportunités et des moyens de s'enrichir à l'étranger. Dans d'autres cas, des organisations qui prétendent avoir des contacts font miroiter aux jeunes des emplois légitimes bien rémunérés. Ces organisations publient ouvertement des annonces sur le web ou dans les journaux locaux. Ces annonces sont attrayantes pour les jeunes des régions frappées par un taux de chômage élevé. Certains savent qu'ils pourraient être entraînés dans un réseau de prostitution, mais ne sont pas forcément informés de l'atteinte à leur liberté et des contraintes financières qui leur seront imposées.

La troisième étape est celle de l'*enlèvement*. À cette étape, soit la victime est enlevée de force de sa communauté, soit elle accepte de suivre le recruteur. C'est ici que le débat sur le consentement trouve sa place. C'est à ce stade que, normalement, le contrôle de la situation échappe à la victime et se retrouve entre les mains du trafiquant.

Ensuite vient le *transport* de la victime. Cette étape peut faire intervenir de nombreux moyens de transport et peut prendre beaucoup de temps. C'est également l'étape la plus risquée pour le trafiquant, car il ou elle est toujours en déplacement et risque d'être pris. De nombreux intervenants sont impliqués ici, des fonctionnaires corrompus qui ferment les yeux sur le trafic, des escortes, des soi-disant protecteurs de la victime, ainsi que des « anges gardiens », des exploiters, des passeurs et des proxénètes. À ce stade, la traite de personnes et le trafic illicite de migrants peuvent être amalgamés en une seule activité.

L'étape suivante est le moment où le trafiquant *prend le contrôle* de la victime. Sous la contrainte ou la menace, la victime est forcée de remettre ses papiers d'identité au trafiquant, permettant ainsi à ce dernier d'avoir encore plus d'emprise sur elle. Le trafiquant développe également une relation de dépendance avec la victime. À ce stade, la victime est entièrement contrôlée par le trafiquant et ses associés. Cette situation est particulièrement pernicieuse pour les enfants, qui sont entièrement sous l'emprise du trafiquant ou du passeur dès qu'ils quittent le contexte familial. Les facteurs prépondérants dans cette situation sont la pauvreté de la victime, la méconnaissance de ses droits, l'isolement ainsi que d'autres dépendances (Jokinen, Ollus et Aromaa, 2011).

La sixième étape est l'*arrivée* à destination. C'est à ce stade que l'ampleur de la tromperie devient évidente et que la victime réalise pleinement ce qu'il s'est passé. Ici, de nombreuses victimes se font dire qu'elles ont contracté des dettes considérables en cours de route et leurs papiers d'identité peuvent être confisqués (si ce n'est pas déjà fait). L'ampleur réelle de l'escroquerie devient alors très claire.

La septième étape est celle de l'*exploitation* à proprement parler. À ce stade, la victime est forcée de se livrer à un certain nombre de situations d'exploitation, normalement sous la contrainte ou sous la menace (comme l'indique la définition citée dans le Protocole de Palerme) et de vivre dans des conditions précaires. Ici, la victime peut être contrainte à travailler dans l'industrie du sexe, à devenir un domestique, à travailler dans des champs, des usines, des ateliers ou des mines, entre autres. Elle subit une constante manipulation psychologique et est souvent victime de violence et de privation à divers degrés.

Les sept premières étapes peuvent se répéter tandis que la victime peut être déplacée et revendue par les trafiquants.

La dernière étape est celle de la *résolution*. Il n'existe pas de chiffres pour nous donner une idée du nombre de personnes qui meurent dans les situations

décrites ici, mais on peut raisonnablement supposer que les décès sont nombreux. Les victimes peuvent également être éliminées une fois que leur durée de vie utile est épuisée. Les maladies (comme le VIH), le vieillissement et d'autres facteurs peuvent conduire à leur élimination. Les victimes peuvent également s'échapper et faire face à de nombreux autres problèmes, comme être traitées comme des immigrants illégaux, être abusées par les autorités et les membres de la communauté ou être l'objet de stigmatisation à cause de leur occupation antérieure. C'est ici que commence un processus complètement différent et très difficile, et cette étape peut aussi être très traumatisante pour la victime. La réhabilitation des victimes est un défi important, qui a connu un taux variable de réussite. De nombreux organismes tentent de trouver la solution à ce problème, même si leur travail est souvent mis à mal par la stigmatisation sociale, les craintes des victimes et le manque de financement. Des programmes sont également mis en place dans certaines régions pour empêcher que des personnes soient victimes une nouvelle fois de traite, un problème qui est devenu monnaie courante ces dernières années.

Des programmes de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine peuvent être mis en œuvre avec succès, en particulier aux étapes de vulnérabilité, de recrutement et de traite secondaire. Les activités de sensibilisation et de renforcement des liens sociaux et du capital social et économique dans les communautés peuvent également avoir des répercussions positives.

## Les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction

Pour une myriade de raisons, certaines personnes veulent quitter leur domicile, leur famille et leur milieu pour avoir accès à de meilleures conditions de vie, ailleurs dans le pays ou à l'étranger. Les paramètres qui poussent les gens à quitter leur milieu sont normalement appelés des « facteurs d'incitation », et les facteurs qui attirent les gens vers certaines régions ou certains pays sont appelés les « facteurs d'attraction ». Ils peuvent être d'ordre économique, environnemental, politique, religieux ou de toute autre nature et peuvent influencer sur le processus décisionnel de la personne. Les inégalités régionales méritent une mention particulière, car ce facteur est primordial pour comprendre les problèmes de migration, de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains. Au-delà des questions de sécurité qui forcent les gens à se déplacer, beaucoup quittent leur région quand ils entendent dire que d'autres endroits offrent des possibilités qu'ils n'ont pas là où ils se trouvent. Le tableau 3.2 résume les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction.

**Tableau 3.2 Les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction**

FACTEURS D'INCITATION	FACTEURS D'ATTRACTION
Chômage	Disparité économique (le pays hôte est vu comme un pays plus riche)
Manque d'éducation	Meilleure qualité de vie
Dégradation de l'environnement	Possibilité d'entrée (corruption des autorités d'immigration ou failles sur le plan juridique)
Catastrophes naturelles	Frontières poreuses
Persécution, guerre et agitation populaire	Les sanctions pour immigration clandestine n'ont pas d'effet dissuasif
Instabilité politique	

Source : Joudo Larsen, Lindley et Putt (2009).

Le problème commun des personnes qui prennent la décision de passer clandestinement la frontière ou qui se font entraîner dans une situation de traite est que celles-ci croient qu'elles peuvent avoir accès à de meilleures conditions de vie ailleurs. Trop souvent, cette croyance n'est malheureusement qu'un mythe véhiculé par les trafiquants : les autres endroits n'offrent pas forcément de meilleures conditions de vie.

### Les tendances en matière de traite et d'exploitation des personnes

L'espoir d'une vie meilleure a toujours été un moteur important de la migration des personnes. Cette foi en un avenir meilleur est une aspiration noble qui pousse des millions de personnes à se déplacer, seules ou avec leur famille, à la recherche de possibilités nouvelles. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que le nombre de migrants internationaux a augmenté au cours des dix dernières années et qu'il est passé d'environ 150 millions en 2000 à 214 millions aujourd'hui (OIM, 2010). En d'autres termes, environ 3 % de la population mondiale vit hors de son pays d'origine. Ces données ne tiennent pas compte du nombre de migrants internes qui, selon le PNUD, s'élève à 740 millions (PNUD, 2009). Environ un tiers du flux de migrants de tous les pays en voie de développement se trouve dans la tranche d'âge des 12 à 24 ans (Banque mondiale, 2006). La migration a aussi des répercussions économiques importantes. Selon la Banque mondiale, les envois de fonds dans le monde entier auraient dépassé les

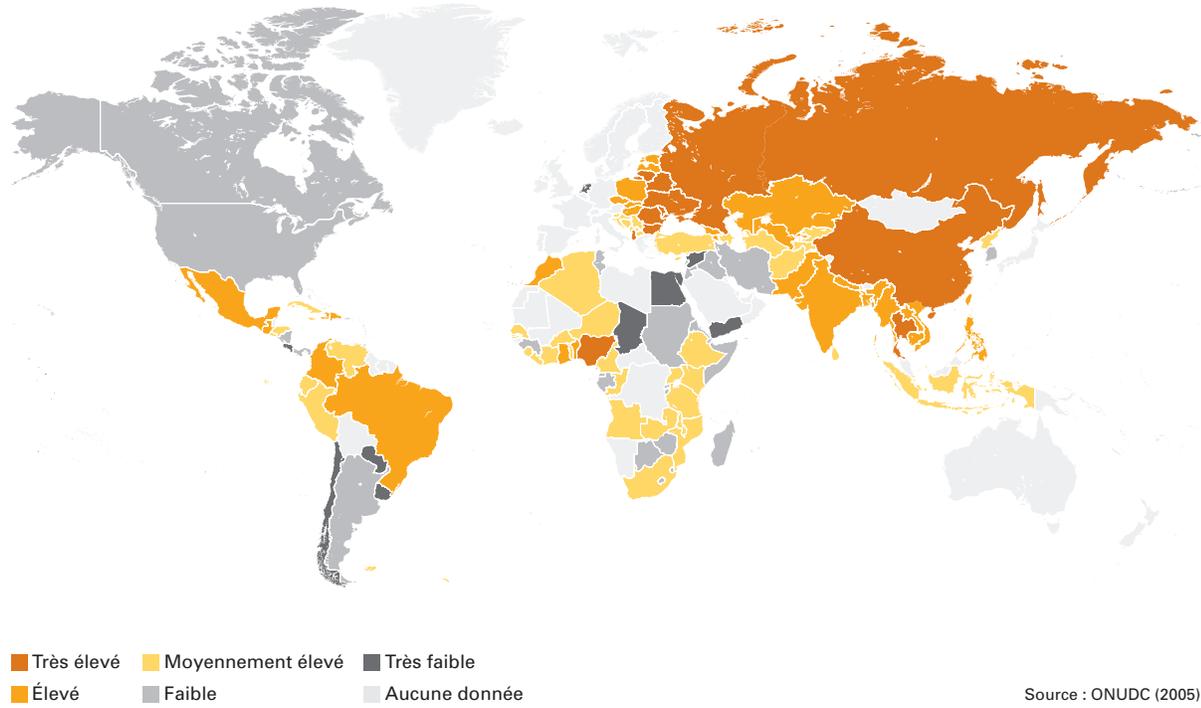
440 milliards de dollars en 2010, desquels les pays en voie de développement auraient reçu 325 milliards de dollars (*id.*).

La traite des personnes se niche au sein de ces flux migratoires massifs. Environ 12,3 millions de personnes sont aujourd'hui victimes d'exploitation et de travail forcé. Parmi celles-ci, 2,4 millions sont victimes de traite. Chaque année, des réseaux criminels de tout acabit et de toutes tailles recrutent et entraînent des millions de personnes dans des situations d'esclavage et d'exploitation de toutes sortes. Les flux de personnes victimes de traite sont généralement des pays pauvres vers les pays riches, mais on constate d'énormes variations dans les mouvements et les destinations. Par exemple, en 2010, au moins 32 000 immigrants clandestins en provenance de Somalie sont arrivés au Yémen, dans la Corne de l'Afrique à bord de bateaux de passeurs. Ils fuyaient les conflits, la sécheresse et la pauvreté et tentaient d'entrer dans des pays comme Oman, l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région à la recherche de travail. En Amérique latine, l'OIT (2005) rapporte que près de 250 000 des 1,3 million de personnes engagées dans le travail forcé dans cette région du globe sont victimes de traite. Le Département d'État des États-Unis (2010) estime que près d'un million d'enfants sont forcés de travailler comme domestiques dans la région, et que beaucoup ont été enlevés à leur famille. Les cartes 3.1 et 3.2 illustrent les flux que nous venons de décrire.

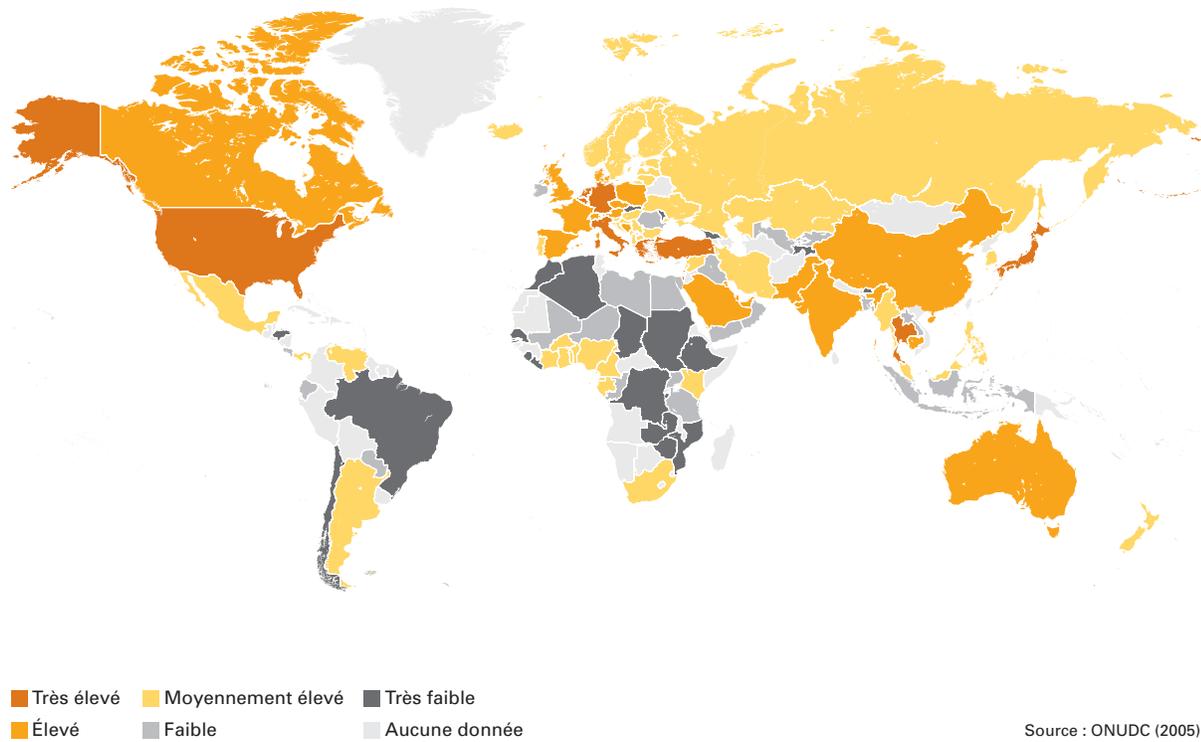
Comme l'illustre la carte 3.1, la plus forte proportion de personnes victimes de traite provient d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, de Russie, de Chine et de certains pays d'Asie du Sud. Viennent ensuite l'Amérique latine, l'Asie du Sud, l'Asie centrale et certaines régions d'Afrique. Les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ainsi que l'Australie sont très peu voire pas du tout touchés par ce problème. Comme c'est le cas pour toutes les données sur la traite de personnes, il faut interpréter ces chiffres comme une illustration des tendances plutôt que comme des données réelles, car ils ne représentent que les données disponibles. À titre d'exemple, il manque beaucoup d'informations sur les pays d'Afrique et sur certains pays d'Asie. Il est également important de garder à l'esprit que de nombreux flux migratoires et de traite ne sont pas transfrontaliers et que parfois la traite de personnes se déroule à l'intérieur des frontières d'un pays, par exemple des zones rurales vers les zones urbaines.

Nous constatons sur la deuxième carte que l'Amérique du Nord, en particulier les États-Unis et certains pays d'Europe (l'Italie et l'Allemagne) sont les destinations les plus communes pour les victimes de traite. La Chine, l'Inde et le Pakistan sont aussi des pays vers lesquels affluent un nombre important de

Carte 3.1 Pays d'origine des personnes victimes de traite



Carte 3.2 Pays de destination des personnes victimes de traite



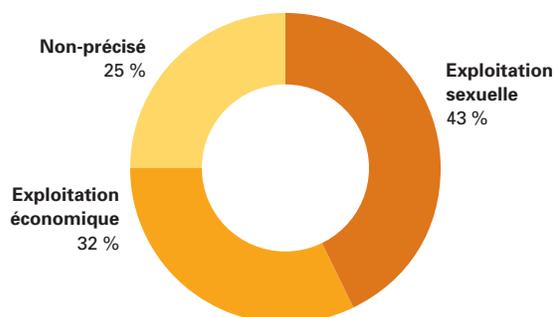
victimes. Il est intéressant de noter que de nombreux pays d'origine d'où proviennent un nombre élevé de victimes sont également des pays de destination pour un nombre élevé de migrants. C'est notamment le cas du Mexique, de la Russie et de la Chine. Le Mexique est un pays source, un pays de destination et un pays de transit, ce qui complexifie la mise en œuvre de stratégies de prévention. Les migrants d'Europe centrale et d'Amérique du Sud passent par le Mexique pour se rendre aux États-Unis, et beaucoup finissent par rester dans ce pays, car ils ne parviennent pas à passer la frontière. Beaucoup font l'objet d'actes de traite en cours de route et sont également victimes du crime organisé. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le massacre horrible par les cartels de la drogue de soixante-deux migrants illégaux (cinquante-huit hommes et quatorze femmes) dans le nord du Mexique en août 2010. Il est aujourd'hui courant que ces groupes illicites enlèvent de nombreux migrants illégaux soit pour demander une rançon à leur famille, soit pour les forcer à travailler pour eux dans le commerce de la drogue comme assassins ou passeurs de drogue. Ces exemples illustrent bien les risques que courent les clandestins ou les victimes de traite quand elles sont déplacées. La frontière entre le Guatemala et le Mexique est récemment devenue plus problématique. En effet, de nombreuses femmes y sont contraintes à la prostitution et il semble y avoir également une forte présence des organisations criminelles. La Commission nationale des droits de la personne du Mexique estime que dans la seule année 2009, jusqu'à 10 000 migrants clandestins ont été enlevés par des cellules du crime organisé (CNDH, 2009), ce qui conduit à une exploitation accrue et entraîne vers la mort des personnes déjà victimes. Selon le même document, les profits liés à ces situations tournent autour de 25 millions de dollars américains. Ceci n'est pas simplement un problème local, car des situations semblables ont été rapportées dans d'autres régions du monde.

Le graphique 3.1 présente la répartition, par secteur, des personnes victimes de traite chaque année. Une majorité d'entre elles sont exploitées dans l'industrie du sexe. Bien que la plupart des victimes du commerce du sexe soient des femmes, il est également important de noter que le nombre d'hommes, surtout de jeunes garçons, est en croissance. Les enfants sont également victimes d'autres formes d'exploitation. L'UNICEF note que jusqu'à 300 000 enfants sont victimes de traite pour être utilisés dans les conflits armés dans le monde (Shelley, 2010). Par ailleurs, l'exploitation économique (travail dans les usines, travaux d'agriculture, etc.) représente encore une bonne part du total, soit 32 %. Le graphique 3.2 montre le sexe et le groupe d'âge des victimes de traite. Il faut noter également que la majorité des victimes de la traite sont des femmes (66 %); les filles et les hommes arrivent en deuxième, presque à égalité.

### Qui sont les trafiquants ?

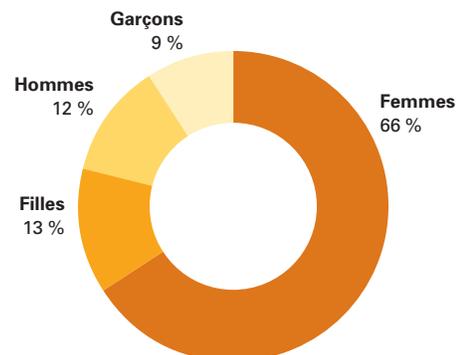
Des personnes d'horizons très différents sont impliquées dans la traite de personnes, selon la région du monde. Dans certains cas, les trafiquants sont des opportunistes qui, une journée, vont sauter sur l'occasion de faire de l'argent sur le dos d'une personne et, une autre journée, vont faire autre chose, comme le commerce d'armes à feu. La traite de personnes est aussi une affaire rentable pour les cellules les mieux établies du crime organisé et du terrorisme et autres organisations semblables. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les cartels de la drogue du Mexique et de certains autres pays latino-américains tirent profit de ces situations en même temps que de leurs autres activités illégales, en particulier lorsque la lutte contre le trafic de drogue est une priorité pour les autorités politiques et que les groupes criminels organisés sont obligés de diversifier leurs activités. L'Asie compte également une forte présence de

Graphique 3.1 Secteurs d'exploitation des victimes de traite



Source : Jokinen, Ollus et Aromaa (2011).

Graphique 3.2 Sexe et âge des victimes de traite



Source : UN.GIFT (sans date).

### Encadré 3.2 Les femmes et la traite des personnes : victimes, auteurs et militantes

Les femmes figurent dans les trois catégories de la traite des personnes, la seule branche de criminalité (organisée) dans laquelle les femmes jouent un rôle très influent à des postes de leader. Même si les hommes continuent de dominer, les femmes se retrouvent plus souvent dans ce type de crimes que dans tout autre type de criminalité organisée. En 1993, les autorités américaines ont mis au jour un vaste réseau de traite et de trafic illicite établi dans le Chinatown à New York. En activité depuis plus d'une dizaine d'années, le réseau était dirigé par une femme connue dans la communauté sous le nom de Sister Ping. Le Federal Bureau of Investigation (FBI) a fait valoir qu'elle a soutiré environ 40 millions de dollars américains à ses victimes, qui étaient souvent forcées de travailler pour payer ses honoraires. Dans d'autres cas, des femmes — souvent d'anciennes victimes — agissent elles-mêmes à titre de recruteuses et de trafiquantes. On fait état en Inde d'une multitude de cas où les femmes dirigent et administrent des bordels; des femmes nigérianes retournent souvent dans leur communauté pour recruter de jeunes femmes qui seront contraintes à l'esclavage ou à la prostitution (Shelley, 2010). On a grandement besoin de recherches pour explorer sérieusement ce phénomène et l'expliquer.

Les femmes sont également très activement engagées dans la lutte contre ces crimes. Des dizaines d'ONG et de groupes viennent en aide chaque jour aux femmes et aux victimes de traite des personnes. Des organismes comme La Strada International défendent les victimes et leur fournissent des services dans plusieurs régions. Localement, de nombreux autres organismes (tels que Faith, Hope, Love en Ukraine, qui est venue en aide à près de 1 000 femmes) offrent des services de lobbying, de sécurité et de soutien aux personnes victimes d'exploitation et de traite. Encourager et soutenir, aussi bien à l'échelle internationale que locale, des initiatives comme celle-ci, est une façon de s'attaquer au problème de manière globale.

groupes criminels organisés qui se consacrent presque exclusivement à la traite de personnes, comme c'est le cas également dans certains pays d'Europe de l'Est comme la Russie, l'Ukraine, et d'autres (Shelley, 2010).

Les itinéraires que ces groupes utilisent sont aussi variés que le milieu et l'origine de leurs victimes : l'ONUSD a déjà souligné l'étendue véritablement mondiale de cette activité illicite (ONUSD, 2010). Les trafiquants et les passeurs exploitent des structures criminelles déjà existantes (comme celles du commerce de la drogue) et ont recours à la corruption pour déplacer des gens d'un endroit à un autre. En cours de route, ils constituent de vastes réseaux de soutien. Déplacer des personnes d'un continent à un autre n'est pas une tâche facile, car il est beaucoup plus difficile de dissimuler et de contrôler des êtres humains que des drogues ou d'autres biens matériels. Partout où ils passent, les trafiquants ont besoin de lieux d'hébergement, de personnes pour faire respecter les règles, de protecteurs et de proxénètes. Ceci entraîne des réseaux vastes et complexes de professionnels du crime. Toutefois, il est prouvé que tous les trafiquants ne sont pas membres de structures aussi bien organisées que les cartels. En effet, certains fonctionnent dans des structures cellulaires plus petites et plus difficiles à surveiller.

### Les outils de prévention de la traite et de l'exploitation des personnes

La partie analytique de ce chapitre s'articule autour de l'évaluation des lacunes qui existent entre ce qui semble être un essor des situations de traite et d'exploitation des personnes et la portée des plans d'action nationaux (PAN) mis en œuvre. À cet effet, le CIPC a répertorié, pour chaque pays étudié (193 pays), les lois nationales en matière de traite tout en précisant si des PAN ont été élaborés ou non à la suite de l'adoption de ces lois générales. L'analyse visait particulièrement les plans d'action qui font la promotion ou qui contiennent des activités de prévention. Nous avons constaté que de nombreux efforts ont été déployés localement, et que les municipalités, les villes et d'autres entités sectorielles continuent d'innover dans leurs moyens de lutter contre la traite des personnes. Toutefois, nous nous sommes concentrés sur les plans d'action nationaux, tant pour la faisabilité de l'analyse que pour faire ressortir à quel point il est nécessaire que les gouvernements centraux reconnaissent le problème et trouvent des solutions pour y remédier. Comme d'autres rapports l'indiquent, de nombreux pays ont mis la traite des personnes à l'ordre du jour de leur programme politique en adoptant des lois nationales pour caractériser le crime en plus de collaborer aux efforts internationaux tels que les traités et les initiatives des Nations unies. Cette analyse permet de localiser les endroits où des actions doivent être

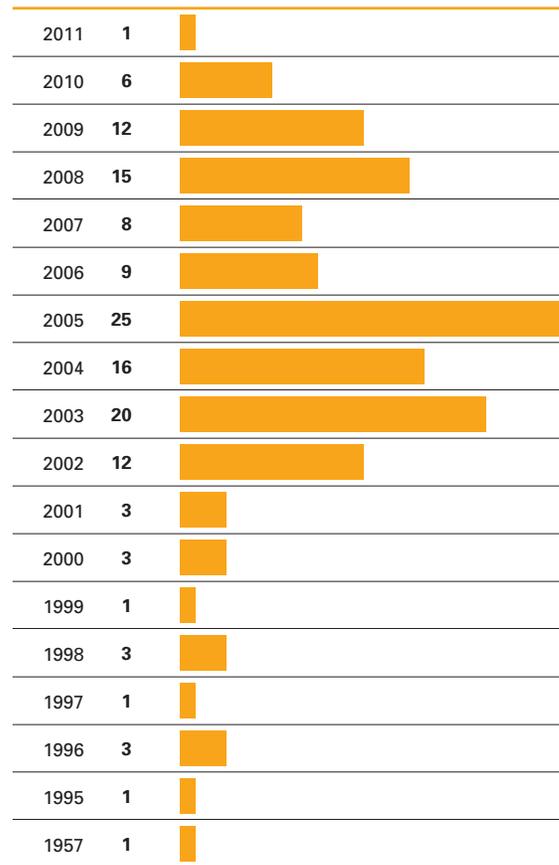
mises en œuvre et de souligner l'importance d'inclure des initiatives de prévention et de mettre à contribution la communauté dans tout PAN.

### Les législations nationales

Nous entendons par législation nationale les lois constitutionnelles, pénales ou administratives qui comportent des dispositions sur la traite des personnes à l'échelle nationale. L'une des premières choses remarquable est qu'un grand nombre de pays ont adopté des lois nationales qui criminalisent la traite des personnes. Sur les 193 pays étudiés, 140 disposent d'une certaine forme de législation nationale qui traite de cette question. Ce portait est, effectivement, une étape importante et très visuelle, car il exprime à quel point le problème est communément admis. Le graphique 3.3 indique à quel moment ces lois ont été adoptées. Il est important de souligner que le nombre de lois a augmenté de manière fulgurante au cours de la première décennie des années 2000, notamment grâce à une couverture médiatique du problème de plus en plus forte sur la scène internationale. Nous pouvons constater qu'entre 2002 et 2005 seulement, soixante-trois pays ont adopté une certaine forme de loi nationale. En 2011, beaucoup d'autres pays en avaient fait de même. Aujourd'hui, environ 73 % des pays du monde disposent d'une certaine forme de législation qui traite spécifiquement de ce problème. Il s'agit d'un bond considérable par rapport à il y a dix ans, alors que même pas 10 % des pays possédaient une législation semblable.

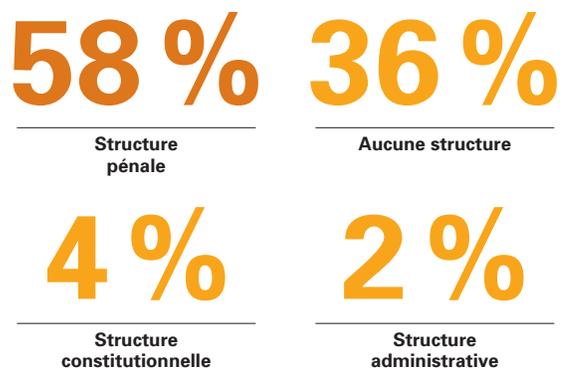
Les questions qui viennent naturellement à l'esprit sont : Quels pays ont adopté ces lois ? Ces lois sont-elles inscrites dans la Constitution ? Ces lois constituent-elles une règle de fonctionnement au sein d'un code administratif ou pénal ? Le fait d'insérer une nouvelle disposition dans la Constitution d'un pays permet de lui donner une certaine préséance. Le graphique 3.4 indique le pourcentage d'insertion de ces lois dans une structure juridique. Nous pouvons constater que près de 60 % des 193 pays étudiés ont inscrit leur loi sur la traite des personnes dans le Code pénal. Une minorité d'entre eux l'a inscrite dans une structure administrative (2 %) et un autre faible pourcentage (4 %) l'a incluse dans leur Constitution. Cette structure est logique, car c'est le Code pénal et les institutions qui opèrent en vertu de ce code qui peuvent habituellement s'attaquer à ce problème. On pourrait même dire qu'il est inutile d'inscrire une telle disposition dans la Constitution, car la plupart des constitutions contiennent déjà des dispositions relatives aux droits de la personne et on pourrait raisonnablement présumer que de nombreux cas de traite de personnes s'inscrivent dans le contexte de la protection des droits de la personne. Par conséquent, il est tout à fait sensé de maintenir les lois en matière

Graphique 3.3 Adoption de législations nationales sur la traite des personnes, entre 1957 et 2011



Source : CIPC (2011).

Graphique 3.4 Insertion des lois en matière de traite des personnes dans une structure juridique



Source : CIPC (2011).

de traite des personnes dans une structure pénale. En faire une simple question administrative ne traduit certainement pas une volonté d'admettre la gravité du problème.

Il est également important de souligner que, du point de vue de la prévention, lorsque ces lois sont inscrites dans le Code pénal, cela signifie que la question est traitée principalement par le système de justice pénale. Or, bien que cela soit nécessaire, il est crucial de maintenir les questions de traite et d'exploitation hors du système de justice pénale. En effet, la traite et l'exploitation des personnes sont des questions qui, en raison de leur complexité, peuvent dans certains cas être imprégnées dans le tissu social d'un pays ou d'une communauté (comme c'est le cas de la servitude pour dettes dans certaines régions de l'Inde, un pays dans lequel, selon les estimations, 18 millions de personnes vivent dans une situation d'esclavage et dont beaucoup ont été victimes de traite (Bales, 2005)). Ainsi, ce problème peut être abordé grâce à la mise en œuvre de programmes de prévention traitant des questions sociales telles que la discrimination et les pratiques d'exploitation.

Même s'il est clair que les hommes sont également victimes de traite, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables et les plus susceptibles de souffrir aux mains des trafiquants. Le nombre de lois nationales contenant des dispositions particulières pour les femmes et les enfants ou encore le fait que certaines lois ne s'appliquent qu'aux femmes ou aux enfants illustrent bien cette situation. Un total de 45 % des pays étudiés disposent d'une législation spécifique concernant la traite des enfants. Dans le cas des femmes, les résultats ne sont pas aussi évidents : des lois spécifiques concernant la traite des femmes n'ont été adoptées que dans seulement 20 % des pays.

### La place qu'occupe la prévention dans les législations nationales

En ce qui concerne une mention explicite de la prévention dans les législations nationales, les résultats ne sont pas très encourageants. Parmi tous les pays étudiés, seulement 22 % ont adopté des lois nationales qui mentionnent ou abordent la nécessité de considérer la prévention comme une mesure de lutte contre la traite. Près des trois quarts d'entre eux n'ont aucune disposition sur la prévention. Parmi ceux qui ont adopté une loi nationale, près de 70 % ne font aucune mention de la prévention. Ces résultats font ressortir l'importance d'aborder ce problème comme une question sociale, plutôt que comme une notion de simple justice pénale. Le graphique 3.5 illustre les mesures de prévention contenues dans les lois nationales.

En ce qui concerne les femmes et les enfants, dans 16,4 % des cas, la prévention est incluse dans les lois nationales comprenant une composante ou une loi spécifique concernant les enfants et les femmes.

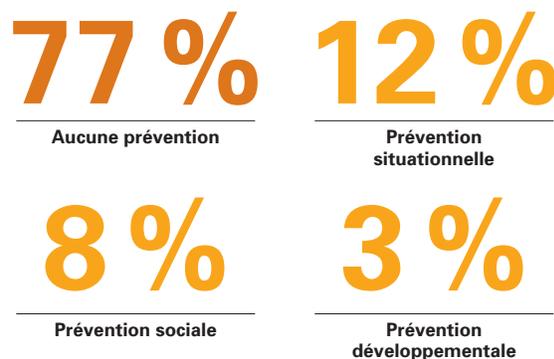
### Plans d'action nationaux

Notre analyse approfondie a permis de dégager des résultats forts intéressants en ce qui concerne les plans d'action nationaux (PAN). Il est important de noter que 41,5 % des pays étudiés ont mis en œuvre un PAN pour lutter contre la traite des personnes. Le tableau 3.3 donne une indication du pourcentage par région.

Comme nous pouvons le constater, les pays d'Europe occidentale et centrale sont ceux qui obtiennent le plus haut pourcentage, avec un peu plus de 80 %. Le pourcentage le plus surprenant est celui de l'Amérique du Nord, une région qui comprend le Canada, le Mexique et les États-Unis. Ces trois pays disposent d'une législation nationale, mais, par exemple au Canada, dont le dernier amendement pour que les crimes liés à la traite soient inclus de manière plus étendue dans le Code pénal a été promulgué en 2005, les plans d'action sont le plus souvent décentralisés à l'échelon de l'État ou de la Province qui s'en occupe avec la collaboration du gouvernement fédéral<sup>8</sup>. Par conséquent, on ne peut pas dire que ces pays ont un plan d'action général à l'échelle nationale. Cela ne

<sup>8</sup> Au moment de conclure la rédaction du Rapport, le Canada n'avait pas encore adopté un plan d'action national. Le 6 juin 2012, le gouvernement du Canada a lancé son plan d'action national pour lutter contre la traite d'êtres humains. Ce PAN représente un effort considérable et constitue un investissement important. Parmi ces objectifs, le PAN vise à mettre en place une équipe au sein du système de justice qui travaillerait exclusivement sur le trafic humain, ainsi que de mettre en œuvre une formation spécialisée et de promouvoir la prévention et une meilleure coordination au niveau national et international. Ceci n'est pas présenté dans le tableau 3.3.

Graphique 3.5 Mesures de prévention contenues dans les lois nationales, 2011



Source : CIPC (2011).

Tableau 3.3 Pays disposant d'un PAN, par région, 2011

% AVEC NAP	RÉGIONS
<b>81,08 %</b>	<b>EUROPE OCCIDENTALE ET CENTRALE</b>
<b>66,67 %</b>	<b>AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBE</b>
<b>58,33 %</b>	<b>EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE</b>
<b>55,56 %</b>	<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>
<b>50,00 %</b>	<b>ASIE DE L'EST ET RÉGION PACIFIQUE</b>
<b>44,44 %</b>	<b>AFRIQUE DE L'EST</b>
<b>37,50 %</b>	<b>AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE</b>
<b>36,36 %</b>	<b>AFRIQUE DU SUD</b>
<b>25,00 %</b>	<b>ASIE DU SUD ET DU SUD-OUEST</b>
<b>10,00 %</b>	<b>MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD</b>
<b>0,00 %</b>	<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>

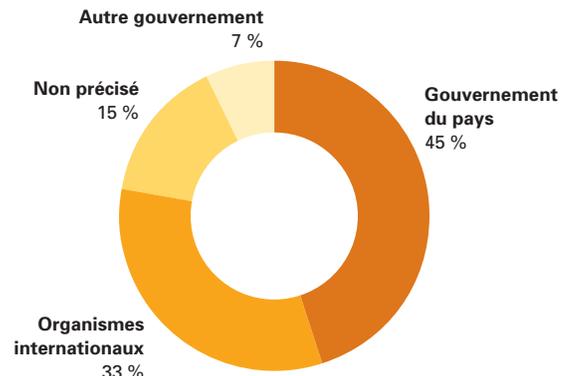
Source : CIPC (2011).

signifie pas qu'aucune action n'est prise, mais plutôt que les actions sont prises à un autre niveau. Dans le cas du Mexique, une loi est en vigueur et un PAN a été conçu, mais il n'a pas encore été mis en œuvre. Les pays d'Asie du Sud et du Sud-Ouest affichent les pourcentages les plus faibles en ce qui concerne les PAN. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, de nombreux pays se sont dotés d'un PAN (le plan est en vigueur dans près de 67 % d'entre eux), ce qui représente un signe encourageant pour une région qui est une source importante de traite de personnes et de passages clandestins. Les pourcentages des autres régions oscillent entre 60 % et 45 %.

L'analyse détaillée des PAN nous a également permis d'en apprendre davantage sur le financement de ces initiatives. La communauté internationale participe activement au financement, en particulier dans certaines régions, mais on constate que les gouvernements déploient de plus en plus d'efforts pour lutter contre ces problèmes. Le graphique 3.6 présente les pourcentages des sources de financement.

Comme on peut le voir, les organismes internationaux jouent un rôle très actif dans le financement des programmes nationaux de lutte contre la traite des personnes. Ils financent en effet 33 % de tous les PAN. Ce pourcentage met en lumière le rôle vital que joue la communauté internationale dans la lutte contre le problème. Il est important de faire ressortir ici les capacités de ces organismes sur le plan de l'organisation, de l'acquisition et de la distribution des fonds, ainsi que leur engagement à l'égard du problème même de la traite des personnes. Bien sûr,

Graphique 3.6 Sources de financement des PAN en 2011



Source : CIPC (2011).

les gouvernements jouent eux aussi un rôle central. L'engagement du gouvernement est fondamental pour la pérennité d'un PAN, tout comme la mobilisation de la communauté et des autres intervenants locaux dans la prévention des situations de traite. Les sources de financement sont également multisectorielles. En effet, de nombreux acteurs sont impliqués dans le financement des PAN et, en fin de compte, c'est une bonne nouvelle pour les victimes.

Le graphique 3.6 vise à souligner l'importance des partenariats dans la lutte contre la traite et l'exploitation de personnes. La synthèse des données du CIPC colligées pour la rédaction du présent Rapport a permis d'évaluer si les partenariats sont un élément actif des PAN. Des quatre-vingts pays qui ont

**Tableau 3.4 Partenariats conclus dans le cadre d'un plan d'action national en 2011**

**% DES PAYS AYANT UN PARTENAIRE PAN (N = 80)**

**63,75 % LOCAL**  
**41,25 % INTERNATIONAL**  
**12,50 % PRIVÉ**

**Remarque** : le total s'élève à plus de 100 %, car de nombreux PAN ont plusieurs partenaires.

Source : CIPC (2011).

ouvertement déclaré avoir mis en œuvre un PAN, quarante-trois nous ont fourni des renseignements sur leurs partenaires. Plus de 50 % des PAN comptent un ou plusieurs partenaires. Le tableau 3.4 présente ces données par type de partenariat.

Le graphique 3.7 illustre les groupes spécifiques ou les activités criminelles ciblées par les plans d'action nationaux, notamment le commerce du sexe et le trafic de main-d'œuvre ainsi que les divers groupes : femmes, enfants, hommes et migrants clandestins. Nous pouvons constater que les PAN couvrent les populations les plus vulnérables et il est à espérer que cette tendance va se poursuivre à mesure que les PAN seront plus répandus.

Sur le plan de la prévention, un mouvement encourageant se dessine : de nombreux PAN comprennent des éléments de prévention. Sur les quatre-vingts PAN déclarés, près de 60 % proposent une certaine forme de stratégie de prévention sociale. Il est également très encourageant de constater que le développement est reconnu comme une mesure de prévention de la traite des personnes dans près de 48 % des PAN. On

**Graphique 3.7 Groupes ciblés par les plans d'action nationaux en 2011**

**SEXE 22 %**  
**21 % FEMMES**  
**ENFANTS 21 %**  
**21 % TRAVAIL**  
**AUCUN GROUPE CIBLÉ 10 %**  
**5 % AUTRES (ÉTRANGERS, HOMMES)**

Source : CIPC (2011).

retrouve des mesures de prévention situationnelle dans 36 % des PAN. Ces données soulignent le fait que la plupart des PAN comprennent maintenant au moins une composante de prévention, ce qui ne signifie pas qu'on ne peut pas en faire davantage pour que ces stratégies occupent une plus grande place ni que les gouvernements ne peuvent pas en faire plus pour inclure des stratégies de prévention dans leurs plans d'action, mais très certainement, il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Cette situation est illustrée plus en détail par les deux études de cas présentées plus loin, la première en Ukraine et la deuxième au Pérou, deux pays qui ont pris des mesures importantes pour lutter contre la traite des personnes.

## Conclusion

Des progrès importants ont été accomplis, surtout dans les dix dernières années, en matière de lutte contre la traite et l'exploitation des personnes et de prévention à cet égard. Toutefois, il reste encore des défis importants à relever et des efforts à déployer pour résoudre ces problèmes qui font des millions de victimes dans le monde. Il est très important de situer le débat sur la traite des personnes dans un contexte plus large d'exploitation et même d'esclavage. La traite des personnes est souvent le piège dans lequel certaines personnes tombent et se retrouvent à leur insu dans des situations d'abus comme la servitude pour dettes, la prostitution, le travail domestique et d'autres formes de travail non rémunéré et de situations d'exploitation. Aujourd'hui, une grande attention internationale est accordée, à juste titre, à la traite des personnes, mais les États et autres intervenants doivent traiter avec le même élan les questions d'esclavage moderne et d'exploitation. La lutte contre l'exploitation et l'esclavage est sans doute la meilleure façon de prévenir la traite des personnes.

En parallèle, il faut inclure des interventions de prévention dans cette lutte, mais pas seulement au moyen de programmes de prévention situationnelle. Les États et autres intervenants doivent impérativement commencer à considérer ces phénomènes comme des problèmes sociaux et pas uniquement comme des infractions pénales. Les victimes du phénomène de seconde vague en Ukraine en sont un bon exemple. En effet, certaines femmes, autrefois victimes, deviennent des recruteurs et sont étiquetées simplement comme des criminelles. Cette vision simpliste et dangereuse est douloureuse autant pour les nouvelles victimes que pour les anciennes. Le contexte d'exploitation et les situations de traite qui le nourrisse doivent être abordés de manière globale au moyen d'interventions éducatives et d'investissements dans le but de réduire la vulnérabilité des victimes potentielles et d'éviter qu'elles se

Tableau 3.5 Activités de prévention comprises dans les plans d'action nationaux en 2011

%	NOMBRE DE PAYS (N=80)	TYPES DE MESURES DE PRÉVENTION
<b>57,50 %</b>	<b>46</b>	<b>PRÉVENTION SOCIALE</b>
<b>47,50 %</b>	<b>38</b>	<b>PRÉVENTION DÉVELOPPEMENTALE</b>
<b>36,25 %</b>	<b>29</b>	<b>PRÉVENTION SITUATIONNELLE</b>
<b>13,75 %</b>	<b>11</b>	<b>AUCUNE MESURE DE PRÉVENTION</b>
<b>7,50 %</b>	<b>6</b>	<b>AUCUNE INFORMATION</b>

**Remarque :** le total s'élève à plus de 100 %, car de nombreux PAN ont plusieurs partenaires.

Source : CIPC (2011).

retrouvent plus tard dans une situation de traite. La mise à contribution de la communauté et la conclusion de partenariats jouent un rôle important à cet égard. Il est encourageant de constater que le développement comme moyen de prévention fait partie intégrante de nombreux PAN.

Les lois doivent se traduire par des plans d'action concrets dans le cadre desquels le recours au système de justice pénale ne doit pas être le seul outil de lutte. En effet, d'autres intervenants au sein de l'État ainsi que la société civile doivent prendre part à la résolution du problème. Il est extrêmement important de trouver réponse aux problèmes socioculturels qui contribuent à la traite et à l'exploitation des personnes. La discrimination et les préjugés envers les femmes, à tous les échelons, doivent être éliminés, ainsi que les pratiques culturelles qui permettent, par exemple, à la servitude pour dettes de perdurer. Apporter des changements à cet égard dans la structure sociale pourrait être la meilleure stratégie de prévention à long terme. Ceci n'est pas une mince tâche et cela exige d'énormes changements culturels qui doivent être appuyés par des lois efficaces pour empêcher ces crimes. Les interventions de prévention sur le plan social et développemental sont cruciales dans la lutte contre la traite et l'exploitation, et ces mesures doivent rejaillir non seulement dans les lois nationales, mais aussi dans les plans d'action mis en œuvre sur le terrain pour s'attaquer à ces crimes et empêcher qu'ils ne se reproduisent.

## Ukraine

### Mise en contexte

Située dans l'est de l'Europe, l'Ukraine compte 46,2 millions d'habitants et est considérée comme une république multipartite où le président est à la fois chef de l'État et chef du gouvernement. L'Ukraine a déclaré son indépendance en 1991, à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique. En dépit de sa nouvelle autonomie, le pays est confronté à une situation politique instable et à une économie faible qui coexiste avec une économie souterraine qui prend de plus en plus de poids. L'économie formelle de l'Ukraine a par ailleurs été déstabilisée par la crise financière mondiale et le pays a récemment reçu l'approbation du Fonds monétaire international (FMI) pour qu'un financement d'urgence lui soit versé, ce qui a entraîné d'importantes coupures dans un système de service public déjà mal en point. De plus, le chômage est un enjeu majeur. En effet, une enquête menée en 2002 auprès des ménages révèle que le taux réel de chômage en Ukraine s'élève à 9,8 % (UNICEF et coll., 2005). Selon diverses études, la détérioration de l'économie serait en partie responsable de sa criminalisation et de l'expansion des réseaux criminels organisés, notamment les réseaux de matériel pornographique et de prostitution destinés au marché international (Hughes et Denisova, 2002). En même temps, bien que l'Ukraine ait enregistré une croissance économique depuis 2004, la migration légale et illégale des Ukrainiens constitue encore une source populaire de revenus et représente donc un défi constant.

### L'Ukraine et la traite des personnes

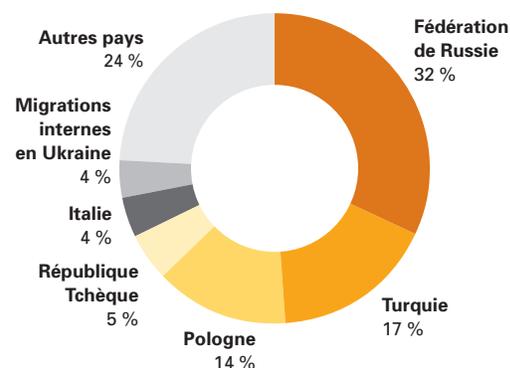
De nombreux rapports indiquent que les répercussions de la crise mondiale sur l'Ukraine ont particulièrement affecté les femmes, entraînant une augmentation de la migration et, par conséquent, faisant d'elles des personnes plus vulnérables aux réseaux de trafiquants (Gerasymenko, 2011, Hughes et Denisova, 2002, OIT, 2008). L'OIM conclut que 40 % des femmes ukrainiennes courent le risque d'être victimes de traite, principalement en raison de leur intérêt pour l'émigration ou pour la recherche d'emploi à l'étranger. Les études révèlent également que

## Étude de cas

l'inégalité entre les sexes, le manque d'emplois et le nonaccès à un revenu décent sont des facteurs d'incitation. Les femmes souffrent de discrimination salariale et ont un fort désir de s'éloigner de la crise qui sévit chez elles. En outre, il est prouvé que la violence conjugale est répandue en Ukraine (Rudd, 2001) : dans un échantillon national de femmes, 33 % se disent victimes de violence psychologique ou verbale de la part de leur mari, de leurs amis ou de leurs voisins; 12 % ont subi des violences sexuelles et 5 % ont été victimes d'atteintes physiques de la part de leur mari. Un autre 10 % d'entre elles a déclaré que l'État avait violé leurs droits et porté atteinte à leur liberté.

L'OIM constate que, chaque année, 117 000 Ukrainiens sont victimes de traite. Ces personnes sont le plus souvent vendues sur le marché de la prostitution, pour effectuer du travail forcé dans les exploitations agricoles, pour mendier ou pour d'autres activités criminelles. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants entre 17 et 25 ans (OIM, 2006). Les victimes de traite originaires d'Ukraine sont envoyées en Allemagne, à Aruba, en Autriche, en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Bénin, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, au Canada, à Chypre, au Danemark, en Espagne, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis en Finlande, en Guinée équatoriale, en Grèce,

Graphique 3.8 Pays de destination des victimes de traite signalées en Ukraine, de 2000 à 2010



Source : OIM (2011a).

en Hongrie, en Indonésie, en Irlande, en Israël, en Italie, au Kazakhstan, au Kosovo, au Liban, en Moldavie, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Russie, en Serbie, en Slovaquie, en Suisse, en Syrie, en Tunisie et en Turquie (Hughes et Denisova, 2002).

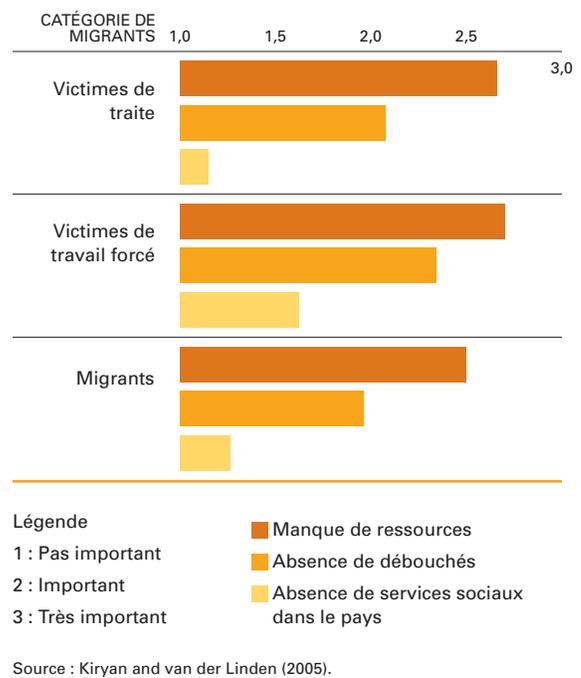
### L'intensification du « phénomène de seconde vague »

Les femmes ukrainiennes semblent être les plus vulnérables et sont surreprésentées parmi les victimes de traite. Au cours des dernières années, le phénomène de « seconde vague » de victimes de sexe féminin n'a cessé de s'accroître; ce phénomène est en fait la méthode la plus commune de traite des femmes en Ukraine. Dans cette situation, les femmes victimes de traite retournent dans leur communauté pour recruter d'autres femmes (amies ou connaissances), car dès l'instant où elles sont impliquées dans le commerce du sexe, peu d'options s'offrent à elles. Une femme doit payer sa « dette » aux trafiquants et l'un des rares moyens d'échapper à cette situation est de passer du statut de victime à celui d'instigatrice. Selon un rapport, 70 % des proxénètes en Ukraine sont des femmes issues de la seconde vague (Levchenko, 1999).

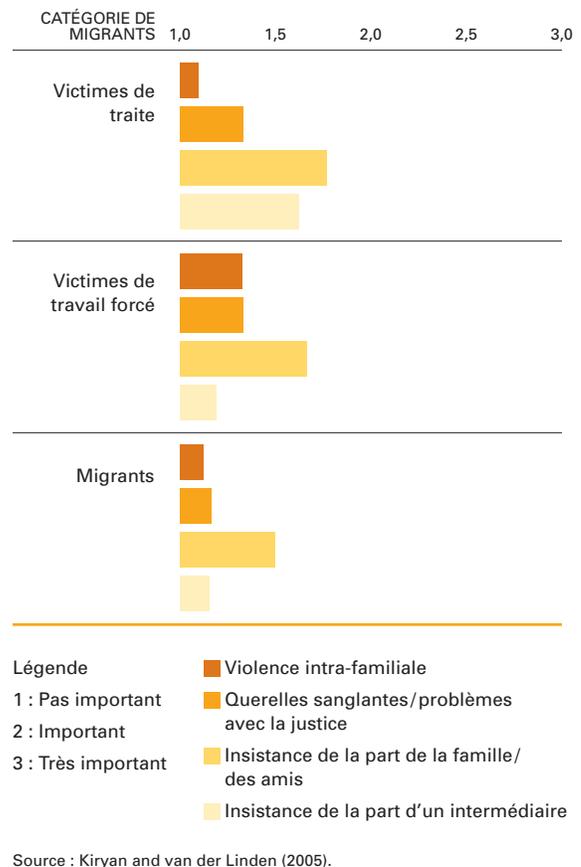
### Progrès révolutionnaires réalisés en Ukraine en matière de prévention de la traite des personnes

L'Ukraine a été l'un des premiers pays européens à criminaliser la traite des êtres humains. Le travail forcé est interdit par la Constitution et, en septembre 2001, le pays s'est doté d'un nouveau Code pénal avec notamment l'article 149 qui comprend une nouvelle disposition sur la traite des personnes (UNICRI, 2006). Cette disposition, entrée en vigueur en 2002, fait de la traite des êtres humains un acte criminel punissable par trois à huit années d'emprisonnement. Elle définit un acte criminel de traite comme une activité de vente d'un être humain ou toute autre forme de transfert d'un être humain contre rémunération, ou toute autre transaction illégale en lien avec un être humain impliquant le franchissement de la frontière ukrainienne (*id.*). Diverses fins sont mentionnées, notamment l'exploitation sexuelle, le commerce de matériel pornographique, la participation à des activités criminelles, la servitude pour dettes et l'adoption à des fins commerciales (*id.*). Cette disposition vise également à protéger les enfants. À peu près au même moment, le gouvernement mettait sur pied deux groupes de travail distincts de lutte contre la traite : le Conseil national de coordination pour la prévention de la traite des êtres humains (en 1999) et le Groupe de coordination interministérielle (en 2001) afin de renforcer cette disposition et d'étendre

Graphique 3.9 Facteurs incitatifs (I) de recherche d'emploi à l'étranger en Ukraine



Graphique 3.10 Facteurs incitatifs (II) de recherche d'emploi à l'étranger en Ukraine



ses efforts. Des groupes de policiers ont été formés et sont devenus des « agents de police contre la traite » chargés de faire appliquer cette nouvelle disposition dans toute l'Ukraine.

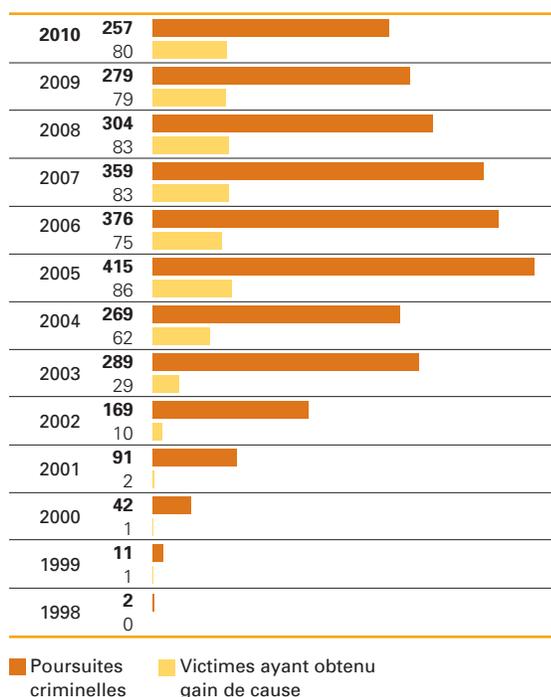
Une autre initiative intéressante a occasionné la mise en place du Programme complet de lutte contre la traite des personnes pour la période de 2002 à 2005. Conçu par des ONG, des organismes intergouvernementaux et des représentants du gouvernement, ce programme vise à donner un mandat spécifique à chaque ministère et à tenter de renforcer les efforts des groupes de travail gouvernementaux en matière de lutte contre la traite. Cette initiative est le reflet du travail prometteur accompli entre la société civile et les responsables gouvernementaux. Selon le Département d'État des États-Unis (2011a), il semble y avoir de la place pour inclure la société civile dans l'action gouvernementale et pour accentuer la collaboration. Cela est mis en évidence par la capacité de ces acteurs à faire pression sur leurs homologues gouvernementaux à l'échelle régionale et nationale, à dispenser des formations aux fonctionnaires et à solliciter l'appui du gouvernement dans les campagnes publiques de sensibilisation.

La ratification par le gouvernement en 2004 du Protocole facultatif visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vient compléter la Convention des

Nations unies contre la criminalité transfrontalière organisée, démontre qu'il est nécessaire de définir clairement que la traite des personnes ne se limite pas à la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle (Gerasymenko, 2011). Plus récemment, d'autres démarches positives ont été entreprises en faveur de l'adoption de dispositions et de lois supplémentaires pour contrer la traite des personnes en Ukraine. Le 5 juillet 2011, le gouvernement a adopté le projet de loi sur la lutte contre la traite des êtres humains dans lequel on retrouve un cadre organisationnel et juridique, les principales directives de la politique gouvernementale, les responsabilités des ministères et les procédures visant à établir le statut des victimes de traite et à leur procurer assistance (OIM, 2002). Comme cette loi est encore à l'étape de projet, les éléments qui la composent ne peuvent pas encore être entièrement mis en œuvre.

Le gouvernement ukrainien s'est engagé également dans d'autres initiatives prometteuses, entre autres dans la collaboration avec des bailleurs de fonds étrangers pour la conception d'un cours sur la prévention de la traite des personnes à dispenser dans les écoles secondaires. Cette initiative comprend une série d'ateliers qui aideront les enseignants à aborder les questions de traite avec les jeunes. En parallèle, les ONG ont mené des campagnes de prévention avec le soutien des autorités locales. De plus, avant leur déploiement dans des fonctions internationales de maintien de la paix, les soldats ukrainiens ont assisté à des séances de formation pour lutter contre la traite; cette formation est désormais obligatoire pour tous les Casques bleus ukrainiens. Une autre initiative de collaboration a vu le jour en 2010, entre le gouvernement de l'Ukraine et l'OIM, avec la mise en place d'un programme pilote de prévention du tourisme sexuel impliquant des enfants; ce programme consistait entre autres à distribuer des affiches et des fiches informatives sur le sujet (Département d'État des États-Unis, 2011a).

**Graphique 3.11 Poursuites pour traite d'êtres humains en Ukraine, entre 1998 et 2010**



Source : Ministère de la Famille, de la Jeunesse et des Sports de l'Ukraine (2009).

## Programmes de prévention nationaux et internationaux en Ukraine

Le taux élevé de chômage et la rareté des possibilités économiques ont fait augmenter les problèmes de traite et de migration des personnes en Ukraine. C'est pourquoi des organismes internationaux ont mis en œuvre plusieurs mesures prometteuses de médiation pour remédier à la situation, proposer une structure à long terme et renforcer les capacités du pays. La prévention joue un rôle prépondérant dans les pratiques de lutte contre la traite en Ukraine. La plupart des programmes mettent l'accent sur des mesures d'aide aux femmes, sur la réduction de leur vulnérabilité et sur la sensibilisation du public.

## La Strada Ukraine

Le centre international des droits des femmes « La Strada Ukraine » a été fondé en 1998. La Strada est le plus grand organisme d'Ukraine à lutter contre la traite des femmes. Il travaille en étroite collaboration avec les ONG locales, la société civile, les ministères nationaux et étrangers et les organismes internationaux comme l'OIT, l'OIM, l'ONU DC, le PNUD et l'UNICEF. La Strada participe à des campagnes de sensibilisation et organise, dans tout le pays, des conférences sur la traite et sur les stratégies de prévention, plus particulièrement pour les enseignants, les intervenants sociaux et les parents. Elle a récemment publié un manuel intitulé « La prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ». Ce manuel s'adresse aux futurs éducateurs, aux futures infirmières et aux jeunes des orphelinats. Plus récemment, La Strada a bâti une base de données de consultation dans laquelle il est possible de trouver de l'information fiable sur les possibilités d'emploi à l'étranger et sur des agences de placement de confiance, ainsi que des documents d'information. En collaboration étroite avec le Comité d'État à la famille et à la jeunesse, la Strada a également mis sur pied un service national de permanence téléphonique visant à fournir des informations et du soutien aux Ukrainiens migrants et à repérer les victimes potentielles.

## Le PNUD

Le PNUD a lancé plusieurs projets de prévention de la traite des personnes en Ukraine, visant à offrir une égalité d'accès et des possibilités économiques à la population. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le projet de formation professionnelle réparti sur trois ans dont l'objectif est d'offrir aux femmes qui travaillent ainsi qu'aux chômeuses une formation professionnelle axée sur les besoins du marché. Ce projet a joué un rôle prépondérant dans l'adoption, en 2005, de la Loi sur l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes. Cette année-là, le gouvernement a également ratifié un décret sur l'adoption du programme d'État visant à assurer l'égalité entre les sexes dans la société ukrainienne pour la période de 2006 à 2010. En 2008, le PNUD a mis en place le Programme pour l'égalité des chances et des droits pour les femmes en Ukraine. Ce programme offre une formation aux représentants de l'État, à l'échelon national et régional, qui travaillent sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes, et il contribue à la compilation de statistiques sur l'égalité des sexes et permet de surveiller que les actes législatifs sont en conformité avec les lois. Ce programme a également joué un rôle central dans l'ouverture du Centre national de ressources et de conseils en matière d'égalité des sexes, dans l'instauration d'une méthodologie de

formation des enseignants sur les principes d'égalité et dans la publication d'un manuel sur la façon d'éliminer les stéréotypes liés au sexe.

## L'OIT

L'OIT a été très active en Ukraine sur la question de la traite des personnes. Le projet sous-régional de prévention et de réintégration visant à lutter contre la traite des enfants à des fins d'exploitation économique et sexuelle a permis de recueillir des informations cruciales sur la législation existante et sur les actions portant sur la traite des enfants, ce qui a entraîné la mise en œuvre d'un programme global de prévention et de réintégration pour les enfants victimes de traite. De 2006 à 2008, l'OIT a lancé un projet d'abolition de la traite des personnes en Moldavie et en Ukraine. Ce projet a permis de mettre en lumière l'absence d'informations fiables sur les conditions de travail à l'étranger, ce qui contribue à exacerber la vulnérabilité des migrants face aux réseaux de trafiquants. Grâce à cette initiative, des mesures concrètes liées au marché ont été prises, par exemple, l'amélioration des systèmes d'information des services publics de l'emploi, la formation d'inspecteurs du travail et autres autorités gouvernementales chargées de mieux surveiller les agences d'emploi privées, l'amélioration des curricula de formation professionnelle et la promotion de l'entrepreneuriat auprès des victimes pour éviter qu'elles fassent de nouveau l'objet de traite et le soutien à la collecte de données sur la migration illégale.

## L'OIM

L'OIM a mis en place d'innombrables programmes pour lutter contre la traite des personnes en Ukraine. Grâce à un réseau de plus de soixante-cinq ONG, l'OIM coordonne une multitude d'activités de prévention, entre autres des campagnes d'information, des annonces de services publics, des lignes téléphoniques ouvertes, des manuels destinés aux enseignants et des ateliers de formation pour les journalistes. L'OIM a également lancé, dans tout le pays, une campagne de prévention de la traite des personnes, financée par l'UE, après qu'une enquête nationale ait révélé que la vaste majorité des Ukrainiens ont une compréhension inexacte de ce qu'est la traite. L'OIM a également dispensé une formation aux fonctionnaires consulaires sur les mesures de lutte contre la traite.

## Les défis

Qu'il s'agisse d'initiatives prises en charge et gérées par le gouvernement ukrainien, par des ONG ou par des institutions internationales, l'Ukraine n'est pas

novice dans les programmes nationaux et régionaux de sensibilisation aux situations de traite et de prévention. Ces programmes qui offrent aux victimes actuelles et potentielles des services importants de prévention, de réhabilitation et de renforcement de leurs capacités, ont eu des répercussions profondes sur les politiques du pays.

Toutefois, en dépit des progrès accomplis, de nombreux défis persistent. En effet, les problèmes systémiques au sein de la structure étatique (manque de ressources, discrimination liée au sexe et perspectives économiques déficientes) semblent entraîner le ralentissement des mesures progressistes prises au fil des ans. Les experts ont suggéré que d'autres stratégies de prévention soient mises en place afin de sensibiliser davantage la population aux problèmes de traite et amener un changement institutionnel (Gerasymenko, 2011, Hughes et Denisova, 2002, Minnesota Advocates for Human Rights, 2000, UNICEF et coll., 2005). On craint également que le renforcement des capacités à long terme ne soit pas suffisant et que les priorités budgétaires nuisent aux résultats des projets, d'autant plus que les politiques liées à la traite continuent de souffrir de sous-financement.

### Les problèmes internes des États

La corruption dans la magistrature et la police est une entrave majeure aux efforts du gouvernement pour lutter contre la traite (Gerasymenko, 2011). Les ONG sur le terrain affirment que les policiers et les douaniers acceptent souvent de fermer les yeux sur ce trafic moyennant le versement de pots-de-vin et qu'il n'est pas rare de voir des juges corrompus accorder des peines moins sévères (*id.*). Le fait que très peu de fonctionnaires font l'objet de poursuites pour corruption suscite de sérieux doutes quant à la volonté du gouvernement de résoudre les problèmes de complicité des autorités dans la traite des personnes. Parallèlement, le désabusement général des victimes à l'égard des institutions chargées de l'application des lois et des tribunaux se fait sentir; les victimes font également l'objet de stigmatisation et sont préoccupées par l'inefficacité des programmes de protection des témoins et de réinsertion. Il en résulte que bon nombre de victimes refusent de témoigner aux procès.

### Les lacunes sur le plan de la centralisation de l'information statistique sur la traite des personnes

Il n'existe pas de système unique de compilation des statistiques sur la traite des personnes en Ukraine. Les données sur les dossiers criminels liés à la traite sont compilées par le ministère des Affaires

intérieures de l'Ukraine, les données sur l'aide fournie aux victimes sont compilées par le Service social public pour la famille, les enfants et la jeunesse et les données sur l'aide aux enfants victimes de traite sont compilées par les Services de protection des enfants (Gerasymenko, 2011). Les organismes non gouvernementaux ont, dans une grande mesure, pris la relève, par exemple, l'OIM en Ukraine recueille régulièrement des données statistiques sur les victimes qui reçoivent des services d'assistance. En revanche, la coordination et la normalisation de l'information demeurent un défi majeur.

### La législation en matière de lutte contre la traite des personnes

L'adoption de lois pour lutter contre la traite des personnes et leur efficacité suscitent à la fois beaucoup d'intérêt et de controverse. Il est inquiétant de constater que l'actuel Code pénal interdit la traite internationale et les crimes connexes, mais ne proscribit pas la traite sur le territoire ukrainien (UNICEF et coll., 2005). On constate également d'autres problèmes, comme ceux liés au manque d'efficacité du système judiciaire, entraînant des procès inefficaces et un financement limité des mesures de prévention et d'assistance aux victimes de la part du gouvernement. Le débat demeure ouvert quant aux prochaines étapes du Plan national de lutte contre la traite des personnes, qui a expiré à la mi-2010, et quant aux changements apportés par le nouveau gouvernement, par exemple quel organisme a la responsabilité principale des efforts de lutte contre la traite et est-ce que cet organisme obtiendra les ressources suffisantes et un soutien politique adéquat pour mener à bien ses activités de prévention (Département d'État des États-Unis, 2011a).

### L'évolution des tendances sur le marché de la traite des personnes

Au fil des années, le type de personnes victimes de traite en Ukraine ainsi que leur nombre ont beaucoup changés. Il est donc nécessaire d'adopter d'autres approches et de nouvelles lois. D'une part, le phénomène de seconde vague a augmenté. D'autre part, depuis 2008, le nombre de personnes victimes de traite à des fins d'exploitation pour le travail est supérieur au nombre de victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Par conséquent, un plus grand nombre d'hommes font partie des victimes et le groupe le plus à risque n'est plus constitué de jeunes femmes, mais de personnes de tout âge (Gerasymenko, 2011).

## La voie à suivre dans le domaine de la prévention

En réfléchissant aux défis actuels et aux pratiques internationales en vigueur, on constate que l'Ukraine pourrait s'attaquer aux problèmes internes complexes de diverses façons et réorganiser ses ressources pour faire avancer ses politiques de lutte contre la traite. Comme plusieurs rapports l'ont déjà souligné, l'Ukraine est confrontée à des problèmes internes de corruption, en particulier dans le système judiciaire et dans les services de police (Gerasymenko, 2011, Hughes et Denisova, 2002). La discrimination liée au sexe est également une préoccupation majeure. L'Ukraine se doit d'apporter des changements institutionnels pour renforcer ses principes démocratiques, en l'occurrence, il est crucial qu'elle renforce ses capacités en ayant recours à la formation des policiers, des autorités locales, des institutions chargées de l'application des lois et des représentants de l'État, ce qui changerait la perception de la société. Plusieurs programmes de prévention ont eu une incidence sur les politiques et ont permis d'offrir un soutien à long terme; ces pratiques doivent être présentées et débattues sur la scène nationale et internationale afin de renforcer les capacités et les connaissances et de mettre en place des normes de bonnes pratiques. En même temps, il faut mettre en place d'autres mesures de sensibilisation aux mécanismes de prévention des actes de traite et de poursuite des criminels, car comme les experts l'ont relevé, certains citoyens ukrainiens ont une conception étroite de ce qu'est une victime de traite et des conséquences que cela représente (Hughes et Denisova, 2002).

De nombreux experts ont noté que les inégalités fondées sur le sexe et les piètres perspectives d'avenir sur le plan économique finissent par augmenter la vulnérabilité des femmes victimes de traite. La responsabilisation des femmes et les possibilités d'accès à de nouvelles formes de revenus, notamment grâce aux programmes de microcrédit, peuvent donner naissance à des initiatives entrepreneuriales et, par conséquent, inciter ces femmes à participer à l'économie du pays. Les nombreux organismes internationaux peuvent offrir des services de microcrédit et de formation. La Confédération syndicale internationale (CSI, 2011) suggère d'apporter des changements institutionnels, entre autres de mettre

en œuvre des mesures favorisant l'égalité des sexes sur le marché du travail en réorientant les politiques vers la création d'emplois de qualité et en permettant l'accès universel à la sécurité sociale grâce à la mise en œuvre d'un socle de protection sociale pour tous les travailleurs. Si elles se concrétisent, ces mesures pourraient avoir une incidence importante sur le traitement des problèmes liés au phénomène de seconde vague et permettraient d'éviter que ces problèmes s'aggravent, car les interventions sociales et juridiques font défaut actuellement.

Il est extrêmement important de poursuivre les recherches et de mettre à jour les données sur la traite des personnes. L'une des possibilités serait de mettre en place un service central ou un organisme qui serait chargé, en collaboration avec des partenaires internationaux, de normaliser la collecte et l'analyse de l'information, ce qui pourrait conduire à la création d'un observatoire de la criminalité.

Les méthodes employées dans le monde entier illustrent que la création d'un système d'incitations et de sanctions visant à transformer les institutions est efficace. Ces cas font ressortir l'importance de créer des institutions qui renforcent la démocratie et qui sont soucieuses du respect des droits de la personne et des libertés individuelles. Ces exemples doivent être présentés aux autorités nationales et débattus pour que la population soit sensibilisée à l'importance d'un changement organisationnel au moyen d'exemples et de processus concrets.

La collaboration et les échanges internationaux sont déterminants pour la prévention du trafic transfrontalier des êtres humains. L'Ukraine a déjà été engagée dans des discussions avec des pays reconnus comme des lieux de transit et de destination. Par contre, les discussions doivent avoir lieu régulièrement pour pouvoir améliorer les activités de lutte contre la traite et sensibiliser les populations des deux côtés des frontières. L'Ukraine pourrait également échanger des informations avec les pays qui ont adopté une stratégie nationale de prévention de la criminalité. Cela lui permettrait d'en savoir davantage sur la façon dont ces stratégies sont utilisées pour traiter les questions socioéconomiques plus larges qui, directement ou indirectement, perpétuent la traite des personnes.

## Pérou

### Mise en contexte

Le Pérou est une République démocratique dotée d'un système politique multipartite (Département d'État américain, 2009). Il est le cinquième pays le plus peuplé d'Amérique latine et compte une population d'environ 29,5 millions d'habitants (CHS Alternativo, sans date). Son économie est axée sur les marchés et ses principales activités économiques sont, notamment, les services bancaires, la vente au détail, l'agriculture, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et la pêche. L'espagnol est la langue officielle du Pérou. La population du pays est très diversifiée et comprend des Amérindiens, des Européens, des Africains et des Asiatiques.

L'histoire du Pérou a été marquée par l'instabilité, surtout dans les années 80 et 90, principalement en raison de différends frontaliers, de mauvaise gestion, de difficultés économiques et de catastrophes naturelles. Le pays est maintenant relativement stable, mais une grande partie de la population souffre du

#### Encadré 3.3 Le visage de la traite des personnes au Pérou (Red Peruana contra la Pornografía Infantil, sans date)

N'importe qui peut être victime de la traite des personnes. Toutefois, les femmes et les enfants représentent 80 % des victimes, plus particulièrement les femmes issues de régions pauvres, qui ont une éducation limitée et qui sont sans travail, les réfugiés, les orphelins et les enfants de la rue.

En règle générale, des filles sont enlevées en province et emmenées dans des bordels de la capitale. Il n'existe pas de statistiques exactes, mais l'organisme péruvien Capital Humano y Social Alternativo (CHS Alternativo) rapportait, en janvier 2011, que la police a enquêté sur 341 situations de traite de personnes, impliquant 841 victimes. Environ 60 % des victimes étaient des femmes et 45 % étaient des mineures; 70 % d'entre elles ont été exploitées sexuellement.

## Étude de cas

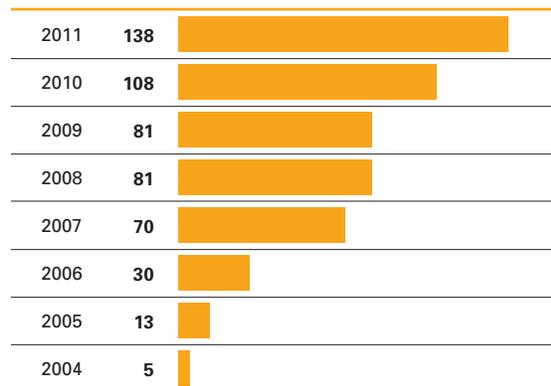
faible développement socioéconomique et vit dans des conditions de pauvreté. Le taux de pauvreté du pays s'élève à 54 % et le taux de chômage et de sous-emploi atteint 56 % (Département d'État des États-Unis, 2009).

### La traite des êtres humains au Pérou

On estime que 75 % des jeunes péruviens entre 15 et 29 ans sont prêts à émigrer pour de meilleures conditions de vie (Stone, 2011). Des sources laissent entendre que, d'une part, les mauvaises conditions sociales et le manque de perspectives d'avenir sur le plan économique ont accentué la vulnérabilité de la population à la traite des personnes, en particulier des jeunes (*id.*). D'autre part, l'attention croissante du gouvernement sur le trafic de drogue dans cette région au cours des dernières années a forcé les réseaux de trafic de drogue à trouver d'autres sources de profit (*id.*).

La traite des personnes est le troisième secteur du crime organisé en importance au Pérou, ce qui est semblable aux taux répertoriés ailleurs dans le monde (OIM, 2007). Le Pérou est un pays source, un pays de transit et un pays de destination pour les hommes, femmes et enfants victimes de traite

Graphique 3.12 Nombre de cas de traite de personnes par an au Pérou, de 2004 à 2011



Source : RETA-PNP (2011), cité dans CHS Alternativo (sans date).

Graphique 3.13 Enfants victimes de traite au Pérou

**91 % FILLES** (659)  
**9 % GARÇONS** (68)

Source : RETA-PNP, cité dans CHS Alternativo (sans date).

principalement à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle (Département d'État des États-Unis, 2011b). La plupart des actes de traite d'êtres humains au Pérou tournent autour de l'exploitation sexuelle, et bon nombre de victimes sont des femmes et de jeunes filles pauvres issues des régions rurales d'Amazonie (voir le graphique 3.12) (*id.*). Nous avons également noté que les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables.

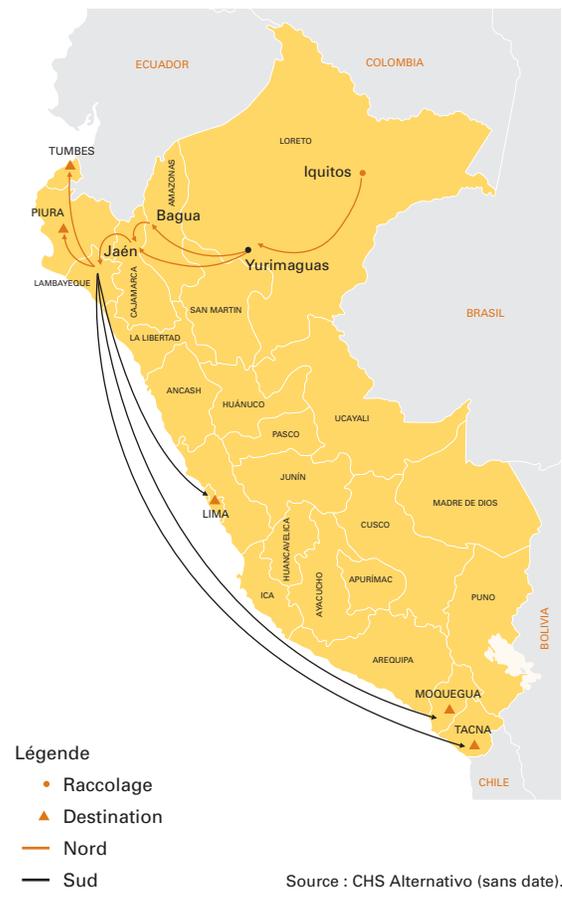
Même si, apparemment, la majorité du trafic se fait à l'intérieur des frontières du Pérou, l'ampleur exacte de la traite des personnes demeure inconnue, car les données officielles ne sont pas vérifiables. La province de Madre de Dios ainsi que les villes de Cuzco et de Lima figurent parmi les principales destinations pour les victimes d'exploitation sexuelle (CHS Alternativo, sans date). L'OIT et l'OIM estiment qu'en 2005, 33 000 personnes ont été utilisées comme main-d'œuvre forcée au Pérou; la plupart de ces personnes provenaient de groupes ethniques minoritaires de la région amazonienne (Stone, 2011).

Il est extrêmement rare que des rapports soient publiés sur ce type de criminalité au Pérou. Certaines sources laissent entendre que cette situation est attribuable à la stigmatisation et à la peur que véhiculent les trafiquants, et aux menaces qu'ils profèrent (Stone, 2011). Par ailleurs, le manque de confiance dans les services de police et de protection des victimes, ainsi que le manque de ressources institutionnelles pour poursuivre les trafiquants, auraient un effet dissuasif sur la plupart des victimes (CHS Alternativo, sans date).

### Les efforts du Pérou pour lutter contre la traite des personnes

Le Pérou a ratifié la plupart des traités internationaux relatifs aux droits de la personne. Sur la question de la traite d'êtres humains, en 2002, le gouvernement a signé le Protocole facultatif visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vient compléter la Convention des Nations unies contre la criminalité transfrontalière organisée. Suite à cela, en 2006, le Pérou a ratifié le Protocole facultatif à

Carte 3.3 Routes de la traite des personnes au Pérou : le « Corridor Nord »



la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, un instrument qui vise à porter une attention particulière à la lutte contre la traite des personnes.

Le Pérou a également pris d'autres mesures importantes pour lutter contre la traite des personnes dans tout le pays, notamment en créant, en 2004, un groupe permanent multisectoriel de lutte contre la traite des personnes. Ce groupe est composé de plusieurs ministères et organes judiciaires, de la société civile et d'organismes internationaux. Cette approche concertée a pour but de faciliter la communication des informations, d'améliorer l'efficacité des initiatives locales et nationales et de mener des interventions centrales spécialisées afin de prévenir et de réduire les actes criminels. D'ailleurs, le groupe a récemment commencé à publier, dans un rapport annuel, les efforts déployés par le gouvernement. En 2006, dans le cadre d'un effort de collaboration entre le groupe multisectoriel et les services de police nationale péruvienne (Policía Nacional del Perú, PNP), le Système d'enregistrement des crimes liés à la traite des personnes et actes semblables à des fins de statistiques (Sistema de Registro y Estadística del

#### Encadré 3.4 RETA-PNP (RETA-PNP, sans date)

RETA est un système que les policiers du Pérou utilisent pour enregistrer les données relatives à la traite des personnes. Ce système permet d'envoyer une alerte directe dans tout le pays aux unités policières spécialisées en cas de situation de trafic de personnes. Le système RETA contient des données sur chacun des cas, notamment le nombre de victimes, le sexe et l'âge de la victime, l'endroit où se déroulent le recrutement et l'exploitation, etc. Ce système permet de retracer les dossiers dans tout le Pérou et de présenter une vue d'ensemble du *modus operandi* du réseau de criminels et les caractéristiques des victimes, ainsi que le repérage des groupes vulnérables. Ce système a été mis en place dans 19 régions du Pérou.

delito de Trata de Personas y Afines, RETA) a été mis en place dans le but de recueillir des données sur les actes de traite, sur les délinquants et sur les victimes.

Peu de temps après la création du registre RETA-PNP, le ministre de l'Intérieur a mis en place une ligne téléphonique gratuite et confidentielle pour venir en aide aux victimes de traite, leur fournir de l'information et recueillir des données. La Banque interaméricaine de développement (BID) a contribué à la promotion en diffusant, au Pérou, une campagne d'information régionale appelée *Llama y Vive* (« Appelle et reste en vie »). Cette ligne téléphonique sert également au transfert des plaintes à l'unité de lutte contre la traite au sein de la PNP. Plus de 10 000 appels ont été reçus sur cette ligne et soixante-dix allégations ont été transmises à la police pour enquête (OIM, 2007). En 2010, trente et un cas de traite ont été rapportés grâce à cette initiative

(Département d'État des États-Unis, 2011b). Sur le plan de la prévention, les résultats sont concluants. Comme de plus en plus de personnes utilisent cette ligne tous les jours, elle est un outil précieux pour la police, car elle aide à mettre au jour de nouveaux cas et elle est devenue un système de surveillance pour la population (*id.*).

### La législation

En 2007, le Pérou a adapté sa législation pour qu'elle soit conforme aux dispositions du Protocole de Palerme et, en 2008, le gouvernement a promulgué la Loi 28950 contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Cette décision a également entraîné la modification du Code pénal pour que la traite des personnes soit reconnue comme un crime contre la liberté individuelle. La loi du Pérou interdit maintenant toute forme de traite d'un être humain, et les peines d'emprisonnement peuvent être de huit à vingt-cinq ans selon les circonstances (OIM, 2007). La législation décrit également les responsabilités des différents organismes gouvernementaux chargés de ces problèmes, et prévoit les actions à prendre en matière de prévention, de protection des victimes et d'assistance ainsi que de poursuites. La loi attribue le dossier de la traite du personnel domestique au ministère de l'Intérieur et à la PNP et le dossier de la traite à l'échelle internationale aux ministères des Affaires étrangères et de l'Immigration.

### Les programmes régionaux et nationaux

Après l'adoption de la Loi 28950, le Pérou a introduit des mesures novatrices afin de prévenir la traite des personnes et d'améliorer les procédures judiciaires

#### Encadré 3.5 Le Pérou, une destination pour le tourisme sexuel impliquant des enfants (Département du Travail des États-Unis, 2006)

Certaines régions du Pérou (Lima, Cusco et Iquitos) sont des destinations réputées pour le tourisme sexuel. Les enfants sont généralement enlevés dans les régions éloignées où la pauvreté est grande et sont particulièrement vulnérables. Le Comité des Nations unies des droits de l'enfant signale que plus de 500 000 enfants sont victimes d'exploitation sexuelle et de violence dans le pays. Les lois péruviennes interdisent ces actes et des touristes auraient été arrêtés pour pédophilie. À des fins de prévention, le gouvernement a dispensé une formation sur le tourisme sexuel impliquant des enfants à 610 fonctionnaires et fournisseurs de services touristiques en plus de mener une campagne publique de sensibilisation sur la question et de faire la promotion des codes de conduite auprès des fournisseurs de services touristiques. Partout au pays, les entreprises ont signé une entente de code de conduite. Le gouvernement a dispensé aux soldats du maintien de la paix péruviens une formation sur les droits de la personne, entre autres pour les sensibiliser à la traite des êtres humains avant leur déploiement à l'étranger dans des missions internationales de maintien de la paix. En 2008, le ministère du Commerce extérieur et du Tourisme a lancé une campagne nationale pour la protection des enfants et des adolescents contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et les voyages. Plusieurs institutions internationales travaillent avec le gouvernement pour prévenir et réduire l'exploitation sexuelle des enfants.

### Encadré 3.6 Enquêtes réalisées sur les cas de traite de personnes (Département d'État des États-Unis, 2011b)

En 2011, la police a enquêté sur 137 cas de traite des personnes :

- 34 victimes étaient contraintes au travail forcé et 103 à des activités de trafic sexuel, pour un total de 185 victimes déclarées.
- Les autorités ont porté la cause de 78 cas de traite des personnes devant les tribunaux et 9 délinquants ont été condamnés à des peines de 3 à 30 ans d'emprisonnement pour trafic sexuel.

(OIM, 2011b). En 2007, à la demande du gouvernement péruvien, l'OIM a rédigé un Plan national d'action sur la traite des personnes (de 2007 à 2013). Ce plan est divisé en dix objectifs et comprend des outils de mise en œuvre et de suivi afin qu'il puisse être utilisé facilement pour mettre en place des politiques publiques efficaces (Stone, 2011). Parmi les objectifs, on retrouve une plus grande sensibilisation au problème de traite des personnes, le renforcement des capacités des institutions responsables de l'application des lois, la systématisation des données et la mise à disposition d'abris pour les victimes (OIM, 2007). Le 19 octobre 2011, le gouvernement a finalement approuvé un Plan national de lutte contre la traite des personnes (de 2011 à 2016) (Radio Nacional, 2011). Nous espérons qu'il deviendra un outil important de politique publique et qu'il permettra de renforcer les mesures de lutte déjà en place, les mesures judiciaires et la protection des victimes, en plus de faire avancer la prévention. Comme aucun financement n'a été alloué à ce projet dans le budget national approuvé en août 2011, ce plan ne sera pas mis en œuvre avant 2013.

En septembre 2010, avec la collaboration technique de l'OIM, la région amazonienne de Madre de Dios approuvait un Plan d'action régional contre la traite calqué sur le plan national. Il s'agit essentiellement d'un projet pilote qui devrait, par la suite, être mis en œuvre sur tout le territoire péruvien.

### La campagne nationale

En 2011, en partenariat avec la société civile, le gouvernement du Pérou a lancé la Campagne contre la traite des personnes, une campagne à multiples facettes de portée nationale. Ce projet consiste à dispenser aux acteurs de l'industrie du tourisme une formation sur les crimes liés à l'exploitation sexuelle, et à faire la promotion de l'utilisation des médias pour informer la population des enjeux, des méthodes de prévention, des risques et des services mis

### Encadré 3.7 Plan national de lutte contre la traite des personnes (de 2011 à 2016) (gouvernement du Pérou, 2011)

#### Prévention

- Faire connaître le problème de la traite des personnes.
- Informer la population et la sensibiliser au problème.
- Mettre en place un système de surveillance préventive.

#### Poursuites judiciaires

- Veiller à l'application de la Loi 28950.
- Former les professionnels liés aux poursuites judiciaires.
- Enregistrer et consolider les déclarations des victimes et les audiences sur la traite des personnes (RETA-PNP).
- Protéger la victime et la confidentialité des témoins.

#### Protection et assistance

- Aider les victimes et offrir un traitement et des programmes de réinsertion, à l'aide d'un protocole.
- Aidez les victimes des réseaux internationaux de traite des personnes dans d'autres pays, en offrant des cours et en renforçant les recours des travailleurs péruviens à l'étranger par l'intermédiaire des consulats et des ambassades. Le programme prévoit que le gouvernement doit collaborer avec les autres pays sur la question de la traite des personnes. Il décrit également un système de collecte des données qui permettrait d'enregistrer les déclarations de victimes péruviennes dans d'autres pays.

à la disposition du public. Cette campagne a permis de renforcer la collaboration entre le gouvernement et les ONG du Pérou, surtout sur le plan de la protection des victimes et des services d'assistance. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Femme et du Développement social ont également joué un rôle important dans la mobilisation de la population à cet égard. Des campagnes d'éducation ont également été mises en place dans les écoles pour transmettre aux jeunes de tout le pays des consignes de prévention.

### Les défis d'aujourd'hui et les perspectives de demain

Au fil des ans, le Pérou a déployé des efforts considérables pour prévenir la traite des personnes et lutter contre ce fléau sur son territoire. Il a également démontré une volonté de collaboration internationale

### Encadré 3.8 Méthodes pour piéger les victimes (CHS Alternativo, sans date)

- Agences de placement : l'une des méthodes les plus répandues pour piéger les victimes est la publication de fausses offres d'emploi. Une fois que la personne est piégée, la victime est forcée d'effectuer un certain travail pour rembourser une « dette ».
- Membre de la famille ou connaissance : dans bien des cas d'exploitation d'enfants pour le travail, il arrive que des membres de la famille ou une connaissance vendent directement l'enfant ou fassent de fausses promesses d'éducation.
- Séduction : de nombreuses victimes sont trompées par un partenaire ayant recours aux mêmes méthodes que les agences de placement et les membres de la famille.
- Internet : les trafiquants utilisent des sites Internet pour leurrer les victimes sous de faux prétextes comme des offres de mariage, d'emploi ou d'adoption.

### Encadré 3.9 Les défis (Département d'État des États-Unis, 2011b)

- Application faible et insuffisante de la Loi 28950.
- Politiques publiques trop axées sur l'exploitation sexuelle; devraient également aborder le taux élevé de travail forcé.
- Trop peu d'attention accordée aux régions pauvres et éloignées du pays, où la traite des enfants est courante.
- Participation des victimes à l'enquête ou la poursuite des trafiquants sera limitée.
- Trop peu d'aide offerte aux victimes pour les informer de leurs droits, protéger leur vie privée pendant le procès, leur donner accès à des refuges officiels, les orienter vers un réseau pour leur donner accès à un traitement, à des programmes de réinsertion et à une aide psychologique.
- Investissement social de l'État déficient pour l'amélioration des ressources mises à la disposition des victimes.
- Non-actualisation du système RETA-PNP : certains cas rapportés par les médias n'ont pas été enregistrés dans le système.
- Corruption de certains policiers et membres des autorités, ce qui perturbe l'arrestation des trafiquants.
- Faibles capacités institutionnelles dans le système de justice pénale.
- Absence d'initiatives de prévention et de développement socioéconomique.

afin de contribuer à la résolution des problèmes transfrontaliers. Des pourparlers ont été entrepris récemment entre le Pérou, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et des experts internationaux, sous la médiation de l'OIM, sur les questions de migration, de traite de personnes et de trafic de migrants. En même temps, il a été soulevé que les tentatives du gouvernement ne sont pas satisfaisantes (OIM, 2011b et Département d'État des États-Unis, 2011b).

Le Pérou est confronté à des défis constants. Pour les relever, il doit, entre autres, renforcer ses capacités, durcir les lois et initiatives déjà en place, offrir un plus grand soutien aux victimes et solliciter un engagement plus soutenu de la part de la société civile afin de favoriser une approche participative et de mettre davantage l'accent sur la prévention. L'un des enjeux majeurs est qu'il y a un écart préoccupant entre les efforts menés par l'État (législation, campagnes de sensibilisation, etc.) et les résultats.

La sécurité est un élément important pour le développement et la stabilité d'un pays. Pendant que le Pérou déploie des efforts fortement axés sur la prévention, les faibles capacités des institutions, les abus de pouvoir et les violations des droits de la personne font grimper le sentiment d'insécurité. Le renforcement des capacités institutionnelles serait donc un bon point de départ pour résoudre ces problèmes et promouvoir les politiques de prévention comme mesure de soutien à la lutte contre la traite dans le pays.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les problèmes internes de corruption des services de police, des institutions responsables de l'application des lois et des autorités judiciaires minent le combat contre la traite (OIM, 2007). Dans ce cas, il serait recommandé de dispenser aux intervenants des domaines de la sécurité publique et de la justice pénale des ateliers de formation sur les façons d'agir en toute conformité avec les lois et les normes minimales en matière de traite d'êtres humains, de veiller à la protection de la vie privée des victimes et d'améliorer les mécanismes systématiques pour répondre aux problèmes d'exploitation sexuelle et au nombre élevé de travailleurs forcés. Il faudrait également informer ces personnes des conséquences de la corruption et autres activités connexes. Les unités spéciales du gouvernement contre la traite devraient recevoir une formation semblable et des instructions sur la façon de mieux repérer les situations de traite et de les traiter, ainsi que sur des moyens sûrs de protection pour les victimes.

La collecte des données à ce sujet est un outil de prévention important pour comprendre les tendances et les caractéristiques du problème, localiser les points névralgiques, faire un suivi des interventions

**Tableau 3.6 Nombre de plaintes répertoriées dans le système RETA-PNP, entre 2004 et 2011**

2011	138	
2010	108	
2009	81	
2008	81	
2007	70	
2006	30	
2005	13	
2004	5	

Source : RETA-PNP (sans date).

et améliorer les résultats de ces interventions. Le gouvernement a déjà mis en place un système de collecte de données (RETA-PNP), mais il n'est pas certain que ce dernier soit utilisé adéquatement. Il serait souhaitable de former le personnel de la PNP et de RETA-PNP pour leur apprendre à mieux utiliser ce système. Le PNP pourrait également encourager l'utilisation à l'aide de mesures incitatives.

Les victimes sont peu enclines à fournir des informations aux autorités et à témoigner en cour, principalement en raison du manque de services qui leur sont offerts et des mesures déficientes pour protéger leur vie privée. Cette situation a pour effet de miner les efforts de prévention des actes de traite. Par conséquent, il serait souhaitable que le gouvernement accorde une plus grande attention à l'identification des besoins particuliers des victimes et de leurs familles, qu'il veille à la protection des droits des victimes tout au long du processus et qu'il propose des programmes de réinsertion. Ces programmes pourraient être constitués d'ateliers de développement des compétences pour améliorer l'accès à des emplois et réduire ainsi la vulnérabilité de la victime. Il est également crucial de réfléchir à des mesures de réinsertion afin d'éviter le phénomène de la « seconde vague » selon lequel les victimes deviennent, à leur tour, des trafiquants.

Il est impératif d'accentuer les efforts de sensibilisation et d'améliorer la connaissance des problèmes liés à la traite des personnes. La campagne nationale du Pérou a permis de centrer l'ensemble des interventions et des débats sur ces points et plusieurs organismes internationaux ont joué un rôle actif dans la promotion de l'éducation de la population. Toutefois, ces efforts doivent encore être renforcés; il semblerait que le plan national approuvé récemment pourrait remplir ce rôle. Les interventions proposées sont des campagnes de sensibilisation dans les écoles afin de cibler l'une des populations les plus vulnérables : les jeunes. Sur la scène internationale, la sensibilisation dans les écoles est une composante essentielle de la prévention et de la concrétisation de changements institutionnels à long terme (ONU-HABITAT, 2007b).

L'autre élément important pour prévenir les actes de traite d'êtres humains au Pérou réside dans le renforcement de la collaboration avec les autres pays. Le Pérou a joué un rôle actif à cet égard, mais aucune action formelle n'a encore été prise et aucune convention de collaboration n'a encore été signée. L'échange des connaissances et des pratiques a été utile pour certains pays comme l'Ukraine et a encouragé l'instauration de politiques à long terme.

Le Pérou a mis en place une panoplie de mesures et de cadres d'intervention, mais pour relever les défis de la traite des personnes, il faut également apporter des changements organisationnels qui favorisent à la fois la transparence, un système judiciaire efficace, la sécurité publique, le respect des principes démocratiques et la promotion du droit à la sécurité et à la protection. Le nouveau Plan national de lutte contre la traite des personnes (de 2011 à 2016) semble être le bon outil pour, d'une part, relever ces défis et, d'autre part, adopter une approche conceptuelle de prévention (jusqu'à ce que les ressources soient à l'abri) dans le but de renforcer les capacités et d'aller de l'avant avec les changements institutionnels qui s'imposent.

## La réponse des ONG aux problèmes de traite de personnes en Europe : rôles, actions et enjeux

Vincenzo Castelli<sup>1</sup>

Onlus Nova Consorzio per l'innovazione sociale

### Préface

En Europe, le phénomène de la traite des personnes a été abordé principalement par les organismes sans but lucratif. Comme cela arrive souvent — et encore — dans l'univers du travail social, ces organismes ont mis en place des plans d'action anticipés qui ont progressivement fait appel à l'intervention des institutions publiques (autorités locales, régions et ministères).

Depuis le début des années 90, de nombreux organismes sans but lucratif déploient des efforts pour contrer le phénomène de la traite des êtres humains en Europe, en commençant par les travaux sur le terrain (travail de rue, réception, admission et réinsertion par le travail social auprès des victimes de traite, etc.). En premier lieu, ils ont commencé par aborder les problèmes d'exploitation sexuelle, suivis du travail forcé et des autres formes de trafic tels que la mendicité, la vente d'organes, etc. La législation nationale et les initiatives publiques sont arrivées beaucoup plus tard (comme, par exemple, la loi n° 228 sur les mesures de lutte contre la traite des personnes, adoptée en Italie en 2003).

### Le rôle des ONG dans l'instauration de pratiques et de politiques de lutte contre la traite des personnes

Les ONG européennes ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de politiques et de pratiques en matière de sensibilisation, d'identification, de soins et d'inclusion sociale des victimes de traite. Au cours des dix dernières années, elles ont mis sur pied un éventail de pratiques, qui font constamment l'objet de mises à jour afin de mieux répondre aux enjeux suivants :

## Contribution

- La constante évolution du processus de recrutement et d'exploitation.
- Les nombreux besoins des victimes de traite.
- Les diverses formes de traite et d'exploitation.

Chaque ONG a développé sa méthode particulière de travail et son profil professionnel. Dans certains cas, celles-ci sont devenues des modèles pour les institutions nationales qui cherchent à définir des programmes de lutte contre la traite, des plans d'action nationaux pour contrer la traite ou encore des systèmes nationaux d'orientation.

Ces dernières années, la présence des ONG dans les groupes de travail nationaux, européens et internationaux a augmenté de manière significative (par exemple, le groupe d'experts de la Commission, le Groupe d'Experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), etc.). Cette présence a, à son tour, influencé les organismes supranationaux (comme le Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et la plus récente directive de l'UE sur la traite des êtres humains), grâce auxquels des mesures de soutien sont offertes aux victimes selon le rôle des ONG.

Ces dernières années, les ONG ont mis l'accent sur les points suivants :

- La conception de modules de formation pour les intervenants qui sont en contact avec de présumées victimes (notamment les policiers et les magistrats). On notera avec intérêt l'approche multidisciplinaire adoptée pour permettre aux ONG de former les intervenants institutionnels.
- La définition de normes communes de collecte des données au sujet des victimes et des trafiquants.
- La définition d'indicateurs directs et indirects pour l'identification des victimes présumées.
- Les principes directeurs pour l'élaboration de systèmes nationaux et transfrontaliers d'orientation.
- L'accès à la justice réparatrice et restauratrice (un problème récent).
- Les autres formes d'exploitation de la main d'œuvre et la traite des enfants. Cette question est au cœur du débat depuis un bon moment, mais les ONG accélèrent actuellement le mouvement.

<sup>1</sup> Monsieur Vincenzo Castelli est actuellement directeur de projets pour le Consorzio NOVA (consortium d'organisations sociales italiennes), conseiller et superviseur de projets en matière de sécurité et de groupes marginaux en milieu urbain en Amérique latine pour la coopération italienne (ministère des Affaires étrangères).

- La traite des enfants, un problème dans lequel il faut investir beaucoup plus de temps et de ressources pour des interventions significatives et efficaces.

### L'exemple italien

L'Italie est un bon exemple du rôle que jouent les ONG dans la protection sociale des victimes de traite. En effet, elle a été en mesure de mettre en avant aux yeux de l'opinion publique la situation des victimes d'esclavage, ayant permis la mise en œuvre d'une solution dite sociale plutôt que de la seule solution judiciaire (c'est-à-dire, accorder aux victimes un permis de séjour pour des raisons humanitaires sans qu'elles aient à dénoncer leurs exploiters, qui était et qui est toujours une condition *sine qua non* pour obtenir un permis de séjour dans d'autres pays européens).

Les résultats obtenus en Italie entre 2000 et 2010 (environ 15 000 victimes de traite ont été prises en charge par les programmes de protection sociale, avec de bons résultats d'inclusion sociale) prouvent la compétence et l'expertise des organismes sans but lucratif pour élargir le niveau d'intervention en faveur des victimes.

### Les enjeux géographiques et les stratégies de réseautage des ONG pour lutter contre la traite des personnes en Europe

La géographie des ONG en Europe sur la question de la traite des personnes est très diversifiée, comme le sont ses racines et ses approches. Les origines des organismes sans but lucratif travaillant sur la traite des êtres humains peuvent être ramenées à une variété de mouvements, comprenant les mouvements féministes, religieux (catholiques et protestants) ou laïques (engagement social) ainsi que les organismes de base (comités de prostituées et de transsexuels). Ces origines diverses sont souvent le reflet des différentes méthodes d'intervention sociale en faveur des victimes, qui mettent l'accent sur certaines mesures que l'organisme concerné juge essentielles (par exemple l'accent sur les droits des victimes, sur leur rachat, sur leur sexe, sur l'éducation par leurs pairs, etc.).

On constate une forte présence de ces organismes dans les pays du secteur occidental de la Méditerranée (en particulier en France, en Italie, au Portugal et en Espagne), une présence significative dans les pays du nord de l'Europe (en Belgique, en Allemagne, en Hollande et au Royaume-Uni) et une augmentation régulière et un intérêt croissant dans les pays d'Europe de l'Est (en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie).

Il est également important de souligner la force de négociation des organismes sans but lucratif quant à l'élaboration des politiques européennes et nationales sur la traite des êtres humains. Nous croyons qu'il existe une liste A et une liste B d'ONG classées selon leur capacité à exercer des pressions et qui, par conséquent, peuvent avoir une influence sur les politiques de la Commission européenne et des ministères qui traitent de cette question à l'échelle nationale. De toute évidence, si l'objectif des ONG doit être reconnues, il est très important qu'elles incluent aussi de petits organismes sans but lucratif au sein du réseau des ONG (présent dans les vingt-sept pays de l'UE) qui, grâce à des interventions rapides, efficaces et bienveillantes dans un domaine particulier, fournissent des services essentiels aux victimes de traite et leur offrent un avenir. La structuration d'un réseau solide et cohérent européen se situe donc au premier plan : la création d'un réseau d'ONG concernées par le sujet, qui seraient en mesure d'intervenir en temps opportun sur ces questions et d'influencer les priorités de la Commission européenne sur cette question cruciale qu'est la traite des êtres humains.

Certains réseaux s'occupent actuellement des problèmes de traite en Europe, notamment l'Alliance mondiale de lutte contre la traite des Femmes (Global Alliance Against Traffic in Women, GAATW), un réseau mondial dont la division européenne, La Strada International, est présente dans certains pays d'Europe, en particulier en Europe de l'Est, et le Réseau européen contre la traite des femmes (European Network Against Trafficking in Women, ENATW) qui se consacre aux problèmes d'exploitation sexuelle et qui est présent dans au moins dix pays d'Europe. Toutefois, il serait souhaitable d'envisager une stratégie mettant à contribution un réseau d'ONG spécialisées dans la lutte contre la traite des êtres humains provenant des vingt-sept pays européens. Ce réseau européen serait chargé de canaliser les efforts des principales ONG travaillant sur la traite en Europe (la LEFÖ en Autriche, l'ALC en France, l'association On the Road en Italie, l'ACCEM en Espagne, la Strada International, etc.). Il arrive souvent que l'affirmation du leadership au sein des divers organismes nuise à la constitution d'un réseau européen commun chargé de résoudre les problèmes de traite. Par conséquent, certains projets européens (financés par le programme européen de prévention et de lutte contre la criminalité, le programme Daphné et le Programme EuropeAid) visant à mettre en œuvre des réseaux structurés spécialisés dans les problèmes de trafic représentent les solutions les plus intéressantes (par exemple, le projet de l'Action européenne pour l'indemnisation des personnes victimes de traite (European Action for Compensation for Trafficked Persons, COMPACT) coordonné par La Strada en Pologne et le E-Notes et les projets de

l'Observatoire des ONG européennes sur la traite des êtres humains, l'exploitation et l'esclavage (European NGOs Platform Against Trafficking, Exploitation and Slavery, ENPATES) coordonnés par l'association On the Road.

## Une situation critique

L'état critique du travail des ONG européennes est mis en évidence par les interventions auprès des victimes de traite, notamment :

- *La soumission et la distanciation par rapport aux institutions publiques.* Il est fréquent que les politiques des gouvernements centraux et locaux en matière de traite soient peu claires; aucun plan national d'action dans plusieurs pays de l'UE (qui régleme également la relation entre les secteurs public et privé); difficultés pour le système judiciaire et les institutions responsables de l'application des lois, de faire appliquer les règlements mis en œuvre pour les victimes de traite; le versement des fonds destinés aux ONG repose de plus en plus sur les ministères, ce qui rend les relations entre les organismes sans but lucratif et les organismes publics de plus en plus complexes.
- *Mauvaise utilisation des outils d'évaluation et de rétroaction par les ONG.* Très souvent, les ONG ont une relation difficile avec les instruments d'analyses quantitatives qui qualifient leur travail et avec les outils de communication qui peuvent faire ressortir le bon travail social accompli pour les victimes de traite.
- *Difficultés à établir le contact entre les organismes sans but lucratif et les organismes internationaux spécialisés dans la lutte contre la traite en Europe*

(particulièrement avec les organismes comme l'UNICEF, l'OIM, l'OSCE, etc.), qui sont plus forts et qui possèdent plus de compétences sur le plan de la représentation et des pressions qu'ils peuvent exercer, mais qui ne sont pas actifs sur le terrain (ce qui continue d'être le rôle prépondérant des organismes sans but lucratif). Il est nécessaire d'harmoniser ces deux réalités afin d'éviter de courir le risque que, lors de l'établissement des priorités européennes pour la résolution des problèmes de traite, l'accent soit mis uniquement sur des thèmes spécialisés plus en vue, et que l'on oublie les besoins pragmatiques de ceux et celles qui travaillent au quotidien sur le terrain.

- *Enfin, le financement extrêmement problématique des ONG spécialisées dans la lutte contre la traite des personnes.* Presque toutes les ONG fonctionnent avec les contributions minimales des institutions publiques qui ne prennent pas en compte les investissements qu'elles font sur le terrain pour fournir des services souvent très complexes (travail sur le terrain, mise en place de bureaux, mise en œuvre de programmes de protection sociale, interventions par des travailleurs sociaux, etc.). De nombreuses ONG parviennent à survivre grâce aux quelques programmes communautaires proposés par la Commission européenne, qui se limite à très peu d'interventions dans la lutte contre la traite des personnes. Malgré les nombreux documents publiés et les nombreuses directives émises reconnaissant que la situation est véritablement dramatique, les choix financiers qui sont faits ne favorisent pas ceux et celles qui s'emploient à faire régresser le phénomène en Europe, c'est-à-dire principalement les organismes sans but lucratif.

## Le recentrage des stratégies de prévention de la traite des êtres humains

Yvon Dandurand<sup>1</sup>

Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique de justice pénale et Université de la vallée du Fraser

Le Canada a récemment terminé une consultation nationale sur les progrès réalisés à ce jour dans le domaine de la prévention de la traite des personnes et sur les pistes potentielles pour l'avenir. Parrainée par le ministère de la Sécurité publique du Canada, cette consultation a été organisée à l'initiative du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique de justice pénale (Vancouver) et du CIPC (Montréal). L'exercice comprenait des consultations à l'échelon provincial et national, ainsi qu'une réunion d'experts internationaux qui s'est déroulée à Montréal en mars 2011 (CIRDC, 2011). Le but principal de cet exercice était de repérer quelques-unes des leçons apprises jusqu'à présent et de définir les éléments d'une nouvelle stratégie de prévention de la traite des êtres humains au Canada. Le Canada compte déjà de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la prévention de la criminalité en général.

Les efforts déployés pour mettre fin aux activités de traite des êtres humains, condamner et punir les trafiquants et protéger les victimes doivent se poursuivre. Cependant, il existe un large consensus parmi les intervenants canadiens en faveur d'une stratégie globale et nationale plus efficace pour prévenir tout d'abord la traite des personnes. Le Canada, comme d'autres États membres de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, est tenu de prendre les mesures appropriées pour prévenir la traite des êtres humains. Malheureusement, il semble que très peu d'activités de prévention déjà en place au Canada et ailleurs aient eu des répercussions sur le nombre de cas constatés. En effet, à ce jour, la majorité des mesures ont été axées sur l'éducation du public et la sensibilisation des représentants de la justice et des victimes potentielles. Les répercussions de ces activités et de ces programmes sont difficiles à mesurer

<sup>1</sup> Monsieur Yvon Dandurand, criminologue, est associé principal au Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique de justice pénale (à Vancouver) et vice-président associé de la recherche et des études supérieures de l'Université de la vallée du Fraser. Ses champs d'expertise sont notamment la réforme du droit pénal, la prévention et le contrôle de la criminalité transfrontalière et de la corruption, ainsi que le renforcement des capacités des institutions de justice pénale.

## Contribution

et, dans l'ensemble, paraissent très modestes. C'est pourquoi les experts parlent de la nécessité de mettre en œuvre une « deuxième génération » de stratégies de prévention.

Plusieurs facteurs peuvent nuire à l'efficacité des stratégies de prévention et rendre leur conception difficile. Parmi ces facteurs, on retrouve notamment une connaissance limitée des problèmes de traite et de la forme qu'ils prennent au sein des communautés, le nombre restreint de cas qui ont été portés à l'attention des autorités et la confusion persistante sur ce que l'on entend par trafic d'êtres humains et la manière dont ce phénomène peut prendre la forme de trafic illégal de migrants, d'immigration clandestine et plusieurs autres formes d'exploitation d'êtres humains. Ajoutons à cela le fait que les schémas de trafic et les méthodes employées sont souvent modifiés et qu'ils sont adaptés pour contrecarrer les efforts de lutte. Enfin, les interventions ont tendance à déplacer plutôt qu'à stopper réellement les activités de traite des êtres humains.

La plupart des intervenants consultés sont d'avis qu'il y a beaucoup à apprendre de la réussite de certaines de nos stratégies générales de prévention de la criminalité et des nombreuses années d'expérience dans la prévention de plusieurs autres formes d'activités criminelles, notamment en ce qui concerne les organisations criminelles. Par exemple, les principes directeurs de 2002 des Nations unies pour la prévention de la criminalité (Nations unies, 2002a) s'appliquent à la prévention des problèmes de traite des personnes. Ces principes directeurs appellent à la mise en place de stratégies de prévention permettant d'obtenir des résultats durables et responsables. À ce stade, nous n'avons obtenu que des résultats assez limités sur le plan de l'efficacité des mesures de prévention de la traite.

Sur le plan normatif, les Principes et directives des Nations unies concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains (Nations unies, 2002b) sont là pour nous rappeler que nos stratégies de prévention ne doivent nuire à personne. L'un de ces principes est que les stratégies ne doivent pas avoir d'incidence négative sur les droits et la dignité des

personnes, en particulier des victimes de traite, des migrants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Lors de la consultation, les experts ont déploré le fait qu'un grand nombre d'activités de prévention risquent d'accroître plutôt que de réduire la vulnérabilité des victimes potentielles. Il est clair que nous devons affiner nos outils de prévention et que, ce faisant, nous devons prendre soin de ne pas augmenter la vulnérabilité des divers groupes à risque (Dandurand et Chin, 2011). Nous devons plus particulièrement nous concentrer sur des mesures qui permettront de rendre plus visible les activités d'exploitation découlant de la traite des êtres humains (OSCE, 2010).

Nous avons également entendu dire que, dans le domaine de la prévention, il est presque inutile d'essayer de faire la distinction entre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. Prévenir le trafic illicite de migrants peut certainement aider à prévenir la traite des êtres humains, tant et aussi longtemps que cela ne se fait pas au détriment des migrants. De plus, nous devons nous rappeler que les personnes qui ont franchi la frontière illégalement sont souvent des personnes qui n'ont pas encore compris qu'elles sont sur le point d'être exploitées et victimisées, et qu'elles vont effectivement subir les méfaits de la traite.

La communauté internationale a élaboré et adopté des stratégies globales de prévention et des plans d'action (voir OSCE, 2003 et ONUDC, 2009b). Toutefois, ceux-ci doivent maintenant se matérialiser sous forme de stratégies nationales et locales regroupant, au minimum, les dimensions suivantes :

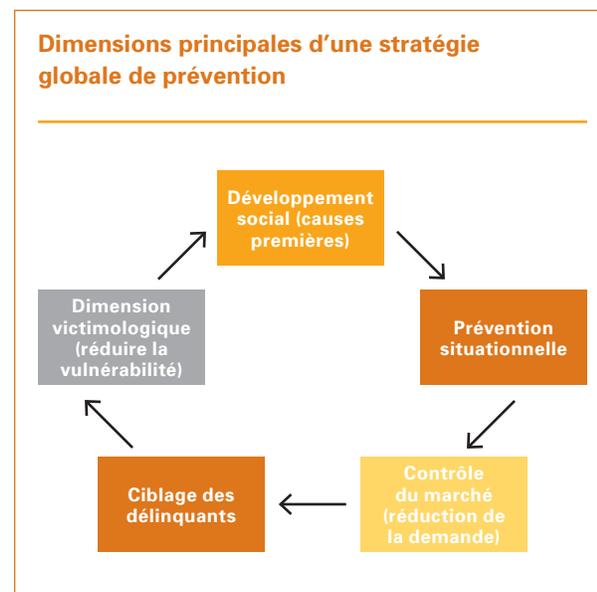
- Une dimension de *développement social* pour s'attaquer à certaines des causes les plus profondes du problème (par exemple des mesures visant à atténuer la pauvreté, à promouvoir l'égalité homme-femme, les droits des enfants, l'immigration, etc.)
- Une dimension de *prévention situationnelle* constituée de mesures ciblées visant à prévenir le recrutement des victimes et le trafic des migrants; de mesures de protection pour éviter que les victimes subissent une nouvelle fois le préjudice de la traite; de mesures de réglementation et de contrôle du travail pour résoudre le problème de la main d'œuvre non protégée, informelle et souvent illégale (répondre à la demande de main-d'œuvre peu coûteuse en proposant des possibilités de migration régulière); ou de mesures visant à trouver une solution aux facteurs situationnels présentant un risque élevé d'exploitation (par exemple, les marchés non réglementés ou non protégés, le commerce du sexe).
- Une dimension de *contrôle du marché* pour réduire la demande de produits et de services qui ont nécessité l'exploitation de personnes victimes de

traite (par exemple, des campagnes de sensibilisation du public, des efforts de mobilisation du secteur privé pour que les entreprises s'assurent que la chaîne d'approvisionnement ne comporte, à aucun moment, des situations d'esclavage, etc.).

- Une dimension axée sur le *ciblage des délinquants* afin de dépister les contrevenants qui prennent part à des activités criminelles organisées, en particulier dans l'un des nombreux aspects de la traite des êtres humains, et de prévenir la récidive.
- Une dimension « *victimologique* » (axée sur la victime) pour réduire la vulnérabilité des victimes potentielles de traite à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, et pour éviter qu'elles soient une nouvelle fois victimes.

L'une des composantes essentielles de cette stratégie de prévention, en plus d'essayer d'empêcher que certaines personnes vulnérables deviennent des victimes, consiste à mettre en place une suite de mesures visant à décourager la demande de biens et de services produits grâce à l'exploitation d'autrui, notamment des mesures axées sur des situations ou des facteurs comportant un risque élevé d'exploitation et des mesures visant à réduire la vulnérabilité de certains groupes, entre autres des travailleurs migrants (David, 2010). Les études révèlent clairement qu'il existe des liens et des chevauchements réels entre les conditions de travail abusives et l'exploitation d'êtres humains pour les réseaux de travail forcé (Jokinen, Olius et Aromaa, 2011).

Les stratégies de prévention doivent s'attaquer aux facteurs qui favorisent le trafic. Il est primordial de se pencher sur l'aspect commercial de la traite des êtres humains (Aronowitz, Theuermann et Tyurykanova, 2010). Pour cela, les stratégies doivent toutefois se fonder sur des données beaucoup plus vastes que celles dont nous disposons actuellement dans la plupart



des pays. En effet, on ne recense généralement aucune donnée empirique fiable et à jour sur les modèles de traite, les groupes à risque, le *modus operandi*, les méthodes et les pratiques de recrutement, les facteurs saisonniers ou encore sur les facteurs de demande qui alimentent l'exploitation et le trafic.

Comprendre le rôle du crime organisé dans la traite des personnes est une autre condition préalable importante à la réussite d'une bonne stratégie de prévention. Il est clair que le profit est le moteur premier de la participation du crime organisé aux activités de traite des êtres humains et de trafic illégitime de migrants. La participation des organisations criminelles peut se présenter sous différentes formes. Il est vrai que les schémas d'implication du crime organisé sont nombreux et variés, mais aussi qu'ils changent constamment (Vermeulen, van Damme et de Bondt, 2010). Tous ces éléments réunis nous permettent de conclure qu'il sera impossible de planifier des interventions de prévention si l'on n'a pas en mains des renseignements valables sur les activités du crime organisé.

La nature très souvent transfrontalière du problème ne doit pas être ignorée dans les stratégies nationales de prévention. Toute stratégie globale accordera une attention particulière aux efforts spécifiques déployés pour contrer et réduire la vulnérabilité des victimes potentielles de la traite sur leur territoire et à l'étranger, ce qui exige, pour ce dernier cas, une forme de collaboration internationale outrepassant les efforts de coopération pour l'application des lois, le contrôle de l'immigration et la protection des frontières. En effet, les gouvernements et la société civile doivent être mis à contribution et prendre part aux efforts de prévention au-delà des frontières (Dandurand, 2012).

Il est important surtout de mettre l'accent sur les mesures de prévention centrées sur les victimes afin de mieux protéger les personnes des diverses formes d'exploitation criminelle. Pour cela, il faudra éviter de prendre des mesures qui pourraient rendre l'exploitation invisible ou difficile à détecter. Pour pouvoir diagnostiquer toute éventuelle situation d'exploitation, il est crucial de bien comprendre la corrélation entre la vulnérabilité des personnes et le trafic d'êtres humains et les diverses formes d'exploitation qui y sont associées.

Les mesures de prévention ne devraient pas trop focaliser sur les activités de traite des personnes; elles devraient plutôt essayer de tirer le maximum des systèmes de protection déjà fonctionnels. Les pays riches comme le Canada peuvent compter sur les lois et les systèmes mis en place pour protéger les personnes vulnérables à la traite et à d'autres formes d'activités criminelles d'exploitation (systèmes de

protection des enfants, des immigrants, des réfugiés, des travailleurs, y compris des travailleurs étrangers, etc.). Il serait souhaitable de renforcer ces systèmes et de les mettre encore plus à contribution pour qu'ils servent pleinement à la prévention de la traite. Dans ce contexte, un pays comme le Canada n'a pas réellement besoin de créer des systèmes de prévention et de protection parallèles pour lutter contre les diverses formes de traite des êtres humains.

Cette consultation nationale a également permis de démontrer qu'après plusieurs dizaines d'années d'expérience en matière de prévention de la criminalité, il est possible de tirer des leçons importantes et de les utiliser comme référence dans les efforts de prévention, entre autres :

- La meilleure façon d'instaurer des stratégies nationales est de les mettre en œuvre dans les communautés, c'est-à-dire là où elles pourront être adaptées au contexte local selon la façon dont les activités criminelles se manifestent.
- Les victimes (les « survivants ») doivent participer à l'élaboration des stratégies de prévention et les autorités doivent véritablement être à l'écoute des besoins des personnes qui ont été victimes ou qui pourraient le devenir et prendre acte des circonstances auxquelles elles ont été confrontées.
- Les mesures de prévention doivent tenir compte du contexte local : les interventions spécifiques selon le contexte sont les plus susceptibles de réussir à réduire le nombre de cas.
- Pour que des mesures efficaces de prévention spécifiques selon le contexte soient élaborées et mises en œuvre correctement, il est essentiel d'avoir accès à des données fiables sur les enjeux et à des données valables sur le *modus operandi* des criminels.
- Il faut absolument s'assurer que toutes les mesures de prévention respectent les droits des victimes et éviter de causer des « dommages collatéraux » ou des situations qui auraient des répercussions négatives sur les droits et la dignité des personnes que ces mesures sont censées protéger.
- Les mesures de prévention entraînent fréquemment le déplacement des cellules criminelles et tout devrait être mis en œuvre pour éviter cela autant que possible.
- Certaines stratégies peuvent avoir des effets auto-destructeurs (par exemple, rendre l'exploitation invisible, entraîner d'autres activités illégales souterraines, créer de nouveaux marchés illégaux pour le crime organisé, etc.); il faut donc agir avec prudence pour éviter de telles situations.
- On ne peut obtenir des résultats concrets qu'en évaluant les répercussions des diverses activités de prévention et en tirant des enseignements de ces situations.

Il pourrait être utile pour les gouvernements de repérer certaines stratégies qui pourraient constituer un cadre réalisable de prévention de la traite des êtres humains, tout en gardant ces éléments fondamentaux à l'esprit. Les travaux de la table de consultation (CIRDC, 2011) mentionnés ci-dessus ont permis de produire la liste suivante :

- Cibler l'exploitation, qui est au cœur des activités criminelles.
- Mettre l'accent sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé.
- Mettre l'accent sur la traite à l'intérieur et à l'extérieur des frontières.
- Mettre l'accent sur l'offre et sur la demande.
- Renforcer le leadership national pour que les pays se dotent d'un cadre global de prévention.
- S'appuyer le plus possible sur les structures déjà en place.
- Développer des partenariats et des mécanismes de collaboration.
- Mettre en place un système permettant de recueillir des données probantes et s'appuyer sur des données et des sources existantes.
- Effectuer le suivi des mesures prises et les évaluer.
- Renforcer les capacités et la résilience des communautés.

Voilà qui constitue un point de départ aussi valable qu'un autre.



Bâtiments multiservices mis sur pied dans  
le cadre du Programme de prévention de la violence  
par le réaménagement urbain.  
Le Cap, Afrique du Sud. Septembre 2011  
© Paula Miraglia / CIPC



4

**LES QUARTIERS  
INFORMELS**

Quartiers informels dans la ville  
de Caracas, au Venezuela.  
©Eugenio Opitz/iStockphoto



# Les quartiers informels

# 4

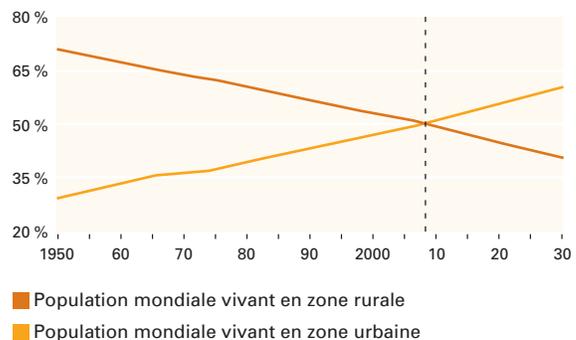
## Introduction

Taudis, bidonvilles, *favelas*, *ciudades miseria*, *ciudades perdidas*. C'est ainsi que l'on nomme, à travers le monde, les communautés nées de l'utilisation informelle de terrains et qui se sont établies dans certaines zones urbaines de la plupart des grandes villes, en particulier dans les pays en voie de développement. La diversité historique ainsi que la variété des récits de ces lieux échappe à toute définition et suscite de nombreux débats entre gouvernements, chercheurs et autres acteurs. Ces quartiers ont tout de même plusieurs points en commun. Tout d'abord, ils sont actifs et dynamiques. La plupart d'entre eux se sont auto-construits : les habitants ont souvent eu à construire leur quartier de leurs propres mains sur des terres arides en périphérie des villes. Ces communautés sont également un lieu de lutte et de mobilisation pour obtenir les droits et les services que la majorité des populations peuvent tenir pour acquis. Les populations de ces quartiers sont jeunes, autonomes et représentent un énorme potentiel de développement de l'économie nationale et de la société dont elles font partie, si seulement leurs droits étaient pleinement reconnus et leurs besoins satisfaits.

Bon nombre de ces endroits ont de graves problèmes de sécurité et de criminalité et il arrive qu'ils deviennent le bastion des gangs de rue et d'organisations criminelles encore mieux structurées (ONU-HABITAT, 2007a). Dans plusieurs de ces milieux, l'État, les criminels et la société civile interagissent au quotidien (Arias, 2007). En fait, certains pensent, à tort, qu'ils sont des quartiers sans loi ni présence étatique, voire des lieux où les criminels gouvernent et font leur loi sans que personne ne riposte. La réalité est beaucoup plus complexe. En raison de leur croissance impressionnante, surtout depuis une dizaine d'années, les bidonvilles sont au cœur des discussions entre intervenants, qui essaient de trouver la meilleure façon d'aborder leurs problèmes particuliers. Ces quartiers abritent des centaines de millions de personnes dans le monde. Selon l'ONU-HABITAT (2005), plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans ce que l'on appelle « des taudis urbains »<sup>9</sup>, c'est-à-dire qu'un être humain sur sept vit aujourd'hui dans un quartier informel ou dans un bidonville. Ces chiffres mettent

Graphique 4.1 Les données qui font pencher la balance

L'année prochaine, pour la première fois dans l'Histoire, le nombre d'habitants en zones urbaines sera supérieur au nombre d'habitants en zones rurales.



Source : DAESNU (2007).

en évidence l'importance d'essayer de trouver une solution aux problèmes de ces quartiers, les plus importants étant la sécurité publique et la sécurité quotidienne.

Il est difficile de couvrir dans un seul chapitre l'énorme richesse et diversité des expériences des quartiers informels du monde entier. Cependant, nous croyons qu'il est d'une importance primordiale pour les millions de personnes qui se trouvent souvent dans une situation de vulnérabilité, de tenter d'évaluer et de décrire les efforts consacrés à la prévention de la criminalité dans ces communautés et d'en faire le portrait. Tel est l'objectif principal du présent chapitre.

## Bidonville ou quartier informel ?

Il y a un débat continu sur la façon de définir ce qu'est un « quartier informel ». L'ONU-HABITAT utilise le mot « bidonville » et le définit comme « un large

<sup>9</sup> Comme nous le verrons plus tard dans ce chapitre, le CIPC préfère utiliser le terme « quartier informel » ou « bidonville », car le terme « taudis » a parfois une connotation péjorative.

#### Encadré 4.1 Droits fonciers : le combat pour rendre formel ce qui est informel

De nombreux habitants de bidonvilles ont commencé à bâtir et à vivre sur des terrains qui, à l'origine, ne leur appartenaient pas. À proprement parler, ces communautés se sont établies de manière illégale. Lorsque ces communautés sont arrivées dans les centres urbains, elles étaient incapables de trouver ou de payer un logement; alors elles se sont établies sur les terrains périphériques vacants, des terrains qui, pour les gouvernements locaux, ne valaient pas la peine d'être exploités. À mesure que la migration vers les villes augmente, les quartiers informels deviennent, elles aussi, de plus en plus importants. Avec le temps, les migrants ont commencé à défier l'État et à revendiquer la reconnaissance de leurs droits de propriété sur les terrains. Plusieurs des plus puissants mouvements sociaux urbains du monde sont nés de cette situation.

éventail de colonies de peuplement de faible revenu et/ou de conditions de vie humaine défavorables » (ONU-HABITAT, 2003). Cette définition, qui s'applique aussi bien aux communautés légales qu'aux communautés illégales, est reconnue par l'ONU-HABITAT et par les OMD. Il peut s'agir de nouvelles communautés bâties à partir de rien ou d'anciennes communautés en déclin qui tombent en ruine à cause des mauvaises conditions économiques et sociales. Cette différence se doit d'être explorée. Un ancien quartier en décrépitude ou qui a déperissé au fil du temps ne peut être considéré comme informel. Aux fins du présent Rapport, nous avons axé notre étude sur les quartiers informels et non pas tant sur les vieux quartiers urbains en décrépitude. Compte tenu du nombre de définitions, nous proposons d'utiliser celle-ci : un quartier informel est une communauté ou un groupe de communautés qui se sont formés, pour la plupart, autour de grands centres urbains dans des pays en voie de développement, et qui possèdent une partie ou la totalité les caractéristiques suivantes :

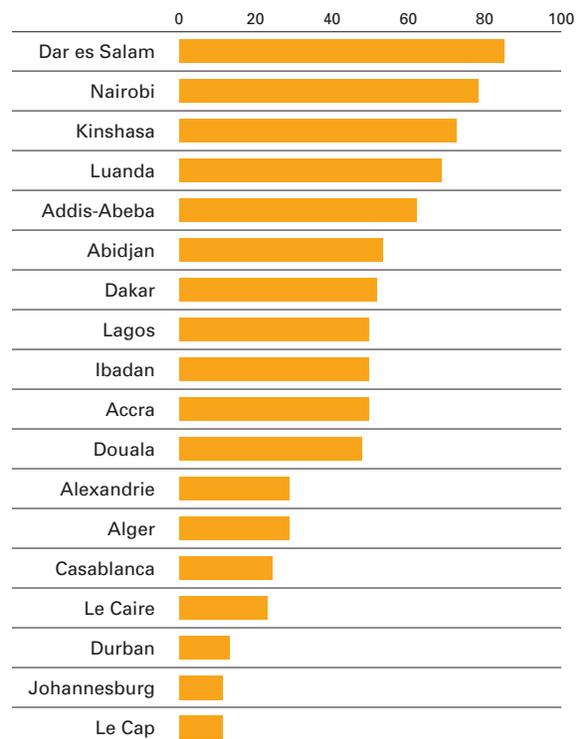
- *Le manque d'accès à des installations sanitaires adéquates et autres infrastructures.* Le manque de services de base est souvent inhérent à ces quartiers, souvent en raison de leur caractère informel ou illégal, ou par manque d'attention à leurs besoins de la part du gouvernement.
- *La mauvaise qualité structurelle des logements.* Dans de nombreux cas, ces communautés se sont autoconstruites. Les habitants ont construit ces logements de leurs propres mains à l'aide de matériaux divers et selon leurs compétences, dans la majorité des cas sur des terrains qui comportent des risques, notamment de glissement de terrain ou d'inondation. Par conséquent, les constructions ne sont pas de qualité.
- *Le surpeuplement.* La croissance rapide ainsi que la limitation des ressources et des espaces ont mené à des situations de surpeuplement.
- *L'insécurité résidentielle.* Ce facteur est essentiel pour comprendre le fonctionnement et la dynamique des quartiers informels. Les droits fonciers sont au cœur des luttes auxquelles ces quartiers sont confrontés depuis toujours (voir l'encadré 4.1). Il est important de souligner que, bien qu'une grande partie des terres de ces quartiers ne fasse

l'objet d'aucun titre de propriété, les habitants locaux ont le profond sentiment que ces terres et ces maisons leur appartiennent. D'ailleurs, les marchés locatifs et de vente sont très actifs dans ces quartiers (ONU-HABITAT, 2003).

Même si nous choisissons d'adopter une définition pratique des quartiers informels, les problèmes demeurent, puisque beaucoup d'auteurs et d'organismes ont reconnu la façon de distinguer et de définir ces communautés. Pour des raisons méthodologiques et même politiques, il est difficile de dresser la liste de toutes ces communautés. Par exemple, bon nombre d'entre elles peuvent, après un certain temps, acquérir les droits fonciers grâce à leur mobilisation. Le fait que ces droits soient maintenant reconnus, comme

#### Graphique 4.2 Croissance des villes africaines

% d'augmentation, prévisions de 2010 à 2025



Source : ONU-HABITAT (2007b).

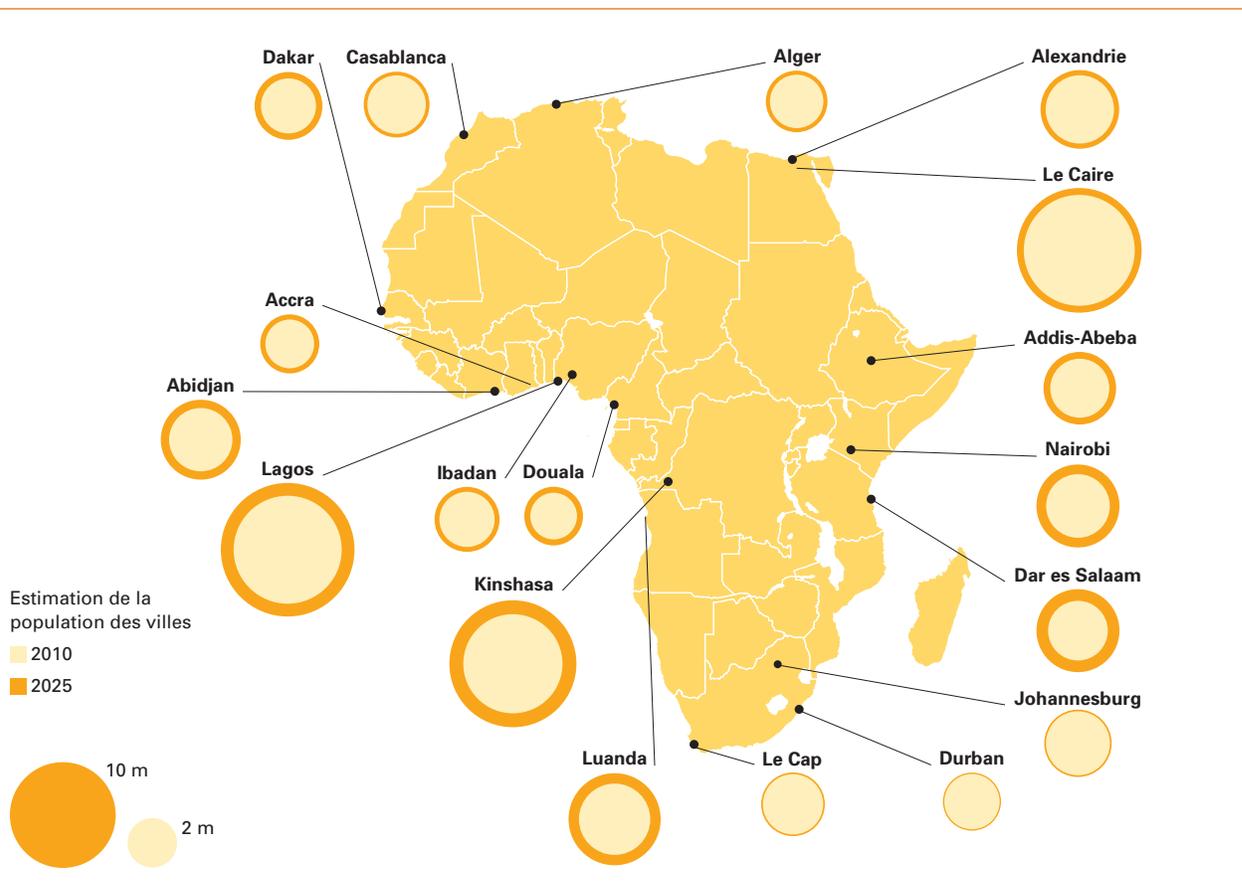
cela s'est fait dans de nombreux bidonvilles plus anciens, ne signifie pas que le développement de la communauté et plusieurs de ses activités ne se déroulent pas encore à ce jour de manière informelle. C'est pourquoi, dans la définition proposée ci-dessus, nous insistons sur le fait que toutes les caractéristiques qui composent un quartier informel ne sont ni complètes ni définitives.

## Origines, diversité et débats

On a constaté, dans la seconde moitié du vingtième siècle, une forte augmentation du taux d'urbanisation dans le monde (Black et Henderson, 1999 et ONU-HABITAT, 2003). Plusieurs économies rurales de type communautaire ont évolué vers des économies axées sur les services (secteur tertiaire), favorisant les opportunités professionnelles dans les centres urbains. Une plus forte concentration de la population dans ces régions a également fait en sorte que les connaissances et les compétences se sont transmises plus facilement entre quartiers voisins (aussi appelé transmission du savoir), ce qui a rendu le marché du travail plus dynamique, conduisant à encore plus de croissance (Black et Henderson, 1999). Dans la dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle, ce processus s'est accéléré. Des millions de personnes ont quitté les campagnes pour s'installer en ville à la recherche de meilleurs

emplois, de services et de meilleures conditions de vie en général. Ainsi, les villes se sont développées rapidement et l'afflux de ces personnes fut souvent plus important que ce que la structure sociale était en mesure de gérer. À mesure que les villes ont vu leur population s'accroître, celles-ci ont commencé à avoir de la difficulté à fournir les produits et services essentiels aux nouveaux arrivants. Il est également important de souligner que, dans de nombreux cas, les personnes qui migraient vers les villes étaient également économiquement défavorisées et ne pouvaient, à leur arrivée, s'acheter ni biens ni terre.

En même temps que des millions de migrants arrivaient dans les villes, de nouveaux quartiers commençaient à faire leur apparition. Par exemple, à Rio de Janeiro, au Brésil, la population des *favelas* a augmenté de 35 % entre 1980 et 1991, alors que pour la même période la population urbaine s'est accrue de seulement 8 % (ONU-HABITAT, 2008). Le graphique 4.2 illustre la croissance en Afrique. Bien que certains nouveaux immigrants aient réussi à se loger dans des villes qui existaient déjà, ils ne représentent qu'une minorité; dans la plupart des cas, ces nouveaux arrivants étaient contraints, par leur situation socioéconomique, à s'établir en périphérie de la ville (Holston, 2008). Cette situation se traduisait par un accès limité aux biens et services publics, ainsi que par une faible protection de l'État dans la mesure



où souvent ils n'avaient pas le statut légal de propriétaire. Ainsi sont nés les quartiers informels, des quartiers autoconstruits la plupart du temps sur des terrains mal entretenus ou abandonnés par la ville. Dès lors, des communautés entières ont vu le jour, comme si elles étaient sorties de nulle part. En effet, des familles s'y sont établies ainsi que de grandes communautés, qui ont bénéficié de la connaissance transmise par ceux qui y étaient déjà établis, et ont formé de nouvelles zones urbaines sédentaires. Après les premières vagues de migration vers les villes, des réseaux ont été mis en place pour faciliter la migration d'autres personnes de la communauté rurale. Cette « transmission du savoir » a contribué à la formation de ces bidonvilles et a donné naissance à des communautés très diversifiées, composées de travailleurs du secteur formel et non formel, de professionnels et de criminels, interagissant et vivant dans une relative promiscuité.

### Privation du droit de vote, citoyenneté et criminalité dans les quartiers informels

À mesure que les quartiers informels se développaient partout dans le monde, il devenait évident que ces communautés allaient être confrontées à des problèmes et à des enjeux qui les rendraient différentes des autres quartiers. D'une part, du fait qu'elles ont vu le jour de manière illégale, leurs habitants n'étaient guère enclins à exiger des droits assurés par l'État (même si cette réalité est différente aujourd'hui). D'autre part, du fait que ces communautés étaient composées de personnes déjà pauvres et déjà privées de leur droit électoral au sein de sociétés très inégalitaires, le système social en place a continué de leur refuser tous les avantages liés à l'appartenance à un pays, tels que l'accès aux services publics de base (Holston, 2008). Ainsi, elles ont dû acquérir ces droits par la mobilisation, comme le montre l'encadré 4.1. Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'accès aux droits à la citoyenneté, les bidonvilles sont devenus des quartiers propices au développement de la criminalité. En effet, les organisations criminelles se sont introduites dans bon nombre de ces quartiers et la violence qui y règne pose aujourd'hui un grand défi. Le caractère informel<sup>10</sup> qui caractérise ces communautés, qui parfois peut être une force, est également exploité par les gangs de rue et autres criminels qui utilisent le quartier pour mener leurs activités en toute impunité.

Les quartiers informels ont depuis longtemps été associés à la criminalité et à la violence et, dans bien des cas, souffrent de mauvaise réputation. En

#### Encadré 4.2 Qu'est-ce qui détermine la criminalité dans les bidonvilles ?

Un certain nombre de facteurs rendent problématique la criminalité dans les bidonvilles (Arias, 2004; Holston, 2008; ONU-HABITAT, 2003), notamment :

- la forte densité de population.
- le taux élevé de chômage.
- les problèmes familiaux.
- l'exclusion économique et sociale.
- la discrimination par le reste de la société.
- l'inaccessibilité à des droits accessibles à d'autres.
- la faiblesse du principe de la primauté du droit.

fait, on est loin de la vérité. En effet, la plupart du temps, les habitants des bidonvilles sont victimes de la criminalité (organisée ou non) et non les auteurs (ONU-HABITAT, 2003). Bien que le taux de criminalité dans la plupart de ces quartiers soit élevé, les crimes sont habituellement commis par de petits groupes de personnes. Malheureusement, en raison de la situation précaire des habitants, les effets sont amplifiés. Le manque de services et d'infrastructures urbaines, combiné à la pauvreté, rend les populations particulièrement sensibles aux enjeux de sécurité. Cela ne veut pas dire que ces quartiers sont des zones de criminalité, mais plutôt qu'ils sont plus susceptibles de voir la criminalité s'y installer. Ce n'est pas une vérité universelle que de dire que ces quartiers sont des endroits dangereux ou des lieux où la criminalité est répandue. Les crimes contre les biens sont une conséquence directe de la pauvreté et des inégalités au même titre que l'absence de primauté du droit; la violence faite aux femmes est liée à la situation des femmes en général dans ce type de sociétés, ainsi qu'à une persistance, depuis toujours, de la discrimination qui va au-delà des bidonvilles et qui s'est, dans de nombreux cas, institutionnalisée.

Comme c'est le cas dans la plupart des pays en voie de développement, la victimisation est un phénomène fréquent. Les enquêtes révèlent que jusqu'à 60 % de la population urbaine dans les pays en voie de développement a déjà été victime d'actes criminels (ONU-HABITAT, 2003). À titre d'exemple, c'est à Mexico que sont commis près de la moitié des crimes du pays (ICESI, 2011). Dans certains pays africains, ce pourcentage s'élève à près de 70 % (ONU-HABITAT, 2003). Ces données nous indiquent que la criminalité est effectivement concentrée dans les zones urbaines et on peut affirmer que les bidonvilles contribuent à cette tendance puisqu'un grand nombre de crimes s'y commettent. Cependant, l'image du bidonville où règne une violence perpétuelle n'est pas toujours justifiée et peut, en effet, compromettre les chances de développement de part la stigmatisation de ses

<sup>10</sup> Selon l'ONU-HABITAT (2003), la majorité des habitants des bidonvilles gagnent leur vie en participant à un système d'économie informelle.

habitants. L'auteur David Sims l'a démontré en 2010 en affirmant que Le Caire n'est pas une ville où règne le chaos ni une ville en désordre comme on la dépeint parfois. Il fait valoir que, malgré un certain caractère informel, la ville fonctionne assez bien. Il en est de même pour les bidonvilles de São Paulo, au Brésil, où la criminalité a constamment chuté récemment<sup>11</sup>. Ainsi, malgré tous les problèmes de criminalité, les bidonvilles, de même que toutes les villes de l'hémisphère sud, ont beaucoup de potentiel et, surtout, des millions de personnes ont la volonté de faire le nécessaire pour sortir de la pauvreté et de la violence. La sécurité dans ces communautés est intimement liée au développement qui représente la meilleure mesure de prévention. Elle doit être liée au développement urbain et à l'amélioration, ainsi qu'à l'accès aux services et à l'éducation pour que les communautés deviennent plus sûres et plus saines, et qu'elles bénéficient d'une meilleure cohésion sociale.

### Maintenir la sécurité dans les quartiers informels : une multitude d'expériences et la nécessité d'adopter une approche holistique

La sécurité est une préoccupation majeure dans les quartiers informels, ce qui a exigé beaucoup de travail de la part des intervenants, notamment des décideurs, des membres de la communauté et autres parties prenantes. Partout dans le monde, une suite d'actions, de politiques et de programmes ont été mis en place pour lutter contre la situation d'insécurité dans les quartiers informels. Mises en œuvre depuis au moins vingt ans à certains endroits, ces initiatives ont obtenu des résultats mitigés. Les actions menées dans le but de rendre ces communautés plus sûres incluent, entre autres, des programmes de perfectionnement, des programmes de lutte contre la pauvreté, des stratégies policières novatrices, de mobilisation de la communauté, des programmes et des initiatives liées à la propriété foncière, l'accès à des services essentiels comme l'assainissement et les soins de santé, des programmes participatifs, le renforcement du capital social et la réduction des facteurs de risque. La plupart des programmes tentent de rendre les communautés plus sûres grâce à des stratégies de développement comme celles mentionnées ci-dessus et qui sont mises en œuvre de concert avec les interventions de la police (voir l'étude de cas sur Rio qui suit). Voici quelques exemples d'efforts déployés pour améliorer la qualité de vie dans certains quartiers informels, ainsi que les défis auxquels les intervenants ont été confrontés.

11 Cela s'explique en partie par la présence d'un monopole plus pacifique : le Premier commando de la capitale (Primeiro Comando da Capital), un groupe criminel, contrôle maintenant une grande partie des activités criminelles de la ville, ce qui signifie que le taux de criminalité, notamment le taux d'homicides, a baissé puisque la concurrence pour les marchés criminels a diminué.

### Nairobi, au Kenya

On estime qu'à Nairobi, près de trois millions de personnes vivent dans des quartiers informels. Sur le plan de la composition socioéconomique, la pauvreté omniprésente est aggravée par les tensions ethniques et de graves problèmes de violence. En 2002, pendant la période électorale nationale, on a senti un regain d'optimisme lorsque les autorités ont proposé plusieurs programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers informels de Nairobi. Il était question de services et d'infrastructures, ainsi que de lutte contre la pauvreté, afin d'améliorer la qualité de vie dans ces communautés. Il a également été mentionné d'encourager l'investissement privé et, surtout, d'implanter des programmes de possession des terres. Malheureusement, les espoirs ont été de courte durée, car des problèmes de financement (également un enjeu dans plusieurs autres endroits) ont fait que ces projets ne se sont jamais concrétisés. Le manque de coordination entre les divers intervenants, dont le gouvernement et les ONG, ainsi que la participation insuffisante de la communauté ont nui aux chances de réussite de ces projets. Dans le courant de l'année 2003, le gouvernement et l'Alliance des villes d'ONU-HABITAT ont lancé le programme d'aménagement des bidonvilles du Kenya (Kenya Slum Upgrading Project, KENSUP). L'objectif de ce programme était d'assurer la liaison et la coordination des organismes responsables de concevoir des programmes d'aménagement possibles et de définir les besoins et les caractéristiques socioéconomiques des régions sous sa juridiction. À ce jour, peu de recommandations faites par le KENSUP ont été prises en considération et un climat de méfiance s'est installé, ce qui rend très difficile la mise en place de partenariats pour améliorer la vie et la sécurité des habitants des quartiers informels.

### Caracas, au Venezuela

Les *barrios* de Caracas ont commencé à voir le jour dans les années 30 et leur croissance n'a pas diminué avant les années 90. À l'heure actuelle, près de la moitié de la population vénézuélienne vit dans ces quartiers. Bien qu'informels au départ, plusieurs de ces *barrios* ont changé de statut, ce qui signifie que bon nombre d'entre eux ne peuvent plus être considérés comme informels. Cependant, il est important de se rappeler leurs origines afin de comprendre les défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui. Ainsi, à Caracas, ces communautés affichent de grandes différences, allant de milieux organisés à des grands ensembles d'habitations où des millions de personnes vivent sans intervention de l'État. Une première initiative de transfert de ces communautés dans des immeubles à étages a déjà semé la controverse, car il allait à l'encontre du sens de propriété et du

### Encadré 4.3 La fédération de citoyens pauvres (Urban Poor Federation) fait une différence dans le monde (Garau, Sclar et Carolini, 2005)

Au Cambodge, la solidarité pour la fédération de citoyens pauvres (Solidarity for the Urban Poor Federation) est active dans la moitié des bidonvilles de Phnom Penh et dans dix autres centres urbains grâce aux programmes d'épargne et de crédit mis en place pour la communauté. Cet organisme aide les populations pauvres à mettre leurs ressources en commun et à trouver des solutions aux problèmes de sécurité et de logement en plus d'aménager des blocs sanitaires et d'offrir des services de base et la possibilité d'obtenir un crédit. Les groupes de la Fédération ont la mis en œuvre de nombreux projets pilotes et prennent part à un ambitieux programme à Phnom Penh lancé par le Premier ministre qui consiste à améliorer les conditions de vie dans une centaine de bidonvilles par an pendant cinq ans.

En Inde, l'Alliance de la Fédération nationale des habitants des bidonvilles (National Slum Dwellers Federation) et le Manila Milan (groupes d'épargne et de crédit fondés par des femmes habitant des bidonvilles ou dormant à même le trottoir) comptent plus de 750 000 familles parmi ses membres. Grâce au soutien d'une ONG locale (la Society for the Promotion of Area Resource Centres), cet organisme est actif dans plus de cinquante villes. À Mumbai, plus de quatre-vingts logements ont été construits ou sont en cours de construction, ce qui permet à de 35 000 familles d'avoir un toit. Plus de 20 000 de ces familles vivaient à côté des voies ferrées. Ce projet a démontré qu'il était possible de gérer la relocalisation d'une communauté. De nouveaux logements plus petits et des programmes d'aménagement sont en cours dans plusieurs autres centres urbains. L'Alliance a également conçu et construit environ 500 blocs sanitaires qu'elle gère. Ces blocs sanitaires servent aux centaines de milliers de familles installées dans les bidonvilles de Pune et de Mumbai. L'organisme travaille à la mise en place de programmes comparables dans plusieurs autres villes.

Au Kenya, la fédération de citoyens pauvres (Urban Poor Federation) compte plus de 25 000 membres et des groupes d'épargne dans neuf zones urbaines ou périurbaines. De concert avec une ONG locale (Pamoja Trust), cet organisme participe à plusieurs programmes d'amélioration. Il travaille également avec les autorités ferroviaires pour trouver des solutions de rechange à l'expulsion de masse des personnes établies à proximité des voies ferrées. Il s'appuie sur l'expérience des fédérations de l'Inde en matière de relocalisation gérée par les communautés.

En Namibie, la fédération des habitants des baraques (Shack Dwellers Federation) compte 10 000 familles membres de 197 groupes d'épargne. La plupart vivent dans des bidonvilles ou dans des huttes. Cet organisme est soutenu par une ONG locale, le Groupe d'action pour le logement de la Namibie. En 2002, trente et un programmes d'épargne avaient permis d'acquérir des terrains destinés au développement d'infrastructures et de logements. Le fonds d'emprunt national de la Fédération, constitué des épargnes des membres et des subventions du gouvernement namibien et des donateurs externes, offre aux membres des prêts pour leurs projets d'infrastructure, de logement et pour pouvoir générer des revenus. Le prêt est mis à disposition dès que le membre obtient le terrain.

Aux Philippines, la Fédération des personnes sans-abri (Homeless People's Federation) compte 39 000 membres et des projets de logement sont en cours dans de nombreuses villes. Grâce au soutien d'une ONG locale (VMSMI), cet organisme mobilise les communautés, encourage les stratégies financières fondées sur l'épargne et s'engage auprès du gouvernement. La Fédération donne priorité aux quartiers situés dans des zones à risque (notamment dans des dépotoirs, sur les berges des rivières, le long des voies ferrées, sur des terrains exposés aux inondations, sous des ponts ou dans des zones comportant un risque d'expulsion) et travaille avec les habitants de ces zones afin de renforcer leur capacité financière et technique et leur permettre d'évaluer leurs besoins et de préparer des plans d'amélioration ou de relocalisation.

En Thaïlande, le gouvernement a mis sur pied, en 1992, le Bureau de développement des communautés urbaines (Urban Community Development Office) dont l'objectif est de soutenir les organismes communautaires à l'aide de prêts, de petites subventions et de services d'assistance technique. Ce Bureau aide également les organismes communautaires à constituer des réseaux de travail et à négocier collectivement avec les autorités municipales et provinciales. En 2000, 950 groupes communautaires d'épargne étaient actifs dans cinquante-trois des soixante-quinze provinces de Thaïlande. En 2000, cet organisme a été fusionné au Fonds de développement rural (Rural Development Fund) et l'Institut de développement des organismes communautaires (Community Organisations Development Institute) chargé de soutenir les réseaux d'organismes communautaires qui travaillent avec les gouvernements locaux à la mise en œuvre d'un ambitieux programme national pour le droit de maintien dans les lieux et l'amélioration des bidonvilles.

### Encadré 4.3 (Suite)

Au Zimbabwe, la Fédération des personnes sans-abri (Homeless People's Federation) compte 45 000 familles membres de 1 600 programmes communautaires d'épargne au logement dans vingt-sept régions différentes. La plupart vivent dans des camps d'attente, dans des squats, dans des cabanes, dans des foyers ou sont des pensionnaires. La Fédération favorise les économies quotidiennes et dispose d'un fonds de prêt pour soutenir l'achat d'un terrain, le logement, le développement d'infrastructures, l'octroi d'un prêt d'urgence et la création de revenus. Soutenu par une petite ONG locale (Dialogue on Shelter), cet organisme travaille avec les autorités locales afin de mettre à disposition des logements et des infrastructures à un coût réduit.

sentiment d'appartenance aux terres sur lesquelles les personnes vivent. La violence a éclaté et le projet a été abandonné. En réaction à ce rejet, le Conseil national du logement et l'Institut pour le développement communautaire ont mis au point un programme d'aménagement visant à répondre aux besoins de la communauté par l'interaction et le réseautage. La reconnaissance des besoins d'espaces de la population ainsi que l'interprétation que fait la population de ces espaces se sont révélées importantes. Un processus de développement plus respectueux et inclusif a donné de meilleurs résultats auprès des membres de la communauté et des autorités.

### Le Cap, en Afrique du Sud

Les quartiers informels du Cap sont parmi les plus connus du pays et ils sont confrontés à des problèmes qui présentent de nombreux défis. En 2004, le gouvernement a présenté Breaking New Ground, un programme global pour le développement durable des établissements humains, un projet à grande échelle visant à gérer et à améliorer les établissements humains et à résoudre les problèmes d'insécurité et de sous-développement auxquels les communautés sont confrontées. Ce projet se concentre notamment sur la prestation des services de base tels que le drainage, l'assainissement, les routes et autres améliorations. En 2004, dans le canton de Crossroads, la contestation sociale en lien avec la prestation des services a entraîné la suspension, pendant plusieurs années, d'un projet d'infrastructures et de logements à grande échelle faisant partie du projet Breaking New Ground. Les contestations, qui entraînent souvent des actes de violence, sont de plus en plus répandues, en raison de la faiblesse des institutions dites responsables (Huchzermeyer et Karam, 2006). On constate que la criminalité est également l'un des principaux obstacles au développement de plans nationaux et régionaux (*id.*). Depuis lors, des progrès ont été accomplis au Cap et dans tout le pays.

### Conclusion

Certainement bien plus que dans bien d'autres secteurs, la sécurité dans les quartiers informels est étroitement liée au développement. Le taux élevé de criminalité dans ces quartiers est lié à leur structure juridique fragile, ainsi qu'à leur intégration souvent hésitante dans l'économie officielle. Le surpeuplement, l'éloignement et l'absence de services élémentaires font des habitants de ces quartiers, des citoyens de seconde classe en ce sens qu'ils se voient refuser l'accès aux droits de citoyenneté les plus fondamentaux. Les droits de propriété et les droits fonciers sont des éléments essentiels pour la normalisation de ces communautés et doivent être vus comme des opportunités de développement. La criminalité a fait son nid dans les quartiers informels et a rendu certaines communautés célèbres dans le monde entier. Par contre, la criminalité n'est pas ce qui définit ces quartiers. La grande diversité des habitants et des réseaux qui constituent ces quartiers est un signe que tout un champ de possibilités peut s'ouvrir à l'avenir pour ces communautés. Il est important que le gouvernement, en collaboration avec les communautés locales et d'autres intervenants, continue de mener des actions ciblées pour favoriser le développement de communautés plus sûres. L'étude de cas présentée par la suite relate un certain succès en matière de prévention de la criminalité, grâce à des interventions réfléchies et, bien qu'il y ait toujours matière à amélioration sur le plan de la contribution de la communauté, du financement et autres, il est encourageant de voir un processus d'autonomisation et de lutte pour les droits des citoyens, amorcé dans certains cas il y a plusieurs dizaines d'années, s'épanouir et se transformer en avantages pour certaines des personnes les plus négligées du monde. La prévention de la criminalité permet également de s'occuper de plusieurs autres droits importants, comme la liberté de circuler et de travailler et le droit à la sécurité. À mesure que ces communautés deviennent plus sûres, la ville et le pays le deviennent également, par l'évolution de la perception et la réduction du taux de criminalité. Lorsque l'on conçoit la ville comme un organisme interconnecté, il est important de demeurer attentif à ces communautés parce que tout ce qu'il s'y passe aura une incidence sur le niveau de vie du reste de la population.

## Le programme de l'UPP et l'UPP sociale à Rio de Janeiro

### Mise en contexte

Rio de Janeiro est la capitale de l'État de Rio de Janeiro, au Brésil. Elle est la deuxième plus grande ville du pays avec 6,3 millions d'habitants (IBGE, 2006). Rio de Janeiro est l'un des principaux centres financiers et culturels du Brésil et possède le deuxième plus haut produit intérieur brut (PIB) du pays (trentième rang au monde en 2008), estimé à 243 milliards de réals (environ 201 milliards de dollars américains) (*id.*).

Bien que Rio de Janeiro soit une ville prospère, le problème de la sécurité y est préoccupant. En 2006, 2 273 personnes ont été tuées, ce qui représente un taux de 37,7 homicides par 100 000 habitants (ministère de la Santé du Brésil, 2006). Les armes à feu sont le plus souvent utilisées pour commettre des homicides. De 1978 à 2000, 49 900 personnes ont été tuées avec une arme à feu à Rio, soit plus que dans bien des pays en proie à la guerre civile (*id.*). La plupart des actes de violence sont commis dans les *favelas*<sup>12</sup> où vit le cinquième de la population. Ces quartiers sont généralement des quartiers illégaux et non planifiés, caractérisés par une pauvreté extrême, l'absence de services, le chômage et un taux élevé de violence. Ce milieu de vie, combiné à des années de négligence de la part du gouvernement, a favorisé la croissance des réseaux de trafic de stupéfiants. Les conflits entre gangs de rue sont la cause première de l'augmentation de la violence dans ces quartiers.

### Le programme de l'UPP

Dans le but de réduire le taux élevé de violence, l'état de Rio de Janeiro a mis sur pied le projet d'Unité de police pacificatrice (Unidade de Polícia Pacificadora, UPP) visant à mieux contrôler les *favelas* qui sont

<sup>12</sup> Le terme *Favela* est utilisé au Brésil pour décrire les quartiers ou les cabanes situées en périphérie d'une ville. On les considère comme des quartiers de classe inférieure et on les associe à divers types d'établissements, comme des cabanes à structures permanentes, avec un accès limité à l'eau, à l'électricité, aux égouts et autres services et infrastructures de base.

## Étude de cas

### Encadré 4.4 Niveau de scolarité des habitants des *favelas* (FGV, 2010)

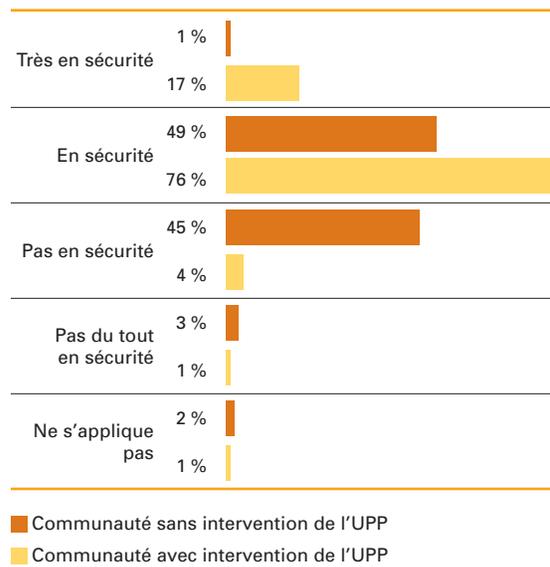
Une étude réalisée en 2010 révèle que :

- Les habitants des *favelas* ont accompli en moyenne 6,38 années d'études.
- 2,57 % des habitants des *favelas* ont un diplôme universitaire.
- 31 % des jeunes indiquent qu'ils ont abandonné l'école pour aller travailler et 39 % ne démontrent aucun intérêt pour l'école.

dominées par les réseaux de trafic de stupéfiants. La première étape de ce programme a été mise en œuvre à Santa Marta en décembre 2008 et le projet est actuellement déployé dans dix-sept autres communautés de la ville. L'objectif premier de l'UPP est d'éradiquer le commerce de la drogue par l'entremise d'opérations policières complexes. Le processus s'amorce par un plan stratégique élaboré par le Secrétaire de la Sécurité publique. Des recherches sont effectuées pour évaluer le taux de criminalité et l'ampleur du trafic dans la région. La police, accompagnée d'une unité spéciale, pénètre dans le quartier après avoir préalablement informé la population. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de conflit armé. Une fois les trafiquants évacués de la zone, une unité de police s'installe dans le quartier dans le but d'entamer un processus de « pacification ».

L'UPP repose sur le principe de la police communautaire. L'objectif principal consiste à tisser des liens entre la communauté et la police, à prévenir la criminalité à venir et à inculquer à la population une notion de stabilité sociale. Cependant, rétablir la confiance envers la police est une tâche difficile à cause des stéréotypes négatifs persistants à propos des services de police, des problèmes de corruption et des cas de brutalité policière. Les agents de police qui participent au projet sont généralement des nouveaux membres des forces policières. Ils ont reçu une formation spéciale sur les mesures de prévention et le travail auprès des communautés. Selon les récentes statistiques, les résidents des *favelas* ciblées par le projet ont remarqué une différence, et 60 % d'entre

**Graphique 4.3 Sentiment de sécurité dans les communautés avec ou sans intervention de l'UPP, à Rio de Janeiro**



Source : IBPS (2010).

eux affirment qu'ils ont de nouveau confiance en la police. Dans les quartiers dans lesquels le programme de l'UPP n'a pas été déployé, seulement 30 % des habitants affirment avoir une certaine confiance en la police (IBPS, 2010).

Le projet est en général considéré comme une réussite. Entre 2009 et 2010, le taux d'homicides dans l'État a chuté de 21 %, un record depuis 1991 (Moreira, 2011). En avril 2011, ce même taux était inférieur à 30 pour 100 000 habitants dans l'État de Rio de Janeiro (*id.*). Une étude réalisée par l'Institut brésilien de recherche sociale (Instituto Brasileiro de Pesquisa social, IBPS) révèle que 93 % des résidents des *favelas* qui ont bénéficié des interventions de l'UPP considèrent leur communauté sécuritaire ou très sécuritaire. Dans les *favelas* qui n'ont pas bénéficié des interventions de l'UPP, seulement la moitié des répondants ont la même perception (IBPS, 2010).

### L'UPP sociale

Les autorités envisagent de faire de l'UPP et de l'UPP sociale un modèle pour la sécurité publique, car ce projet assure une protection et offre des possibilités de développement comme moyen de prévention de la criminalité et de la violence. L'UPP sociale est un programme complémentaire au projet de l'UPP. D'abord mises en place en septembre 2010 dans la *favela* Cidade de Deus, d'importantes consultations publiques se sont tenues pour recueillir les demandes des résidents. Le processus de pacification ouvre donc la voie à l'UPP sociale, qui favorise le développement social, le renforcement de la citoyenneté, l'intégration dans la ville, la transformation du clivage entre

#### Encadré 4.5 La rénovation urbaine (Cities Alliance, sans date)

La rénovation urbaine consiste, d'une manière générale, au développement physique, social, économique, organisationnel et environnemental en collaboration avec les citoyens, les groupes communautaires, les entreprises et les autorités locales dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents. L'amélioration des quartiers informels fait partie intégrante des mesures d'investissement à l'égard des citoyens. Bénéficier de conditions de vie élémentaires dans un environnement sain est un droit fondamental dont les habitants des villes doivent pouvoir se prévaloir. À ce titre, les villes doivent veiller au respect des droits des citoyens faisant partie des populations urbaines pauvres.

L'amélioration des quartiers informels est avantageuse pour les villes, entre autres pour les raisons suivantes :

- **Accroissement de l'inclusion** : elle permet de traiter certains problèmes comme l'illégalité, l'exclusion, la précarité et aide les populations vulnérables comme les femmes et les enfants à surmonter les obstacles pour obtenir des services, du crédit, des terrains et une protection sociale.
- **Promotion du développement économique** : elle permet d'avoir recours aux vastes ressources inexploitées que forment les habitants qui ont un savoir-faire et qui désirent ardemment contribuer de manière plus productive à l'économie, mais qui sont freinés par leur statut et leur marginalité.
- **Traitement global de certains problèmes urbains** : elle permet notamment de freiner la dégradation de l'environnement, d'améliorer l'hygiène publique, de lutter contre la violence et d'attirer les investisseurs.
- **Augmentation de la qualité de vie** : elle permet d'augmenter la qualité de vie des résidents et de la ville tout entière, car elle apporte un sentiment de citoyenneté, une voix politique, une représentation, de meilleures conditions de vie et une plus grande sécurité.
- **Installation d'abris pour les populations pauvres** : elle constitue le moyen le plus efficace de fournir des abris aux populations urbaines pauvres à très grande échelle et à moindre coût.

quartiers informels et quartiers formels et l'égalité d'accès aux biens et aux services. À ce stade, le gouvernement travaille à la modernisation urbaine en améliorant les installations sanitaires, le réseau électrique et la collecte des ordures. Le programme repose sur des pratiques prometteuses comme celles entreprises à Medellín, en Colombie, qui a réussi à revitaliser certains quartiers en décrépitude et à prévenir la criminalité pour favoriser le développement socioéconomique.

L'Instituto Pereira Passos (IPP) est un organisme qui fait partie des services administratifs de la ville de Rio de Janeiro et qui est chargé de coordonner le programme. Son rôle consiste à assurer la planification stratégique et l'élaboration de politiques dans les *favelas*. Les défis auxquels cet organisme est confronté sont, notamment, la gestion de la coordination entre les trois paliers de gouvernement (autorités municipales, gouvernement de l'État et gouvernement central), les organismes, la société civile et le secteur privé.

L'UPP sociale a été mise en place dans quatorze des dix-sept communautés « pacifiées » (celles qui ont participé au processus de l'UPP). À la fin de 2011, pour se conformer à un accord de collaboration avec l'ONU-HABITAT, il a été décidé d'instaurer l'UPP sociale dans les dix-sept communautés.

L'un des objectifs du programme est la modernisation urbaine, c'est-à-dire l'amélioration des infrastructures, la réglementation des bâtiments et de l'utilisation des terres, et la construction d'espaces publics. La revitalisation des places, parcs, terrains et espaces communs est également au programme. La vision du programme repose sur l'intégration des *favelas* dans la société « formelle », mais aussi sur l'apport d'améliorations sur le plan physique, environnemental et socioéconomique. Ce processus est en cours à différents degrés, par exemple, dans une *favela* en particulier, les habitants accédaient illégalement à la télévision par satellite, car il n'y avait pas d'autres services disponibles dans le quartier. L'UPP sociale a organisé des réunions entre les utilisateurs et une entreprise, qui ont mené à la création d'un forfait spécial de chaînes pour la communauté à un coût moins élevé. La même situation s'est produite pour l'accès à l'électricité.

L'UPP sociale ne sous-entend pas une solution unique pour tous. Chaque intervention doit être adaptée à la communauté et établie selon les besoins des résidents au moyen de consultations publiques et en demandant aux membres de la communauté de participer au processus d'aménagement. Les consultations ont permis de créer une « carte de pacification » sur laquelle figureront les demandes de la communauté (services élémentaires, etc.), les projets déjà en place,

**Graphique 4.4 A qui les communautés sans le programme UPP, ont-elles recours à Rio de Janeiro ?**

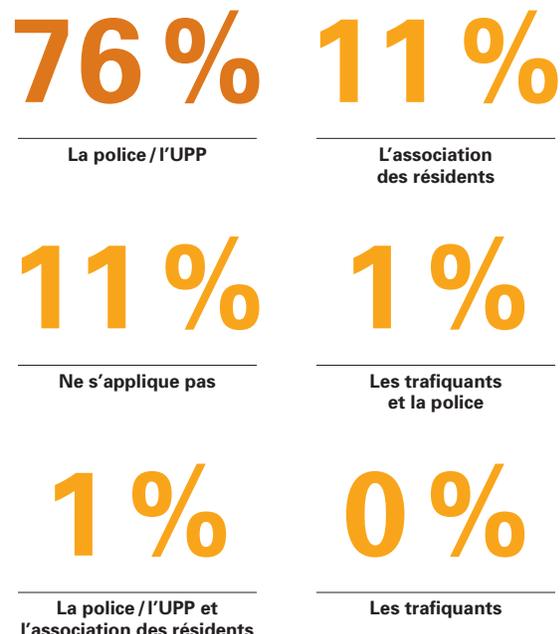
% de répondants



Source : IBPS (2010).

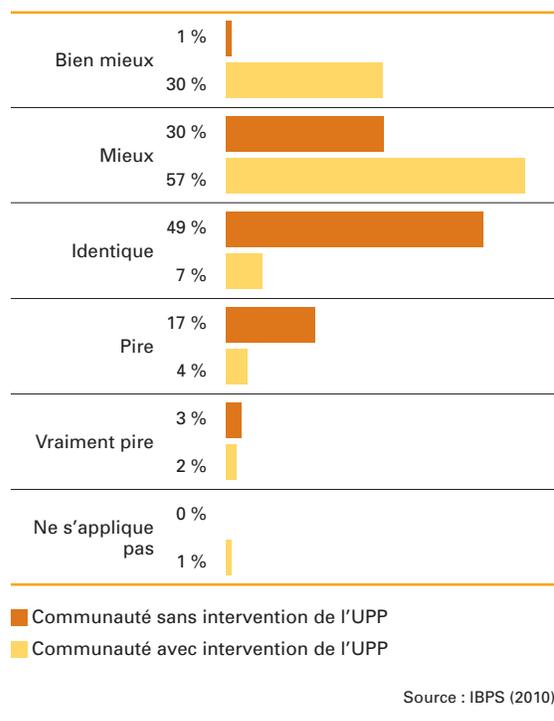
**Graphique 4.5 A qui les communautés, avec le programme UPP, ont-elles recours à Rio de Janeiro ?**

% de répondants



Source : IBPS (2010).

**Graphique 4.6 Évolution de la perception des communautés avec et sans UPP au fil des années à Rio de Janeiro**



les infrastructures, les frontières des quartiers informels, etc. Cette carte fournit des indications détaillées sur les interventions et est suivie par la mise en œuvre d'un plan de politiques intégrées, qui se concentre sur l'élaboration de méthodes pour veiller à ce que l'accès aux services et aux droits se fasse sans discrimination.

### L'UPP sociale : bâtir des villes plus sûres

Le concept de l'UPP sociale repose sur la réinsertion de communautés dans la ville et la création d'un environnement sûr et stable qui peut faciliter le développement et améliorer la qualité de vie. De cette façon, le programme fait partie intégrante de l'intérêt mondial pour la création de villes plus sûres. Les quartiers urbains en expansion se font plus insistants pour que les gouvernements développent et diversifient les services et les biens publics. L'incapacité à répondre à ces demandes a conduit en partie à l'augmentation du nombre de quartiers urbains informels (CEE-NU, 2009). Ces quartiers sont souvent considérés comme des plaques tournantes de la criminalité et de la violence, car ils accueillent des gangs de rue et des groupes terroristes, et représentent un fardeau pour le gouvernement. Toutefois, les résidents ont tendance à avoir des taux plus élevés de victimisation, et l'ampleur de la violence dans de nombreux quartiers informels à faible revenu signifie

qu'elle est maintenant « normalisée » et qu'elle fait partie de la vie de tous les jours (Esser, 2004, Moser, 2004 et Rodgers, 2004). Pourtant, les résidents de ces quartiers sont souvent victimes de discrimination et d'isolement; ils risquent de perdre leur maison, ils ont des moyens limités et courent de grands risques pour leur santé et leur sécurité. Ces quartiers peuvent aussi être le théâtre d'activités, de réseaux organisés, de comités, ainsi que de marchés informels complexes à grande échelle. La médiocrité des infrastructures, le manque de contrôle du gouvernement, l'absence de débouchés économiques, l'inaccessibilité aux services et la non-application de la loi sont généralement considérés comme autant de situations idéales pour les activités illégales et la violence.

Dans un effort de lutte contre la croissance des quartiers « informels », et pour contrer le taux élevé de criminalité et de violence, de nombreuses villes<sup>13</sup>, dont Rio de Janeiro, ont mis en application des pratiques de prévention par l'entremise de projets de revalorisation urbaine intégrant des éléments socioéconomiques. Cette initiative fait partie d'une approche ciblée selon laquelle l'intégration des quartiers informels dans un cadre formel a pour objectif de promouvoir l'accès aux droits et à l'égalité des chances, et donc à assurer le développement.

### Résultats et défis

Les résultats à court terme du programme de l'UPP et de l'UPP sociale ont un effet positif sur la sécurité. Après le processus de pacification de l'UPP, la majorité des répondants vivant dans les communautés touchées soutenaient que l'État avait réussi à assurer le contrôle (graphiques 4.4 et 4.5). En outre, le sentiment de sécurité a augmenté par rapport à l'année précédant l'intervention (graphiques 4.3 et 4.6).

En même temps, le programme a fait face à plusieurs obstacles. Dans le cas de l'UPP et de l'UPP sociale, les organismes locaux ont rapporté que les résidents se sont plaints que l'initiative n'est pas efficace et qu'elle ne fait qu'entretenir un soutien politique (Direitos Humanos, 2011). Il est craint que le processus de transformation soit trop lent et que les services ne soient pas offerts. Le manque de participation de la communauté a été un problème dans certaines régions; des résidents ont déclaré que leur opinion n'a pas été prise en considération. En outre, la jeunesse n'a pas obtenu une attention suffisante : les jeunes sont perçus par les résidents comme les plus vulnérables à la victimisation et comme les plus susceptibles de sombrer dans la criminalité. De plus, les

<sup>13</sup> Le Caire, Le Cap, Johannesburg, Mumbai et Nairobi.

problèmes systémiques au sein du système étatique (manque de ressources et corruption) sont les raisons qui expliquent l'inefficacité du programme.

## Maintien de l'ordre

Malgré les efforts déployés pour réduire les méthodes répressives de maintien de l'ordre, des cas de brutalités policières dans les *favelas* ont été signalés. Dans les zones d'intervention, les résidents ont senti que les policiers n'essayaient pas de tisser des liens avec la communauté, mais qu'ils agissaient plutôt de manière très agressive. L'équipe de l'UPP sociale est intervenue dans plusieurs cas pour renforcer le dialogue, mais même cette initiative s'est avérée insatisfaisante pour de nombreux résidents, qui affirment que les réunions ne sont pas sincères et que les dirigeants locaux sont exclus du processus (Rio on Watch, 2011).

## Amélioration urbaine

Le défi majeur du processus d'amélioration urbaine est que la communauté n'a pas approuvé les plans de construction. Par conséquent, les demandes des résidents n'ont pas été prises en considération (Rio on Watch, 2011). De plus, les résidents affirment que les processus d'amélioration urbaine sont motivés par la tenue prochaine de la Coupe du Monde et des Jeux olympiques, qui auront lieu dans la ville. La construction d'un téléphérique dans la région de Morro da Providência, un quartier qui a déjà profité du processus d'amélioration urbaine a suscité une controverse majeure : les résidents et les intervenants locaux n'ont pas été consultés et aucun dialogue n'a été établi entre l'État et les habitants.

## Jeunesse

Les jeunes représentent la plus grande proportion des résidents des *favelas*. La recherche effectuée par la Société scientifique de l'École Nationale des sciences et de la statistique (Sociedade Científica da Escola Nacional de Ciências Estatísticas) a révélé en 2000 que les enfants et les jeunes (jusqu'à 24 ans) représentaient 50,1 % de la population des *favelas* (IETS, 2001). Le manque de perspectives éducatives et économiques et les mauvaises conditions sociales augmentent leur vulnérabilité à la criminalité. Les jeunes dans ces quartiers sont souvent impliqués dans le commerce de la drogue.

Il a été avancé que l'UPP supprimerait la principale et unique source de revenus (le commerce de la drogue) à de nombreux jeunes des *favelas*. À ce titre, l'UPP sociale a élaboré des programmes visant à réduire la

### Encadré 4.6 Autres activités de l'UPP sociale pour les jeunes des *favelas* (Moreira, 2011)

- Dans le quartier sud de Rio de Janeiro, les jeunes reçoivent une formation professionnelle sur le tourisme et l'entrepreneuriat.
- Dans le quartier Morro da Providência, des cours d'anglais sont offerts gratuitement.
- L'UPP sociale soutient également un réseau d'agences pour les jeunes, parrainé par Petrobras, une compagnie pétrolière brésilienne. Cette aide permet aux jeunes de prendre part à divers projets. Par exemple, à Morro da Providência, quatre adolescents ont pris l'initiative de publier un journal de quartier. Dans le quartier Cidade de Deus, les jeunes ont fondé une entreprise de fabrication de vêtements.

marginalisation sociale et les inégalités économiques chez les jeunes, au moyen, notamment, de formations professionnelles et de création de partenariats avec le secteur privé pour augmenter les débouchés. Les activités culturelles et sociales sont également prévues, comme la musique et des cours de danse.

## Problèmes étatiques internes

La présence de corruption à différents échelons institutionnels, y compris dans la police, est considérée comme un obstacle majeur à la prévention de la criminalité et de la violence par le gouvernement (Perlman, 2007). La corruption des policiers et le manque d'application en rapport avec les crimes liés au trafic soulèvent des interrogations quant à la volonté du gouvernement de résoudre le problème (O Globo, 2007). Une étude démontre qu'en 2007, un policier toutes les vingt-quatre heures était arrêté à Rio de Janeiro pour mauvaise conduite ou pour avoir commis un crime en vertu du Code pénal militaire (*id.*).

L'UPP sociale a tenté d'éviter que de telles situations se reproduisent en dispensant une formation spécialisée et en engageant de nouveaux policiers, bien que cette question exige des changements institutionnels plus vastes.

## Une vision plus globale

Comme on le souligne, l'UPP sociale doit relever plusieurs défis, qui semblent se rapporter aux faibles capacités institutionnelles, à l'accès inadéquat aux services, au manque de programmes sociaux pour les jeunes à risque et à la nécessité d'une approche participative dans la planification.

**Tableau 4.1 Nombre de policiers militaires réprimandés à Rio de Janeiro, entre 2004 et 2007**

	2004	2005	2006	2007
<b>PRISON</b>	235	355	334	84
<b>LICENCIEMENT</b>	82	194	208	57
<b>SANCTION</b>	12 719	12 158	108	1 471

Source : O Globo (2010a).

## Problèmes systématiques

Comme il est indiqué ci-dessus, la brutalité policière et la corruption sont des préoccupations importantes pour les membres de la communauté. Pour trouver réponse à ces questions, il est nécessaire de prendre en considération l'importance des facteurs comme le manque de ressources (l'incapacité à bonifier les salaires des fonctionnaires, à faire appliquer la loi et à exercer le pouvoir judiciaire pour réduire la corruption, etc.), ainsi que l'approche répressive des institutions à l'égard de la criminalité. Les politiques de prévention peuvent aider à concevoir des stratégies pour mettre en place des structures de gouvernance qui favorisent les principes démocratiques et les droits de la personne. Sur un autre plan, des mesures de prévention telles que la formation dans le but d'améliorer les capacités pourraient concrétiser les changements sur le plan organisationnel. Cette formation serait destinée aux policiers, ainsi qu'aux personnes travaillant dans le domaine de la sécurité publique et dans le système de justice pénale, et couvrirait les procédures nécessaires pour effectuer des arrestations et entamer des procédures judiciaires. La conformité à la loi est également un point important. Parallèlement, les mesures incitatives visant à adopter un comportement respectueux à l'égard de la loi et non répressif doivent être intégrées dans un cadre de gouvernance. De plus, compte tenu de la complexité des questions sociales qui touchent ces communautés, les policiers et les juges doivent être sensibilisés aux solutions de rechange à l'incarcération, en particulier pour les jeunes à risque. Le pouvoir judiciaire discrétionnaire permettrait cette flexibilité, et devrait être encouragé pour les peines minimales obligatoires.

## Jeunesse et développement social

L'UPP sociale met à la disposition des jeunes diverses initiatives, mais les mauvaises conditions socio-économiques continuent d'affecter les habitants des *favelas*. À ce titre, l'UPP sociale a besoin d'étendre ses services, ce qui, avec des ressources minimales, pourrait être difficile. Le recours à l'appui du secteur privé

ou du secteur international pourrait être envisagé afin de combler l'écart, ainsi que l'établissement de partenariats avec les projets des organismes locaux déjà en place. Dans le Minas Gerais, la coordination des projets locaux — centres pour toxicomanes et programmes de prévention (programmes éducatifs, ateliers de développement des compétences, activités culturelles) — est prometteuse. L'UPP sociale pourrait lancer un plan d'action de coordination des efforts avec les divers intervenants, ce qui pourrait améliorer la prestation des services. Par exemple, les partenariats avec le secteur privé ont permis la réalisation de projets d'amélioration urbaine, tels que Sistema FIRJAN, un organisme qui unit les intérêts des associations d'affaires affiliées au développement de l'État de Rio de Janeiro, et qui travaille à la construction d'un centre de soins de santé dans l'une des *favelas* de Pavão/Pavãozinho. La société Metrô Rio a investi 200 000 dollars américains dans le parc et le centre communautaire de la *favela* Babilônia. Coca-Cola et Souza Cruz appuient la construction du siège de l'UPP sociale dans la *favela* Cidade de Deus (O Globo, 2010b).

L'accent mis sur la jeunesse doit également être clair et précis, c'est-à-dire que les politiques publiques au niveau national doivent tenir compte des luttes constantes que doivent mener les jeunes (toxicomanie et participation à des activités criminelles, entre autres) et admettre les liens existants entre la marginalisation sociale et l'inégalité économique. Ces mesures peuvent être abordées dans un contexte de promotion de la sécurité publique en vertu d'une stratégie plus large d'accorder priorité à l'investissement social dans l'éducation et l'emploi. Elles pourraient également se concentrer sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux et aux biens publics pour les personnes vivant dans des bidonvilles. Ce serait l'occasion d'échanger et de débattre de l'efficacité des initiatives d'amélioration urbaine, et de voir si la ville peut intégrer les résidents des quartiers informels, et comment elle peut le faire. Les questions d'égalité en ce qui concerne l'accès aux droits, aux services et à l'emploi devront également être réexaminées. Il est clair que cela représente des défis auxquels l'UPP sociale est habituée, et que davantage de discussions et d'analyse pourraient fournir des informations essentielles pour la mise en œuvre d'initiatives semblables dans d'autres villes.

## Approche participative

La participation de la communauté et le leadership local sont importants pour le développement de stratégies efficaces de prévention et pour rendre les communautés plus sûres (ONU-HABITAT, 2007b). Afin d'assurer une approche participative au sein de l'UPP sociale, les intervenants communautaires pourraient

être invités à participer à toutes les étapes du programme. Cela s'est fait dans le cadre de programmes semblables d'amélioration urbaine et de prévention de la violence, comme le programme de Prévention de la violence par le réaménagement urbain (Violence Prevention through Urban Upgrading, VPUU) en Afrique du Sud (VPUU, sans date). Alors que l'UPP sociale procède à une première consultation publique, des consultations permanentes et une participation plus concrète de la communauté sur la façon de prévenir la violence sont nécessaires. Une option pourrait être de mettre en place une plate-forme de dialogue entre les principaux intervenants comme moyen d'assurer l'inclusion et de défragmenter les responsabilités et les interventions policières dans ces quartiers. Si on se fie à la documentation sur la prévention, les suggestions de la communauté, unies dans la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de développement des compétences et de gestion municipale, sont importantes pour la pérennité (*id.*). Les plans visant à assurer le développement socioéconomique devraient être fondés sur l'action inclusive découlant d'une vision partagée de la sécurité (*id.*).

Dans l'ensemble, une approche intégrée avec la participation de la communauté amène des solutions durables. Toutefois, cela doit se traduire par de meilleures institutions, plus démocratiques. Les personnes appelées à faire avancer les choses à l'échelle régionale et communautaire n'ont, dans la plupart des cas, aucune emprise sur les processus décisionnels et les ressources. Cela représente un manque dans le domaine de la gouvernance auquel on doit remédier par des efforts sérieux et soutenus (Huchzermeyer et Karam, 2006), ce qui créerait une véritable participation dans le sens de la bonne gouvernance.

### **Le réaménagement urbain : quel avenir pour la prévention de la criminalité ?**

L'urbanisation rapide, la pauvreté urbaine et la croissance des quartiers informels appellent à porter une attention particulière à la planification. En effet, ces quartiers sont reconnus comme des lieux où les infrastructures sont vétustes, où il y a un manque de contrôle de la part du gouvernement, où la pauvreté et le chômage sont élevés et dans lesquels l'accès aux services et l'application des lois font défaut. Ainsi, l'ensemble de ces éléments rendent ces quartiers

potentiellement propices à l'émergence de situations de violence et à la présence d'activités illégales (Cities Alliance, sans date, ONU-HABITAT, 2007b). Le résultat a été la création d'initiatives de sécurité fondées sur des mécanismes de réaménagement urbain, avec la participation d'intervenants de plusieurs secteurs.

Les experts ont fait état d'obstacles majeurs à ce type d'approche, notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines, la lourdeur de la réglementation, le manque de participation des habitants; le manque de clarté dans les procédures administratives; des normes irréalistes; des malentendus sur les causes profondes qui entraînent la formation de quartiers informels (par exemple les inégalités sociales et la marginalisation) et l'application limitée des politiques (OMS, 2008). L'importance accordée à la sécurité dans cette approche peut souvent être jugée superficielle alors que des problèmes plus importants, tels que les capacités des états fragiles, les politiques institutionnelles de répression et les disparités socioéconomiques, s'ils ne sont pas traités, peuvent miner les initiatives. Dans ce cas, la prévention, dans son sens le plus large, doit être intégrée dans les structures politiques et de gouvernance.

Si les stratégies de modernisation urbaines doivent se poursuivre dans les années à venir, les planificateurs et les autorités locales doivent commencer à penser à la prévention de la criminalité lors de la conception des programmes; les communautés doivent être en mesure d'exprimer leurs propres points de vue et de mettre en œuvre des idées sur la prévention de la criminalité et de la violence; le droit à la sécurité et à la protection doit être mis à l'ordre du jour d'un plus grand nombre de communautés et être lié à la prestation de services, à la gestion des services et au développement global de la communauté; les villes, par le biais de leurs stratégies, doivent reconnaître les mécanismes sociaux, la dynamique et les connaissances que les communautés mettent déjà en œuvre; et, si des problèmes internes de corruption par des représentants de l'État et par les autorités locales mettent en péril les stratégies, un changement institutionnel devrait être priorisé.

« Ce n'est pas simplement un « problème de planification urbaine », mais un phénomène plus complexe et insoluble qui, à moins qu'il ne soit pris en charge rapidement et de manière efficace, peut menacer la viabilité à long terme des communautés urbaines » (Bjoern, 2007).

## La pauvreté et la violence à Ciudad Juárez, au Mexique

### Une conséquence du développement urbain spéculatif

Leticia Peña Barrera<sup>1</sup>

Université autonome de Ciudad Juárez,  
Chihuahua, Mexique

La ville de Ciudad Juárez est située au nord de l'État de Chihuahua, au Mexique. Elle est la zone la plus peuplée de l'État et la cinquième ville la plus peuplée du pays. Depuis les années 50, la ville a connu une importante croissance démographique, principalement en raison de la mise en œuvre de politiques économiques nationales dans la région<sup>2</sup>.

Au cours des quatre dernières années, des facteurs comme l'abandon des logements, l'augmentation de la pauvreté urbaine, la crise économique, le chômage, l'instabilité de l'industrie manufacturière et la dispersion géographique des nouvelles communautés qui n'avaient pas accès à des espaces publics et sociaux ni à des infrastructures de loisirs et culturelles sont en partie la cause de la violence et de la faible compétitivité économique dans la ville. En outre, d'autres aspects culturels fondés sur la société de consommation et l'individualisme sont venus compliquer les processus d'intégration et de participation sociale des communautés et entraver l'amélioration à long terme de la qualité de vie des habitants de la région.

Des actes criminels ont eu lieu et ont effectivement été tolérés dans la ville comme « des situations acceptables » de violence et d'insécurité. Ils ont eu lieu principalement dans la périphérie et ont été perpétrés la plupart du temps en toute impunité, car la loi n'est pas appliquée de manière efficace et

# Contribution

honnête. Depuis 2008, le nombre d'actes de violence et le très fort déclin social ont fait rejaillir à la fois la décadence sociale et un manque de volonté politique pour lutter contre celle-ci (Cornejo, 2011)<sup>3</sup>.

Au cours des dix dernières années, la croissance urbaine à Ciudad Juárez a été liée au développement et à l'expansion spéculative de nouveaux quartiers résidentiels<sup>4</sup>; cette croissance a été alimentée par des programmes de crédit subventionnés par l'État à partir de l'Institut national de développement du logement des travailleurs (Instituto Nacional para el Fomento de la Vivienda de los Trabajadores, INFONAVIT), qui accorde du crédit et des subventions (jusqu'à 45 %) aux familles vivant avec moins de quatre salaires minimums. Cette croissance urbaine est démontrée par le fait que jusqu'à 65,8 % des fonds publics sont destinés à la construction de nouveaux logements et seulement 34,2 % ont été utilisés pour l'amélioration des logements déjà existants (CONAVI, 2007). Ces nouveaux développements urbains sont situés dans la périphérie de la ville, où les entrepreneurs profitent de la manne de construction, mais ne tiennent pas compte des besoins des futurs résidents<sup>5</sup>.

## Le sauvetage de Riberas del Bravo en 2011

Le quartier de Riberas del Bravo est situé au nord-est de la ville dans une ancienne région agricole appelée Valle de Juárez, adjacente à la rivière Bravo, qui délimite la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Il s'agit d'une zone semi-rurale qui a été intégrée dans les plans de développement urbain en 1993 en raison du potentiel que représentait l'accès à la rivière. Depuis 2001, un programme d'État a été mis en place pour favoriser le logement « abordable », attribuant

1 Madame Leticia Peña Barrera a obtenu son doctorat en architecture de l'Université de Colima. Elle étudie actuellement l'évaluation de l'habitabilité et analyse les problèmes sociaux comme la violence, le surpeuplement et les facteurs psychologiques et sociospaciaux dans les ménages à faible revenu. Elle est professeure et chercheuse à temps plein à l'Université autonome de Ciudad Juárez depuis 1983.

2 Le Programme Braseros (de 1940 à 1959), le Programme des frontières nationales (Programa Nacional fronterizo, PRONAF) (1960), le Programme d'industrialisation des frontières (Border Industrialisation Programme) (1961), le Programme pour développer les zones frontalières libres (Programme to Develop Border Area Free Zones) (de 1970 à 1977), le Programme de développement frontalier (Border Development Programme) (de 1985 à 1988) et l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) (1994), entre autres (Fuentes et Arón, 2004).

3 Plusieurs auteurs remarquent que les habitants ont vécu des situations de violence depuis plus de vingt ans, ce qui explique la diversité des relations sociales, économiques et politiques.

4 Ceci est le reflet de la croissance importante et dispersée qui a eu lieu dans les trois dernières décennies qui, parallèlement à la croissance démographique et à l'intégration des terres dans la zone urbaine, a augmenté en moyenne de 300 hectares par an de 1960 à 1990 et de 1 037 hectares par an de 1995 à 2000, pour ensuite reculer à 423,35 hectares.

5 Le projet de développement a obtenu le prix national pour le logement de production de l'INFONAVIT en 2007, le gouvernement de l'État de Chihuahua a proposé de réduire le déficit de 46 000 logements à Ciudad Juárez en construisant plus de 100 000 maisons.

des projets à des promoteurs privés grâce au financement de l'INFONAVIT. L'offre représentait 11 500 maisons, construites en neuf phases<sup>6</sup>.

Au début de l'année 2011, la communauté de Riberas del Bravo a connu le taux de criminalité le plus élevé du Mexique et a été stigmatisée comme la communauté « la plus violente » du pays. L'INFONAVIT était préoccupé à cause de l'abandon pur et simple de plus de 3 000 maisons par leurs propriétaires. Cet organisme et une entité privée appelée l'Unité de normalisation, d'évaluation et de suivi (Unidad de Normalización, Evaluación y Seguimiento, UNES) a lancé un plan stratégique de voisinage (Plan Estratégico de Vecindad, PEV) mettant à contribution le gouvernement municipal et la communauté locale (UNES, 2011). Le programme portait le nom de Sauvetage de Riberas del Bravo. Les intervenants ont mis en œuvre une méthodologie appelée la construction sociale d'habitats — une méthodologie pouvant être appliquée à d'autres contextes dans le pays — dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la communauté au moyen d'une planification participative qui contribue à la réalisation du potentiel organisationnel de la communauté. En trois mois, l'UNES et un partenaire local avaient appliqué cette méthodologie, qui comprenait un diagnostic, une consultation populaire et un suivi pour le reste de l'année<sup>7</sup>.

La phase de diagnostic du projet consistait à effectuer et à analyser 600 sondages auprès des résidents des sept premières phases de développement. Les résultats ont fait ressortir les principaux problèmes de la communauté, mais également la manière dont les populations locales visualisent les solutions. La consultation populaire se composait de cinq ateliers destinés à demander aux personnes présentes de former ce que l'on appelle une « vision collective » et de dresser une liste des questions qu'elles jugent prioritaires. Ces questions ont été classées selon les grands thèmes stratégiques du développement social et du développement physique ou environnemental. Dans la phase de suivi, des comités de quartier ont été créés pour appliquer les outils de prévention et de médiation en situation de conflit tirés du manuel de la cohabitation. Cette démarche s'est conclue par la livraison du projet sous forme d'acte déposé auprès du maire de la ville en juillet 2011.

<sup>6</sup> Le logement abordable fait partie d'une politique d'envergure en matière de logement. Les logements ont une superficie de 34 m<sup>2</sup> ou de 42 m<sup>2</sup> pour un logement d'une ou deux chambres respectivement et comprennent une salle de bain, une cuisine, une salle à manger et/ou une salle de séjour (assez grande pour réunir les trois activités à la fois).

<sup>7</sup> La coordination sur le terrain a été assurée par l'association civique People in Favour of People, sous la direction du Dr Leticia Peña Barrera avec l'aide d'une méthodologie de l'UNES et les conseils du Dr Carlos Mario Yory.

## Comment les habitants de Riberas del Bravo perçoivent-ils leur environnement ?

« Aimez-vous vivre dans le quartier Riberas ? » a demandé un visiteur étranger à l'une des responsables de la communauté. Elle a répondu, « Oui, en fait, à quel autre endroit pourrais-je vivre ? Mon père me dit que la situation est la même dans le quartier de Veracruz ; au moins ici j'ai une maison ». Sur les 600 familles interrogées, 125 ont confirmé leur souhait d'aller s'installer ailleurs. Hommes et femmes ont répondu qu'ils avaient accepté de vivre dans une région éloignée avec les services essentiels, même s'ils étaient loin de tirer avantage du développement urbain. C'est ce qui entraîne la ségrégation résidentielle par différenciation (Alegría, 2009)<sup>8</sup>.

Au-delà des balles et des actes criminels enregistrés chaque jour, la vie peut être paisible dans la communauté : les familles sont proches les unes des autres, avec de bons voisins et sont bâties sur la propriété du logement. Toutefois, il y a beaucoup d'insécurité, les biens publics ne sont pas distribués et il y a des lacunes sur le plan de la médiation gouvernementale entre les entrepreneurs et la communauté pour améliorer la qualité de vie.

La violence dans la région frontalière est une question très complexe, issue de l'exclusion, de l'informalité et de la pauvreté, qui découlent de nombreux facteurs (Sanchez, 2011)<sup>9</sup>. L'important dans ces facteurs c'est

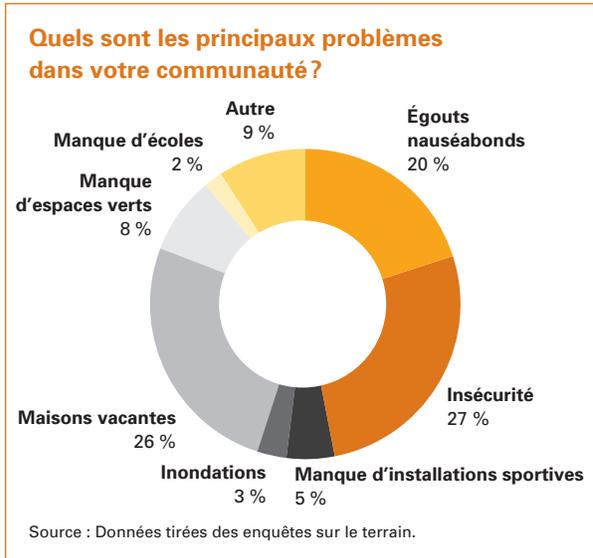
### Pourquoi aimez-vous vivre à Riberas del Bravo ?

C'est paisible	11	
Notre famille vit ici	13	
Nous vivons bien	15	
Nous aimons le quartier	5	
Nous sommes chez nous	13	
Nous avons de bons voisins	10	
Aucune autre option	2	
Autre	1	

Source : Données tirées des enquêtes sur le terrain.

<sup>8</sup> Ségrégation en particulier des avantages qu'offrent le milieu urbain, et pour les personnes qui vivent en dehors du secteur économique et social, à la suite d'un manque de logements sur place.

<sup>9</sup> La violence liée à la criminalité, selon Nashieli Ramirez, directeur de l'organisation des droits de l'homme et d'intervention sociale Ririki, dissimule d'autres facteurs de la vie quotidienne présents dans « le développement économique, l'urbanisation et la constitution des familles » (Mayorga, 2011).

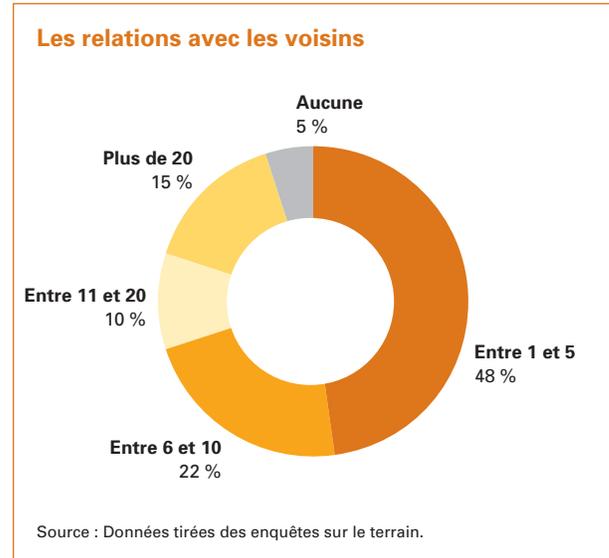


la taille des maisons, le manque d'infrastructures, la pollution des canalisations et des systèmes de drainage, un nombre insuffisant de places dans les écoles primaires et secondaires, l'absence de programmes sociaux, culturels et sportifs et l'absence de plan municipal pour le développement de ces quartiers<sup>10</sup>. Il y a une surpopulation dans 32,5 % des maisons : dans certains cas, jusqu'à treize personnes vivent sous le même toit. Seulement 19 % ont accès à un ordinateur; de ce nombre, seulement 14 % ont accès à l'Internet. Certains des principaux problèmes énoncés par la communauté se rapportent à l'insécurité, à l'abandon des maisons et aux égouts nauséabonds.

Les zones de conflit identifiées comprennent les canalisations d'eau et les égouts, les espaces publics mal éclairés, les maisons abandonnées car elles sont pillées ou servent de lieux de vente de drogue. Elles sont également des lieux de rencontre pour les gangs de rue. Seulement 16 % des personnes interrogées participent à des activités communautaires; de ce nombre, 78 % participent à des activités religieuses et 14 % à des sports. Les animaux domestiques tels que les chiens (que l'on trouve dans 59 % des foyers) ont une fonction de protection, mais ont aussi une incidence sur la vie collective sur le plan de la santé publique, de la propreté des zones urbaines et du bruit. La plupart des familles dans la communauté sont jeunes : 44 % ont moins de dix-sept ans et doivent avoir accès à des activités éducatives, sociales, culturelles et sportives. Cela dit, les relations entre voisins sont cordiales et collectives : 48 % interagissent régulièrement avec au moins cinq autres personnes, le reste avec six, dix, voire vingt voisins.

<sup>10</sup> Molina Ruiz affirme que la tolérance aux pratiques de corruption à la frontière a entraîné la collusion entre citoyens et autorités, ce qui profite à certaines personnes et, du même coup, entretient une tendance sociale qui profite à la criminalité.

<sup>11</sup> Sites non officiels qui vendent toutes sortes de produits d'occasion provenant des États-Unis.



Les endroits jugés agréables sont les parcs, les piscines, les terrains de sport, les écoles et les églises. Les endroits où des articles d'occasion sont vendus conviennent pour les loisirs, la promenade, le magasinage et les sports<sup>11</sup>.

Un total de 40 % des personnes interrogées considèrent qu'il est fondamental d'améliorer la communauté en participant à des activités sportives, religieuses et sociales, 44 % disent qu'il faut accorder priorité aux comités environnementaux, 19 % à la sécurité, 13 % à des événements récréatifs et 10 % aux questions d'interaction et de diffusion sociale. On observe également une tendance à l'autogestion : 50 % résolvent leurs problèmes individuellement, 17 % le font avec leurs voisins et 16 % par l'intermédiaire des agences gouvernementales. Il est évident que l'absence de politique durable de développement social peut entraîner l'abandon et la détérioration de la communauté ou encore la violence.

## Thèmes stratégiques

Le PEV a fait ressortir le besoin de promouvoir une action qui permet à chaque personne de vivre sans crainte, que ses besoins fondamentaux soient comblés ainsi que deux axes stratégiques : le développement social et le développement physique ou environnemental. Les pistes d'action définies pour le développement social sont la sécurité, la cohabitation, la santé, l'éducation, le travail, l'augmentation des revenus et l'attention aux groupes vulnérables. Les projets listés en priorité comprennent, entre autres, les centres communautaires, la résolution des conflits, les lycées, les écoles techniques, les terrains de sport et les compétitions, les ateliers d'éducation sexuelle, la surveillance entre voisins, les patrouilles de quartier, les centres d'intervention immédiate et les écoles pour adultes. Les pistes d'action axées

sur le développement physique ou environnemental sont le logement, les infrastructures et les espaces publics. Parmi les projets prioritaires citons, entre autres, l'amélioration urbaine, le nettoyage des maisons abandonnées, la création d'entreprises et de micro-projets, le reboisement, le traitement des eaux et des eaux usées, les supermarchés et les campagnes environnementales.

Parmi les réalisations récentes, on retrouve la mise en place de comités de quartier, la négociation de projets avec le gouvernement municipal, la création de « clubs éco » composés de jeunes et l'ouverture d'une bibliothèque publique dans deux maisons abandonnées données par INFONAVIT et une autre dans un vieux bâtiment de la police. En établissant un consensus et en dressant la liste des domaines d'intérêt commun prioritaire, la communauté assume son rôle de gestionnaire des actions prioritaires pour les cinq prochaines années.

## Conclusion

L'objectif du PEV est de promouvoir des projets associatifs et de renforcer les réseaux sociaux, deux composantes fondamentales pour l'amélioration de la communauté et le renforcement des liens sociaux entre les résidents, pour qu'ils puissent agir de manière concertée afin de résoudre leurs problèmes et de répondre à leurs propres besoins. Les lacunes urbaines du quartier sont le reflet de l'absence de politiques de développement social et du fait que l'on accorde plus d'attention à la croissance urbaine spéculative qu'aux besoins de la population. Les communautés peuvent gérer la plupart des projets stratégiques prioritaires à l'aide de leurs propres ressources et elles n'ont pas besoin d'engager des investissements importants, mais plutôt de prendre des mesures visant à coordonner la collaboration et les services offerts à la population. Il serait souhaitable d'intégrer d'autres projets dans la planification de l'administration municipale, en accordant une attention particulière aux infrastructures avec un soutien public ou privé. En ce sens, les citoyens de Riberas del Bravo se sont formé une vision collective afin de répondre à leurs problèmes d'une manière autogérée et de transformer leur communauté en « quartier de paix. »



Armes détruites par le feu lors de la cérémonie  
de la « Flamme de la Paix » qui marque officiellement  
le début du désarmement et du processus  
de réconciliation à Bouaké, en Côte d'Ivoire,  
le 30 juillet 2007.

© Photo ONU / Basile Zoma



# 5

## LES ZONES DE POST-CONFLIT ET DE POST-CATASTROPHE



Vue aérienne de Talca et de Concepción pour évaluation des dégâts après qu'un tremblement de terre de 8,8 sur l'échelle de Richter ait frappé la région le 28 février 2010. Chili, le 2 mars 2010.  
© IFRC (p-CHL0023)

# Les zones de post-conflit et de post-catastrophe

# 5

## Introduction

Les lendemains d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle sont sans l'ombre d'un doute des moments charnières pour un pays, une région ou une communauté. En effet, toute situation post-conflit présente d'énormes défis : les institutions publiques peuvent avoir été affaiblies ou avoir disparu, la violence peut être encore sous-jacente et la population peut être en proie à de nombreux problèmes comme des situations de pauvreté ou des difficultés d'accès aux services de base. La sécurité est l'épine dorsale d'une paix durable après un conflit. Comme le note Salomons (2005, 19), « La sécurité, c'est-à-dire être à l'abri de toute violence et coercition, est la condition préalable absolue pour un véritable rétablissement une fois que l'intensité d'un conflit armé a été dissipée. Sans une perspective de sécurité, il n'y a pas d'espoir; sans espoir, il n'y a pas d'engagement pour un avenir commun. »

Le risque de retour des conflits ou de la violence est latent dans la période qui suit un conflit armé. Un certain nombre d'acteurs comme les milices, les civils armés, le reste des unités militaires et de nombreux autres encore capables de commettre des actes de violence, doivent être démobilisés dès que possible pour éviter que de nouvelles violences éclatent. La sécurité pour tous est le seul fondement solide sur lequel il sera possible de bâtir les nouvelles institutions démocratiques et de faire appel à la collaboration de tous. Dans le cas d'une catastrophe naturelle comme un tremblement de terre, un tsunami ou un ouragan, la situation est quelque peu différente, mais, même alors, la sécurité demeure une priorité absolue. Une catastrophe d'envergure peut laisser un pays dans un état de fragilité bien particulière. Des lacunes dans les services et des institutions affaiblies peuvent donner naissance à un contexte de violence et de criminalité. Ceci est particulièrement vrai pour les pays qui, avant la catastrophe, étaient déjà fragilisés. Par conséquent, veiller à la sécurité de la population devient la chose la plus importante à faire immédiatement après une catastrophe et pendant le processus de reconstruction et de restauration des moyens de subsistance des personnes touchées par la catastrophe.

Dans le présent chapitre, nous avons cherché à analyser comment les mesures de prévention de la criminalité peuvent être intégrées avec succès en contexte post-conflit et post-catastrophe afin de répondre de manière positive aux situations très délicates qui peuvent se présenter dans ces moments-là. Nous remarquons qu'à ce jour, cette question n'a fait l'objet que de très peu d'attention. La plupart des travaux et des idées proposées ici sont donc les premières réflexions sur le sujet. Le chapitre commence par examiner la nature des interventions post-conflit et post-catastrophe et les protocoles d'intervention des organismes internationaux. À partir de là, nous avons apporté un argument en faveur de l'inclusion de la prévention de la criminalité dans lesdites interventions afin d'instaurer une paix durable et de renforcer la démocratie. Ce chapitre contient deux études de cas. Le premier examine le processus de pacification et de désarmement au Mozambique et le deuxième la situation en Haïti après le séisme de 2010. L'univers des interventions post-conflit est complexe et de nombreux documents ont été publiés sur le sujet. Aux fins du présent chapitre, nous avons centré notre attention sur le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) et sur la manière d'intégrer des mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne dans le but de consolider la paix, de réduire la violence et de

### Encadré 5.1 Qu'entend-on par scénario post-conflit ?

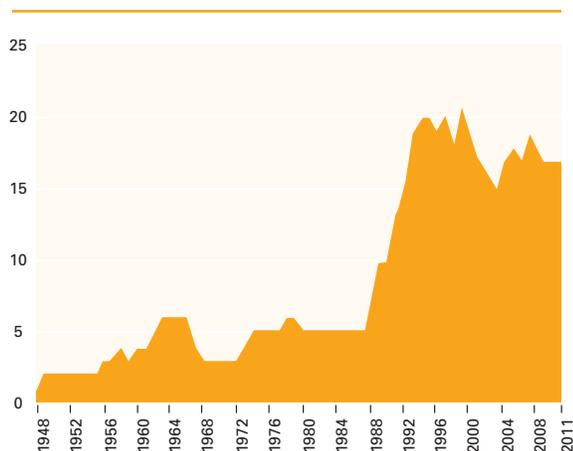
Le terme scénario post-conflit signifie « des situations dans lesquelles un violent conflit a officiellement cessé. Ces situations sont souvent marquées par un accord de paix et (ou) par l'intervention d'un tiers en vertu d'un mandat des Nations unies ou d'un autre organisme reconnu internationalement. Le fait d'utiliser le terme post-conflit ne signifie pas toutefois que tous les conflits violents ont pris fin. Bien que le conflit peut avoir cessé officiellement, un certain degré de violence peut persister. » (Rausch et Banar, 2006, 5). Il peut s'agir d'un conflit entre nations ou d'un conflit interne.

favoriser l'inclusion sociale. Dans les contextes post-catastrophe, nous avons centré notre attention sur les efforts de reconstruction et sur la manière d'intégrer des mesures de prévention de la criminalité pour que cela soit bénéfique pour les communautés touchées.

## Les menaces à la sécurité et la protection en contexte post-conflit

La première étape dans un contexte post-conflit consiste à créer un environnement sécuritaire pour la reconstruction des institutions du pays. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants sont normalement les choses à faire une fois que toutes les parties s'entendent politiquement pour que le conflit prenne fin (Muggah, 2009). En effet, on ne doit pas confondre le DDR avec la décision politique d'entamer un processus de paix et le DDR ne peut remplacer la décision politique. Le DDR est une idée relativement nouvelle, même si des interventions post-conflit ont déjà été prises auparavant. Certaines des premières interventions ont eu lieu à la fin des années 70 et dans les années 80. Pendant la guerre froide et après les derniers jours de ce conflit, l'ONU a commencé à élaborer de nouveaux programmes d'intervention, lançant sa première mission de maintien de la paix autorisée en Namibie en 1989 (*id.*). Depuis lors, le DDR est devenu une composante essentielle des scénarios post-conflit et a été déployé dans le cadre des opérations de maintien de la paix dans de nombreux pays et régions. Le graphique 5.1 illustre le nombre de missions de maintien de la paix autorisées par l'ONU. Il est à noter que les Nations unies n'interviennent pas dans tous les processus de paix, par exemple, elles ne sont pas intervenues dans celui en Colombie dans les années 90 (*id.*).

Graphique 5.1 Nombre de missions de maintien de la paix autorisées par les Nations unies de 1948 à 2011



Source : CIPC et données provenant de Browne (2008).

Le DDR peut être — et il est souvent — un processus long et difficile. Les parties belligérantes et leurs armes à feu doivent être neutralisées pour que le conflit prenne officiellement fin. Toutefois, ce processus ne peut se concentrer uniquement sur les soldats, leurs familles et leurs fusils. La plupart du temps, c'est la majorité de la population — les non-combattants — qui subissent le plus gros des hostilités en tant que réfugiés, personnes déplacées et victimes ayant perdu leurs moyens de subsistance à cause du conflit (Salomons, 2005). Ainsi, le processus de pacification, en particulier le DDR, devient un processus extrêmement délicat et coûteux, car les responsables doivent équilibrer les besoins du processus de paix et des combattants avec ceux des populations qui ne sont pas directement impliquées dans les combats (*id.*). Les scénarios post-conflit peuvent affecter en même temps des millions de personnes qui peuvent avoir des besoins très différents. Les combattants, les criminels de guerre, les victimes et la population en général peuvent exiger, en même temps, une action de la part des autorités qui sont affaiblies ou d'une

### Encadré 5.2 Définitions des Nations unies (ONU, sans date)

Le désarmement signifie la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent, de la population civile. Le désarmement comprend également l'instauration de programmes de gestion responsable des armes.

La démobilisation est la relâche officielle et contrôlée des combattants actifs des forces armées et autres groupes armés. Le premier stade de démobilisation peut aller du passage de combattants individuels dans des centres temporaires au rassemblement massif de troupes dans des camps indiqués à cet effet (lieux de cantonnement, campements, zones de rassemblement ou casernes). Le second stade de démobilisation, celui de la réintégration, concerne l'appui fourni à la personne démobilisée.

La réintégration est le processus que suivent les ex-combattants pour obtenir un statut dans la société civile et trouver un emploi et une source de revenu durables. La réintégration constitue essentiellement un processus social et économique à délai indéterminé, qui a lieu principalement à l'échelle locale des communautés. Elle fait partie du développement général d'un pays et d'un sentiment de responsabilité national, et requiert souvent une assistance externe à long terme.

communauté internationale qui dispose de ressources limitées. À certains moments, l'allocation des ressources dans ces situations a suscité des débats. Mais ce ne sont pas là les seuls défis. La criminalité est bien présente dans les secteurs qui se relèvent d'un conflit. Cette criminalité peut être née pendant le conflit — comme certains réseaux de trafic d'armes à feu, par exemple — et demeurer en place après le conflit et s'orienter vers d'autres activités illégales, ou elle peut avoir existé avant le conflit et avoir survécu pendant qu'il perdurait. Dans tous les cas, les organisations criminelles représentent un défi pour les processus de paix et le DDR à cause de la corruption ou des liens qu'elles ont tissés avec les milieux politiques en place (Ashdown, 2006). D'autres formes de criminalité peuvent prendre forme dans des contextes postconflit. En effet, les études révèlent que, dans certains pays d'Afrique, de nombreux crimes sont perpétrés au lendemain d'un conflit, notamment des vols à main armée, des actes de prostitution infantile et de trafic de drogues (Baker, 2009). Ce fut également le cas après le séisme de 2010 en Haïti (recherche non publiée du CIPC, 2010). Dans un tel contexte, le processus de DDR doit localiser un grand nombre d'intervenants et d'enjeux et les traiter pour pouvoir construire une paix durable, jeter les bases d'un système démocratique et défendre les droits des populations.

La mise en place d'une gouvernance efficace est l'un des enjeux les plus importants des interventions post-conflit et constitue la pierre angulaire de la réussite du DDR. En effet, les fondations des futures structures de gouvernance peuvent être érigées au cours du processus de DDR. Pendant que les forces de maintien de la paix s'efforcent de maintenir un minimum de sécurité, le gouvernement doit prendre de vigoureuses mesures afin d'instaurer des structures de gouvernance et des institutions solides pour maintenir et finaliser le processus de DDR. Le cas de la Sierra Leone en est un bon exemple. Les forces de maintien de la paix des Nations unies en Sierra Leone ont dû travailler au maintien de la sécurité pendant que la guerre civile prenait fin dans le pays, mais, en même temps, le gouvernement a dû

renforcer ses capacités rapidement pour continuer sur sa lancée (Browne, 2008), c'est-à-dire mettre sur pied un système judiciaire solide et des dispositifs de sécurité dignes de confiance qui sont en mesure de fonctionner seuls une fois que le processus initial est terminé et qui peuvent mener à bien le reste de la transition. Cette initiative comprend l'élaboration de stratégies de prévention de la criminalité pour lutter contre les menaces criminelles potentielles, en particulier à l'échelle de la communauté. Selon les recherches menées par l'International Crisis Group (ICG), au Libéria et en Sierra Leone, le gouvernement a dû renforcer ses capacités pour procéder au désarmement, mais aussi pour démobiliser et réintégrer les combattants, rapatrier les réfugiés, protéger les droits civils et empêcher que les organisations criminelles ne s'emparent de l'économie (ICG, 2004).

En parallèle, il est essentiel de rebâtir les institutions, de redéfinir la gouvernance locale et d'établir des règles de droit fortes (Junne et Verkoren, 2005) le plus rapidement possible pour éviter le retour de la violence et l'échec du processus de DDR. Ces mesures font d'ailleurs partie intégrante du processus. La prévention de la criminalité dans les régions qui se relèvent d'un conflit peut être vue selon son interprétation la plus large, et englober la primauté du droit ainsi que des programmes permettant de prévenir la violence et d'éviter que la criminalité ne réapparaisse.

### La sécurité dans un contexte post-catastrophe

Les catastrophes naturelles sont fréquentes et, chaque année, elles touchent des millions de personnes dans le monde. En 2010 seulement, les 385 catastrophes naturelles répertoriées ont tué plus de 297 000 personnes dans le monde, touché plus 217 millions de personnes et causé 123,9 milliards de dollars américains de dommages économiques (Guha-Sapir et coll., 2011, 1). À lui seul, le séisme de 2010 au Chili a causé plus de 30 milliards de dollars américains de dommages (Guha-Sapir et coll., 2011). Le même rapport indique que la moyenne annuelle des catastrophes dans le monde pour la période entre 2000 et 2009 est de 387, ce qui confirme que l'année 2010 n'est pas très éloignée de la moyenne annuelle (*id.*). Dans le tableau 5.1, nous avons répertorié les dix catastrophes naturelles ayant causé le plus de morts en 2010, selon la base de données sur les situations d'urgence EM-DAT (Emergency Events Database) (voir l'encadré 5.4). Comme la plupart des scénarios postconflit, ces événements présentent des défis importants pour la communauté internationale et les gouvernements locaux sur le plan de la criminalité.

Une catastrophe naturelle peut sévèrement affaiblir les structures gouvernementales et empêcher le gouvernement de fournir les services publics

#### Box 5.3 Les défis du programme de DDR

À mesure que les conflits changent et évoluent, le programme de DDR est confronté à de nouveaux défis qu'il doit relever de manière créative, notamment (Guéhenno dans Muggah, 2009) :

- Produire des preuves tirées de ses processus.
- La criminalité internationale organisée.
- Les conflits internes.
- La violence localisée dans les mégapoles actuelles.

**Tableau 5.1 Les dix plus importantes catastrophes selon le nombre de décès en 2010**

CATASTROPHE	MOIS	PAYS	VICTIMES
Tremblement de terre	Janvier	Haïti	222 570
Vague de chaleur	De juin à août	Russie	55 736
Tremblement de terre	Avril	Chine	2 968
Cruels éclair	De juillet à août	Pakistan	1 985
Mouvement de masse humide	Août	Chine	1 765
Inondations	De mai à août	Chine	1 691
Tremblement de terre	Février	Chili	562
Tsunami	Octobre	Indonésie	530
Vague de froid	De juillet à décembre	Pérou	409
Mouvement de masse humide	De février à mars	Ouganda	388

Source : Guha-Sapir et coll. (2011).

essentiels à la population. Dans ce cas, il faut agir rapidement, car c'est une question de vie ou de mort pour une grande partie des victimes. La catastrophe peut avoir causé des dommages aux installations sanitaires, aux services de secours et aux structures d'approvisionnement en eau et en nourriture, ce qui peut mettre les populations dans un état de grande vulnérabilité. Généralement, les populations pauvres sont celles qui souffrent le plus, car elles étaient déjà vulnérables aux maladies et la catastrophe ne fait qu'exacerber les problèmes de sécurité. C'est pourquoi l'état général des institutions gouvernementales au lendemain d'une catastrophe est d'une importance capitale. Les gouvernements les plus forts et

#### Encadré 5.4 EM-DAT : Recensement des catastrophes naturelles (Guha-Sapir et coll., 2011).

Depuis 1988, grâce à un financement du Bureau de l'assistance aux pays étrangers en cas de catastrophe (OFDA) de l'USAID, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED) maintient une base de données dans laquelle sont répertoriées toutes les catastrophes naturelles depuis 1900. Les données recueillies proviennent des Nations unies, d'agences, de gouvernements et de divers organismes et comportent des renseignements essentiels entre autres le nom du pays, la catégorie et la sous-catégorie de la catastrophe, la date, le nombre de victimes décédées et le nombre de victimes touchées.

les plus stables seront sans doute mieux en mesure de faire face à une catastrophe de grande ampleur. Cela dit, même si le gouvernement est fort, rien ne garantit qu'il réponde de manière ferme et efficace, comme en témoigne la réaction du gouvernement des États-Unis après le passage de l'ouragan Katrina en 2005 (voir l'encadré 5.5). Cependant, il est vrai que des événements similaires (tremblements de terre) qui se sont produits au Chili et en Haïti ont affiché des taux de mortalité très différents<sup>14</sup> et ont connu d'autres effets à long terme, notamment sur le plan des personnes déplacées et des risques sanitaires. La surpopulation, les lacunes dans la construction et dans la réglementation des infrastructures et une réponse lente des autorités, tous ces facteurs très

14 Observé par Guha-Sapir et coll. (2011) ainsi que par le CIPC lors d'interventions sur le terrain en Haïti, et à la suite d'analyse d'informations fournies par le gouvernement chilien, un membre du CIPC.

#### Encadré 5.5 Katrina : Pourquoi la préparation est-elle essentielle ?

Lorsqu'en 2005, la ville de La Nouvelle-Orléans, aux États-Unis, a été frappée par l'ouragan Katrina, l'ampleur de la catastrophe a pris tout le monde par surprise. Le gouvernement municipal a été submergé presque instantanément, le gouvernement de l'État a été incapable de se mobiliser pour rétablir l'ordre rapidement et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'agence fédérale pour la gestion des urgences (Federal Emergency Management Agency, FEMA) n'a pas réagi assez rapidement. Cette situation s'explique par :

- Le manque d'expertise de l'agence en matière de gestion des catastrophes naturelles.
- Un manque sur le plan de l'organisation des priorités et de la clarté du mandat.

Ceci fait ressortir à quel point il est essentiel de disposer de politiques et de mesures de représentation efficaces ainsi que d'une bonne capacité générale de réaction en cas de catastrophe majeure (Schneider, 2005).

Les autres raisons politiques qui peuvent expliquer l'échec de la FEMA sont, notamment (Sobel et Leeson, 2006) :

- Trop de paperasserie bureaucratique.
- Trop de circonspection dans la manière de réagir.
- Calcul politico-électorale et intérêt personnel des dirigeants.
- Désinformation à tous les échelons.
- Manque d'investissement dans les politiques futures.

présents en Haïti, mais dans une moindre mesure au Chili, ont eu une incidence sur le nombre de victimes. Les États fragiles sont moins aptes à répondre aux besoins de leurs citoyens quand ceux-ci en ont le plus désespérément besoin.

L'augmentation de la criminalité et de la violence sont toujours un risque après une catastrophe naturelle, surtout si elle se produit dans un pays déjà fragilisé avant l'événement. Selon l'ampleur de la catastrophe, les services essentiels, comme l'approvisionnement en eau par exemple, peuvent être interrompus, les communications peuvent être endommagées et les communautés peuvent être isolées. Il faut mobiliser immédiatement les efforts de sauvetage et de premiers secours et, tout de suite après l'événement, sécuriser les lieux pour éviter les pillages et d'autres crimes, et aussi protéger les travailleurs humanitaires et d'urgence dans le processus de reconstruction. Les données recueillies après le passage de l'ouragan Katrina ont démontré que le taux de cambriolage a explosé à plus de 400 % dans les mois qui ont suivi la catastrophe. Les pillages étaient également devenus un problème, car la police locale s'est concentrée sur les opérations de sauvetage au lieu de surveiller les actes de criminalité et de veiller à la sécurité des quartiers.

Comme nous l'avons mentionné précédemment au sujet des secours mobilisés dans les situations postconflit, les grandes villes modernes sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophe et peuvent être un terrain fertile à la criminalité. Certains problèmes constatés dans les villes surpeuplées peuvent être exacerbés à la suite d'une catastrophe, comme les actes criminels, la délinquance juvénile et d'autres facteurs sociaux qui nuisent à la cohésion sociale (Pelling, 2003). Par conséquent, il est important de prendre des dispositions particulières pour répondre aux facteurs urbains et prendre ces points en considération à l'étape de la remise sur pied et de la reconstruction après une catastrophe. Les répercussions d'une catastrophe peuvent être divisées en deux catégories, d'une part les répercussions systémiques, celles qui sont le produit de conditions déjà existantes comme la pauvreté et les difficultés économiques et les répercussions directes, celles qui sont causées par l'événement lui-même, comme les dommages matériels.

### **Inclure des mesures de prévention de la criminalité dans les interventions post-catastrophe et post-conflit**

D'importantes ressources sont canalisées chaque année par les organismes internationaux et autres entités pour répondre aux diverses situations de crise qui découlent d'un conflit ou d'une catastrophe

naturelle. Par exemple, en 2009, l'USAID a fourni plus de 1,4 milliard de dollars d'aide humanitaire ou d'aide alimentaire, et environ 1,9 milliard de dollars d'aide alimentaire d'urgence, ainsi que 375 millions de dollars pour le développement de programmes d'aide alimentaire dans le monde. En 2009, cet organisme a canalisé 2,4 milliards de dollars pour améliorer la réactivité aux crises humanitaires, notamment aux situations d'urgence et aux catastrophes alimentaires et aux besoins pour les réfugiés. En 2010 et 2011, l'aide canadienne à Haïti a atteint 400 millions de dollars canadiens (environ 400 millions de dollars américains). Ces chiffres sont un indicateur que les fonds d'aide d'urgence ont considérablement augmenté ces dernières années (Fearon, 2008), même si la conjoncture économique pourrait bien inverser cette tendance.

La plupart des organismes internationaux, tels que la Banque mondiale et l'ONU, ainsi que les organismes d'aide nationaux, tels que l'USAID et UKaid, n'ont prévu aucune mesure de prévention de la criminalité dans leurs protocoles ou programmes d'intervention en cas de catastrophe ou de conflit. La Banque mondiale, par exemple, n'avait pas de protocole d'intervention spécifique jusqu'en 2000, après qu'une vague de conflits dans les années 90 l'ait forcée à adopter de nouvelles mesures spécifiques pour répondre à ces situations, mais elle n'a toujours pas pris de mesures particulières pour prévenir la criminalité. Comme nous l'avons vu, l'ONU a développé son premier programme de DDR en 1989. Les recherches que le CIPC a effectuées sur ces institutions, ainsi que sur l'USAID, l'UKaid, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et sur le Groupe de travail canadien sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) ont révélé que, bien que les programmes d'intervention post-conflit de ces organismes soient certainement significatifs et solides et qu'ils aient permis de mobiliser des ressources considérables dans les pays aux prises avec des conflits, ils ne contiennent aucune mesure de prévention de la criminalité. Les secours d'urgence, qu'ils soient déployés à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe, doivent fortement prioriser les rares ressources afin de couvrir les besoins immédiats — et les besoins vitaux tels que l'approvisionnement en eau — d'en certains cas de millions de personnes.

Bien qu'elle soit évidente et incontestablement nécessaire, l'attention accordée à l'aide d'urgence pourrait être avantagée par ce qui pourrait être une composante positive de tout effort de reconstruction. D'une part, si nous comprenons que la sécurité est bien plus qu'un faible taux de criminalité — mais plutôt une perception de sécurité subjective — il reste beaucoup à faire sur le terrain lors d'une intervention dans un scénario post-conflit pendant le processus de maintien de la paix. Il faut non seulement prévenir

les actes criminels, mais aussi s'assurer que les habitants se sentent le plus possible en sécurité dans leur communauté. Dans un contexte où la crainte de la violence est très élevée, la refonte ou le renforcement des structures de gouvernance pourraient profiter énormément des principes de sécurité dans les communautés liés au développement. D'autre part, les interventions dans des contextes post-catastrophe sont des occasions privilégiées pour repartir de zéro et rebâtir des milieux, des villes et des communautés plus saines. Nous déployons maintenant des moyens qui nous permettent d'inclure les mesures de prévention de la criminalité dans les interventions, ce qui peut être avantageux pour les programmes post-conflit et post-catastrophe.

### Mesures développementales de prévention de la criminalité

À ce stade de la prévention de la criminalité, la principale composante est la gouvernance. Dans un scénario postconflit, il est tout à fait possible de recommencer à zéro dans la conception et l'ingénierie des institutions gouvernementales comme les forces de police et les tribunaux, ou même du gouvernement au complet et de ses politiques. Le fait de bâtir des institutions fondées sur les droits de la personne et de reconnaître les besoins de protection des membres les plus vulnérables de la société conduira sans doute à une meilleure prévention de la criminalité. Le processus de DDR est une première étape dans ce sens et peut être considéré comme une forme de prévention du fait qu'il permet de retirer les armes à feu de la circulation générale et de réintégrer dans une vie institutionnalisée les personnes impliquées dans le conflit. Le rôle de la réintégration est important, car il contribue à réduire les chances que d'anciens combattants sombrent dans la délinquance.

Les intervenants doivent travailler ensemble pour veiller à la sécurité pendant la période de transition, mais aussi pour redéfinir le rôle des institutions gouvernementales dans les efforts de maintien de la paix et de croissance, ou encore dans le renforcement d'une culture démocratique. Il est très important de s'appuyer sur une vision à long terme qui outrepassé le processus de DDR et qui veille à ce que la sécurité soit fournie comme un bien public allant au-delà du processus de désarmement. Les recherches nous ont appris qu'après un conflit, la violence peut être internalisée comme moyen de résolution des conflits au sein des populations qui ont subi des violences pendant une période assez longue. La violence demeure élevée aussi à cause de questions sociales non réglées, comme la discrimination et la pauvreté qui se manifestent sous forme de violence sociale et économique (Moser et McIlwaine, 2001).

Ceci nous amène aux investissements nécessaires à long terme pour modifier le tissu de la société en favorisant le recours aux canaux institutionnels pour régler les situations problématiques. L'éducation et une solide présence de l'État comme canal de résolution des différends sont des facteurs importants pour pouvoir changer les choses après un conflit; pourquoi ne pas profiter de l'élan du processus de DDR pour continuer sur cette voie. L'investissement dans les institutions sociales de la communauté (Moser et McIlwaine, 2001) est également très important pour tout nouveau cadre institutionnel. Cela signifie exploiter le potentiel de génération de capital social positif au sein des communautés, tant sur le plan des relations familiales que de la cohésion entre les habitants. Le renforcement ou la reformulation des règles de droit pour qu'elles soient plus fortes est très important pour la sécurité et la protection des populations. Robert Muggah (2009) soutient qu'il n'est pas souhaitable de considérer le DDR comme un processus isolé. Il croit plutôt qu'il devrait être considéré comme une approche holistique pour la construction d'un environnement sécuritaire pour tous, ce qui sous-entend la planification de mesures de prévention de la criminalité. Il est également très important à ce stade de renforcer la confiance dans les institutions gouvernementales. La confiance est un sentiment difficile à imposer, en particulier lorsqu'une méfiance à l'égard d'autrui ou des gouvernements s'est installée depuis longtemps, comme c'est souvent le cas dans les situations post-conflit (en particulier les conflits internes). Les intervenants et les personnes impliquées dans le processus doivent faire des efforts extrêmes pour que la justice soit toujours la motivation principale qui permet de gagner la confiance de la population.

Sur le plan de la remise sur pied et des interventions après une catastrophe, la possibilité d'une réforme institutionnelle dépend de l'ampleur de la catastrophe, même si, dans la plupart des cas, les gouvernements reprennent la même forme que celle qu'ils avaient avant l'événement. Toutefois, une catastrophe est également l'occasion pour les gouvernements et les intervenants internationaux de faire pression pour des politiques de croissance plus inclusives et plus égalitaires. Le fait qu'une catastrophe présente souvent les faiblesses d'un pays (inégalité, discrimination et pauvreté) peut également servir de moteur pour aborder ces questions. En 1985, un violent séisme a frappé le Mexique et a gravement endommagé la ville de Mexico, faisant autour de 30 000 victimes. La réponse du gouvernement a été lente et inefficace, ce qui a forcé les habitants à prendre les choses en mains, comme se procurer des biens de première nécessité, secourir les gens et s'entraider. Certains ont affirmé que cet événement avait été un pas en avant vers la démocratisation, après plusieurs décennies d'un parti unique, car il a permis aux gens

de constater à quel point le gouvernement était mal préparé et de se rendre compte qu'ils pourraient façonner leur avenir par eux-mêmes (Lawson, 2000). Une catastrophe est une occasion d'aborder certaines questions comme la discrimination, la pauvreté et le désaffranchissement général. Comme nous le verrons dans le cas d'Haïti, le tremblement de terre a donné un nouvel élan à la lutte contre la pauvreté. Comme nous le savons, la criminalité jallit généralement d'un contexte de pauvreté et surtout, peut-être, d'inégalité. Une catastrophe peut avoir pour effet de sensibiliser les populations à ces questions et, grâce à un afflux de ressources de la communauté internationale, être une occasion de réforme. Ces mesures auront un effet important sur la criminalité et, comme nous le verrons ci-dessous, doivent s'inscrire également dans une logique d'action localisée.

### Mesures situationnelles de prévention de la criminalité

Les contextes post-conflit comme les contextes post-catastrophe nécessitent souvent d'énormes efforts de reconstruction des infrastructures, notamment de logements, de routes et parfois de quartiers entiers si la catastrophe a frappé des zones urbaines. Il arrive que les populations déplacées ne puissent pas retourner à leur lieu de résidence d'origine et qu'il soit nécessaire de les déménager ailleurs. Le gouvernement du Chili a introduit avec succès des mesures de prévention de la criminalité dans ses efforts de reconstruction après le séisme de 2010 en travaillant avec des urbanistes et des experts sur le terrain. Un manuel de prévention de la criminalité à l'étape de la reconstruction a même été publié (gouvernement du Chili, 2010) portant

#### Encadré 5.6 La prévention de la criminalité en période de reconstruction : le tremblement de terre au Chili (gouvernement du Chili, 2010)

Le gouvernement du Chili a intégré des mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne afin d'améliorer les conditions de vie des victimes du tremblement de terre. Le Manuel de prévention de la criminalité en période de reconstruction est divisé en cinq chapitres. Chacun d'eux aborde un aspect de la prévention.

1. Gouvernance municipale axée sur le retour à la normale après une catastrophe.
2. Prévention de la criminalité dans les camps d'urgence ou temporaires.
3. Attention apportée à la propriété.
4. Attention apportée à l'activité économique.
5. Stratégies d'attention individuelle pour les victimes et diffusion des stratégies.

sur la façon d'aborder la reconstruction dans son ensemble — de la première réaction à l'étape à long terme de rénovation urbaine — grâce au renforcement de la sécurité et à des idées de prévention de la criminalité. Cette initiative est la preuve que les mesures de prévention de la criminalité ont un rôle important à jouer dans les interventions post-catastrophe et qu'elles contribuent effectivement à améliorer les conditions de vie des victimes lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière globale et qu'elles sont harmonisées aux questions de gouvernance et de renforcement institutionnel. Les lois et les nouveaux codes du bâtiment peuvent également faire partie de l'approche holistique de reconstruction. Le défi pour les décideurs politiques est de voir comment intégrer la prévention de la criminalité dans les contextes où les institutions étatiques ne sont peut-être pas aussi fortes qu'au Chili. La communauté internationale pourrait très bien jouer un rôle clé en fournissant une assistance cruciale dans ces circonstances.

### Mesures communautaires et locales de prévention de la criminalité

Les catastrophes et les conflits ont une incidence complexe sur les communautés. Les deux scénarios peuvent provoquer une augmentation du taux de criminalité et du sentiment d'insécurité. Bien des choses sont possibles pour résoudre ce problème dans une perspective de prévention de la criminalité. Comme cela a déjà été souligné, la première étape consiste à renforcer la résilience des communautés sur le plan social. Une communauté résiliente bâtie sur la confiance et sur la cohésion sociale est mieux à même de résister en cas de catastrophe naturelle et de prévenir la spirale du crime. Les conflits peuvent nuire à cet élément très important du tissu social et la priorité devrait être de le renforcer ou de le reconstruire. Ce processus peut commencer de diverses façons presque immédiatement après la catastrophe ou après que le conflit ait pris fin. Traiter et prévenir l'abus de substances, la violence faite aux femmes et la formation ou la présence des gangs de rues ou autres criminels devrait être une priorité pour les gouvernements et les organismes d'aide, qui pourraient par exemple, avoir recours à la formation professionnelle des anciens combattants ou des personnes qui ont perdu leur emploi. Le but ici est de renforcer, à la fois socialement et économiquement, les communautés pour qu'elles soient mieux en mesure de résister à de futures catastrophes. Malgré la nature tragique d'une catastrophe naturelle, il est possible de parvenir à une issue positive si des efforts sont déployés pour s'assurer que les communautés deviennent plus fortes et plus sûres.

## Conclusion

La prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne ne sont pas des concepts faciles à inscrire dans les interventions post-conflit et post-catastrophe. Tout en reconnaissant les immenses difficultés auxquelles sont confrontés les premiers intervenants, les gouvernements, les organismes internationaux et les autres acteurs du processus de DDR et de remise sur pied des autorités gouvernantes à la suite d'une catastrophe naturelle, le CIPC croit qu'il y a, effectivement, une place pour la prévention de la criminalité dans ces contextes. Nous savons que la sécurité est l'un des objectifs premiers de toute intervention. Nous savons également qu'il est possible, dans le cadre de la prévention de la criminalité, de mettre en place des moyens pour que les communautés se sentent davantage en sécurité et pour que la criminalité soit contrôlée de manière plus efficace grâce à l'intégration de mesures de prévention, au début de l'intervention, mais aussi comme stratégie à long terme à l'étape de la reconstruction ou de la consolidation de la paix après un conflit.

## Mise en contexte

Le Mozambique a obtenu son indépendance en 1975 après près de cinq siècles de colonisation portugaise. Au moment de l'indépendance, le parti au pouvoir était le Front de libération du Mozambique (Frente de Libertação de Moçambique, FRELIMO), un parti marxiste-léniniste nationaliste qui a vu le jour officiellement en 1962. La guerre civile a éclaté entre les partisans du FRELIMO et les partisans du parti politique rival, la Résistance nationale mozambicaine

### Encadré 5.7 Les répercussions du conflit (Baden 1997, SAS 2009)

- Une nouvelle Constitution a été adoptée en 1990.
- L'Accord de paix signé en 1992 a permis la démobilisation des forces armées et leur réintégration dans une nouvelle armée. Cet accord a également permis d'élaborer un cadre de transition vers des élections démocratiques en octobre 1994, sous la supervision de l'ONU.
- Le conflit a laissé des cicatrices physiques, économiques et sociales majeures :
  - Déplacement d'au moins six millions de personnes, notamment de plus d'un million et demi de personnes hors des frontières.
  - Destruction de milliers d'écoles, de dispensaires, d'agences économiques, d'installations électriques, de routes et de ponts.
- En 1993, plus d'un million et demi de réfugiés mozambicains qui avaient cherché asile dans les pays voisins étaient de retour.
- La perte cumulative de production entre 1982 et 1992 oscille entre 15 et 20 milliards de dollars américains.
- Le Mozambique est devenu l'un des pays les plus pauvres, les plus dépendants de l'aide extérieure et les plus endettés du monde, et se situe parmi les pays ayant les pires indicateurs en matière de santé et d'éducation.
- Les conséquences de la guerre ont également été énormes pour la population en termes de souffrance et de traumatisme.

(Resistência Nacional Moçambicana, RENAMO), qui étaient soutenus par l'Afrique du Sud. Cette guerre qui a duré seize ans a causé la mort d'un million de personnes et forcé environ six millions de personnes à fuir (Baden, 1997). En 1992, un accord de paix négocié par les Nations unies, l'Accord général de paix, a été conclu à Rome entre le FRELIMO et la RENAMO. Cette entente a ouvert la voie à de nouvelles élections et à une transition vers la démocratie que les observateurs internationaux ont soigneusement surveillée.

L'émigration à grande échelle, la dépendance économique envers l'Afrique du Sud, une grave sécheresse et une guerre civile prolongée ont nui au développement du pays jusqu'au milieu des années 90 (Baden, 1997). En 1994, le Mozambique a tenu des élections qui ont conduit à l'accession au pouvoir du parti FRELIMO, qui gouverne actuellement le pays. Ces élections ont suscité une abondante controverse, notamment pour des questions de fraude électorale et de disqualification des candidats. La communauté internationale s'est beaucoup impliquée dans les élections post-conflit : une surveillance minimale a été instaurée et des mesures ont été prises (à l'intérieur et à l'extérieur du pays) pour veiller à la tenue d'un processus électoral équitable et démocratique au fil des années (*id.*). Le taux de participation électorale est élevé et se situe à un peu moins de 50 %, bien que la corruption puisse être en cause. Malheureusement, il n'existe aucune statistique officielle sur l'ampleur de la corruption ou de la fraude électorale.

## Le Mozambique aujourd'hui

En 2009, la population du Mozambique était de près de 22 894 000 personnes (PNUD, 2010a). Les caractéristiques sociodémographiques du pays sont assez complexes. Le Mozambique compte une trentaine de groupes ethniques; la langue officielle du pays est le portugais. Classé parmi les pays les plus pauvres dans le monde, le Mozambique occupe le 172<sup>e</sup> rang sur 177 dans l'index de développement humain des Nations unies (PNUD, 2008). Le taux de prévalence du VIH et du SIDA a eu un impact sur les familles et de nombreux enfants sont élevés dans des familles monoparentales (12,5 % des personnes entre 15 et 49

### Encadré 5.8 Les dommages post-catastrophes (ONU-Habitat, 2007)

Au début des années 2000, un cyclone a causé d'importantes inondations dans le pays, causant la mort d'au moins 700 personnes, entraînant le déplacement de 650 000 personnes et touchant 4,5 millions d'habitants. Les résidents des centres urbains du Mozambique, en particulier ceux des bidonvilles, ont été les plus durement touchés, représentant plus de 70 % des décès attribuables aux inondations. Il a été établi que les prix exorbitants et la distribution hautement politisée des terres a forcé de nombreux pauvres à vivre dans des bidonvilles, appelés *barríos*, situés dans des endroits dangereux vulnérables aux glissements de terrain et aux inondations. Les évaluations qui ont suivi les inondations de 2000 ont révélé que, dans les zones urbaines touchées, les inondations et les pluies avaient endommagé les infrastructures et les capacités de production de plus de mille commerçants et grossistes. Les inondations ont également causé d'importants dégâts aux grandes industries, y compris à celles de Maputo, la plaque tournante de la production industrielle du Mozambique.

ans) (ONUSIDA, 2008). Les jeunes forment une grande partie de la population (42,5 % ont moins de 15 ans). Les possibilités d'emploi sont limitées, c'est pourquoi un grand nombre de Mozambicains choisissent de migrer vers l'Afrique du Sud qui offre de meilleures perspectives d'emploi. L'exode des jeunes hommes pour des raisons de travail fait que trois chefs de famille sur dix sont des femmes (Baden, 1997).

Les inondations dévastatrices de 2001 ont ralenti de façon spectaculaire la croissance du pays. Toutefois, selon les dossiers du gouvernement, le retour des réfugiés de la guerre civile, la stabilité politique et les réformes économiques positives ont amélioré la croissance au fil des années. D'une part, les réformes économiques ont permis d'accroître les investissements étrangers directs et la relance de l'agriculture, des transports et du tourisme. D'autre part, le retour d'un grand nombre de réfugiés a permis d'élargir la demande du marché.

### La violence et la criminalité

Les débats sont encore nombreux sur les taux de criminalité et de violence au Mozambique. Certains rapports indiquent que le nombre de crimes violents est en hausse, notamment une déclaration faite en 2010 par le procureur général; d'autres indiquent que le taux baisse au fil des années (Barslund et coll., 2007 et SAS, 2009). Des discussions ont également lieu sur l'évolution des catégories de crimes commis (UNICRI, 2003). Cependant, le fait que le Mozambique continue à lutter contre la criminalité et la violence est perçu comme un héritage de la guerre. De nombreux intervenants ont souligné que l'histoire politique du pays est la composante principale qui a mené à la situation actuelle de violence sans cadre juridique punitif (Leão, 2004), et ont noté que les antécédents de violence ont entravé le développement social et marginalisé de nombreuses communautés (SAS, 2009). La facilité d'accès aux armes laissées par la guerre, le manque de confiance envers les systèmes de police et de justice et l'absence de perspectives

pour les jeunes ont également un lien avec le taux de criminalité élevé (Maslen, 1997). Dans sa publication, Maslen (1997, 3) va jusqu'à laisser entendre que la violence a été normalisée dans la société : « En raison des habitudes héritées de la guerre civile, les populations ne considèrent pas le recours à la violence comme quelque chose d'exceptionnel. »

Les femmes, particulièrement les jeunes femmes, ont été très marginalisées et cela s'est traduit par une intensification de leur vulnérabilité (Baden, 1997). Selon un rapport de l'organisation Small Arms Survey (SAS, 2009), la plupart des jeunes Mozambicains ont subi les effets de la guerre, et ceux qui vivent dans les zones urbaines en particulier sont soumis à un taux élevé de violence interpersonnelle. Les autres effets découlent du fait que de nombreux jeunes hommes et femmes ont été forcés de rejoindre les forces armées et de commettre des actes de violence. Quant aux filles, elles ont été privées des structures formelles d'instruction (PNUD, 2008) et les structures traditionnelles familiales et sociales ont été brisées. La moitié de la population mozambicaine est âgée de moins de 18 ans et le chômage chez les jeunes est estimé à plus de 70 %. Par conséquent, les jeunes sont très vulnérables à la violence et à la criminalité, soit par la victimisation soit par l'adhésion à des réseaux criminels.

### Encadré 5.9 Données sur la criminalité

Les crimes violents, notamment les homicides et vols qualifiés commis avec une arme à feu, en particulier dans la province de Maputo, sont en augmentation (CG-PRM, 1999–2004). Une enquête réalisée par l'Institut national de la statistique (Instituto Nacional de Estatística, INE) en 2003 a révélé que 25,8 % des ménages interrogés avaient connu au moins un crime au cours de l'année antérieure, principalement un vol d'argent ou de biens (INE 2003).

Les capacités institutionnelles pour prévenir et combattre la violence et la criminalité ont besoin de soutien. Selon certains rapports, le système de justice pénale ne dispose ni de ressources suffisantes ni de personnel suffisamment formé (UNICRI, 2003). Il est rare que les gens signalent un crime à la police, entre autres pour des questions de confiance et par manque de services de protection pour les victimes. De plus, les systèmes de collecte des données par la police sont limités, ce qui rend l'information peu fiable.

### Les mesures prises à l'échelle régionale, gouvernementale et internationale : DDR

Après la fin de la guerre, de nombreuses mesures ont été prises pour assurer une transition pacifique. Toutefois, les taux de violence et de criminalité constamment élevés dans les centres urbains dans les années 90 étaient encore une source de préoccupation. Des efforts concertés ont alors été engagés pour entreprendre le désarmement des armes légères et de petit calibre (ALPC) circulant au Mozambique.

Le désarmement était une composante de l'Opération des Nations unies au Mozambique (ONUMOZ) qui a conduit au processus de paix dans le pays. Plusieurs experts estiment que le programme de désarmement des Nations unies (1994) était incomplet. Selon un rapport publié en 1999 (UNIDIR, 1999), l'absence d'un processus solide et efficace de désarmement a contribué à la prolifération des armes à feu au Mozambique ainsi qu'au Malawi, en Afrique du Sud et en Zambie. À cette époque, les taux de criminalité et de violence au Mozambique ont continué à croître.

En 1995, le gouvernement central a reconnu qu'une grande quantité d'armes illégales étaient encore en circulation dans le pays et a annoncé la mise en place d'un schéma directeur pour résoudre le problème. Le plan a permis à des unités spéciales à intervention rapide d'être déployées dans les quartiers les plus touchés par la criminalité afin de rétablir les postes de police par district et de favoriser une plus grande collaboration avec les forces de police des pays voisins (Leão, 2004). C'est dans ce contexte que les présidents d'Afrique du Sud et du Mozambique ont adopté conjointement une approche (l'opération Rachel) visant à réduire le transfert des ALPC illégitimes en provenance du Mozambique vers l'Afrique du Sud par la destruction des caches d'armes au Mozambique. En même temps, la société civile mozambicaine mettait en place des initiatives parallèles, notamment le projet Transformation des armes en outils (TAE) du Conseil chrétien du Mozambique. Le TAE a également intégré des activités d'éducation civique pour communiquer les objectifs du projet aux communautés et les informer des dangers de

la circulation illicite d'armes à feu (SAS, 2009). La participation de la société civile a été cruciale pour l'avancement de ce projet, car les populations se sentaient plus à l'aise de divulguer des renseignements à des organismes locaux plutôt qu'à la police (Shabangu, 2010).

Certains experts affirment que le projet TAE n'était pas conçu comme une initiative de désarmement pour le Mozambique, mais plutôt comme une mesure de prévention de la criminalité et de la violence (Leão, 2004). En fait, le projet applique les principes de prévention constatés au travers de l'engagement de la société civile et dans la constitution de connaissances locales, et ceci dans l'objectif d'apporter du développement, la paix, la stabilité et la sécurité. On pourrait faire valoir que ces éléments peuvent jouer un rôle important dans la rupture du phénomène de « normalisation de la violence » dans une société, ainsi que dans la réédification de la cohésion sociale.

Par ailleurs, le processus de DDR comporte des éléments essentiels au développement et à la reconstruction à la suite d'un conflit. Le DDR a été difficile au Mozambique, car le pays était marqué par plusieurs foyers d'agitation. En raison de la hausse croissante du sentiment d'insécurité dans une grande partie du pays et de l'instabilité politique, le gouvernement a accordé priorité à la réintégration. Selon les estimations, 93 000 ex-combattants ont été réintégrés, les femmes constituant environ 2 % du processus de démobilisation. L'inégalité de traitement et de compensation pour les ex-combattantes a été l'un des principaux problèmes. Selon une étude psychologique menée par Haerberlin-Lanz en 1996, la réintégration des ex-combattants du Mozambique a fait ressortir d'importantes différences entre les hommes et les femmes. Bien que la réintégration dans la vie familiale et sociale ait été relativement réussie,

#### Encadré 5.10 Résultats du processus de désarmement (Leão, 2004)

- ONUMOZ a recueilli environ 200 000 armes légères et les a remises au gouvernement; 24 000 sont déclarées détruites.
- Vers la moitié de l'année 2003, l'opération Rachel avait permis de découvrir et de détruire plus de 600 caches et plusieurs tonnes d'armes et de munitions.
- Le projet TAE couvrait 26 % du territoire mozambicain et, en 2001, avaient permis d'échanger 795 856 feuilles de zinc, 1 808 bicyclettes, 674 machines à coudre, 1 tracteur, 2 969 houes, 532 charrues, 202 portes, 402 fenêtres, 78 ustensiles de cuisine, 68 machettes et 600 kg de graines variées contre 200 000 armes et des munitions.

les données indiquent que les ex-combattants, en particulier les femmes, ont eu des difficultés considérables à surmonter. En effet, aucun des programmes de réintégration n'était destiné spécifiquement aux femmes jusqu'à ce que la division des femmes de l'association des ex-combattants démobilisés en fasse la demande. Selon un rapport (Baden, 1997), cette façon d'agir est le reflet d'une compréhension limitée et erronée du processus de réintégration, qui consistait à renforcer le modèle de l'homme soutien de famille et qui a été une occasion manquée de développer les compétences des femmes et des épouses des ex-combattants.

## Le processus de DDR comme démarche préventive ?

Même s'ils ne sont pas fondés sur une démarche préventive, les programmes de DDR ont un rôle important à jouer dans la promotion de la sécurité, de la prévention des conflits et du développement. Par exemple, les initiatives du DDR peuvent réduire l'accès aux armes à feu non réglementées dans la société et servir de moyen de prévention de la violence inutile; aider les ex-combattants et leurs familles à reconstruire leur vie et diminuer les problèmes de santé mentale et les comportements violents; sensibiliser la communauté à l'importance de la réintégration des ex-combattants pour éviter leur isolement et leur stigmatisation; modifier la perception d'une société associée à des antécédents de violence et à une utilisation « normalisée » de la violence pour la résolution des conflits au quotidien; et favoriser la cohésion sociale. Le Mozambique a été confronté à une urgence de réintégration après la guerre. Voilà pourquoi le fait d'assurer la sécurité et la protection est un facteur essentiel pour renforcer l'État et faire progresser la dimension socioéconomique dans les États fragilisés.

Le processus de DDR entrepris au Mozambique était novateur pour l'époque et comportait ce que de nombreux rapports ultérieurs sur la prévention de la criminalité et le contrôle des armes à feu ont qualifié de mesures importantes pour le changement à long terme. Certains éléments ont été réalisés dans le cas du Mozambique. On pourrait faire valoir que les capacités d'application des lois ont été renforcées alors que le gouvernement relançait les commandes du district de police pour assurer une présence plus forte en matière de sécurité publique. Le gouvernement a également adopté des lois pour veiller à accorder une attention à long terme à la lutte contre les armes à feu, au trafic et à d'autres problèmes, comme le projet de loi contre la violence familiale (2009). En outre, des groupes locaux se sont mobilisés pour créer des organismes d'autoassistance, qui ont

réussi à mettre en place des entreprises et des activités collectives afin de pouvoir offrir des possibilités aux personnes touchées par la guerre.

Même si le processus de DDR a attiré une attention internationale sur le Mozambique, la sécurité continue d'être une préoccupation majeure pour le pays, sans doute à cause du manque de développement socioéconomique et de l'absence de débouchés économiques pour la plupart des habitants (Baden, 1997). Toutefois, une attention internationale croissante en matière de sécurité et de prévention a contribué

### Encadré 5.11 Objectifs des Nations unies (2010)

- Accroître les capacités et l'expertise des institutions dans l'application des lois afin de mieux contrôler le commerce légal des armes à feu et de décourager le commerce illicite.
- Renforcer les capacités nationales durables et à long terme des décideurs politiques dans la lutte contre le commerce illicite d'armes à feu.
- Renforcer les capacités locales (municipales) relativement à certaines armes à feu ciblées, aux services de police et aux services de sécurité dans la communauté.
- Promouvoir les possibilités de développement multisectorielles et la coordination des propositions pour y inclure la prévention et la réduction de la violence armée et l'intégration d'une culture de paix dans les programmes publics de gouvernements locaux et centraux.
- Accroître la disponibilité des données fondamentales sur les répercussions de la violence armée.

### Conception et réalisation

- Recherche : mener à bien une recherche diagnostique nationale sur les armes à feu et évaluer les capacités et les besoins actuels de l'État.
- Promotion : accroître la visibilité des questions de paix, de sécurité et de désarmement et des moyens utilisés à l'aide de mécanismes, de forums et d'outils pour la diffusion de ces concepts et de ces moyens.
- Assistance juridique et politique : fournir des conseils et un soutien pour améliorer le renforcement des capacités locales et nationales, dans les domaines juridiques et politiques.
- Renforcement des capacités en matière d'application de la loi et assistance technique : développer des initiatives de formation régionales pour les centres de liaison du gouvernement, les organismes chargés de l'application de la loi et les institutions et organisations spécialisées sur les questions de désarmement.

à faire évoluer les idées. Le gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention de la criminalité en collaboration avec les organismes locaux et les groupes internationaux. Le CIPC a contribué au processus en apportant son soutien à un organisme local, la Force mozambicaine pour les enquêtes criminelles et la réinsertion sociale (Força Moçambicana para Investigação de Crimes e Reinserção Social, FOMICRES), en l'aidant à dresser une liste de recommandations pour la société civile à inclure dans sa stratégie. Le CIPC est également impliqué dans la détermination des priorités de prévention au Mozambique, grâce au renforcement des capacités institutionnelles et locales. Ceci sous-entend de combler le manque causé par l'absence d'une source centralisée de collecte des données et des analyses sur la criminalité et la violence au Mozambique, ainsi que des pratiques, outils et méthodologies de prévention à l'échelle locale et nationale.

### Les défis persistants

Bien que le processus de DDR ait été salué avec succès, le pays fait actuellement face à une situation d'instabilité économique : la majorité de la population vit dans une pauvreté extrême, le taux de violence faite aux femmes s'est peu amélioré, les jeunes (de 19 à 24 ans) demeurent particulièrement vulnérables et les capacités des institutions sont faibles (UNICRI, 2003). Il existe toujours beaucoup de controverse autour du manque de capacités du système judiciaire et des services de police. De plus, dans un rapport, l'organisation SAS (2009) souligne que, même si des pratiques prometteuses sont effectivement mises en place au Mozambique, le défi constant demeure d'assurer la coordination de ces initiatives :

« Dans un atelier organisé par le bureau national de l'OMS (15 et 16 avril 2004), des représentants du gouvernement du Mozambique et des ONG se sont réunis pour discuter de mesures de prévention de la violence. L'une des principales contraintes relevées au cours de l'atelier était le manque de documentation fiable et la propagation d'activités élaborées individuellement par certains organismes, ce qui a conduit à la duplication concomitante de certains efforts. Les participants à l'atelier ont souligné l'importance de coordonner les schémas de prévention de la violence. » (OMS au Mozambique, document non publié, 2004).

Pour pouvoir relever ces défis, il est important d'avoir recours à une planification à long terme de la part du gouvernement, à la collaboration entre les organismes et au renforcement des capacités.

### Renforcement des capacités

Les organismes internationaux, entre autres l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), le PNUD<sup>15</sup> et l'Open Society Initiative for Southern Africa, travaillent avec les représentants de l'État et la société civile pour combler ces lacunes. L'objectif est de promouvoir l'adoption d'une bonne législation et de solides politiques, fondées sur des principes démocratiques et sur un programme de prévention. La première étape consiste à renforcer les capacités des divers échelons institutionnels.

Certains organismes comme le SAS mettent en évidence des recommandations pour que la prévention de la violence fasse partie des priorités du gouvernement. En même temps, les organes des Nations unies tels que l'UNICRI ont joué un rôle prépondérant dans le renforcement des capacités institutionnelles en mettant l'accent sur les questions de sécurité et de justice. Toutes ces initiatives doivent être soutenues si l'on veut obtenir un développement durable. Ces initiatives visent à renforcer les instituts chargés de sécurité, d'administration publique et de justice et à les aider à s'adapter aux besoins changeants de la société; à actualiser la législation de justice pénale; à former le personnel travaillant dans le domaine de la sécurité publique et dans le système de justice pénale afin d'améliorer les processus judiciaires et de traiter les problèmes de violence faite aux femmes, la discrimination et les jeunes à risque à l'aide de séances

15 Mise sur pied d'un Observatoire national de la criminalité par la police de la République du Mozambique, le ministère de l'Intérieur et certains partenaires internationaux.

#### Encadré 5.12 Les initiatives de l'UNICRI au Mozambique

- Soutenir le renforcement du tribunal de la jeunesse depuis 2005.
- Favoriser la constitution d'une unité pour la prévention de la criminalité au sein du tribunal pour mineurs du Mozambique.
- Établir un centre d'observation pour la phase précédant le jugement et mettre sur pied le premier centre de réinsertion sociale pour mineurs.
- Dispenser une formation aux juges et aux policiers.

d'information et de campagnes de sensibilisation; et à améliorer la coordination entre la justice pénale et les organismes de prévention. L'autre recommandation serait d'établir une base de données centrale sur la criminalité au Mozambique pour avoir en mains des statistiques immédiates et fiables qui permettront de regrouper les informations nécessaires et de développer des mécanismes qui contribueront à l'élaboration de stratégies de prévention.

L'avènement d'une société sécuritaire au Mozambique est encore une réalité lointaine, mais elle est tout à fait accessible. Les violentes émeutes du mois de septembre 2010 sont un signe que le pays continue d'être secoué par la pauvreté, les inégalités sociales, la répression policière, le manque de sécurité publique et les lacunes du système judiciaire. Globalement, ce dont le pays a absolument besoin est avant tout un soutien interne sous forme de volonté politique et de vision à long terme pour la naissance d'un Mozambique plus sûr. Comme nous l'avons démontré dans cette étude de cas, la prévention — c'est-à-dire, des mesures qui font la promotion du droit à la sécurité et à la liberté, des principes démocratiques, de la participation, du développement socioéconomique et de la bonne gouvernance — a un rôle important à jouer dans la réalisation et la continuité de cette vision.

**Encadré 5.13 Quelques recommandations pour réduire les répercussions de l'utilisation des armes à feu et de la violence associée à ces armes à feu au Mozambique (SAS, 2009)**

- Poursuivre les efforts visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité des revenus.
- Accroître la stabilité sociale à l'aide de programmes comme des programmes de formation professionnelle pour les jeunes hommes en difficulté afin de réduire la marginalisation sociale et les inégalités économiques.
- Encourager le débat public sur les façons de réduire la violence.
- Investir dans l'éducation pour la paix et mettre sur pied des initiatives de sensibilisation aux dangers de l'alcool et des drogues dans les programmes scolaires en plus de promouvoir l'accès à l'éducation.

## Haïti

### Mise en contexte

Haïti a été la première république noire et elle est l'une des plus anciennes républiques de l'hémisphère occidental. Malgré cela, Haïti a été touchée, pendant la plus grande partie de son histoire, par la violence et l'instabilité politique (CE, 2010). Après des années de rébellion armée, de renversement de gouvernement, de dictature et d'interventions extérieures, Haïti est devenu le pays le plus pauvre de l'hémisphère et l'un des plus pauvres du monde. Ces dernières années, le pays a connu une forte croissance urbaine, en partie en raison de la pauvreté généralisée et des inégalités, portant la population actuelle à un peu moins de dix millions.

La communauté internationale s'était tenue à distance ces derniers temps à cause de la fragilité constante du pays, mais elle a commencé à rétablir sa présence au milieu des années 2000. L'une des interventions les plus importantes a été la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a pour mandat de veiller à la sécurité, à la stabilité et à la gouvernance et de promouvoir des élections démocratiques (Lamb, 1997). En dépit de tous ces défis, Haïti a connu des périodes de stabilisation et, depuis 2004, a réalisé des avancées importantes et atteint une croissance économique (*id.*). Ces progrès ont été engloutis en janvier 2010 lorsqu'un tremblement de terre dévastateur (d'une magnitude de 7,0 sur l'échelle de Richter) a frappé le pays, fauchant la vie à plus de 300 000 personnes, blessant des centaines de milliers d'autres et laissant plus d'un million de sans-abri (Université Vanderbilt, 2011). Environ 15 % de la population totale vivaient dans les zones les plus touchées (*id.*). Selon une évaluation des besoins effectuée entre les mois de février et de mars 2010, le pays a perdu l'équivalent de plus de 120 % de son PIB (Lamb, 1997). Plusieurs experts estiment que, comme le pays était déjà un « État fragile »<sup>16</sup>, les effets du tremblement de terre ont été amplifiés, ce qui a ébranlé les capacités de réponse de l'État aux

<sup>16</sup> Les particularités des États fragiles comme Haïti sont la pauvreté généralisée, les inégalités, le déclin économique, le chômage, la faiblesse des institutions, la mauvaise gouvernance, la violence, l'anarchie et les conflits persistants.

## Étude de cas

demandes des citoyens et aux problèmes anciens et nouveaux (Université Vanderbilt, 2011) et affaibli encore plus les capacités institutionnelles sur le plan de la prévention de la criminalité et de la violence.

### La situation post-catastrophe

Plusieurs études explorent les effets du tremblement de terre sur l'économie haïtienne, sur les institutions gouvernementales et sur la société civile. La conclusion globale qui s'impose est que la situation déjà fragile d'Haïti (sur le plan social, économique et politique) a accentué sa vulnérabilité au moment de la catastrophe naturelle. L'Université Vanderbilt (2011) fournit une analyse détaillée des répercussions de la catastrophe sur la vie et la perception des citoyens. Cette analyse explore plusieurs situations, notamment la gouvernance, la cohésion sociale, la criminalité, la perception de la criminalité, le système judiciaire et la participation à la société avant et après le tremblement de terre. Il semblerait que l'absence de soutien de la part des institutions soit largement répandue en Haïti, et que le tremblement de terre ait érodé la légitimité politique des municipalités touchées, mais également de celles qui ont été moins touchées. De plus, il est prouvé que le tremblement de terre a entraîné une plus grande méfiance envers le système politique, et aussi une plus grande méfiance sociale. Nous constatons également une augmentation de la méfiance à l'égard de la communauté internationale, comme en témoignent les récentes manifestations contre la présence des Nations unies, en particulier depuis l'épidémie de choléra qui, dans l'esprit de certains, serait attribuable aux travailleurs humanitaires de l'ONU et aux Casques bleus.

L'étude souligne en outre que la société civile est devenue plus autonome du fait que le tremblement de terre a fauché les capacités de l'État à répondre aux demandes de la population. Les citoyens s'impliquent davantage dans les associations de citoyens; c'est pour eux un moyen d'améliorer leur vie. Cette réaction a déjà été constatée auparavant, par exemple au Mexique, après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé la ville de Mexico en 1985, la société

civile s'est mobilisée et a répondu aux demandes alors que le gouvernement n'était plus en mesure de le faire. L'étude de l'Université Vanderbilt explore également les défis institutionnels, entre autres ceux du système judiciaire. Elle révèle que les graves problèmes politiques et économiques auxquels le pays est confronté ont entravé la mise en œuvre de vastes réformes judiciaires, ce qui a eu pour résultat d'affaiblir encore plus les capacités du système, en particulier après le tremblement de terre, et de créer un important retard dans le traitement des dossiers. Cette situation, ainsi que la méfiance des citoyens à l'égard des services de police et l'inefficacité des interventions policières ont entraîné un taux élevé de criminalité non officiellement déclaré.

## Le climat de violence et de criminalité

La plupart des rapports s'accordent à dire que la violence urbaine a augmenté en Haïti, surtout après le départ du président Aristide en février 2004 et depuis le séisme de 2010, en particulier dans les régions urbaines les plus touchées comme Port-au-Prince. Au lendemain de la catastrophe, on constate une augmentation du sentiment d'insécurité qui, à son tour,

### Encadré 5.14 Criminalité et perceptions de la criminalité (Université Vanderbilt, 2011)

- Le taux de victimisation est passé d'environ 15 % à 26 % entre 2008 et 2010, dans les municipalités touchées par le tremblement de terre.
- Le taux plus élevé de victimisation à l'échelle nationale en 2010 est dû principalement à l'augmentation du taux de criminalité dans les municipalités touchées par le tremblement de terre.
- Les femmes vivant dans des tentes sont celles qui ont le plus souffert de la vague de violence et de criminalité qu'a connu le pays après le tremblement de terre.
- On a vu le sentiment d'insécurité augmenter dans les mois qui ont suivi le tremblement de terre. La recrudescence de la violence est attribuée à la fuite de milliers de prisonniers le jour du tremblement de terre, à l'intensification de l'activité des gangs de rue et à une plus grande vulnérabilité à la criminalité et à la violence des personnes vivant dans les tentes.
- Peu de personnes déclarent les actes criminels en Haïti. L'enquête révèle qu'en 2010, environ la moitié des victimes n'ont pas signalé l'acte de violence.
- Les jeunes et les citoyens d'âge moyen font très peu confiance à la police.

alimente les craintes d'un regain d'instabilité et de violence dans toute la ville (USIP, 2010 et Université Vanderbilt, 2011).

La violence et la criminalité continuent d'être des défis majeurs pour Haïti. Selon l'étude de la Banque mondiale sur la violence urbaine (2011a), les jeunes de 18 à 24 ans représentent 49 % des victimes de violence et 72 % des cas de victimisation signalés sont attribuables aux gangs de rue. La forme la plus répandue est la violence en milieu familial dont les femmes et les enfants font l'objet. Les femmes constituent 57 % des victimes, dont la plupart sont victimes de viol perpétré par des groupes de jeunes. L'étude menée par l'Université Vanderbilt (2011) souligne que le nombre de crimes violents demeure élevé en Haïti; la majorité des victimes (51,2 %) ont déclaré avoir subi un vol avec une agression physique ou un vol à main armée.

Selon de nombreux rapports, le fait que l'insécurité ait augmenté en Haïti après le tremblement de terre met en relief la vulnérabilité du pays à la violence criminelle et à l'instabilité politique (USIP, 2010). Selon l'Institut américain de la paix (United States Institute of Peace, USIP), les régions urbaines surpeuplées touchées par la pauvreté et un taux de chômage élevé conjugué à la faiblesse des institutions gouvernementales continuent de servir de « zones de reproduction » pour les criminels et les groupes armés. Dans le cas d'Haïti, il est communément admis que les actes de violence et la criminalité attribuables à des facteurs démographiques, socioéconomiques et politiques, se traduisent généralement par des poussées d'agitation (ICG, 2010). Parmi ces facteurs, on retrouve des inégalités structurelles sur le plan des revenus et des perspectives économiques; une urbanisation rapide dans les zones où les infrastructures sont inadéquates et où la prestation de services laisse à désirer; une population de jeunes nombreuse et croissante; la présence grandissante des gangs de rue; l'accès aux armes à feu; l'expansion des réseaux de trafic de drogue; et un système de justice pénale défectueux (Banque mondiale, 2011a). Il est par ailleurs reconnu que la violence est profondément ancrée dans la vie politique et sociale haïtienne et que les dirigeants politiques se sont toujours appuyés sur la violence pour conquérir et exercer le pouvoir. Voilà pourquoi, tout au long de l'histoire du pays, ces problématiques se sont exacerbées (*id.*).

Bien que diverses études aient été effectuées sur la violence et la criminalité en Haïti, on ne dispose généralement d'aucune donnée fiable sur le sujet et on peut difficilement effectuer des comparaisons au fil du temps (Banque mondiale, 2011). Il n'existe aucun système national de collecte et de gestion des données sur la violence, c'est pourquoi il est très difficile d'élaborer des stratégies de prévention à long

terme. Par ailleurs, la mise en place d'un tel système pour repérer et surveiller le climat de violence et de criminalité dans le pays est très complexe en raison du contexte de crise permanente.

### Une approche axée sur la prévention

Avant le tremblement de terre, des efforts de prévention de la violence avaient été déployés pour renforcer les capacités de l'État et de ses institutions, et promouvoir la croissance économique. Malgré les défis majeurs auxquels le pays a été confronté après le tremblement de terre, de nombreuses initiatives ont été relancées. Le projet de Concertation nationale contre les violences faites aux femmes et aux filles fait partie des programmes les plus durables. Cet organisme national vise à devenir l'organe de coordination du Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et s'est engagé dans le renforcement du cadre juridique de l'État pour le traitement des problèmes connexes. Il a effectué une étude qui démontre l'absence de mécanismes de collecte de données sur les actes de violence dont les femmes sont victimes et a dispensé une formation sur la violence sexuelle et conjugale aux agents de police. Le groupe a également mis en place des outils pour faciliter le signalement des actes de violence et améliorer la prestation des services aux victimes. Il travaille actuellement à sa remise sur pied et au rétablissement de ses activités après les dommages physiques et sociaux subis.

Depuis le tremblement de terre, le pays a été inondé d'interventions internationales, mais les récentes stratégies visent principalement la stabilisation plutôt que les changements structurels à long terme (Banque mondiale, 2011a). Par exemple, comme l'a démontré l'étude de l'Université Vanderbilt (2011), le déploiement massif de policiers internationaux et de personnel militaire après le tremblement de terre a réduit les formes les plus visibles et les plus perturbatrices de violence, mais personne n'a abordé les formes moins visibles comme la violence conjugale et les violences sexuelles.

Le CIPC s'est engagé dans divers projets dont l'objectif est de travailler avec les intervenants pour combler les lacunes, obtenir des résultats à long terme et renforcer les capacités internes afin de prévenir et de réduire la violence et la criminalité dans certaines régions d'Haïti. Ces projets, soutenus par le PNUD, visent à remédier au manque de données sur le sujet et à renforcer les initiatives déjà en place, entre autres en effectuant la cartographie de la violence et des crimes dans les zones touchées par le tremblement de terre, en établissant un diagnostic de la violence et de la criminalité dans les camps et dans les zones environnantes touchées par le tremblement

de terre, en créant des outils de collecte des données et en effectuant le suivi des tendances. Ces projets comportent également une formation sur les enquêtes de victimisation pour les étudiants de l'Université d'Haïti, qui fait partie d'un vaste programme visant à renforcer l'observatoire de la criminalité mis sur pied dans cette université.

Le CIPC travaille en étroite collaboration avec les autorités locales, les organismes, les services de police et l'université pour s'assurer que les projets sont appropriés, participatifs et efficaces. Le personnel du CIPC a pris part à plusieurs consultations afin de communiquer aux principaux intervenants et dirigeants communautaires les données disponibles, les sujets à explorer, les sources et les facteurs qui contribuent à la violence et à la criminalité et les lieux d'intervention. En collaboration avec le PNUD et les principaux intervenants, le CIPC a mis au point la méthodologie qui servira à l'enquête sur la victimisation et aux divers outils de collecte de données dans les régions ciblées. Pour ce qui est de la violence faite aux femmes, les groupes de femmes procéderont à des audits de sécurité — sous forme de marches exploratoires dans les camps de personnes déplacées — dans les endroits où le taux de violence est élevé. Cette méthode permettra de faire une évaluation critique du milieu urbain et d'inclure la consultation et la participation des communautés locales au processus de repérage des tendances et des facteurs en jeu. Au vu du manque important d'information sur la violence faite aux femmes, ces audits de sécurité seront essentiels pour faire avancer les interventions et pour permettre une sensibilisation plus forte.

Le manque de données sur la violence et la criminalité en Haïti est un défi majeur. De nombreux projets ont été mis en œuvre pour essayer de combler cette lacune par la cartographie de la violence et des crimes dans certaines zones précises. Il s'agit d'une approche coordonnée qui s'inscrit dans les activités de cartographie en cours du PNUD dans cinq villes. Le résultat permettra d'obtenir une meilleure compréhension des variations dans les types de crime commis, les taux et les lieux de victimisation et de violence. L'initiative renforce les capacités locales grâce à une formation sur la manière de cartographier la violence et les crimes, à la définition des ressources disponibles, à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes sur la victimisation, au repérage des indicateurs de sécurité et à l'analyse des données. Cette initiative vise à faire progresser les travaux de l'actuel observatoire de la criminalité, qui est chargé de fournir des données concrètes et les résultats des recherches sur la violence et la criminalité dans le pays. Le projet s'inscrit donc dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles; il fournit de l'information pour la mise en œuvre de stratégies nationales plus étendues

en matière de développement et il cherche à intégrer des mécanismes de sécurité tout au long du processus de reconstruction.

### Est-il possible d'adopter des mesures de prévention ?

Bien que l'augmentation de l'attention et la présence internationale en Haïti soient une occasion de croissance économique et de développement social, le pays demeure fragile à cause de son histoire d'instabilité et de faiblesse institutionnelle. C'est là que la prévention, au sens large du terme, peut aider à mettre sur pied des stratégies de développement de la gouvernance qui incluraient des mesures de prévention de la violence et de la criminalité. La situation en Haïti doit être appréhendée — avec une certaine urgence — comme une occasion de réformer et de recréer des structures de gouvernance en vue de l'avancement et de la promotion des droits de la personne. Le droit d'accès à la sécurité et d'être libéré de la peur est un droit inhérent à tout système judiciaire efficace. Il est important de bâtir et de soutenir un système judiciaire transparent et responsable; il est également important de reconnaître les faiblesses et les forces organisationnelles des communautés haïtiennes et de travailler en tandem avec celles qui ont réussi à assurer une meilleure sécurité à leur population. Le CIPC reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à accomplir et que la situation est très délicate, mais il souligne que la sécurité et la protection, en particulier des personnes les plus vulnérables, sont tout aussi nécessaires que d'autres biens publics essentiels comme la santé et les systèmes sanitaires.

« La faiblesse du système judiciaire d'un État constitue une source de violence et d'instabilité » (Banque mondiale, 2006).

Depuis les dernières années, on constate de plus en plus que la violence nuit à la croissance, en particulier dans les États fragiles comme Haïti. On mise également davantage sur une approche préventive, de sorte que la prévention de la violence et l'amélioration des conditions de sécurité deviennent des dimensions essentielles à un développement durable (Banque mondiale, 2011). Les experts s'entendent également pour dire que le développement et la prévention de la violence sont impossibles sans le renforcement des capacités de l'État dans la prestation des biens publics (Banque mondiale, 2006). Les institutions internationales qui travaillent dans les régions instables du monde commencent à utiliser les stratégies de prévention de la violence comme moyen de soutien à long terme des réformes et de renforcement des capacités locales. À titre d'exemple, nous pouvons citer les efforts de développement communautaire et les programmes de formation ainsi

que le renforcement des structures démocratiques de gouvernance en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, en Éthiopie, au Libéria, au Rwanda et au Sri Lanka<sup>17</sup> : « Les politiques de prévention de la violence ont évolué ces dernières années pour passer d'une orientation axée, dans un premier temps, sur l'application des lois à une orientation mettant davantage l'accent sur les facteurs économiques et sociaux qui sont le moteur de la violence » (Banque mondiale, 2011). La Banque mondiale, qui est l'un des principaux promoteurs de cette démarche de prévention, a souligné que, pour Haïti, les causes sous-jacentes de la criminalité et de la violence doivent être abordées dans un cadre plus vaste d'efforts de reconstruction et de développement. En outre, la Banque mondiale souligne que le dialogue et la réconciliation entre les partis politiques sont par ailleurs nécessaires pour éviter la récurrence de la criminalité et des conflits politiques (*id.*).

« Le renforcement des capacités institutionnelles est un point d'accès principal pour briser le cycle [de violence] » (Banque mondiale, 2006).

Il est évident que d'innombrables priorités nécessitent une attention immédiate en Haïti, entre autres la distribution des services essentiels (nourriture, eau, abri, soins de santé), les efforts de reconstruction et l'aide au développement. Toutefois, en même temps, la sécurité est une condition préalable à la croissance; elle est le fondement d'un développement démocratique et offre aux populations la stabilité et la prévisibilité sur lesquelles fonder les décisions d'aujourd'hui et de demain. À ce titre, les processus de reconstruction de l'État et de ses institutions doivent également accorder une attention particulière à la sécurité, non pas comme une composante isolée, mais plutôt comme faisant partie intégrante des efforts de construction d'une société saine, stable et démocratique.

Il ne fait aucun doute que la violence est un obstacle au développement ainsi que le taux élevé de criminalité et de violence en Haïti. C'est pourquoi l'État et la société civile doivent renforcer leurs capacités pour permettre un développement durable. Pour atteindre cet objectif, il faut renforcer les capacités institutionnelles afin de mieux répondre aux besoins de la population, notamment grâce à des programmes de formation et de sensibilisation des policiers et des institutions responsables de l'application des lois sur la violence et la discrimination fondée sur le sexe et à la mise en œuvre de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. L'autre moyen pour renforcer

17 Les programmes reposent sur une approche préventive visant l'amélioration des possibilités économiques et sociales, tout en stimulant la mobilisation locale ainsi que le renforcement des capacités locales et institutionnelles.

les capacités serait de tenir le gouvernement et les autorités locales informés et à jour sur les questions de violence et de criminalité dans le pays. On pourrait par la suite dispenser une formation aux fonctionnaires et aux organismes locaux et nationaux dans le but de leur présenter les stratégies, outils et méthodologies de prévention. Pour améliorer les résultats socioéconomiques à long terme, il faudrait déployer davantage de programmes (développement des compétences, microcrédit, prestation de services, etc.) destinés aux jeunes à risque et aux femmes, ce qui leur donnerait de meilleures chances de s'en sortir et serait un moyen de prévenir la victimisation et d'éviter qu'ils se retrouvent dans des réseaux criminels.

Il est également important que le pays manifeste lui-même un intérêt et ait une bonne structure de leadership, par exemple de meilleures capacités pour veiller à la sécurité et faire respecter les règles de droit. Cet objectif peut être atteint en dispensant aux personnes impliquées dans le domaine de la sécurité publique une formation sur la façon d'améliorer la manière de traiter les victimes et les délinquants et de veiller à ce que tous les droits soient respectés. Il faut mettre à jour la législation et procéder à une réforme majeure du système judiciaire, ce qui peut nécessiter l'intervention d'instances juridiques internationales. En parallèle, il est essentiel de mettre sur pied un système national de collecte et d'analyse des données sur la criminalité et la violence pour mieux comprendre le contexte local d'insécurité et son rapport avec la pauvreté, les inégalités, la sécurité et les conflits.

Ce système pourrait être relié à l'observatoire de la criminalité mis en place dans l'université du pays. La communauté internationale pourrait apporter son soutien dans les domaines qui en ont besoin, mais les objectifs et le degré d'intervention devraient être débattus par le gouvernement lui-même.

« La sécurité et la primauté du droit sont des éléments prépondérants pour assurer la justice et la sécurité, et sont également essentielles à la création d'un environnement propice aux investissements, à la croissance économique et au développement » (Banque mondiale, 2006).

Tandis qu'Haïti a ses propres caractéristiques et sa propre histoire, d'autres États fragilisés pourraient également bénéficier de ces recommandations. Comme tout autre cadre institutionnel faible dans le monde, le processus de reconstruction d'Haïti exige de considérables mesures d'ensemble. Ces recommandations peuvent sembler intimidantes par leur ampleur et leur envergure, mais elles font partie d'un long processus fondé sur des principes de prévention et de sécurité. Comme nous l'avons démontré dans cette étude de cas, la sécurité a un rôle majeur à jouer et l'intégration de mesures de prévention de la violence dans les efforts de reconstruction des États fragilisés est cruciale non seulement pour réduire la vulnérabilité en cas de catastrophes ou de conflits, mais également pour fournir un cadre propice au développement, à la stabilité et à la promotion des droits de la personne.

## La prévention de la criminalité dans les contextes post-conflit et post-catastrophe

Anna Alvazzi del Frate<sup>1</sup>

Small Arms Survey

Piera Barzanò<sup>2</sup>

Office des Nations unies contre la drogue et le crime<sup>3</sup>

Certains États traversent des périodes de crise qui peuvent être attribuables à des conflits internes et externes ou à des catastrophes naturelles majeures. Dans de telles situations, il ne reste, après une explosion de violence ou après le déchaînement des forces de la nature, qu'une société traumatisée, souvent divisée en factions, des groupes importants de personnes déplacées et un gouvernement qui tente d'établir les priorités dans un contexte où tout est une priorité. Les questions de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de sécurité des populations et de sécurité de l'État peuvent être mixtes et se chevauchent fréquemment.

La responsabilité de la sécurité des citoyens repose idéalement sur un mécanisme mixte de contrôle formel et informel, fondé sur des intervenants de l'État et de la communauté. Toutefois, son accomplissement dépend de l'établissement de la primauté de la loi. Le processus, qui est aussi vital que le rétablissement d'un approvisionnement de nourriture, de services de santé et de services d'éducation, va de pair avec d'autres besoins primaires dans un contexte post-conflit. Dans certains cas, le processus peut démarrer sous la direction de la communauté internationale plutôt qu'à l'instigation des acteurs nationaux. Cela peut être le rôle des forces de maintien ou de reconstruction de la paix, en particulier la Force de police permanente (FPP) des Nations unies<sup>4</sup>.

1 Madame Anna Alvazzi del Frate est titulaire d'un doctorat en criminologie. Avant d'occuper les fonctions de Directrice de recherche auprès du Small Arms Survey (SAS) à Genève, elle a travaillé pendant plus de vingt ans pour l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI).

2 Madame Piera Barzanò a une formation en droit, en criminologie et en anthropologie juridique. Elle travaille depuis plus de 15 ans pour les Nations unies et a été en poste dans plusieurs lieux d'affectation, notamment en Afrique. Son champ d'expertise est le soutien de la réforme de la justice pénale, en particulier dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

3 Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des Nations unies.

## Contribution

Les décisions prises à la suite de conflits sont susceptibles de marquer le déroulement du processus et d'affecter la pérennité des transformations politiques et socioéconomiques. Les décisions peuvent également mettre à contribution la communauté des donateurs et influencer l'aide fournie aux situations postconflit.

Dans un contexte postconflit, on s'attend souvent à ce que le système de justice pénale fonctionne au-delà de ses capacités. Ce système est habituellement l'un des secteurs publics les plus touchés par l'état précédent le conflit ou la guerre civile, et il est généralement caractérisé par des infrastructures détruites ou en piteux état, un manque d'équipement, du personnel n'ayant pas les compétences ou les qualifications suffisantes et de faibles salaires. Néanmoins, la communauté internationale et les intervenants nationaux de maintien de la paix attendent souvent d'un système de justice pénale en difficulté et sous-financé qu'il endosse un lourd fardeau, rétablisse la loi et l'ordre, réalise la paix sociale et, parfois même, qu'il établisse la vérité sur les violations majeures des droits de la personne.

Lorsqu'un conflit explose (ou si une catastrophe naturelle se produit), la sécurité devient une question de survie et les rôles des intervenants se transforment en situation d'urgence. Lorsqu'une catastrophe

4 En 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé la proposition du Panel de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement pour une FPP de cinquante à une centaine d'officiers. En 2006, les États membres des Nations unies ont approuvé une capacité opérationnelle initiale de vingt-cinq policiers professionnels et en octobre 2007, le FPP est devenu opérationnel. Des officiers de la FPP ont été affectés à la Mission des Nations unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en 2007, au Tchad de novembre 2007 à août 2008, et à la MINUSTAH en Haïti dans la semaine qui a suivi le tremblement de terre en 2010. Le FPP est établi à la Base de soutien logistique des Nations unies à Brindisi, en Italie. Des officiers spécialisés collaborent aux opérations de terrain ainsi qu'aux programmes des autres agences des Nations unies à travers le monde. La mise sur pied de la *Judicial and Corrections Standing Capacity* (Force judiciaire et correctionnelle permanente) appelée à travailler avec le FPP a été approuvée par les États membres des Nations unies en 2010.

naturelle se produit dans un pays qui a déjà du mal à renforcer ses capacités dans le secteur de la sécurité, comme cela s'est produit en Haïti après le séisme de 2010, l'effort supplémentaire à fournir peut être à la fois un défi et une opportunité. Après un conflit ou une catastrophe naturelle, il est nécessaire de faire le point sur ce qui est encore debout, notamment sur les ressources et les effectifs déjà en place dans la société, afin d'assurer leur participation en tant que principal intervenant du changement. Les deux études de cas présentées ci-dessous, l'une sur la situation en Haïti et l'autre sur la situation au Burundi, mettent en évidence certains éléments fondamentaux qui se résument comme ceci :

- Trouver un juste équilibre entre l'aide extérieure et les priorités des organismes donateurs et les forces et les intérêts du pays. Tout ce qui vient de l'étranger n'est pas forcément bon pour le pays ni dans l'intérêt de la population. La réforme de la justice pénale et les efforts de planification de la prévention de la criminalité devraient être compatibles avec les traditions et les sentiments des populations locales.
- Traiter les événements passés et aborder une démarche de guérison et de réconciliation. La Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud, mise en place par le Gouvernement d'unité nationale pour aider à aborder la situation sous le régime de l'apartheid, en est un bon exemple. Cet organisme a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'une délimitation qui a permis de déclarer la fin du conflit et de passer à autre chose. En l'absence d'un sentiment commun de règlement, les motifs qui alimentent les conflits peuvent demeurer sous-jacents et nuire à tout processus visant la formation d'un état fonctionnel. Ce modèle a notamment été utilisé par la Commission Vérité et Réconciliation en Sierra Leone, la Commission de la Vérité au Guatemala, la Commission nationale pour l'Unité et la Réconciliation du Rwanda, la Commission d'amnistie de l'Ouganda et la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture au Chili.
- Faire le point sur ce qui existe, sur ce qui peut être fait et sur les ouvertures possibles. Les enquêtes menées au sein des populations sont utiles pour saisir l'expérience, la perception et les attentes des citoyens quant à leur sécurité et aux institutions chargées d'y veiller. Ces enquêtes peuvent aider à constituer une base de données à partir de laquelle il sera possible de mesurer l'évolution de la criminalité et de la violence, mais aussi les perceptions quant à la sécurité, à la prolifération des armes légères et au travail des institutions policières et judiciaires. L'utilisation régulière de ces enquêtes dans un contexte post-conflit peut être un moyen d'obtenir de précieux renseignements sur les progrès accomplis dans l'instauration de la primauté du droit et d'un cadre de vie pacifique.

- Travailler avec un plan et distinguer les principes directeurs, notamment la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes pour l'intégration d'une approche à long terme et durable. Parmi les derniers programmes de reconstruction et de réintégration mis en œuvre après un conflit, beaucoup ont échoué en raison de l'absence de lien, dans l'esprit des décideurs politiques et des intervenants, entre les enjeux de sécurité et les enjeux de développement (Krause et Jutersonke, 2005). Une initiative diplomatique prise en 2006, la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, a pour objectif de répondre à cette situation et d'établir un lien entre les efforts programmatiques de réduction de la violence armée et de prévention et les initiatives pertinentes de développement, en particulier dans les pays qui se relèvent d'un conflit.
- Mettre en place, en collaboration avec tous les intervenants, des plateformes pour les divers groupes ethniques ou religieux, mais aussi pour la société civile, le secteur privé et les institutions étatiques, afin de recommander une approche commune axée sur des principes directeurs. Cette démarche peut inclure des approches novatrices, comme les « accords de paix » conclus en Haïti avec plusieurs groupes armés.

### Étude de cas : Haïti 2010 (Kolbe et Muggah, 2011)

Le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 13 janvier 2010 a coûté la vie à 220 000 personnes et fait 1,5 million de sans-abri. Même avant la tragédie, le pays avait de sérieux défis à relever pour améliorer sa sécurité. Dès 2004, l'organisme SAS a effectué plusieurs études sur les familles haïtiennes, ce qui a permis de recueillir des données grâce auxquelles il est possible de constater l'évolution des changements qui ont eu lieu au cours des dix dernières années sur le plan de la sécurité. Malgré la situation de stress incroyable à laquelle elle a été confrontée, la population d'Haïti a perçu une nette amélioration de la sécurité entre 2004 et 2007. Cette situation s'est poursuivie après le tremblement de terre et a même contribué à créer une meilleure perception de la Police nationale haïtienne. Le fait que les policiers aient également été victimes du tremblement de terre a probablement contribué à l'établissement de relations plus étroites avec la communauté. Ces études ont également permis de documenter que la population a perçu une diminution de la participation de la police à des activités criminelles après la transition vers un gouvernement élu en 2007.

Les tentatives déployées par Haïti pour renforcer la primauté du droit et faire avancer la réforme du secteur de la sécurité ont été entreprises en parallèle avec la reconstruction des régions détruites par le

tremblement de terre, ce qui présente de formidables défis. Les ressources ne sont pas toujours réparties de façon uniforme au sein des populations qui peuvent avoir été touchées à divers degrés par la catastrophe naturelle selon le lieu. Plus particulièrement, les régions urbaines comme Port-au-Prince attirent des gens de la campagne en quête de nourriture, d'emplois, d'écoles et d'hôpitaux. Ce flux de migrants cherche à obtenir des ressources qui sont encore plus rares qu'auparavant. Immédiatement après le tremblement de terre, la priorité a été d'assurer la distribution de nourriture et d'un abri, dans le but de prévenir une éventuelle catastrophe sur le plan humain et une explosion de la criminalité liée à la propriété et aux gangs de rue. Cette décision a conduit à un raffermissement rapide des règles formelles de contrôle grâce au renforcement de la police dans la capitale. En plus de cela, des mesures ont été prises pour moderniser et améliorer les structures policières déjà en place et veiller à ce que les procédures soient conformes aux normes internationales et respectent les droits de la personne.

D'autre part, dans certains quartiers ciblés, des initiatives ont été prises en faveur de l'instauration de services communautaires de police et de mécanismes informels pour lutter contre la criminalité et adopter d'autres formes de résolution des différends. Par exemple, l'ONG brésilienne Viva Rio a contribué à la mise en place à Port-au-Prince, plus particulièrement dans le quartier de Bel Air, d'une démarche informelle qui consiste à promouvoir la conclusion d'« accords de paix » entre groupes armés dans le but de réduire la violence armée, en particulier les homicides. En retour, les communautés qui affichent un taux d'homicides à la baisse obtiendraient des avantages sous forme de services d'éducation (bourses pour avoir accès à l'école primaire) ou d'activités de divertissement (fêtes de quartier). En 2009, 47 % des répondants à une enquête ont indiqué qu'ils étaient plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que la conclusion d'accords de paix a été un moyen efficace d'accroître la sécurité de la communauté; ce chiffre a augmenté à 55 % après le tremblement de terre de 2010.

En pratique, les enquêtes réalisées quelques mois après le séisme révèlent qu'Haïti est demeurée relativement stable en dépit des capacités réduites de la police et des faiblesses évidentes des principales institutions judiciaires; le taux de criminalité s'est lui aussi avéré plus faible qu'on ne le craignait ou qu'on ne l'avait prévu. La Police nationale haïtienne a également acquis une certaine confiance aux yeux du public. En effet, en 2010, la population en général et la population des camps de déplacés internes ont déclaré que la police représentait le fournisseur principal de services de sécurité et qu'elle avait permis de rendre leurs communautés plus sûres.

## Étude de cas : Burundi 2005

Des années de guerre civile, de massacres massifs et délibérés, de régimes non démocratiques et d'exclusion et de division ethnique ont caractérisé la période postindépendance du Burundi, et contribué à l'enracinement d'une culture généralisée d'impunité, d'abus de pouvoir et de corruption. Dans ce contexte, alors que le Burundi tentait tant bien que mal de rétablir ses institutions et de se débarrasser de l'héritage laissé par des années de conflit interne, la mise en place de politiques de prévention de la criminalité et de justice pénale constituait un véritable défi pour le pays aux prises avec des lacunes dans l'application des lois, un système judiciaire inadéquat, une prolifération incontrôlée d'armes à feu dans tout le pays et l'absence de débouchés économiques viables pour de nombreux jeunes hommes démobilisés<sup>5</sup>.

La constante que l'on retrouve à chaque fois est un pouvoir exécutif très puissant. Le pouvoir législatif était entre les mains du président de la République, qui émettait des décrets du gouvernement selon les propositions des divers ministères<sup>6</sup>. Il a fallu attendre 1992 pour qu'un système multipartite soit instauré par la Constitution; le pouvoir législatif a alors été transféré à l'Assemblée nationale. Cependant, les événements tragiques de 1993 ont retardé la réforme constitutionnelle et ont particulièrement affecté le système judiciaire.

Réalisée à partir des observations acquises en 2005<sup>7</sup> au cours de la période de transition, cette étude de cas aborde quelques-uns des problèmes moins évidents qui méritent une attention particulière de la part de ceux et celles qui travaillent au rétablissement d'un système de justice pénale dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

Il est facile d'oublier de définir la politique nationale en matière pénale ou de la mettre à jour en tenant compte des changements sociaux amenés par le conflit et les contrecoups du conflit. Dans de nombreux pays en voie de développement, mais plus encore dans les situations post-conflit, il n'existe généralement pas de données fiables sur l'évolution de la criminalité ou sur le nombre et le type d'infractions commises. Ces données pourraient servir

5 Pour une analyse plus complète des liens entre la criminalité et les conflits, voir l'ONU DC (2005).

6 La première Constitution républicaine a été adoptée en 1974, lorsque le seul parti politique existant contrôlait le gouvernement et le pouvoir judiciaire. Les juges étaient nommés par le président et, dans l'exercice de leurs fonctions, étaient soumis à « l'autorité de la loi, aux options du parti, et à la conceptualisation révolutionnaire de la loi. »

7 L'auteur Piera Barzani a travaillé au Burundi en tant que conseillère supérieure à la primauté du droit à l'Opération des Nations unies au Burundi (ONUB) de janvier à juin 2005.

de guide à l'élaboration de la politique nationale en matière pénale du pays — et des principes directeurs qui la composent —, dont l'objectif serait d'adapter et de mesurer son impact sur le taux de criminalité. Pendant ce temps, la communauté internationale accentue généralement la pression sur le pays pour qu'il trouve une solution à une suite de problèmes ou de délits qui peuvent être ou ne pas être une priorité nationale, au lieu de soutenir le processus qui conduira à l'instauration d'une politique criminelle réfléchie. L'intervention des rédacteurs juridiques internationaux peut donner naissance à des lois techniquement impeccables, mais qui ne peuvent être appliquées parce qu'elles ont été conçues sans tenir compte du système juridique concerné et qu'elles n'y sont absolument pas adaptées.

Dans une situation comme celle dans laquelle se situait le Burundi en 2005, la classification des infractions et des sanctions à des fins d'intégration dans le Code pénal a nécessité une étude axée sur les besoins d'une nouvelle ère, caractérisée par une quête de rétablissement social et de renforcement de la sécurité publique. En général, le public avait une confiance limitée dans l'administration de la justice, qui était perçue comme arbitraire et non objective envers les plus pauvres. Il était important de prendre de nouveau en considération l'alarme sociale et les risques que représentent les divers comportements criminels. Par exemple, dans le Code pénal, la violence sexuelle a été sanctionnée avec indulgence sous la rubrique « Infractions contre la famille et la moralité publique » (chapitre VI, section 2 « De l'attentat à la pudeur et du viol » articles 382 à 387). Compte tenu de la fréquence et de l'impact dévastateur de cette infraction sur la couche la plus vulnérable de la population, il a été suggéré de la considérer comme une infraction grave contre la personne. Par contre, le vol a été puni par des peines exceptionnellement sévères et il représente un important pourcentage de cas en attente de jugement dans les prisons déjà extrêmement surpeuplées. La dépénalisation des formes les moins graves de vol, qui étaient dans une large mesure une conséquence de la pauvreté abjecte, et l'ajout de solutions de rechange à l'emprisonnement pour des infractions mineures auraient grandement contribué à l'amélioration de la situation dans les prisons et à l'augmentation de la confiance des citoyens dans leur système judiciaire.

Dans ce contexte, l'un des problèmes les plus importants au Burundi est le manque de cohérence dans les peines. En effet, pour une même infraction, les

sanctions peuvent varier selon le lieu ou selon le juge. Pour des infractions semblables, il serait souhaitable d'évaluer les options qui permettent de déterminer la peine et de mettre en exergue la nécessité d'une application cohérente et impartiale de la loi afin de susciter la conscience de la justice.

Un autre aspect rarement exploré est le fait que les décisions des tribunaux, même de la Cour suprême et de la Cour d'appel, n'avaient pas été recueillies de manière organisée<sup>8</sup> et que la jurisprudence n'a joué aucun rôle dans le développement d'une culture juridique. On a constaté que la jurisprudence pénale a longtemps été considérée comme un « danger » parce que cela signifiait que les juges laissaient derrière eux la traçabilité de leurs décisions. Cela signifiait également être soumis à un examen public minutieux sur le plan de la qualité des décisions et des motivations<sup>9</sup>. Alors que la jurisprudence permettait d'accroître la responsabilité des juges, elle permettait également de rendre toute intrusion par l'exécutif plus évidente. Par conséquent, pendant de nombreuses années, la jurisprudence pénale a été considérée comme un enjeu politique, ce qui a eu des conséquences énormes pour le pouvoir judiciaire, mais aussi parce que la jurisprudence aurait pu contribuer à l'évolution sociale et juridique du Burundi depuis son indépendance. Si la jurisprudence pénale existait, elle aurait été un élément important du discours sur la vérité et la réconciliation autour de 2005.

Enfin et surtout, parmi la population carcérale féminine, un nombre considérable de femmes ont été inculpées d'infractions telles que l'infanticide, la sorcellerie<sup>10</sup> et l'empoisonnement. D'une part, ces infractions sont généralement du domaine exclusif des femmes. D'autre part, la plupart des accusations étaient arbitraires et, en l'absence d'expertise médicale, elles étaient fondées sur des témoignages ou des aveux obtenus sous la contrainte. Par conséquent, les femmes ont été socialement marginalisées et maltraitées par le système de justice pénale avant même d'être reconnues coupables.

8 Même à la Cour suprême, il incombe aux juges de se rappeler une décision passée et de demander à ce que l'on retrouve le dossier se rapportant à la décision.

9 Une des personnes interrogées par l'auteur a signalé que des décisions ont été rendues en vertu de lois inexistantes.

10 Les accusations de sorcellerie n'ont pas épargné les hommes, qui ont fait face à des accusations en vertu du chapitre III, section 1 du Code pénal « Des épreuves superstitieuses et des pratiques barbares ».

## Les défis à la sécurité dans les États fragiles et touchés par des conflits

Jennifer Becker<sup>1</sup>

International Rescue Committee

Jennifer Erin Salahub<sup>2</sup>

Institut Nord-Sud

### Introduction

Plus d'un cinquième de la population mondiale, c'est-à-dire plus d'un demi-milliard de personnes, vit dans des États fragiles et touchés par des conflits. On entend par États fragiles ceux dont les gouvernements refusent — ou sont incapables — de fournir les services de base aux populations pauvres. Ces États sont confrontés à une multitude de défis de développement. Aucun État fragile n'est en voie d'atteindre les OMD et bon nombre d'entre eux sont pris dans un cycle de violence armée. La pauvreté est une caractéristique commune et l'insécurité une réalité constante (Banque mondiale, 2011b). Dans de tels contextes, une multitude de facteurs sont source de défis liés à l'insécurité, à savoir l'affaiblissement des institutions étatiques, la prolifération des ALPC, l'insurrection armée, le crime organisé, les conflits limités en lien avec les ressources (y compris les terres et le bétail), la corruption, les changements climatiques et, dans certains cas, la menace imminente de réémergence de la guerre.

La plupart des États qui se relèvent d'un conflit violent ont vu leurs infrastructures publiques se détruire, leurs normes sociales s'éroder et leur système politique se pervertir. Dans toute situation où le contrat social est rompu, l'État est incapable de remplir son rôle de défenseur de la loi et de procurer un milieu de vie sûr à ses citoyens. En effet, dans certains cas, l'État et ses institutions, telles que l'armée et la police, deviennent la principale source d'insécurité pour la majorité de la population. Dans d'autres cas, sans ces institutions étatiques, un vide de pouvoir se crée et plusieurs acteurs (criminels ou non) font le pas pour le remplir. Souvent, ce ne sont ni la guerre ni les milices qui inquiètent le plus les communautés au cœur d'un conflit; la principale menace est plutôt la criminalité et la présence de criminels.

<sup>1</sup> Madame Jennifer Becker était chercheuse et travaillait sur les États fragiles et touchés par des conflits à l'Institut Nord-Sud. Elle est actuellement gestionnaire du programme de protection et d'autonomisation des femmes pour l'International Rescue Committee à Rumbek, au Sud-Soudan.

<sup>2</sup> Madame Jennifer Erin Salahub est chercheuse principale et chef d'équipe au sein du groupe de recherche sur les États fragiles et touchés par des conflits à l'Institut Nord-Sud.

## Contribution

Une étude réalisée par l'Institut Nord-Sud en 2009 a révélé qu'au Sud-Soudan, la plupart des habitants considèrent le vol et l'enlèvement des jeunes filles comme la principale source d'inquiétude sur le plan de la sécurité (Sewonet Abatneh et Lubang, 2011).

Une des solutions proposées pour améliorer la sécurité des populations dans les États fragiles et touchés par un conflit est la réforme du secteur de la sécurité et des institutions (ressources militaires, paramilitaires, judiciaires, policières et correctionnelles) qui le constituent. La réforme des services de police, en particulier, a le potentiel d'améliorer la sécurité des communautés et des populations du fait de la proximité et de l'interaction quotidienne des agents de police avec le public. De nombreuses communautés ont également développé leurs propres solutions aux problèmes d'insécurité, qui ont donné des résultats positifs.

Dans cette contribution, nous avons exploré les deux approches utilisées pour créer des milieux de vie plus sûrs dans les États fragiles et touchés par un conflit, l'une allant d'aval en amont et l'autre d'amont en aval. Cette contribution spéciale vise à déceler certains défis parmi les plus difficiles pour les initiatives communautaires et les efforts de réforme policière entrepris par l'État, faisant ainsi perdurer l'insécurité dans ces pays. Enfin, cette contribution vise à commenter les défis spécifiques auxquels les populations marginalisées sont confrontées dans de tels contextes, et s'attarde en particulier à l'insécurité des femmes et des jeunes filles.

### Les démarches communautaires pour améliorer la sécurité

Les sociétés ont établi leurs propres normes culturelles pour fixer les limites de ce qui constitue un comportement acceptable. Toute action qui s'écarte de ces normes culturelles est considérée comme un acte de délinquance ou, dans un autre sens, un crime. Chaque société dispose de moyens propres pour traiter ces actes de délinquance; la menace de punition est souvent utilisée comme moyen de dissuasion. En dehors des mécanismes étatiques, les communautés

adoptent, généralement, des mesures de justice réparatrice, c'est-à-dire des résolutions qui les aideront à compenser la perte causée par un crime. Les peines, qui peuvent varier considérablement, comprennent notamment le dédommagement, l'exil, l'humiliation et peuvent même aller jusqu'à la mort (Commission of Western Australia, 2006 et PNUD, 2010b). Les traditions peuvent toutefois se heurter à divers problèmes lors de l'imposition d'une structure nationale centralisée, et cette situation peut s'aggraver en cas de conflit et de reconstruction de l'État.

Dans les États touchés par un conflit et qui sont en train de se reconstruire ou d'instaurer des structures étatiques, les méthodes communautaires traditionnelles de prévention de la criminalité et de sécurité peuvent être abandonnées en faveur d'une approche plus occidentale de sécurité et de justice fournie par l'État. Un conflit généralisé et violent qui perdure peut avoir détruit ou manipulé les instances communautaires qui étaient chargées de faire régner la sécurité et la justice, ou mis en place de nouveaux intervenants censés assurer la sécurité, par exemple des milices. Tout État qui entreprend sa reconstruction doit être conscient de tous les intervenants qui, aux yeux des diverses communautés, ont leur légitimité. Toutefois, l'État doit également être conscient des besoins des victimes d'actes criminels. Il est souhaitable que les approches communautaires soient peu à peu intégrées à la réforme du secteur de la sécurité et aux processus plus larges de construction de l'État au moyen de mécanismes innovateurs qui s'appuient à la fois sur les forces de l'État et sur celles de la communauté. Ces mécanismes doivent reconnaître la portée de ces approches communautaires de sécurité et de justice et la confiance que la population leur accorde.

Les communautés sont certainement les mieux en mesure de comprendre leurs besoins et sont les mieux placées pour établir leurs propres priorités en matière de maintien de l'ordre. Dans certaines communautés, on a mis sur pied des centres de police communautaire pour que les habitants puissent dialoguer directement avec les services de police de leur quartier. Après la guerre en Sierra Leone, le processus de réforme du secteur de la sécurité a mis en place des centres locaux de partenariat entre la police et les élus de la communauté pour qu'aient lieu des rencontres régulières avec les membres du service de la sécurité. Ces centres sont en mesure de fixer les priorités pour la communauté, d'aider à mettre en relief les secteurs de criminalité qui ont besoin de mesures préventives et de surveiller les services de police pour s'assurer qu'ils agissent de manière convenable.

Dans certaines régions, on utilise également une approche de police communautaire, ce qui est particulièrement utile lorsque la police d'État est absente

ou lorsqu'elle suscite la méfiance. Le rôle de la police communautaire peut s'apparenter à celui d'un groupe de surveillance de quartier et peut, possiblement, mettre à contribution les habitants pour qu'ils fassent leur propre ronde. Au Libéria, les centres de police communautaire ont intégré des groupes de travail constitués de jeunes, c'est-à-dire des gangs de jeunes qui patrouillent dans les quartiers en l'absence de la police. Certains prétendent que la Police nationale libérienne n'intervient pas assez rapidement ou qu'elle est carrément absente de certains quartiers. Par conséquent, ces groupes communautaires pallient les manques et travaillent de concert avec la police pour prévenir la violence et lutter contre les activités criminelles. Cette méthode permet une certaine autonomie et une meilleure maîtrise de la façon dont une communauté veille à sa propre sécurité. Toutefois, il y a également un risque que la police communautaire bouleverse la vie des communautés qu'elle est censée protéger, comme c'est le cas au Libéria et en Sierra Leone, où les patrouilles communautaires dirigées par des jeunes ont recours à la violence pour lutter contre ce qui, selon eux, constitue un acte criminel (Baker, 2007).

Dans ces deux méthodes, il est communément admis que, dans de nombreux cas, il incombe à la communauté d'établir les normes sociales, plus particulièrement de définir ce qui constitue un comportement délinquant. En outre, dans les deux cas il y a possibilité d'inclure des intervenants qui ne seraient normalement pas autorisés à se joindre aux processus décisionnels, notamment des femmes. Depuis que des forums ou des conseils de police communautaire ont été créés et depuis que l'adhésion est ouverte à tous, les femmes sont libres de participer et d'exprimer leur point de vue sur la façon de maintenir l'ordre. Par ailleurs, les femmes sont les plus aptes à présenter une autre perspective, mettant en évidence ce qui, pour une femme ou un enfant, constitue une menace à sa sécurité, par exemple la violence sexuelle.

Les États ont également admis que l'on obtient de meilleurs résultats lorsque la résolution de certains actes criminels — en particulier ceux liés à des litiges concernant la propriété personnelle, la famille et le quartier — passe par la communauté et que celle-ci utilise des méthodes traditionnelles de résolution des conflits. Le Sud-Soudan en est un bon exemple : certaines communautés Dinka ont fait appel au tribunal traditionnel de leurs parents appelé le *Bany Bith* pour trancher certains différends, notamment certaines questions liées à la propriété de terres et à la séparation de la famille (Wassara, 2007). Cette pratique sous-entend souvent une décision et une punition applicable à un crime, imposée par les chefs traditionnels qui négocient pour en arriver à un résultat qui sera bénéfique pour la communauté dans

son ensemble. Les peines peuvent varier, mais elles comportent souvent un châtement pour les personnes qui ont fait du tort. Dans bien des cas, cette méthode de résolution des conflits est conçue pour s'assurer que toutes les parties sont satisfaites du résultat, ce qui signifie qu'une fois que l'auteur du crime a acquitté sa sanction, il ou elle est de nouveau bienvenue dans la communauté. Toutefois, les crimes liés à des problèmes internes, comme la violence conjugale et, dans certains cas, le viol et l'agression sexuelle, sont souvent réglés à l'aide de méthodes traditionnelles; il peut donc arriver que la victime — souvent une femme — n'obtienne pas la justice qu'elle mérite ou la protection dont elle a besoin. Par exemple, en Afghanistan, si une femme célibataire se fait violer, on lui suggère souvent d'épouser son violeur pour préserver l'honneur de la famille. Dans des cas semblables de crime d'honneur dans les régions d'Asie centrale et du Moyen-Orient, la victime pourrait être tuée. Bien que la communauté dans son ensemble se sente plus en sécurité, il y a peu de justice pour les victimes.

Les choses sont appelées à évoluer grâce aux processus de reconstruction de l'État selon lesquels il est admis que, pour que les droits de la personne soient enchâssés dans les secteurs de la sécurité et la justice, des crimes tels que les actes de violence conjugale et sexuelle ne peuvent être résolus uniquement par des méthodes traditionnelles. Au Libéria, par exemple, le tribunal de l'État est saisi de tous les dossiers de violence sexuelle et sexiste. En effet, le pays a mis sur pied un tribunal spécial — appelé le tribunal spécial E — chargé de juger ces dossiers. Il est toutefois possible que cette approche ne fonctionne pas partout. Bien que les crimes de violence sexuelle et sexiste soient portés devant le système judiciaire étatique, cela ne veut pas dire que la victime n'aura pas à subir un châtement pour avoir prétendument porté atteinte à l'honneur de la famille. Celle-ci peut être tuée et il est possible que son meurtrier continue à vivre en toute impunité. C'est dans des cas comme ceux-ci — dans des cas où se croisent les mesures de maintien de la sécurité proposées par la communauté et celles proposées par l'État — que l'on peut voir clairement les faiblesses du système étatique. Nous devons maintenant nous tourner vers la meilleure manière d'améliorer le fonctionnement des structures étatiques.

### Réforme de la police dans des contextes fragilisés

La réforme des institutions policières vise à changer les services de police déjà en place en un service professionnel, responsable, respectueux des droits de la personne et qui répond aux besoins des populations locales en matière de sécurité (Denham, 2008). Dans

de nombreuses situations fragiles et conflictuelles, les services de police sont utilisés par l'État comme outils de répression; ils ont souvent recours à la violence, enfreignant ainsi les lois qu'ils sont censés faire appliquer. Lorsque la situation redevient pacifique et que l'État travaille pour devenir plus résilient, la réforme des institutions policières se retrouve souvent sur la longue liste des priorités des États fragiles et de la communauté internationale qui les appuie. Cependant, alors que cette réforme a le potentiel d'améliorer la sécurité à l'échelle locale, dans bien des cas elle est confrontée à de nombreux défis et n'est souvent que partiellement mise en œuvre (Baranyi et Salahub, 2011).

Dans les États fragiles et touchés par un conflit où, pour reprendre les propos du président soudanais Salva Kiir, « tout est une priorité », les programmes de réforme de la police manquent souvent de ressources : sous-financement, manque d'équipement et manque de formation. En 2009, au Sud-Soudan, l'équipement nécessaire pour accomplir les tâches policières faisait cruellement défaut, ce qui a nui aux déplacements des policiers, à la communication et au recensement des accidents (Sewonet Abatneh et Lubang, 2011). Au Libéria aussi les policiers comptent parfois sur les ONG pour la location d'une moto-taxi pour qu'ils puissent aller enquêter sur des allégations de maltraitance d'un enfant ou d'agression sexuelle<sup>3</sup>, par exemple, dans des endroits reculés. Au Sud-Soudan, la priorité a été accordée à la réforme militaire, sans doute au détriment des services de police qui auront reçu une moins grande attention et moins d'investissements. Des situations similaires sont susceptibles de se répéter dans d'autres pays touchés par des conflits qui craignent le retour d'un potentiel conflit entre États.

Même lorsque les services de police ne sont pas en concurrence avec d'autres forces armées ou d'autres corps paramilitaires — comme c'est le cas d'Haïti qui a dissous son armée dans les années 90 —, les policiers eux-mêmes peuvent parfois être confrontés à certains défis. Il est très important de mener une enquête approfondie sur chaque candidat à un poste de policier. Ce processus est souvent négligé; on n'en tient compte que pour la forme, ou alors il n'est mis en œuvre que partiellement ou sans conviction. Le but de la vérification est d'éliminer tout candidat qui serait coupable de violation des droits de la personne ou de toute autre forme d'inconduite. La vérification fait partie des étapes cruciales de nombreux processus de réforme des institutions policières, simplement parce que, dans les États fragiles ou touchés par un conflit, les policiers sont souvent issus de

3 Entrevue avec un travailleur d'une ONG, à Monrovia, au Libéria, en mai 2010. Voir aussi Bowah et Salahub (2011).

milices de la guérilla dissoutes ou ont déjà fait partie du corps policier pendant une période de répression. C'est pourquoi ils doivent pouvoir être tenus responsables des crimes qu'ils ont commis; sinon, leur présence dans les forces policières risque d'avoir un effet dévastateur sur le lien de confiance qu'il faut tisser entre la police et le public. Surtout dans les endroits comme Haïti, où la violence sexuelle a été un facteur important dans le conflit, le fait de dispenser des formations et de renforcer le leadership de la police afin de mettre en place des forces policières professionnelles et respectueuses des droits de la personne, notamment des droits des femmes, est d'une importance capitale pour rétablir la sécurité au sein des communautés (Fortin et Pierre, 2011). À cette fin, faire en sorte que les femmes soient représentées dans les services de police et qu'elles aient la possibilité de jouer un rôle décisionnel est un facteur prépondérant dans l'amélioration de la sécurité pour tous (Salahub, 2011).

Toutefois, bien que l'intégration des femmes dans les forces policières puisse améliorer les services rendus, les femmes — et de nombreux hommes également — se heurtent à des obstacles qui les exposent à un risque encore plus élevé, qu'ils fassent ou non partie des forces policières. L'un des aspects essentiels de cette démarche s'articule autour de l'éducation. Dans de nombreux États fragiles ou touchés par un conflit, l'alphabetisation est l'un des plus grands défis pour les femmes et les hommes qui souhaitent se joindre aux services de police. En effet, c'est souvent un problème majeur pour ceux et celles qui sont devenus des agents de police à la suite d'une réaffectation ou d'une démobilisation d'un autre secteur. Le taux d'illettrisme dans les services de police du Sud-Soudan, par exemple, était de 90 % ces dernières années. Culturellement, les femmes se heurtent à un autre inconvénient, car elles sont souvent écartées au profit de leurs frères, lorsque les familles décident qui va être scolarisé. Beaucoup de femmes ne possèdent donc pas la scolarité requise pour pouvoir grossir les rangs du corps policier. Au Libéria, un programme d'action positive a été mis en œuvre dans le cadre du programme de réforme de la police; toutefois, cette initiative a eu des conséquences négatives inattendues liées à la promotion et à la fidélisation, car les femmes recrutées en deçà des critères de qualification n'avaient pas la scolarité nécessaire pour grimper les échelons.

D'autres défis extérieurs à la compétence de la réforme de la police peuvent exacerber l'insécurité individuelle et collective; ils sont assez fréquents dans les États fragiles, entre autres, l'incapacité de l'État de projeter son autorité — y compris de son monopole d'utilisation légitime de la force — sur la totalité de son territoire. Au Sud-Soudan, par exemple, le gouvernement a, tout au plus, une emprise

assez ténue sur le territoire qui constitue le plus récent pays du monde. En effet, après plus de trente ans de guerre civile, on constate l'omniprésence des ALPC parmi la population. Si l'on unit à cela des tensions persistantes entre les divers groupes tribaux et d'importantes structures sociales fondées sur les vols de bétail, il en émerge une situation selon laquelle un conflit de faible envergure entre les communautés se traduit par de trop fréquentes blessures graves et pertes de vie. Dans l'état des Grands Lacs seulement, en 2011, pas moins de 249 personnes ont été tuées et 319 blessées à la suite de razzias de bétail (Sudan Tribune, 2011). La police du Sud-Soudan est souvent incapable d'intervenir, pour la plupart des raisons évoquées précédemment, ou bien parce qu'elle manque d'effectifs pour pouvoir changer les choses<sup>4</sup>.

## Conclusion

Intégrer des approches communautaires de sécurité et de prévention de la criminalité représente tout un défi. Toutefois, si lors du processus de consolidation, l'État ne prend pas les pratiques communautaires en considération dans la prestation des services, il court le risque de ne pas être en mesure d'affirmer son autorité ni de gagner le respect de la population, ce qui pourrait entraîner la mise en place d'une structure inefficace, ou qui pourrait se traduire par un État qui impose sa présence par la force. En même temps, trop s'appuyer sur les instances traditionnelles peut affaiblir la portée de l'État, d'une part, mais également porter préjudice à la justice pour les minorités, les femmes et les enfants. Il est essentiel, pour renforcer les États touchés par un conflit, de continuer à explorer les façons dont les communautés peuvent revendiquer davantage de contrôle sur leur sécurité sans toutefois porter atteinte aux droits de la personne.

De la même manière, s'appuyer uniquement sur la réforme de la police pour résoudre les problèmes d'insécurité dans les États fragiles ne serait, au mieux, qu'une demi-mesure. Certes, il est important de mettre sur pied un corps policier professionnel, responsable et respectueux des droits. Mais, ce faisant, il faut aussi accorder une attention suffisante à la formation et au recrutement, ainsi qu'au respect et à l'utilisation des mécanismes de sécurité et de justice déjà en place au sein de la communauté au profit des populations locales. De telles approches de promotion de la sécurité et de la prévention de la criminalité sont encore nouvelles et il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

<sup>4</sup> Il convient de noter que le Sud-Soudan a travaillé au cours des dix-huit derniers mois à augmenter le nombre de policiers et la qualité de ses services de police.



Culture de cannabis dans une serre équipée d'installations de pointe.  
©Mark Rose / iStockphoto

# 6

## **LA PRODUCTION DE DROGUES DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS**

Aperçu d'une importante saisie de déchets provenant d'un laboratoire de méthamphétamines trouvés dans une remorque pour chevaux à la suite d'une descente de police antidrogue dans une maison située à New Lebanon, en Ohio, aux États-Unis, le 16 février 2006.  
© James D. DeCamp



# La production de drogues dans les pays développés

# 6

## Introduction

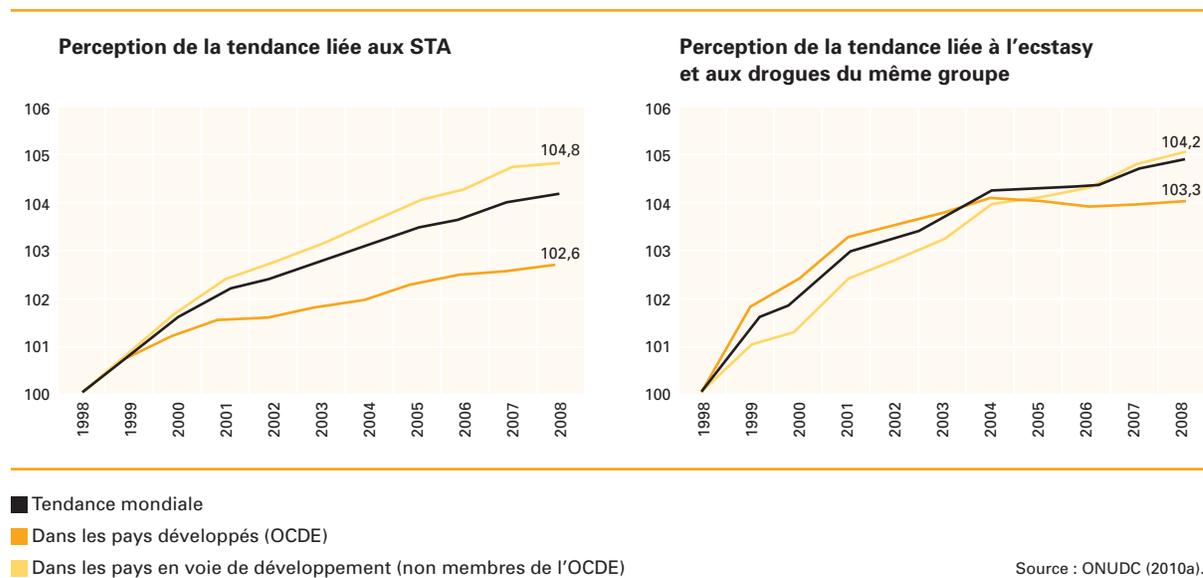
Le trafic international de drogues est, sans contredit, l'une des activités illicites les plus rentables dans le monde. Sa valeur se situerait entre 300 et 500 milliards de dollars par an (Reuter et Greenfield, 2001). Selon le Rapport mondial sur les drogues (ONUDD, 2010), quelque 788 tonnes de cocaïne ont été exportées de la région andine en 2009, chacune d'une valeur estimative de 138 millions de dollars américains (DEA, 2004, cité dans l'ONUDD, 2010). Le Rapport mondial sur les drogues, qui met en évidence l'étendue de ce trafic, est une source de données et d'information sur les drogues, compilées à l'aide des renseignements fournis par les pays membres. Toutefois, il est impossible de connaître l'ampleur exacte du trafic de drogue dans le monde : comme il s'agit d'une activité illicite, il évolue dans un contexte secret. Nous avons néanmoins une bonne idée de son ampleur grâce aux efforts des chercheurs et des organismes qui se consacrent à mettre sur pied des méthodes d'estimation et d'autres outils d'analyse, ainsi qu'aux efforts des gouvernements qui se

### Encadré 6.1 Les données pointues et utiles de l'OEDT

En 2010, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) a publié, en collaboration avec Europol, une étude sur la production d'amphétamines et sur les réseaux d'approvisionnement dans l'UE. Première d'une série de publications destinées à mieux comprendre le marché de la drogue, cette analyse souligne l'importance de recueillir des données accessibles et de qualité pour les décideurs.

chargent de recueillir les données et les informations les plus exactes possible sur la production de drogues à l'intérieur de leurs frontières. Ainsi, nous savons que la plupart des drogues consommées dans le monde proviennent de certains pays et de certaines régions (voir l'encadré 6.1), la plupart des pays en voie de développement, en particulier d'Asie centrale, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine.

**Graphique 6.1 Tendances de consommation de STA (non pondérée) par type telle que perçue par les experts des pays développés (OCDE) et des pays en développement (non membres de l'OCDE) : entre 1998 et 2008 (repère : 1998 = 100)**



Cependant, il est évident que la production de drogue dans les pays développés a pris de l'ampleur, en particulier la production de cannabis, de stimulants de type amphétamine (STA) et de drogues de type ecstasy (voir le graphique 6.1). Les États-Unis, le Canada et l'Europe occidentale et centrale sont d'importants producteurs de drogues — en particulier de stimulants de type amphétamine — consommées dans le pays ou destinées à l'exportation. Les gouvernements n'ont pas accordé d'attention aux répercussions de ce phénomène sur la sécurité quotidienne ni à l'utilisation possible des mesures de prévention de la criminalité pour contrer les effets néfastes de la drogue. C'est pourquoi le contenu de ce chapitre est axé sur la production de drogues dans les pays développés et sur ses effets sur les communautés locales. La plupart des pays développés produisent trois types de stupéfiants : du cannabis, de la méthamphétamine et des stimulants de type amphétamine (AIC, 2011b, OEDT, 2010 et Département de la Justice des États-Unis, 2011). Nous allons donc nous concentrer sur ces types de drogues.

### La production de drogues dans les pays développés : des chiffres et des faits

Ce chapitre est axé principalement sur la production de drogues au Canada, aux États-Unis, en Europe occidentale et en Océanie. La façon de produire des drogues peut varier selon le pays ou la région, mais chacun d'eux représente un marché et un lieu important pour les organisations criminelles. Pour cette raison, la production de drogues doit être abordée sous l'angle de la prévention de la criminalité et en tenant compte des autres options du système de justice pénale.

Il faut reconnaître que par le passé et même encore aujourd'hui, de nombreuses recherches politiques et universitaires ont été entreprises à ce sujet. Les marchés de la drogue ont été examinés selon des perspectives diverses et il nous est impossible de présenter ici le fruit de toutes les recherches et initiatives qui méritent mention. Ce chapitre met plutôt l'accent sur l'Amérique du Nord, particulièrement sur le Canada, principalement pour des raisons d'ordre pratique sur le plan de l'accès à l'information au cours de la phase de recherche, mais également par manque d'espace. Nous nous sommes également efforcés de citer d'autres études de cas dans le texte, notamment des exemples provenant des États-Unis et de l'Australie.

### Au Canada

Le Canada est maintenant un important producteur de cannabis et de ses dérivés; ces drogues sont destinées à la consommation nationale et à

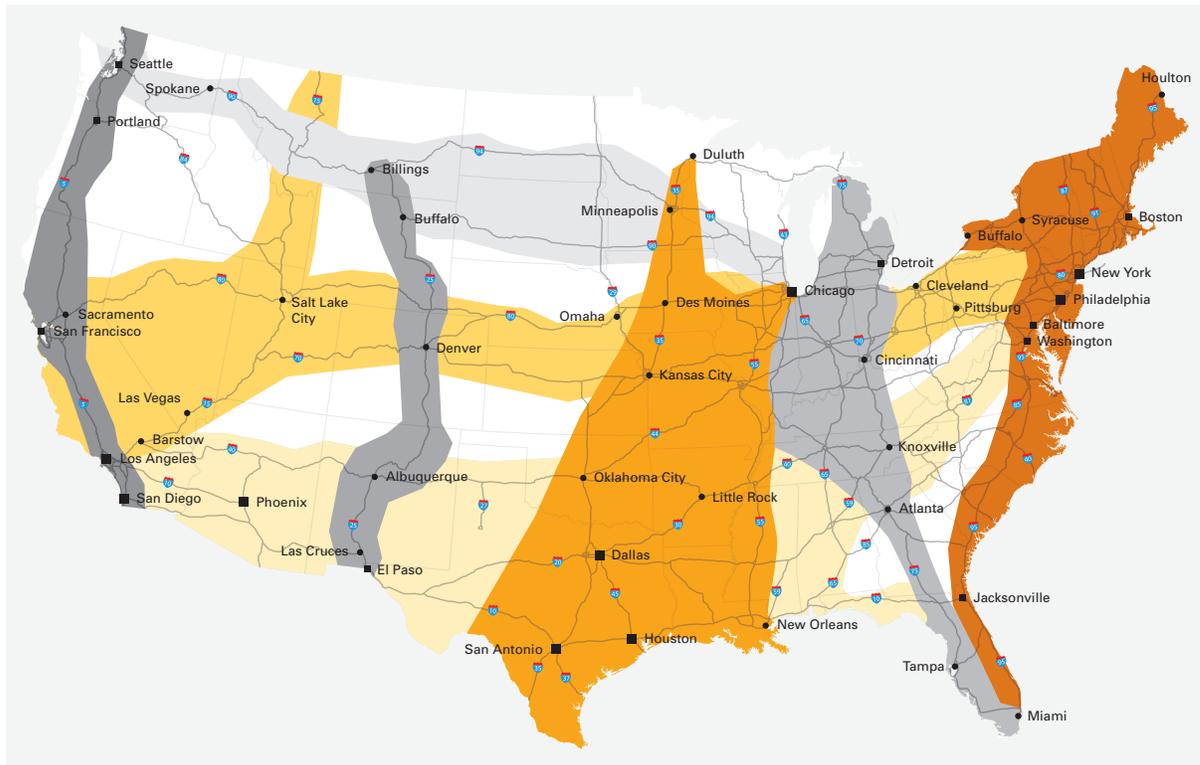
l'exportation, principalement aux États-Unis. Le cannabis est la drogue la plus saisie aux pays. Il est produit principalement dans les provinces de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario, mais les provinces maritimes ont également démontré une certaine capacité de production (GRC, 2010). Selon les données de l'ONUDC, en 2007, le Canada aurait produit entre 1 399 et 3 498 tonnes de plants de cannabis. En comparaison, les Pays-Bas, en 2008, produisaient entre 323 et 766 tonnes et les États-Unis entre 3 149 et 7 349 tonnes. À titre de référence, la Colombie produisait en 2006 (la dernière année de référence disponible) environ 6 000 tonnes (ONUDC, 2011). La cocaïne et la marijuana représentent les deux substances illicites les plus couramment vendues au Canada. Ce marché est principalement sous le contrôle des groupes de criminels organisés de souche asiatique. Le Canada est également un fournisseur mondial de MDMA (3,4-méthylènedioxyamphétamine) plus connue sous le nom d'ecstasy. Cette tendance est récente. En effet, jusqu'en 2004, dans la majorité des saisies de MDMA au Canada, la drogue n'était pas produite localement (GRC, 2010) — ce qui a entraîné une plus grande participation de plusieurs cellules canadiennes du crime organisé. L'équivalent de 2,6 millions de doses de MDMA a été saisi dans la région du Pacifique en 2009 (*id.*); la plupart de ces expéditions étaient destinées au marché américain.

### Aux États-Unis

Les États-Unis sont à la fois consommateurs et producteurs de méthamphétamine et d'autres stimulants de type amphétamine, ainsi que de cannabis, de crack et de cocaïne. Ces produits sont fabriqués dans les zones rurales reculées du pays et on peut également s'en procurer dans les grands centres urbains (O'Dea, Murphy et Balzer, 1995). Il est courant que les gangs de rue — de souche ethnique différente — prennent part à la production et à la vente de ces drogues. Bien que les gangs mexicains et sud-américains contrôlent la plus grande partie du commerce du cannabis et de la cocaïne, il est intéressant de noter que la production locale de cannabis est importante, tout comme la production de méthamphétamines (ONUDC, 2011). Aux États-Unis, que ce soit pour le commerce de drogues produites localement ou importées, les cellules du crime organisé ont établi un réseau complexe de distribution pour répondre à la demande. Au cours des dernières années, en raison d'une application plus stricte des lois, de nombreux producteurs de STA ont déménagé leurs activités au Mexique et en Amérique centrale, d'où il leur est facile d'alimenter le marché américain (*id.*). Toutefois, dans le cas précis de la production de méthamphétamines, les États-Unis ont connu une augmentation du nombre de laboratoires, ce qui a fait grimper les données globales. En

### Carte 6.1 Circulation des drogues aux États-Unis

Corridors régionaux de transport de la drogue



Corridors

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H

Villes importantes

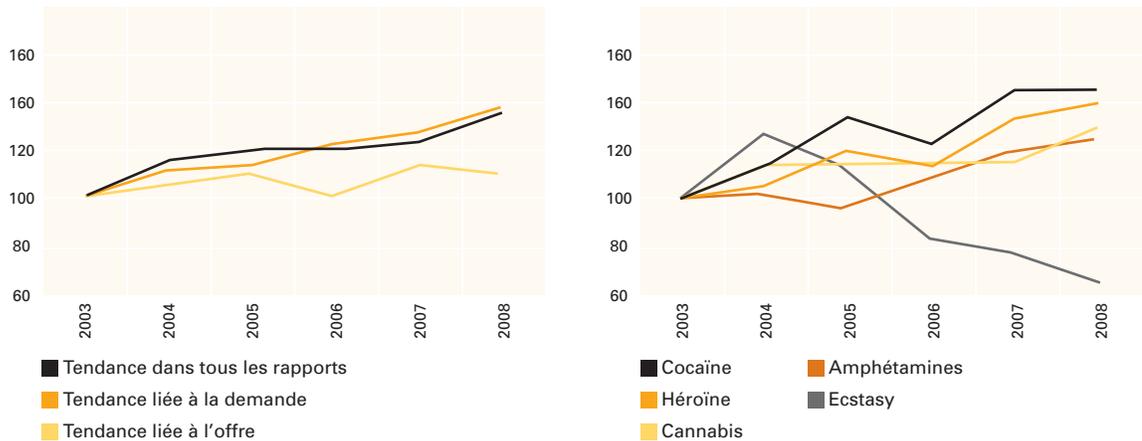
- 1 000 000 et +
- De 500 000 à 999 999
- Moins de 500 000

Source : Département de la Justice des États-Unis (2011).

### Graphique 6.2 Délits liés à la drogue en Europe

Les tendances sont tirées des données disponibles sur le nombre de rapports nationaux sur les infractions liées aux drogues (infractions pénales et non pénales) déclarées par tous les organismes chargés d'appliquer les lois dans les États membres de l'UE. Toutes les séries sont indexées selon le point de référence de 100 en 2003 et pondérées selon la population nationale dans le but de dessiner la tendance globale de l'UE.

Tendances tirées des rapports d'infractions liées aux drogues par type d'infraction et par type de drogue dans les États membres de l'UE



Source : OEDT (2010).

Carte 6.2 Sites illégaux de fabrication de drogues démantelés dans l'UE signalés à Interpol



Source : OEDT (2010).

2008, les États-Unis ont déclaré 7 226 laboratoires de méthamphétamines (en comptant les installations d'entreposage et les sites de décharge) sur un total de 8 295 dans le monde. Même si ces chiffres représentent une augmentation par rapport aux deux années précédentes, ils sont encore nettement inférieurs aux 17 853 installations déclarées dans le monde en 2004 (*id.*). Les saisies de méthamphétamines sont passées de 4,89 tonnes en 2007 à 7,37 tonnes en 2008, une augmentation considérable et la plus forte à l'échelle mondiale.

## En Europe

Le cannabis est la drogue la plus couramment consommée en Europe, suivie par la cocaïne et les STA. Même si la production locale est faible, on rapporte de plus en plus de sites de production de cannabis dans les pays d'Europe; ceux-ci sont alimentés par la présence de cellules du crime organisé (OEDT, 2010). Malgré la variabilité du phénomène qui le rend difficile à quantifier, chacun des 29 pays européens a signalé une forme de production

nationale (*id.*). L'Europe produit jusqu'à 80 % de la production déclarée d'amphétamines (ONUDDC, 2010) et compte le plus grand nombre de consommateurs (OEDT, 2010). L'Europe est également le plus grand producteur d'ecstasy au monde : 3,3 % des adultes rapportent avoir consommé cette drogue au cours de leur vie (*id.*). Sur le plan de la criminalité, toutes les infractions liées à la drogue, à l'exception de celles liées à l'ecstasy sont en augmentation en Europe, notamment les infractions relatives au cannabis qui représentent entre 50 et 70 % de l'ensemble des infractions liées aux drogues. Il n'existe que trois pays où le cannabis ne représente pas la majorité des infractions, à savoir, la République tchèque et la Lettonie, où la consommation de méthamphétamines est plus élevée, et la Lituanie où il se consomme plus d'héroïne.

## En Océanie

En Australie, le marché du cannabis et des STA est en grande partie approvisionné par des producteurs nationaux répartis dans tout le pays (AIC, 2011). Les

gangs d'Asie du Sud-Est et les gangs de motards jouent un rôle important dans la croissance de ce marché et dans la distribution de ces drogues (Willis, sans date). En raison des difficultés géographiques inhérentes à l'importation des drogues en Australie, il est plus rentable pour les criminels de produire ces substances localement pour éviter de se faire repérer (AIC, 2011). Dans le même esprit, l'Océanie représente entre 9 % et 10 % du marché mondial des STA (Schloenhardt, 2007). Dans cette région, 2,5 % de la population locale consomme ces drogues (2,7 % en Australie et 2,1 % en Nouvelle-Zélande), ce qui représente le taux le plus élevé au monde (IDPC, 2011). Cette tendance est inquiétante malgré la légère baisse enregistrée récemment (ONUUDC, 2010). L'Institut australien de criminologie (AIC) vient de publier un document indiquant que les enquêtes de police et les analyses des urines des détenus démontrent une augmentation marquée de la consommation de méthamphétamines, et ce après avoir affiché un recul de la consommation pendant deux ans (AIC, 2011a). Les consommateurs signalent également que la qualité est meilleure et que la drogue est plus facilement accessible (*id.*). En 2008, l'Océanie rapportait également la plus forte fréquence au chapitre de la consommation d'ecstasy. En effet, entre 3,6 % et 4 % de la population de seize à soixante-quatre ans ont déclaré en consommer. En 2005 et 2006, jusqu'à 390 laboratoires clandestins produisant des STA ont été démantelés en Australie (Schloenhardt, 2007). La Nouvelle-Zélande en comptait 180 en 2004.

### Les répercussions des drogues sur les communautés, sur les coûts de santé et sur la sécurité quotidienne

La mise en place d'un marché de la drogue dans une communauté pose des défis importants sur le plan de la sécurité de la population. Dans un document publié en 1995, O'Dea, Murphy et Balzar décrivent quelques-unes des façons dont les bandes organisées et autres criminels s'installent dans une communauté, en particulier dans les quartiers périphériques des villes où les réseaux s'établissent le plus souvent. Les membres de gangs de grandes villes comme Los Angeles peuvent déménager dans des villes moins peuplées et commencer à mettre en place des installations de production, mais aussi commencer à se constituer une clientèle locale pour assurer une source de revenus. Ils maintiennent une présence à long terme dans la communauté en créant une demande locale et en produisant pour les consommateurs extérieurs. Dans certains cas, ils peuvent également essayer de s'approprier le marché local des autres bandes criminelles locales, ce qui peut entraîner une augmentation de la violence, comme cela a été le cas pour les gangs jamaïcains dans l'État de la Floride, aux États-Unis. Dans bien des cas, les répercussions d'une telle

situation sur les communautés locales peuvent être désastreuses. La présence de drogues dans la communauté peut exacerber les problèmes sociaux déjà présents — problèmes socioéconomiques ou raciaux — et éloigner encore plus les communautés des autres secteurs de la société.

La présence de drogues dans une communauté cause de nombreux problèmes. Toutefois, du point de vue de la prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne, nous pouvons, en pratique, mettre l'accent sur deux volets. Premièrement, la fabrication et la consommation de drogues sont source de problèmes de santé; ces risques sont bien documentés. Deuxièmement, il est prouvé que les marchés illicites, plus particulièrement le marché des drogues, qu'ils soient locaux ou transfrontaliers, contribuent à l'installation d'un climat de violence dans les communautés (Andreas et Wallman, 2009). Il a également été démontré dans de nombreux pays que les délinquants arrêtés pour toutes sortes d'activités illicites sont des consommateurs réguliers de drogues. La question de savoir si la consommation de drogues constitue ou non un facteur de causalité de l'activité criminelle fait encore l'objet d'un débat (IDPC, 2011 et ONUUDC, 2010). Par contre, il est clair qu'elle a une incidence directe sur les coûts de santé publique, qui peuvent être répertoriés selon les coûts de santé pour les victimes d'actes de violence liés aux drogues (les frais d'hospitalisation, par exemple) et les coûts associés à la consommation de drogues lorsqu'un réseau de distribution s'installe.

Les coûts de santé liés à la consommation et à la distribution de drogues dans une communauté sont très élevés. Il existe une corrélation directe entre l'abus de drogues et le nombre plus élevé d'incarcérations et d'arrestations, ce qui prouve que l'on peut également établir un lien avec les actes de violence. Les coûts, sur le plan économique, de l'abus de substances, y compris des coûts des actes criminels, sont évalués à plus de 487 milliards de dollars par an (McKenzie, Pinger et Kotechi, 2011). Les personnes souffrant de toxicomanie avancée sont une menace pour elles-mêmes, pour les autres, pour le bien-être de leur

#### Encadré 6.2 Définition de l'efficacité collective

« L'efficacité collective » est un terme utilisé par les criminologues (Sampson, Radenbusch et Earls, 1997, 1), qui désigne « la cohésion sociale entre voisins, associée à leur volonté d'intervenir au nom du bien commun ». Ce concept va au-delà du capital social parce qu'il représente une volonté d'agir. Il est prouvé que l'efficacité collective contribue à la réduction de la criminalité dans les communautés.

famille et pour la communauté dans son ensemble. La consommation et la distribution de drogues dans une communauté peuvent aussi attirer des criminels qui ne sont pas forcément liés au commerce de la drogue, ce qui peut augmenter le taux de violence. L'arrivée de nouveaux gangs et de producteurs de drogues dans un quartier déjà sous l'emprise d'un autre groupe peut déclencher des affrontements entre gangs pour le contrôle du marché en question. Nous constatons donc une augmentation des coûts de santé et des taux de criminalité dans les quartiers où s'installent des producteurs et des revendeurs de drogues.

Les répercussions de la criminalité et des autres facteurs socioéconomiques liés à l'abus et à la production de drogues, par exemple la pauvreté, la ségrégation raciale, le chômage et l'éclatement des familles (Sampson, Radenbusch et Earls, 2011) peuvent nuire à l'efficacité collective d'une communauté (*id.*) qui, à son tour, n'a plus les capacités de traiter les enjeux de criminalité et d'insécurité et d'y remédier. La production et la revente de drogues vont de pair dans les pays industrialisés et constituent des facteurs débilissants pour les communautés déjà affaiblies par les facteurs mentionnés précédemment. Pour réduire les effets indésirables sur la sécurité et la cohésion des communautés, il est important que les questions liées à la drogue dans les pays industrialisés soient considérées à la fois comme un problème de sécurité quotidienne et comme un problème de santé publique.

### Prévenir les effets de la production et du commerce de drogues dans les pays développés : une approche globale

Un certain nombre de stratégies nationales et internationales ont été mises en œuvre pour s'attaquer au problème de la production de drogues et à ses effets dans les pays développés. Il s'agit d'un problème à multiples facettes. C'est pourquoi il est important de noter les efforts déployés pour analyser ces questions selon différentes perspectives. Toutefois, il serait utile d'explorer de nouvelles approches à l'avenir, car les limites des stratégies de répression que nous connaissons deviennent de plus en plus précises au fil du temps. Les deux principales drogues produites dans les pays développés (le cannabis et les stimulants de type amphétamine) nécessitent des approches différentes. Le cannabis est devenu une drogue très courante; il est maintenant produit et réservé principalement au commerce intérieur grâce aux liens sociaux (ONUDD, 2010) et n'est plus considéré comme une drogue transfrontalière importante. Par contre, les réseaux de STA et de drogues de type ecstasy sont de plus en plus des réseaux transfrontaliers qui répondent également à la demande locale. Pour cette raison et aussi en raison

du potentiel d'augmentation des avantages pour les communautés, nous avons concentré notre étude principalement (mais pas exclusivement) sur les mesures de prévention et de contrôle des stimulants de type amphétamine et l'ecstasy.

### Cibler les produits chimiques précurseurs à titre préventif

L'une des stratégies les plus couramment employées pour enrayer la production locale de STA et d'ecstasy est de couper l'accès au matériel de base grâce à un contrôle plus strict des produits chimiques précurseurs qui servent à la production. N'ayant plus accès au matériel de base, les laboratoires ne sont plus en mesure de produire ces drogues (ONUDD, 2010). Toutefois, ces mesures ont parfois donné lieu à des réactions plus créatives de la part des criminels pour se procurer des produits chimiques précurseurs ou les remplacer par d'autres produits plus facilement accessibles. Les répercussions les plus courantes de la restriction de l'accès aux produits chimiques précurseurs sont les suivantes (ONUDD, 2011) :

- Baisse du volume de fabrication et le prix et la pureté (c'est-à-dire sa valeur) de la drogue diminue.
- Modification des sources ou des voies d'approvisionnement des produits chimiques précurseurs.
- Modification des produits chimiques précurseurs (de la forme ou du type) ou modification du procédé de fabrication.
- Déménagement du lieu de fabrication dans les quartiers les plus vulnérables et moins chers.
- Possible remplacement des substances psychoactives.

Le contrôle des produits chimiques précurseurs peut être efficace dans une certaine mesure, mais ne garantit pas l'éradication de la production de drogues. En 2007, le gouvernement du Mexique a répondu à l'augmentation de la fabrication locale d'amphétamines et de méthamphétamines en limitant l'importation de pseudoéphédrine et d'éphédrine — deux importants produits chimiques précurseurs — et en l'interdisant complètement par la suite. Ceci a également entraîné une diminution des saisies aux États-Unis, même si la production y est en hausse (ONUDD, 2010).

Quant à la fabrication de MDMA en Europe, des efforts ont été déployés pour restreindre l'accès aux produits chimiques précurseurs de l'ecstasy. L'UE a négocié des accords internationaux avec la Chine, l'un des plus grands producteurs de 3,4-MDP-2-P — constituants principaux du MDMA — dans le but d'améliorer la collaboration, la surveillance et le contrôle. Ceci a également entraîné le déménagement des laboratoires de production dans d'autres régions du monde, en particulier en Asie. Bien qu'il soit difficile, le contrôle des produits chimiques précurseurs

peut avoir un effet positif et ralentir la production locale de drogues; il a en effet été démontré que ces mesures rendent la production plus difficile. Tout dépend bien sûr des efforts concertés pour le repérage des nouveaux laboratoires, des nouveaux types de drogues et de l'utilisation de nouveaux produits chimiques précurseurs. Ces politiques de contrôle doivent être mises en œuvre de concert avec les programmes locaux de prévention et de traitement fondés sur des données probantes (ONU DC, 2010, 119).

### L'intervention des communautés et la sécurité quotidienne

La prévention est une composante essentielle dans la démarche de résolution des problèmes de drogue locaux, que ce soit sur le plan de la production ou de la consommation. La production locale répond de plus en plus à la demande locale, en particulier la demande de STA et de cannabis. C'est pourquoi il est primordial de traiter ces problèmes conjointement. Pour que les interventions et les programmes visant à enrayer la production et le commerce local soient une réussite, il est important d'établir de solides partenariats entre les autorités et les communautés concernées. Les membres de la communauté sont ceux qui en savent le plus sur l'activité criminelle dans leur quartier et ils peuvent être une source importante de renseignements pour les autorités. Les gouvernements doivent tisser des liens étroits avec leurs communautés et ouvrir des canaux de communication pour demeurer informés de tout nouveau développement dans le quartier, comme l'arrivée de nouveaux gangs ou l'installation d'un laboratoire de production. Pour qu'elles portent leurs fruits, les actions du gouvernement et de ses intervenants doivent être perçues dans la communauté comme des mesures ayant une certaine légitimité (Tyler et Fagan, 2008).

De multiples tentatives ont été entreprises pour bâtir de telles relations dans les pays industrialisés. Dans la région de High Point, en Caroline du Nord, aux États-Unis, les services de police locaux sont confrontés à un problème important<sup>18</sup>. Un commerce de drogues s'est établi dans la communauté, entraînant une multitude de problèmes connexes, notamment la dégradation des espaces publics, la chute de la valeur foncière, le déclin de l'économie, la réduction des possibilités pour les jeunes, la disponibilité généralisée des drogues et l'augmentation de la violence. C'est ce que l'on appelle un « marché de la drogue ». Au lieu d'utiliser les méthodes traditionnelles de

répression pour résoudre le problème, les services de police locaux ont formé un partenariat avec les responsables de la communauté et les organismes afin de proposer une stratégie commune et un plan d'action, que l'on appelle l'« initiative liée au marché de la drogue ».

Dans un premier temps, les intervenants dans ce projet ont cherché à comprendre la position de chacune des parties et les normes sociales qui dominent dans la situation actuelle et sur le marché de la drogue dans la région. Ils ont découvert que les liens tissés entre la communauté et les services de police, mais aussi entre les services de police et les jeunes impliqués dans le marché de la drogue, sont régis par une série de stéréotypes, de la part des deux parties, susceptible de compromettre leur collaboration. D'une part, la police alimente la conviction que la communauté « protège » les criminels, qu'elle n'a aucune volonté d'agir pour mettre fin au commerce de la drogue sur son territoire et qu'elle n'est dotée d'aucune norme morale. D'autre part, la communauté a la perception que la police est ouvertement répressive, qu'elle est historiquement raciste et qu'elle se désintéresse de ce qui se passe dans la communauté. La compréhension de ces positions grâce à l'implication des intervenants est indispensable pour que le programme soit une réussite, car chacune des parties se rend compte qu'elle interprète systématiquement mal les actions de l'autre partie (les services de police, la communauté et les trafiquants de drogue). La première étape consiste donc à dissiper ces idées fausses par le dialogue. Ce n'est qu'après cela que la collaboration pourra commencer. Les représentants de la communauté et des services de police ont été conviés à des réunions. Il était important pour les habitants du quartier de reconnaître qu'ils pouvaient eux aussi avoir un intérêt dans la manière dont leur communauté est dirigée et exprimer leur avis en surveillant ce qu'il s'y passe.

Par conséquent, le projet a été divisé en trois étapes; toutes ont été discutées avec la communauté. Tout d'abord, la communauté et les services de police ont identifié les membres de la communauté impliqués dans le commerce de la drogue. Une fois ce but atteint, les personnes qui ont de graves antécédents criminels (celles contrevenant aux conditions de libération conditionnelle et celles qui font l'objet d'un mandat d'arrêt pour des actes de violence graves) ont été arrêtées. Toutes les autres personnes impliquées dans le trafic de drogue ont été informées — par une visite à domicile — que leur dossier était mis en suspens jusqu'à la prochaine réunion avec les représentants de la communauté. Pendant ce temps, les intervenants de la communauté, entre autres les bureaux d'emploi, les travailleurs sociaux et les écoles, ont été mobilisés pour procurer de l'aide aux participants au programme. Des personnes en qui les trafiquants de

<sup>18</sup> Toutes les informations sur le programme de High Point proviennent de Kennedy et Wong (2005).

drogue ont confiance ont également été mobilisées à titre de contact et de gardien. Une fois ce but atteint, les trafiquants ont été appelés à participer à une rencontre avec leurs personnes de confiance, les services de police et les représentants de la communauté. Ces derniers constituaient le pivot de cette rencontre, pas la police. Les trafiquants ont été informés que la communauté ne pouvait plus tolérer leurs activités et qu'elle ne pouvait plus admettre leurs opérations illégales. Étonnamment, la majorité des trafiquants identifiés ont assisté à la rencontre. On les a informés que la police avait déjà documenté leurs activités et qu'ils s'exposaient à de graves conséquences s'ils continuaient, mais aussi que la population voulait qu'ils soient un élément productif et actif au sein de la communauté et que la police ne voulait pas les arrêter. On les a également informés que des services étaient mis à leur disposition et qu'ils pouvaient, si tel était leur souhait, y avoir accès immédiatement par l'intermédiaire d'un coordonnateur.

Les résultats de ce programme ont été éloquentes. Les actes de violence ont chuté, pouvant atteindre jusqu'à 29 % de moins dans certaines communautés. Aucun marché de la drogue n'a refait surface et, dans l'ensemble, les relations entre les membres de la communauté se sont améliorées, même si bon nombre de trafiquants ont récidivé et même si ce n'était pas dans le même marché. Avec le temps, les services de police ont adopté une stratégie de présence dans la communauté qui a contribué à veiller à ce que le marché de la drogue ne réapparaisse pas. La clé du succès de ce programme a été les capacités de la communauté à reprendre le contrôle de ce qui se passait sur son territoire et à décider ce qui constituait un comportement acceptable. Ce programme est intéressant, car il contient toutes les étapes nécessaires à la mise en place réussie d'une politique, y compris une phase de conception ayant fait l'objet d'une vaste consultation auprès des chercheurs, des membres de la communauté et des autorités. Mais le plus important est que ses résultats ont été évalués et analysés pour que des améliorations y soient apportées. Globalement, il s'agit d'un bon exemple d'initiative locale dont les résultats sont positifs.

### Interventions novatrices en matière de prévention de la criminalité : l'Australie adopte un modèle de réduction des méfaits

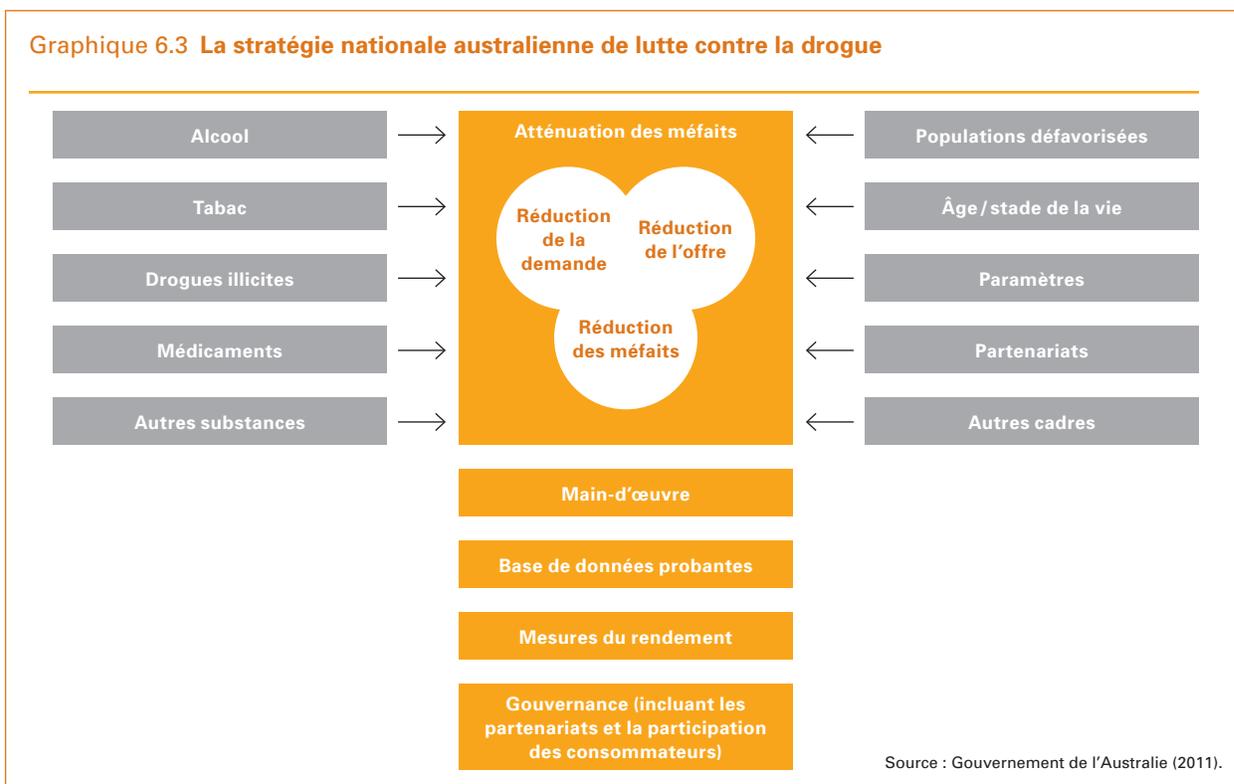
L'Australie a une longue feuille de route dans la mise en place de politiques et dans la prise d'initiatives visant à faire obstacle au commerce de la drogue, en particulier sur le marché intérieur. En effet, l'expérience de l'Australie a influencé positivement de nombreuses politiques en vigueur dans d'autres pays développés. La Stratégie nationale antidrogue

est en place depuis 1985 (gouvernement de l'Australie, 2011). Fondée principalement sur le principe de la réduction des méfaits, cette stratégie aborde tous les aspects du commerce de la drogue : l'approvisionnement, la demande et la consommation. Elle est centrée principalement sur la production périodique d'un cadre que l'on appelle le cadre de la Stratégie nationale antidrogue. Il est important de mentionner que ces cadres sont convenus et conçus après de longues périodes de consultation auprès de multiples intervenants composés de représentants des communautés, d'associations professionnelles, de chercheurs et d'organismes gouvernementaux. À ce jour, trois cadres de la Stratégie nationale antidrogue ont été conçus. Le premier couvrait la période de 1988–1999 à 2003–2004 et le second couvrait la période de 2004 à 2009; le plus récent couvre la période de 2010 à 2015. Tous représentent une approche intégrée de lutte contre les problèmes de drogue dans les communautés australiennes.

Le cadre le plus récent de la Stratégie nationale antidrogue (2010–2015) comporte des caractéristiques importantes qui méritent d'être mentionnées. D'une part, il se fonde sur des données probantes. D'autre part, il admet l'importance des programmes et des politiques fondés sur des données probantes et, à ce titre, rappelle que la fiabilité des données constitue l'enjeu essentiel de toute prise de décision. Ceci est renforcé par la création de trois centres de recherche liés directement à la Stratégie nationale antidrogue, à savoir, le Centre de recherche national sur la consommation de drogue et d'alcool (National Drug and Alcohol Research Centre, NDARC), l'Institut national de recherche sur les drogues (National Drug Research Institute, NDRI) et le Centre national pour la formation et la sensibilisation à la toxicomanie (National Centre for Education and Training on Addiction, NCETA). La recherche est donc à la base de tout programme fondé sur des données probantes. Le cadre de la Stratégie nationale antidrogue propose également une approche holistique, car il vise à réduire l'approvisionnement en drogues, la demande ainsi que l'ensemble des problèmes sociaux qui en découlent. Il met également l'accent sur les partenariats entre les différents secteurs, en l'occurrence dans les secteurs de la santé et du respect des lois, pour tenter de résoudre les problèmes complexes liés à la drogue et de renforcer les capacités à long terme (gouvernement de l'Australie, 2011). Le graphique 6.3 illustre les fondements de l'approche mise en pratique en Australie.

Le volet de la Stratégie nationale antidrogue axé sur la réduction des méfaits présente les objectifs spécifiques visés par les mesures de prévention, en particulier à l'égard des communautés, et souligne également l'importance de travailler à l'échelle familiale et individuelle pour réduire le plus possible les

Graphique 6.3 La stratégie nationale australienne de lutte contre la drogue



méfaits causés par la consommation de drogue et d'alcool. Ces résultats sont possibles grâce à l'adoption d'une série de mesures, comme, entre autres, le lancement de campagnes d'éducation fondées sur des données probantes, la mise en œuvre de mesures préventives fondées sur les pairs et la mise à disposition de traitements accessibles aux toxicomanes.

### Nouvelles initiatives dans plusieurs régions : nouveaux rôles et pistes à explorer

Depuis quelque temps, nous constatons qu'un débat s'est engagé sur les résultats négatifs des traditionnelles guerres contre la drogue menées sur de nombreux fronts dans le monde. Les chercheurs, les politiciens et les organismes communautaires critiquent de plus en plus les méthodes répressives utilisées pour lutter contre le trafic de drogue. Bien qu'elles changent constamment, les habitudes de production et de consommation de drogues affichent peu de signes de ralentissement. D'énormes sommes d'argent ont été investies dans la « guerre contre la drogue » et peu de résultats ont été obtenus jusqu'à présent, d'où l'apparition de nombreux projets outrepassant la compétence des organismes communautaires, qui cherchent à lutter, d'une manière différente, contre le commerce des drogues et leur production. Parmi les nouvelles approches proposées, on retrouve les mesures axées sur la prévention et sur les coûts de santé liés à la consommation de drogues.

En 2009<sup>19</sup>, un consortium de politiciens et d'intellectuels de haut calibre (dirigé par l'ancien président de la Colombie, César Gaviria, par l'ancien président du Mexique, Ernesto Zedillo, et par l'ancien président brésilien, Fernando Henrique Cardoso) ont entrepris l'Initiative latino-américaine sur les drogues et la démocratie. Cette initiative vise à réévaluer et à recadrer la guerre contre la drogue et à constater clairement les piètres résultats obtenus à ce jour. De manière générale, le consortium revendique l'ouverture d'un débat sur la décriminalisation de certaines drogues douces, comme le cannabis. Il déplore les politiques prohibitionnistes et les programmes d'éradication qui cherchent à éliminer totalement le trafic de drogue et constate que le maintien de ces politiques a occasionné plus de violence et a eu peu d'effet sur les habitudes de consommation. Il prétend aussi que le commerce de la drogue dans sa forme actuelle a, dans de nombreux cas, miné le pouvoir des États

19 Comme le présent Rapport international a été mis sous presse en 2012, cette idée a été actualisée afin de lui accorder plus de poids. Otto Pérez Molina, président du Guatemala, a pris l'initiative d'exhorter les membres de l'Organisation des États américains à se rendre à l'évidence que la guerre contre la drogue a échoué et qu'il faut envisager de nouvelles avenues. Cette question était au centre des discussions du Sommet des Amériques qui s'est tenu en Colombie en 2012. Le président Pérez Molina prône ouvertement pour la dépénalisation de la drogue et le gouvernement de la Colombie, pays hôte du sommet, a proposé la formation d'un groupe de travail international sur les questions de lutte contre la drogue. Même si les débats demeurent non concluants, le fait d'examiner les diverses stratégies est un signe d'enrichissement des idées et des débats qui permettront de façonner les politiques antidrogue de demain.

et a le pouvoir d'en corrompre beaucoup d'autres. De plus, il alimente d'autres formes d'activités criminelles, notamment la violence armée, le trafic des armes à feu et les actes de violence, en général, perpétrés entre membres de gangs de rue et entre les gangs et les autorités.

Cette initiative préconise, avec l'appui d'une politique de dépénalisation, la réduction des méfaits comme façon plus humaine de s'attaquer aux problèmes de drogue. Ce point de vue sous-entend des mesures de soutien aux consommateurs, notamment l'ouverture de sites d'injection libres comme celui — controversé — mis en place par la municipalité de Vancouver, au Canada, dans le quartier East Side, qui a donné lieu à des batailles juridiques entre partisans et opposants. Cette initiative prévoit également une forte participation de la part de la communauté ainsi que la collaboration des intervenants du secteur de la santé, des médias et du secteur de l'éducation, pour empêcher que des activités de consommation et de commerce ne viennent se greffer au contexte de décriminalisation. Cette initiative se résume en cinq points principaux (gouvernement de l'Australie, 2011) :

1. Faire en sorte que les toxicomanes deviennent des patients du système de santé plutôt que des acheteurs illégaux.
2. Évaluer, d'un point de vue scientifique et médical, la décriminalisation de la possession de cannabis pour consommation personnelle.
3. Réduire la consommation grâce à des programmes de sensibilisation, de prévention et d'information destinés principalement aux jeunes.
4. Mettre l'accent sur la répression du crime organisé et non sur les drogues.
5. Harmoniser les politiques relatives à la culture du cannabis à des stratégies de rechange axées sur le développement.

Le troisième point de cette initiative est particulièrement pertinent pour la prévention de la criminalité, car il rend nécessaire l'élaboration de politiques antidrogue. Sur le plan de la consommation et de la production, la prévention est en passe de devenir l'une des principales caractéristiques de toute politique. S'attaquer à la consommation peut très bien être une forme de prévention des crimes et des activités de production.

Le Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues (IDPC) est composé de plusieurs organismes internationaux dont l'objectif est de favoriser un débat pour que les politiques antidrogue tendent vers la réduction des méfaits plutôt que vers les traditionnelles mesures répressives. L'IDPC a vu le jour en 2007 sous forme de forum dans lequel les partenaires nationaux et internationaux peuvent discuter des enjeux de ces politiques et réclamer un

appui technique. Il fait activement la promotion de l'adoption de mesures internationales fondées sur des données probantes et s'articule autour de cinq principes politiques fondamentaux (gouvernement de l'Australie, 2011) :

1. Les politiques antidrogue devraient être élaborées après une évaluation structurée et objective des priorités et des données probantes.
2. Toutes les activités devraient être entreprises dans le plein respect du droit international des droits de la personne.
3. Les politiques antidrogue devraient réorienter leurs priorités vers la réduction des conséquences négatives du marché des drogues et non vers la réduction de sa taille.
4. Les politiques et activités devraient faire la promotion de l'inclusion sociale des groupes marginalisés et ne pas se concentrer sur des mesures punitives à leur égard.
5. Les gouvernements devraient établir des relations ouvertes et constructives avec la société civile dans le cadre du débat et de la mise en place de stratégies.

Parmi les autres tentatives pour changer la façon dont la communauté internationale et les pays eux-mêmes réagissent à la menace de la drogue, il y a la Déclaration de Vienne (International AIDS Society, ICSDP et le Centre d'excellence de la Colombie-Britannique sur le VIH/sida, 2010). Lancée dans la foulée de la XVIII<sup>e</sup> conférence internationale sur le sida qui s'est déroulée à Vienne en juillet 2010, cette Déclaration affirme que les guerres livrées actuellement contre les drogues entraînent des coûts énormes et nuisent aux efforts d'endigement de l'épidémie de sida à cause de la criminalisation des toxicomanes, ce qui entraîne une augmentation constante du taux d'incarcération qui, à moyen et à long terme, a des répercussions négatives sur l'identité et le sentiment d'insécurité des communautés. Cela fait également valoir que les politiques antidrogue actuelles coûtent cher et donnent des résultats modestes. Le respect des droits de la personne est au cœur de la Déclaration de Vienne. Les champs d'action proposés sont les suivants :

- Entreprendre un examen transparent de l'efficacité des politiques antidrogue actuelles.
- Adopter et évaluer une approche de santé publique basée sur des données scientifiques en vue d'aborder les préjudices individuels et communautaires découlant de l'utilisation de drogues illicites.
- Décriminaliser les utilisateurs de drogues, multiplier les options de traitement de la toxicomanie fondées sur des données probantes et abolir les centres de traitement de la toxicomanie obligatoires et inefficaces, qui violent la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### Encadré 6.3 Le Forum européen pour la sécurité urbaine : la Résolution de Vienne

En 2011, le Forum européen pour la sécurité urbaine (L'Efus) et ses autres partenaires ont adopté la Résolution de Vienne. Fondée sur les principes énoncés dans la Déclaration de Vienne et dans d'autres forums internationaux récents, cette résolution aborde les questions du trafic et de la consommation de drogues dans les villes ayant à cœur les droits de la personne, la santé publique, la coopération internationale, le traitement des toxicomanes et la mise à contribution des populations locales.

Les grands principes de cette Résolution sont les suivants (EFUS, 2011) :

- Renforcer, encore et toujours, les partenariats et les formes de coopération afin de permettre à chacun (y compris les usagers) d'apporter une contribution à cette démarche commune.
- Encourager un débat global sur la décriminalisation maîtrisée de ces questions de santé que sont les consommations de drogues et particulièrement la dépendance aux produits psychotropes.
- Orienter, de ce fait, plus clairement l'appareil répressif vers le contrôle des marchés notamment internationaux et ainsi reconnaître les trafics de drogues et l'économie souterraine qui y sont liés comme l'un des principaux éléments destructeurs de la cohésion sociale et du vivre ensemble dans nos villes.
- Toujours essayer de renforcer la coopération et le dialogue entre les mondes scientifique, politique et technique.
- Faciliter la tâche des responsables locaux lorsqu'il s'agit d'adapter l'offre de soins aux réalités des citoyens concernés.
- Porter une attention particulière lors de toute démarche préventive ou thérapeutique au public féminin. Les groupes vulnérables doivent également bénéficier de politiques spécifiques et adaptées.
- Envisager le suivi thérapeutique comme une alternative crédible à l'incarcération. Mais veiller également à ce que les personnes incarcérées bénéficient d'une offre de soins adaptées.
- Garder à l'esprit, dans toute démarche nationale ou internationale, que les trafics et la consommation de drogues ne sont pas seulement une affaire de métropoles et qu'il existe partout en Europe des villes, petites et moyennes, qui cumulent les difficultés et sont victimes d'inégalités flagrantes en termes de moyens et d'offre de soins.

- Appuyer catégoriquement et accroître le financement de l'adoption de la gamme complète d'interventions contre le VIH décrites dans le guide d'établissement des objectifs de l'OMS, ONUDC et ONUSIDA (2009).
- Mettre à contribution, de façon significative, les communautés touchées dans le développement, la surveillance et la mise en œuvre de services et de politiques qui ont une incidence sur leur vie.

Ces actions internationales sont importantes pour la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne, car elles modifient considérablement les objectifs des politiques antidrogue et transforment les dispositions explicitement répressives en dispositions qui ont à cœur le bien-être des communautés et qui voient la lutte contre la toxicomanie comme un enjeu de santé publique et non comme un enjeu criminel. Dans cette optique, il est tout à fait possible que les moyens déployés sur le plan de la prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne soient la source d'idées novatrices et rentables qui aideront les gouvernements à régler les problèmes de drogue sur leur territoire. Donner les moyens aux communautés de participer au niveau national et international, comme c'est le cas de la région de High Point, en Caroline du Nord, et mettre en œuvre les initiatives mentionnées ci-dessus sont des mesures qui se solderont très certainement par des résultats positifs.

### Conclusion

Le commerce de la drogue dans les pays développés a considérablement changé. Alors que l'héroïne et la cocaïne sont encore des drogues dont la production est fortement localisée, le cannabis, les stimulants de type amphétamine et l'ecstasy (et autres drogues de synthèse) sont de plus en plus produits et consommés localement, en particulier les deux premières. Ceci est le résultat de politiques qui ont rendu la circulation internationale de la drogue plus difficile. Par contre, ceci ne veut pas dire que la production et la consommation de drogues a baissé. En effet, l'ONUDC (2010) ne signale aucune diminution significative de la production internationale. Au contraire, les producteurs de drogues ont commencé à s'établir dans certaines communautés de pays industrialisés, entraînant la population locale dans une série de problèmes attribuables aux drogues, mais aussi à une réaction ouvertement répressive des gouvernements et à d'autres facteurs socioéconomiques. Adopter des mesures de prévention et mettre à contribution les habitants des quartiers peut être une stratégie de lutte durable et efficace à l'échelle de la communauté. D'ailleurs, certains programmes sont conçus pour faire davantage appel à la collaboration des populations locales au lieu d'appliquer des mesures répressives pour contrer la production et la consommation de drogues. Il est important de souligner le rôle central que jouent les communautés dans le

processus décisionnel et dans la mise en œuvre de politiques antidrogue. Les aspects positifs de ces initiatives prouvent qu'il est essentiel, à l'avenir, d'accorder une plus grande attention aux mesures préventives et aux stratégies de réduction des méfaits.

Sur la scène internationale, un débat a actuellement lieu sur l'efficacité et la rentabilité des politiques répressives traditionnelles de lutte contre la drogue. Les arguments contre les mesures répressives s'appuient souvent sur des données de qualité qui démontrent que les guerres traditionnelles contre la drogue ne produisent pas toujours les résultats escomptés. Les intervenants de tous les secteurs ont pris conscience de la nécessité de réévaluer la situation et de créer des sphères de débat public sur les possibles solutions de rechange. La mise en place de politiques préventives contre l'abus de drogues tout en mettant l'accent sur les enjeux de santé peut certainement donner de meilleurs résultats. Il est encourageant de constater que les mesures de prévention et la contribution de la communauté se greffent de plus en plus à un champ d'action autrefois réservé aux politiques axées principalement sur la répression et l'incarcération. La situation au Canada illustre concrètement cette évolution. En effet, au cours des dernières années, il s'est développé au Canada un marché de production de drogues qui ne se limite plus à la consommation locale et qui joue maintenant un rôle dans l'exportation de stupéfiants, ce qui entraîne des défis importants. Dans l'étude de cas qui suit, nous avons présenté une analyse en profondeur de la façon dont ce pays a surmonté ces défis et l'orientation potentielle de ses futures politiques antidrogue.

## Canada

# Étude de cas

### La production de drogues, un risque pour la santé et la sécurité des communautés

« Il est de plus en plus clair que le contrôle des drogues doit constituer un élément essentiel des efforts déployés conjointement pour contribuer à la paix, à la sécurité et au développement. En même temps, il est essentiel de renforcer l'engagement de la communauté internationale à l'égard du partage des responsabilités et des principes fondamentaux de santé et de respect des droits de la personne » (ONU DC, 2011, 8).

Selon le Rapport mondial sur les drogues (ONU DC, 2011), les drogues contribuent à la criminalité, à la violence et à d'autres problèmes sociaux qui portent préjudice aux communautés. Dans certaines régions, la consommation de drogues accélère la propagation des maladies infectieuses comme le VIH et l'hépatite : « Nous constatons de plus en plus fréquemment des actes de violence, des conflits et des activités terroristes alimentés par le trafic de drogue et le crime organisé » (*id.* 9). La violence ou les menaces de violence par des cellules du crime organisé sont une menace importante pour la sécurité publique (SCRC, 2008). Les activités du crime organisé liées

aux drogues engendrent un sentiment général d'insécurité dans les communautés et ont des répercussions importantes sur les populations et sur la société dans son ensemble. À la différence des autres activités criminelles, les activités liées aux drogues nourrissent la violence et peuvent entraîner des actes de violence entre les groupes pour le contrôle du territoire. Les infractions contre les biens, les agressions et les homicides font partie des répercussions socioéconomiques liées au commerce de drogues. La consommation de drogues a également de nombreux effets néfastes sur la santé, entre autres la propagation de maladies infectieuses, la toxicomanie, les problèmes de développement prénatal et les risques de santé publique attribuables au déversement illégal de sous-produits toxiques provenant de la fabrication de drogues, notamment de la méthamphétamine (*id.*).

La violence se retrouve, dans une certaine mesure, à chaque étape de l'industrie, de l'étape de production à celle de la vente (Reuter et coll., 2004). À l'étape de la production, des actes de violence peuvent être perpétrés pour créer des environnements politiques favorables à la production de drogues, pour réglementer la concurrence entre les producteurs et contraindre des populations à la production et à la transformation de drogues.

Tableau 6.1 Les coûts sociaux liés au commerce de la drogue

	STABILITÉ SOCIALE ET FORMATION DE CAPITAL HUMAIN ET SOCIAL	CROISSANCE ÉCONOMIQUE	STABILITÉ POLITIQUE	
<b>CONSOMMATION</b>	Coûts de santé publique plus élevés	Résultats scolaires/ rendement professionnel moins satisfaisants	La main-d'œuvre moins bien formée et moins instruite	Possibles situations de violence et de désordre public
<b>PRODUCTION</b>	Modeste	Possibles situations de violence et de désordre public	« Malédiction des ressources », revenus plus élevés	Tensions dans les relations internationales
<b>TRAFIC</b>	Population plus dépendante aux drogues	Constitution de réseaux criminels ou corruption	Réduction des investissements étrangers	Violence pour motifs politiques, désordre public

Source : MacCoun et Reuter (2001).

Au Canada, la préoccupation première est le lien entre les drogues, le crime organisé et les actes de violence. Une étude du gouvernement fédéral sur le crime organisé révèle que le commerce de la drogue a une incidence importante sur les Canadiens, mais aussi des répercussions socioéconomiques à long terme et entraîne des actes de violence considérables (Bureau de la vérificatrice générale du Canada, 2001). Ces répercussions ont été observées dans divers contextes. D'une part, les coûts économiques, notamment ceux associés aux soins de santé (le VIH/sida et l'hépatite, à titre d'exemple), à la perte de productivité, aux infractions contre les biens et à l'application des lois, dépasseraient les cinq milliards de dollars par année (*id.*). D'autre part, la toxicomanie constitue l'un des sept facteurs qui contribuent au comportement criminel. Près des deux tiers des délinquants admis dans les établissements correctionnels fédéraux sont aux prises avec un problème de toxicomanie. Environ 53 pour cent des délinquants participent à des programmes pour toxicomanes pendant qu'ils purgent leur peine. (Rehm et coll., 2006).

Il semblerait que le nombre d'homicides attribuables à la drogue soit en baisse. En effet, selon Statistique Canada (2009), 28 homicides liés aux activités illégales de la victime, comme le trafic de la drogue et la prostitution, ont été enregistrés en 2008; il y en avait eu 58 en 2007. Toutefois, globalement, les infractions liées aux drogues ont augmenté entre 2009 et 2010, principalement celles liées à la consommation de cannabis (graphique 6.4) (*id.*). L'accroissement global du taux d'infractions relatives aux drogues peut être attribué en partie à l'augmentation du nombre de jeunes de 12 à 17 ans à qui l'on a imputé une telle infraction (graphique 6.5). En 2007, les jeunes de 16 et 17 ans figuraient parmi les personnes qui présentaient les taux les plus élevés d'infractions relatives aux drogues (*id.*). Même

si le taux d'adultes inculpés d'une infraction relative aux drogues a aussi progressé au cours de la dernière décennie, la hausse était beaucoup moins marquée que celle qui s'appliquait aux jeunes.

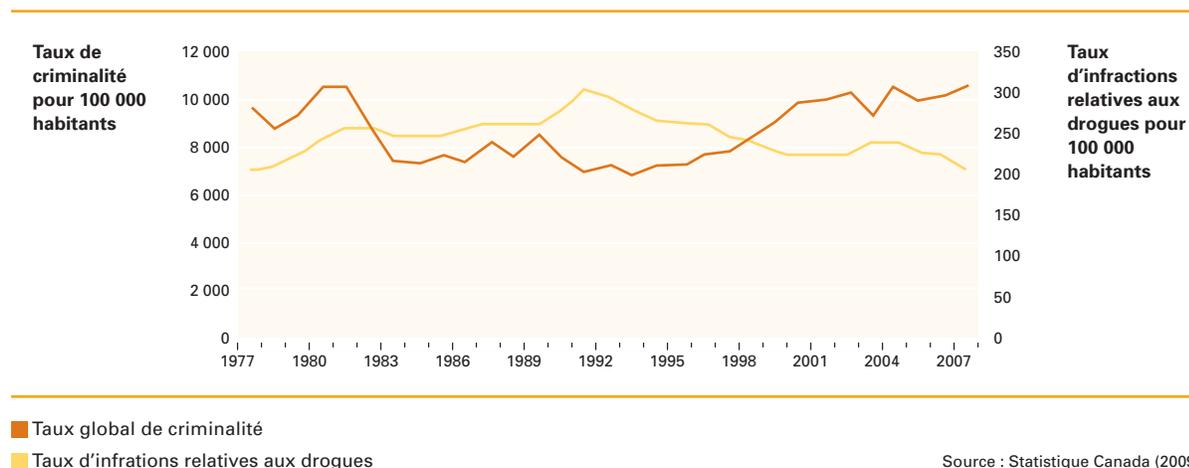
Les jeunes sont très vulnérables à la drogue. Ils peuvent être — et ils sont souvent — impliqués dans des activités liées à la production, à l'exportation, au trafic et à l'achat de drogues (Richter-White, 2003). En intégrant les organisations criminelles, les jeunes ont facilement accès à ces substances illicites et en consomment davantage (Adlaf et coll., 1995). Les populations à risque, telles que les consommateurs de drogues injectées, les jeunes de la rue, les itinérants du centre-ville et les populations autochtones (Métis, Inuit et les jeunes autochtones vivant hors réserve) subissent les préjudices les plus directs (Riley, 1998).

### La production illégale de drogues au Canada

La production de drogues fait partie d'un système illégal complexe et très rentable qui implique d'innombrables pays du monde entier. Le Canada est l'un des nombreux pays producteurs et est devenu un lieu de fabrication de premier plan pour le cannabis, la méthamphétamine et la MDMA<sup>20</sup>. Le gouvernement fédéral canadien estime que les revenus de drogues représentent entre 7 et 10 milliards de dollars canadiens par an. Dans son Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD) de 2009, le gouvernement du Canada a signalé que le taux de consommation de drogues a diminué au cours des cinq dernières années, diminution surtout

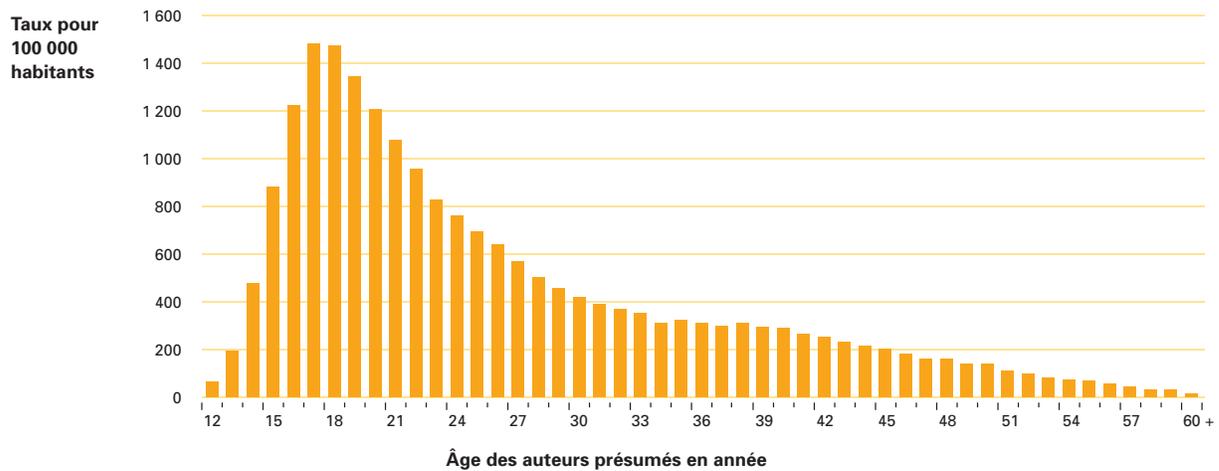
20 Cette étude de cas met principalement l'accent sur la production de cannabis et de méthamphétamine.

Graphique 6.4 Taux de criminalité et d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada, de 1977 à 2007



### Graphique 6.5 Auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada, selon l'âge de l'auteur présumé, 2007

Remarque : Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans ainsi que ceux dont l'âge était inconnu de la police.



Source : Statistique Canada (2009).

attribuée à la réduction du taux de consommation de cannabis dans l'année écoulée. Toutefois, le Canada demeure très actif dans le monde dans le domaine de la production et de l'exportation de méthamphétamine et de cannabis, avec un taux de production constant ou en légère augmentation par rapport aux années précédentes (GRC, 2010). Pour ces raisons, le Canada a encore d'importants défis à relever, car les profits découlant du marché canadien des drogues continuent de stimuler la plupart des groupes du crime organisé du pays. Ces groupes continueront de changer et d'adapter leurs méthodes de production et de distribution en fonction des pressions et des activités des institutions responsables de l'application des lois (*id.*).

## La production de drogues

Il semblerait que la production de drogues au Canada demeure élevée malgré la baisse du taux de consommation. L'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues indique qu'en 2009, il y a eu une diminution du taux de consommation de cannabis par tous les groupes de répondants (hommes, femmes, jeunes, adultes) par rapport à 2008, année pendant laquelle seuls les taux de consommation chez les hommes et les adultes avaient diminué. Toutefois, les résultats de l'enquête montrent clairement que le taux de consommation des jeunes (26,3 %) est encore plus élevé que celui des adultes (7,6 %). Alors que les taux de possession et de trafic de cannabis sont plus faibles depuis quelques années qu'ils ne l'étaient pendant les années 1970, les infractions liées à la production de cannabis ont progressé considérablement. Cette hausse peut être attribuée en partie à l'existence d'installations

de culture de la marijuana (GRC, 2010), c'est-à-dire des installations à l'intérieur ou à l'extérieur où sont cultivés illégalement des plants de marijuana. Non seulement ces types d'installations ont été liés à des crimes violents, mais ils peuvent aussi entraîner des risques d'accident, des problèmes de santé et des pertes financières pour les membres de la collectivité.

### Encadré 6.4 Les coûts liés aux drogues (Bureau du vérificateur général 2001, Rehm et coll., 2006)

Le Canada dépense 2,3 milliards de dollars canadiens dans la mise en application des lois (police, tribunaux et services correctionnels) et 1,1 milliard de dollars en soins de santé directs chaque année pour faire la lutte aux drogues.

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies estime que l'abus de drogues coûte 22,8 milliards de dollars canadiens par an, soit 725 \$ par Canadien.

À Vancouver, on estime que 70 % des activités criminelles sont associées aux drogues. Environ 63 % des délinquants sous responsabilité fédérale ont des problèmes de toxicomanie.

Les coûts les plus importants pour le SCC sont ceux de l'incarcération. Pour 17 % des délinquants (soit 3 400 personnes), l'infraction la plus grave est liée aux drogues. Selon le SCC, environ 7 % des délinquants sous sa responsabilité sont associés au crime organisé.

Les autorités estiment que la production annuelle de marijuana au Canada varie entre 1 399 et 3 498 tonnes environ (gouvernement des États-Unis et du Canada, 2008). La production de cannabis demeure prédominante au Québec, en Ontario, et en Colombie-Britannique, province connaissant depuis 2003 une diminution importante des installations de culture en raison de la multiplication des activités de répression et des partenariats efficaces établis entre des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (Statistique Canada, 2009). En fait, en 2009, le cannabis produit au Canada était encore la drogue la plus saisie (au niveau de la fréquence et des quantités) au pays, et en 2008, près de la moitié des saisies de résine de cannabis effectuées dans les Amériques ont été réalisées par le Canada (899 kg) (GRC, 2010). Il est intéressant de noter que la quantité de cannabis produite au Canada a tendance à surpasser la demande nationale (2009–2010). Le Canada demeure un pays source de cannabis à forte teneur destinée au marché américain des drogues. Le cannabis produit en sol canadien se retrouve principalement sur les marchés de Chicago, Los Angeles, San Diego, New York, Detroit et Seattle (gouvernements des États-Unis et du Canada, 2008).

L'augmentation marquée de la consommation, du trafic et de la production de méthamphétamine se fait sentir partout au Canada. Cette tendance existe surtout depuis 2003, depuis que les organisations criminelles s'intéressent de plus en plus au commerce de la méthamphétamine. En août 2005, le gouvernement canadien a répondu à ces préoccupations en reclassifiant la méthamphétamine de l'annexe III à l'annexe I de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS). La méthamphétamine est maintenant considérée comme une substance présentant une menace plus grande et sa production, sa possession et son trafic sont passibles de peines plus importantes (gouvernements des États-Unis et du Canada, 2008).

La méthamphétamine est fabriquée dans des laboratoires clandestins dont les capacités de production varient. La grande accessibilité de la méthamphétamine s'est maintenue au Canada en 2009, ce qui indique que la production continue était suffisante pour satisfaire à la demande intérieure et mondiale, en particulier le Japon et l'Australie. Cette situation est attribuable au fait que la méthamphétamine continue d'être l'un des STA les plus recherchés dans le monde (GRC, 2010). En même temps, l'afflux aux États-Unis de méthamphétamine produite au Canada demeure limité, entre autres parce que les saisies ont augmentées. On estime que 97 % des méthamphétamines saisies au Canada sont issues de laboratoires en sol canadien (gouvernements des États-Unis et du Canada, 2008). Toutefois, au cours des dernières années, le nombre de saisies de laboratoires de méthamphétamine a

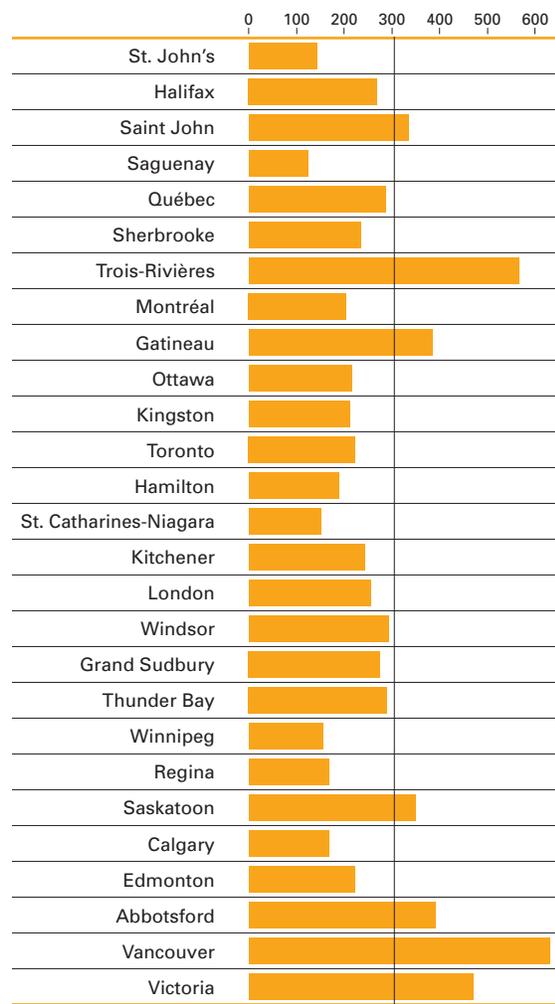
poursuivi sa baisse. En dépit de cette diminution, le nombre de « superlaboratoires »<sup>21</sup> situés à l'ouest et à l'est du Canada a augmenté de façon spectaculaire.

La majorité des laboratoires démantelés au Canada se trouvaient en secteur urbain, surtout dans la région de Vancouver, du Grand Toronto et de Montréal (graphique 6.6). Par contre, les superlaboratoires permettant de produire certaines drogues synthétiques, comme la méthamphétamine, en grandes quantités ont été découverts par la police en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec (SCRC, 2008). Les bandes de motards criminels se livrent depuis longtemps à la production et au trafic de méthamphétamine, mais des groupes indépendants du crime organisé

21 Les laboratoires clandestins capables de produire dix livres de méthamphétamine en vingt-quatre heures.

**Graphique 6.6 Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada, selon la région métropolitaine de recensement, 2007**

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada (2009).

CANADA = 305

sont également actifs dans tout le pays (*id.*). Dans la région du Québec, ils se spécialisent dans la production de comprimés de méthamphétamine pour les marchés locaux et extérieurs. Dans l'ouest du Canada, les gangs de rue autochtones poursuivent le trafic de méthamphétamines, tant en milieu urbain, que dans leurs communautés, et les réseaux criminels de souche asiatique sont de plus en plus impliqués dans ce commerce, principalement en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Les groupes criminels organisés au Canada exploitent aussi les propriétés de la méthamphétamine pouvant entraîner une dépendance pour commercialiser d'autres substances synthétiques (gouvernements des États-Unis et du Canada, 2008). Depuis 2003, la méthamphétamine, tout comme d'autres substances, est devenue un ingrédient secondaire des comprimés d'ecstasy produits dans les laboratoires clandestins au pays. De 2004 à 2006, les autorités ont constaté que les trafiquants ajoutaient de la méthamphétamine à d'autres drogues, comme la cocaïne, la marijuana et l'héroïne, que ce soit pour réduire les coûts ou accélérer la dépendance. Toutefois, malgré une augmentation manifeste, les infractions de cette catégorie ne représentaient que 14 % de toutes les infractions relatives aux drogues en 2007 (GRC, 2010).

#### Encadré 6.5 La participation du Canada dans des groupes internationaux de lutte contre le trafic de drogues

Sur le plan international, le Canada collabore avec plusieurs organisations multilatérales, notamment l'ONUDC, la Commission des stupéfiants (Commission on Narcotic Drugs, CND), la Commission des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP) et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (Comisión Interamericana Contra el Abuso de Drogas, CICAD).

#### Les actions du gouvernement du Canada

Les études indiquent que, de façon générale, le Canada a adopté la même démarche que les États-Unis à l'égard du commerce international de la drogue, et a consacré plus de ressources au traitement qu'à l'application des lois (Leduc et Lee, 2003). La Stratégie nationale antidrogue du Canada, lancée en 1987 et reconduite en 1992 et 1998, met l'accent sur la réduction de la demande et sur la mise en place de programmes de traitement plus efficace quant à la consommation abusive d'alcool, de médicaments et de drogues illicites.

#### Encadré 6.6 Les drogues : Le rôle du gouvernement fédéral (Bureau du vérificateur général du Canada, 2001)

Le gouvernement fédéral n'a pas fixé d'objectifs clairs.

- Recommandation : pour atteindre les résultats souhaités dans tout programme, le gouvernement doit fixer des objectifs clairs et réalistes.

Les rapports ministériels manquent d'informations au sujet des résultats ; les statistiques policières doivent être améliorées ; le Canada ne sait pas s'il gère convenablement le dossier des drogues.

- Recommandation : le gouvernement devrait fournir une information plus complète et plus à jour sur la nature, l'étendue et les conséquences du problème des drogues au Canada. Il devrait aussi produire des renseignements sur le rendement en ce qui concerne les coûts, les attentes et les résultats, et présenter des rapports détaillés au Parlement et aux Canadiens sur la mesure dans laquelle le Canada lutte efficacement contre le problème des drogues.

Une direction et une coordination efficace sont essentielles.

- Recommandation : mettre en œuvre une structure de coordination efficace, établir des objectifs communs et une stratégie commune ; réagir rapidement aux nouveaux problèmes ; veiller à ce que les attentes sur le plan du rendement collectif soient énoncées clairement ; faire en sorte que le rendement soit mesuré et fasse l'objet de rapports ; communiquer de l'information complète sur le rendement, et recommander des modifications qui débordent les frontières ministérielles.

Établir un équilibre entre les objectifs de restriction de l'offre de drogues et de réduction de la demande.

- Recommandation : atteindre cet équilibre signifie qu'il faut intégrer le travail de tous les acteurs impliqués dans l'application des lois, le contrôle, la prévention, le traitement et la réadaptation, ainsi que dans la réduction des méfaits.

Le Canada est signataire d'un certain nombre d'instruments internationaux, dont la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention sur les substances psychotropes de 1971. En 1990, peu de temps après avoir ratifié la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, le Canada a entrepris une révision en profondeur de sa législation sur les drogues et les narcotiques. Après plusieurs tentatives infructueuses, le gouvernement du Canada a finalement adopté le projet de loi C-8 : *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le 20 juin 1996. Le projet de loi C-8 faisait partie de la Stratégie canadienne antidrogue et visait à « instaurer un cadre souple permettant de réglementer l'importation, la production, l'exportation, la distribution et l'utilisation de substances qui agissent sur le comportement psychique » (Leduc et Lee, 2003). En décembre 2001, le gouvernement du Canada a adopté le projet de loi C-24 : *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi)*. Présenté comme un projet de loi antigang musclé, le projet de loi C-24 visait à mieux outiller les forces policières pour combattre les groupes criminels organisés (*id.*).

En 2001, le Bureau du vérificateur général a publié un rapport sur le rôle du gouvernement fédéral dans la résolution des problèmes de drogue au Canada. Ce rapport révèle des failles majeures dans la stratégie gouvernementale actuelle et passée et formule des recommandations pour une amélioration de l'information, de la communication et du leadership. En réponse à ce rapport et dans le but de redoubler d'efforts pour réduire la production et le trafic de drogue au Canada, le gouvernement a mis en œuvre, en 2007, une Stratégie nationale antidrogue globale, dirigée par le ministère de la Justice du Canada, afin de diminuer l'offre et la demande de drogues en mettant l'accent sur les mesures visant à décourager la consommation de drogues chez les jeunes. La Stratégie se concentre sur trois aspects prioritaires : la lutte contre la production et les réseaux de distribution de drogues; la prévention de leur consommation et la réduction de l'incidence de la consommation; et le traitement et la réinsertion des toxicomanes (Sécurité publique Canada, s.d.a.). Cette Stratégie est également destinée à optimiser la coordination entre les ministères et à renforcer le leadership. D'ailleurs, le ministère de la Sécurité publique du Canada et ses partenaires, notamment la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service correctionnel du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ont commencé à collaborer avec Santé Canada, le ministère de la Justice et les principaux intervenants à ce sujet.

Plusieurs autres initiatives ont été prises pour compléter et renforcer la Stratégie nationale antidrogue, notamment la Stratégie nationale pour la prévention du crime, qui relève du ministère de la Sécurité publique du Canada, axée sur la réduction des facteurs (entre autres la consommation de drogues) qui représentent un risque pour certains enfants et adolescents, et la stratégie de lutte contre les gangs de jeunes, axée sur les mesures de prévention pour éviter que les enfants et les jeunes ne rejoignent un gang de rue et les mesures pour les aider à en sortir. Le 25 août 2009, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de l'Initiative sur les drogues synthétiques, la première stratégie canadienne à cibler une seule catégorie de drogues. Ce programme de la GRC vise à empêcher la production et la distribution de drogues synthétiques au Canada et à réduire l'influence du crime organisé sur le trafic de drogues au pays (Sécurité publique Canada, s.d.a.). Cette Initiative s'attaque à l'industrie des drogues synthétiques sur trois fronts : la répression, la dissuasion et la prévention. Elle a également pour but de faire obstacle au détournement de précurseurs chimiques provenant de sources étrangères et canadiennes.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer environ 102 millions de dollars du financement prévu pour la Stratégie nationale antidrogue afin d'appuyer le Plan d'action en matière d'application de la loi (*id.*). Ce programme permettra de renforcer les capacités des forces policières pour lutter contre les installations de culture de marijuana et les activités de production et de distribution de drogues synthétiques. L'autre initiative est le Cadre national d'action pour réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues et substances au Canada. Cette initiative permet de lier les programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires à des principes, priorités et objectifs communs alors que le ministère de la Sécurité publique du Canada se charge de coordonner le tout sur le plan de la santé, de l'application des lois, de la protection du public et des services correctionnels.

### Les mesures de prévention

La production et le trafic de drogues menacent, de manière importante, le droit des populations à la sécurité et à la protection. Le commerce de la drogue a détruit de nombreuses familles et communautés à travers le monde et a eu des répercussions négatives sur le bien-être socioéconomique de certains citoyens et États. Les gouvernements accordent de plus en plus d'efforts au développement de communautés plus sûres grâce à des stratégies de prévention qui sont un moyen d'assurer la stabilité, la défense et la protection des droits de la personne, mais aussi de s'attaquer aux causes profondes de la production et

de la consommation de drogues. Le Rapport mondial sur les drogues de 2011 (ONUDC, 2011) démontre que des progrès ont été accomplis dans le domaine de la prévention, notamment grâce à la formation professionnelle des familles, aux programmes pour les jeunes et aux programmes de prévention, de traitement et de soin du VIH. Les initiatives de sensibilisation à l'égard des drogues et l'adoption de lois prévoyant des solutions de rechange à l'incarcération ont permis de parachever les mesures prises jusqu'ici. En parallèle, la communauté internationale s'est mobilisée pour adopter des approches plus globales et plus intégrées afin de contrer plus efficacement le fléau mondial de la drogue. Ces mesures sous-tendent des données de plus grandes qualités et de meilleures analyses pour améliorer les politiques et la constitution de partenariats tels que des projets de collaboration régionale, mais aussi la collaboration entre les gouvernements et la société civile pour encourager l'investissement dans le développement, la création d'emplois productifs et une meilleure sécurité.

La prévention est intégrée depuis de nombreuses années dans le programme national de lutte contre la drogue du Canada. Depuis les dernières années, la Stratégie nationale antidrogue est fortement axée sur la prévention. Selon le discours du Trône du mois d'octobre 2007, l'objectif de cette Stratégie est « de contribuer à rendre les collectivités plus sûres et plus saines en concertant ses efforts pour prévenir la consommation de drogues illicites, traiter la dépendance aux drogues et lutter contre la production et la distribution de ces drogues » (cité par le ministère de la Justice du Canada, 2010). Les points importants de cette Stratégie sont, notamment, de promouvoir

et renforcer le recours aux solutions de rechange à l'incarcération en mettant l'accent tout particulièrement sur les jeunes, les Autochtones (hommes et femmes) et les prostitué(e)s de la rue; de faire connaître les tribunaux de traitement de la toxicomanie aux personnes qui œuvrent dans le domaine de la justice pénale et des services médicaux et sociaux, ainsi qu'au grand public et de recueillir des renseignements et des données afin d'encourager les pratiques exemplaires et de persévérer dans l'amélioration des approches

Les résultats de la Stratégie nationale antidrogue n'ayant pas encore été évalués, il est difficile de mesurer leur efficacité. Par contre, sur le plan de la prévention, il apparaît que le Plan d'action en matière de prévention est conçu comme un outil complet. Tout d'abord, la plupart des ministères provinciaux de la Justice ont maintenant le mandat de traiter les questions de prévention de la criminalité, d'éducation et de sensibilisation à l'égard des drogues. Deuxièmement, le plan prévoit des objectifs concertés et communs de prévention comprenant notamment la diffusion d'une campagne publicitaire nationale sur le thème de la prévention de la consommation de drogues chez les jeunes, répartie sur cinq ans, sous la direction de Santé Canada; la sensibilisation du grand public; l'appui des initiatives communautaires; l'engagement des écoles; et l'amélioration des possibilités économiques pour les communautés concernées.

Les résultats prometteurs de certaines pratiques de prévention ont permis de démontrer les avantages de la mise à contribution des communautés. En effet, les interventions ne peuvent être efficaces que si les communautés assument la responsabilité des problèmes de toxicomanie ou de production de

#### Encadré 6.7 La Stratégie nationale antidrogue : Le Plan d'action en matière de prévention (gouvernement du Canada, 2008)

Le plan d'action en matière de prévention vise à prévenir la consommation de drogues illicites chez les jeunes. Il fournira des renseignements aux personnes les plus touchées par la consommation de drogues, notamment les parents, les jeunes, les éducateurs, les forces policières et les collectivités. Il permet :

- De réorienter les stratégies, les programmes et les services communautaires actuels de prévention axés sur les jeunes.
- De présenter des renseignements directement aux parents, aux éducateurs et aux professionnels du domaine de la santé.
- De préparer du matériel scolaire dans le cadre de stratégies de sensibilisation et de prévention visant les étudiants des écoles primaires et secondaires.
- De dissuader les jeunes de consommer des drogues illicites au moyen d'une nouvelle campagne de sensibilisation nationale.
- D'offrir un appui financier aux collectivités afin qu'elles mettent en place des projets pour venir en aide au nombre de plus en plus élevé de jeunes ayant des problèmes de consommation de drogues illicites.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir un financement supplémentaire de 30 millions de dollars sur cinq ans en vue d'appuyer le Plan d'action en matière de prévention. Ce financement appuiera les efforts actuels en matière de prévention.

### Encadré 6.8 Loi sur la sécurité des rues et des communautés (ministère de la Justice du Canada, 2011)

Des peines minimales obligatoires seraient imposées en cas d'infractions graves liées aux drogues si celles-ci relèvent du crime organisé ou prend des jeunes pour cible. Le projet de loi appuie les efforts consentis dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue pour combattre la production et la distribution de drogues illicites et faire échec aux entreprises criminelles en ciblant les fournisseurs de drogue. Aux fins de cette initiative, ces infractions graves en matière de drogue comprendraient la production, le trafic, la possession en vue du trafic, l'importation et exportation ainsi que la possession en vue de l'exportation.

Modifier la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* en vue d'imposer des peines minimales obligatoires pour les infractions précitées lorsqu'il s'agit de drogues de l'annexe I comme l'héroïne, la cocaïne et la méthamphétamine ou de l'annexe II comme la marijuana. En règle générale, la peine minimale obligatoire s'appliquerait en cas de facteur aggravant, notamment là où la production d'une drogue peut présenter un danger pour la sécurité ou la santé. Ajoutons que la peine maximale sanctionnant la production de drogues de l'annexe II comme la marijuana est majorée, passant de 7 à 14 ans.

drogue (ONU-HABITAT, 2004). En outre, l'implication des intervenants de premier plan (autorités locales, services de police, services de santé, ONG, etc.) et des membres de la communauté est d'une importance cruciale pour la prévention de la criminalité.

En raison de leur grande vulnérabilité, les jeunes doivent être mobilisés et se faire entendre davantage. Nous savons par expérience que les approches les plus efficaces sont celles qui ouvrent la voie à leur inclusion plutôt qu'à leur exclusion (CIPC, 2007). Il est communément admis que la promotion de la participation des jeunes à risque dans les stratégies de prévention est un excellent moyen de répondre à leur exclusion sociale et de mettre au point des interventions efficaces. Les jeunes ont une bonne idée de ce dont ils ont besoin et de ce qui peut être fait; ils sont bien placés pour dialoguer avec leurs pairs et essayer de les convaincre, et ils peuvent être d'excellents chercheurs, formateurs, porte-parole ou concepteurs de programmes et de projets (ONU-HABITAT, 2004).

En parallèle, il est primordial d'aborder la question des problèmes socioéconomiques et des inégalités sociales pour que les jeunes aient des perspectives de développement au lieu de s'impliquer dans le trafic de drogue. Par ailleurs, la sensibilisation du public est un outil important qui peut avoir un impact sur la chaîne de l'offre et de la demande. À titre d'exemple, l'OIT et l'OMS encouragent les employeurs publics et privés à s'engager dans la prévention de la toxicomanie.

Pour que la lutte contre la production de drogues au Canada soit efficace, il est essentiel d'employer des mesures d'ensemble fondées sur la prévention. En plus des stratégies gouvernementales, un grand nombre d'initiatives communautaires ont été déployées — et continuent d'être déployées — dans tout le pays. Au cours des dernières années, le ministère

de la Sécurité publique du Canada a investi beaucoup de ressources dans des politiques antigang et antidrogue axées surtout sur la prévention et la participation de la communauté (voir Sécurité publique Canada, s.d.b.). Dans la même optique, les villes ont mis sur pied des stratégies visant à améliorer la coordination entre les projets, à mettre à contribution la communauté, à perfectionner les compétences des travailleurs dans le domaine et à conclure des partenariats entre les divers intervenants. La Stratégie de réduction de la criminalité de la ville de Surrey (le Groupe de travail du maire sur la sécurité publique et la réduction de la criminalité, lancé en 2007), la Coalition de Calgary (en 2005, l'Alberta Health Services) et l'Edmonton Community Drug Strategy (en 2007, l'Edmonton Community Drug Strategy Task Force) en sont quelques exemples.

## Conclusion

Les politiques de lutte contre la production de drogues adoptées au Canada (c'est-à-dire remplacer les stratégies nationales par des initiatives locales) sont davantage axées sur la prévention. Après le récent dépôt du projet de loi C-10, la loi omnibus sur la criminalité (intitulée la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*), nous voyons se profiler d'importants changements dans la législation en matière de production, de trafic et de possession de drogue. En effet, le projet de loi C-10 contient la *Loi sur les peines sanctionnant le crime organisé en matière de drogue* (anciennement le projet de loi S-10) qui impose au crime organisé des peines plus sévères dans les cas de production et de possession de drogue à des fins de trafic. Le projet de loi S-10 contient plusieurs amendements à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, notamment l'imposi-

**Encadré 6.9 Stratégies en milieu urbain (Alberta Health Services, 2005 ; Edmonton Community Drug Strategy Task Force, 2007 ; Mayor's Task Force on Crime Reduction and Public Safety, 2007)**

**Colombie-Britannique :**

La stratégie de réduction de la criminalité de la ville de Surrey consiste à :

- Réduire la criminalité et augmenter la sécurité des collectivités.
- Accroître la participation du public à la réduction de la criminalité.
- Favoriser l'intégration entre les intervenants.
- Être impliqué dans la réduction de la criminalité.
- Accroître la sensibilisation du public à l'égard de la réalité et de la perception de la criminalité.

De la même façon, la ville a mis sur pied la *Community Response to Marijuana Grow Operation: A Guide towards Promising Practices and Responses to Marijuana Grow Operations*, un manuel d'aide destiné aux communautés de la Colombie-Britannique.

**Alberta :**

La Coalition de Calgary a été formée pour lutter contre la culture illégale du cannabis dans la ville. Il s'agit du premier projet communautaire axé sur l'action à voir le jour au Canada (qui vise à prévenir la production de drogues), composée des principaux intervenants représentant le secteur privé, d'organismes de sécurité publique, du secteur législatif/judiciaire, du gouvernement local, et de représentants communautaires. La coalition a mis en place un « comité de surveillance » pour accéder aux propriétés et évaluer l'état des lieux après l'intervention de la police. Elle a également élaboré un programme de formation pour les premiers intervenants et s'est engagée à mener des campagnes de sensibilisation auprès du public.

La Stratégie pour lutter contre le trafic de drogue dans la communauté d'Edmonton (Edmonton Community Drug Strategy) a été mise sur pied en 2004. Elle vise à prévenir et à réduire les conséquences nocives de l'alcool et de la drogue chez les jeunes de 24 ans et moins. Ses objectifs visent entre autres à une meilleure compréhension de la toxicomanie, à mettre en place une structure de leadership pour une action communautaire coordonnée et à développer et mettre en œuvre un plan d'action durable. Elle organise également des ateliers communautaires afin d'améliorer la coordination des projets et met sur pied des partenariats pour l'engagement communautaire. Elle intègre la Coalition pour enrayer la culture de marijuana à Edmonton (Edmonton Stop Marijuana Grow Ops Coalition), qui met l'accent sur l'éducation et sensibilise le public aux installations de culture de marijuana et sur la façon de les signaler; plaide en faveur de changements législatifs et politiques concernant les installations de culture de marijuana; et assure la coordination avec d'autres organismes, partenaires et communautés dans le but de bâtir des ponts.

tion de peines minimales obligatoires pour certaines infractions et l'augmentation de la peine maximale pour d'autres infractions liées aux drogues.

La question des répercussions du projet de loi C-10 et de la *Loi sur les peines sanctionnant le crime organisé en matière de drogue* sur les mesures de prévention a fait l'objet d'un débat animé. D'un côté, certains soutiennent que le projet de loi C-10 favorise une approche répressive et supprime la discrétion judiciaire, et qu'il empêche les juges de tenir compte des facteurs sous-jacents auxquels sont associées les populations à risque. De plus, elles ne contribueront guère à la prévention de la criminalité et de la violence, à la réhabilitation des délinquants ni à l'indemnisation des victimes. D'un autre côté, le gouvernement déclare que ce projet de loi est indispensable pour assurer la sécurité et la protection de

la population partout au Canada, dans le sens qu'il permettra d'améliorer l'efficacité globale du système judiciaire dans la lutte contre le trafic de drogue, par exemple. En outre, le gouvernement affirme que ce projet de loi est un engagement envers les victimes et qu'il veille à ce que les criminels soient tenus responsables de leurs actes. Dans tous les cas, si le projet de loi est adopté, il faudra un certain temps avant de pouvoir constater les éventuels effets et résultats. Par ailleurs, alors que ce projet de loi pourrait avoir un impact significatif sur la production de drogues au Canada, il reste à voir s'il va jouer en faveur ou en défaveur des initiatives de prévention déjà en place partout au pays, entre autres de la Stratégie nationale antidrogue, et si la prévention continuera d'être la pierre angulaire de la politique canadienne en matière de sécurité quotidienne.



Marché de nuit animé à Varanasi, en Inde. Acheteurs et commerçants dans le tohu-bohu de la rue. Mumbai, en Inde, le 27 novembre 2010. © Gary Martin/iStockphoto

**7**

# **SÉCURITÉ DANS LES VILLES :**

**L'Étude mondiale menée  
par le CIPC en 2011**

Mexico est l'une des plus grandes villes du monde.  
Sa population est estimée à 25 millions d'habitants.  
© Andres Balcazar/iStockphoto



# Sécurité dans les villes :

L'Étude mondiale menée par le CIPC en 2011



## Introduction

La demande pour que les décideurs politiques prennent des mesures et adoptent des pratiques fondées sur des données probantes se fait de plus en plus pressante. Il est essentiel d'avoir des données de qualité et utiles pour pouvoir améliorer la qualité de vie des communautés du monde entier, surtout dans les endroits aussi cosmopolites et complexes que dans les villes modernes. La collecte des données est aujourd'hui une priorité pour les gouvernements et les organismes, d'une part parce que les données contribuent au processus décisionnel, mais aussi parce qu'elles permettent d'appuyer et de valider les politiques gouvernementales. Le fait que très peu ou pas d'informations ont été recueillies peut conduire à des choix politiques coûteux et infructueux. Afin de recueillir de façon plus systématique des informations clés concernant le rôle et les actions des autorités locales en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne, le CIPC a lancé en 2011 l'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes. Cette étude, la première en son genre, vise à recueillir des informations vitales sur la sécurité quotidienne et la prévention de la criminalité dans les villes. Les résultats recueillis permettront d'effectuer une analyse comparée des diverses initiatives locales grâce à la création de la première base de données sur la sécurité dans les villes du monde entier. Dans ce chapitre, nous vous présentons pour la première fois quelques-unes des conclusions de cette étude.

## Méthodologie employée et contenu de l'étude

L'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes est un outil conçu pour recueillir des données sur la prévention de la criminalité dans les villes du monde entier. Les personnes sollicitées sont les responsables des politiques de prévention de la criminalité ou de sécurité publique à l'échelle municipale. En ce sens, l'Étude mondiale est une « étude pour les spécialistes », offerte en quatre langues : anglais, espagnol, français et portugais. De plus, pour faciliter l'accessibilité, elle a été conçue pour être consultée et remplie en ligne.

L'étude est divisée en trois grands volets. Le premier volet consiste à compiler les indicateurs socioéconomiques généraux des villes ainsi que les renseignements confidentiels sur le répondant (nom, adresse, lieu de travail, fonction, etc.). Les données relatives au nombre d'habitants, au budget et à la proportion rurale et urbaine de la ville ont également été recueillies, ainsi que la nature des crimes commis et les capacités de la municipalité à faire appliquer la loi. Dans le deuxième volet, nous avons recueilli les données sur les programmes municipaux de prévention de la criminalité (les villes qui n'en ont pas ont dû justifier leur réponse). Ce volet est celui qui contient le plus de matière; il vise à examiner la conception du programme de prévention, sa mise en œuvre par rapport au budget alloué, les partenariats qui ont été conclus, les objectifs, l'implication des différents paliers de gouvernement, le financement, les échanciers, les diagnostics et l'évaluation. L'objectif principal de cette section était de recueillir le plus de détails possible sur le programme de prévention. Enfin, le troisième volet nous a permis d'examiner la perception des répondants à l'égard des problèmes de criminalité, comme l'abus d'alcool, le trafic de drogues, les violences armées et les gangs de rue. Il a également permis de questionner les répondants sur la priorité qu'ils accordent à la sécurité par rapport à d'autres questions comme l'emploi, la santé et l'éducation. La diffusion de cette étude mondiale a été réalisée en appliquant la technique de la boule de neige, c'est-à-dire en s'appuyant sur les vastes réseaux internationaux du CIPC<sup>22</sup>.

Une étude de cette nature comporte inévitablement des limites. Le premier problème potentiel à signaler est celui de la représentativité. En effet, pour pouvoir représenter pleinement la multitude de situations dans le monde, le nombre de répondants devrait être extrêmement élevé. Il y a des milliers de villes dans le monde. Il est clair que même l'enquête la plus ambitieuse ne peut espérer obtenir un ensemble parfaitement représentatif de réponses, encore moins dans les premiers mois d'une étude. Par conséquent,

<sup>22</sup> Le CIPC souhaite exprimer sa profonde gratitude à ses partenaires et amis pour leur soutien dans la diffusion et la promotion de cette étude mondiale.

nous ne prétendons pas que cette étude est représentative de l'ensemble des villes du monde. Nous pensons toutefois qu'elle met à la disposition des décideurs politiques et des chercheurs des informations essentielles sur les tendances et les perspectives en matière de prévention de la criminalité. L'autre obstacle auquel nous avons été confrontés est celui de la langue. En limitant le nombre de langues utilisées pour cette étude, le nombre de répondants a été restreint à certaines régions et à certains groupes linguistiques. La traduction du document dans des langues comme le mandarin, le russe, l'arabe et autres aurait permis de disposer d'un plus grand échantillonnage. Néanmoins, même en tenant compte de ces limites, le nombre de réponses et de pays représentés démontre clairement l'importance que les questions de sécurité, plus particulièrement les questions de prévention de la criminalité, revêtent ces dernières années aux yeux des élus.

Le CIPC reçoit encore des réponses. La date butoir pour cette publication était le 25 octobre 2011; les données présentées ici ne reflètent pas les réponses reçues après cette date. Après le 25 octobre 2011, nous avons entrepris un processus rigoureux de nettoyage des données qui nous a permis de trier les réponses potentiellement « fausses » ou « vides ». Nous entendons par réponses fausses celles qui contiennent des données qui, de toute évidence, sont erronées (par exemple un budget municipal de 1 000 000 000 000 000). Nous entendons par réponses vides les questionnaires sur lesquels le répondant n'a fourni, par exemple, que ses renseignements personnels. Après avoir communiqué, sans succès, avec le répondant pour l'inciter à répondre aux autres questions, les données en question ont été supprimées. Les réponses fausses ou vides représentaient 6 % des réponses.

Tableau 7.1 Réponses par région / par pays

RÉGION	NOMBRE DE PAYS AYANT RÉPONDU	%
Amérique du Sud	10	29 %
Europe occidentale et centrale	9	26 %
Afrique occidentale et centrale	6	18 %
Amérique du Nord	3	9 %
Amérique centrale et Caraïbe	3	9 %
Afrique de l'Est	1	3 %
Afrique du Sud	1	3 %
Asie de l'Est et région Pacifique	1	3 %

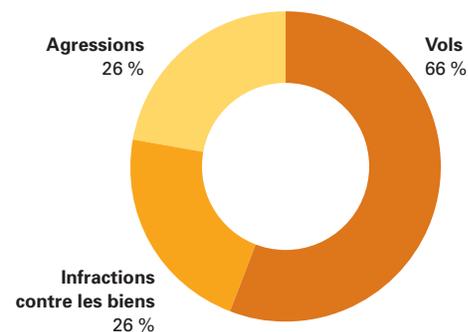
Source : CIPC (2011).

## La fiche signalétique des répondants

En cinq mois, nous avons recueilli un total de 174 réponses complètes. Trente-quatre pays sont représentés, soit 17 % des pays du monde (voir le pourcentage de réponses par région dans le tableau 7.1), ce qui représente un nombre élevé et rend les résultats d'autant plus utiles. La plupart des répondants sont en milieu urbain : 59 % ont déclaré que leur municipalité est située dans un contexte urbain et 37 % dans un contexte mixte. Ces chiffres sont le reflet de l'urbanisation qui prévaut depuis plusieurs dizaines d'années. Comme une majorité de personnes vivent dans les villes, les problèmes auxquels elles sont confrontées sont devenus la thématique centrale en matière de prévention de la criminalité.

Les trois crimes les plus fréquemment rapportés (voir le graphique 7.1) sont les vols, les infractions contre les biens et les agressions. Ces réponses nous donnent une idée de ce sur quoi les politiques de prévention devraient porter. Les municipalités sont, dans une très grande proportion, responsables de leur sécurité publique. Le graphique 7.2 montre que 88 % des répondants prennent en charge, à divers niveaux, les programmes de sécurité publique. Les gouvernements provinciaux continuent d'assumer la responsabilité de la sécurité publique. Il s'agit d'une avancée importante, mais il faut la consolider en veillant à ce que les municipalités disposent de

Graphique 7.1 Crimes les plus rapportés



Source : CIPC (2011).

Graphique 7.2 La sécurité publique fait-elle partie des responsabilités de la municipalité ?



Source : CIPC (2011).

Graphique 7.3 Autres échelons politiques impliqués dans la sécurité publique



Source : CIPC (2011).

ressources suffisantes pour répondre aux menaces de criminalité, surtout lorsque les gouvernements locaux sont confrontés à des menaces importantes, par exemple, à des cellules du crime organisé.

Nous avons remarqué que, dans de nombreux cas, la municipalité n'est pas le seul intervenant responsable des interventions en matière de sécurité publique. Le graphique 7.3 indique les autres intervenants impliqués, notamment le gouvernement national, le gouvernement de la province ou de l'État, qui se partagent presque à égalité la responsabilité.

Les sources de financement des programmes de sécurité publique sont également une question importante, car, dans de nombreux cas, elles sont un indicateur de la manière d'utiliser les budgets. Des priorités politiques divergentes peuvent être source de conflit lorsque le budget est partagé et une surveillance limitée peut également rendre les politiques inefficaces. Le graphique 7.4 montre les principales sources de financement du budget alloué aux programmes locaux de sécurité publique. Nous pouvons constater que la plupart des fonds alloués à ces programmes proviennent du budget municipal (67 %), suivi par une répartition presque égale entre le gouvernement national et provincial, dont le pourcentage est respectivement de 14 % et de 11 %. Les municipalités sont donc, d'un point de vue financier, très impliquées dans la prestation de services fonctionnels de sécurité publique. Les gouvernements provinciaux ont besoin du soutien complet du gouvernement national et des autres paliers de gouvernement pour s'acquitter de cette responsabilité.

Un sujet d'intérêt pour le CIPC est la nécessité de mettre sur pied, localement, des observatoires en lien avec la criminalité et des centres de surveillance. Le CIPC est très impliqué dans ce projet et travaille également à la conception d'une méthodologie pour la certification des observatoires selon des normes internationales de qualité. C'est pour cela que l'étude

Graphique 7.4 Principales sources de financement du budget alloué à la sécurité



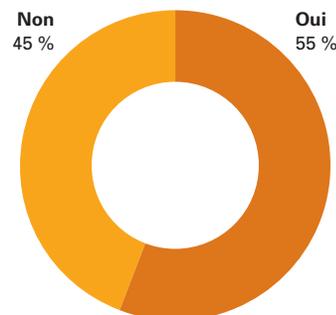
Source : CIPC (2011).

comprenait une question relative à la présence d'observatoires et de centres de surveillance. Les réponses (voir le graphique 7.5) sont encourageantes. En effet, plus de 50 % des répondants ont déclaré que leur municipalité était dotée d'un centre de surveillance ou d'un observatoire. Même si cela signifie que l'effort de collecte des données sur la criminalité sera modeste, nous sommes d'avis que cette tendance positive peut être renforcée à l'avenir comme outil de prévention.

### Les stratégies de prévention de la criminalité dans les villes

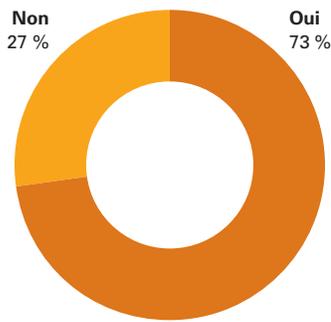
L'objectif principal de l'étude est de colliger des données sur la prévention de la criminalité en milieu urbain. Le graphique 7.6 illustre le pourcentage de municipalités dotées d'une stratégie de prévention de la criminalité ou de sécurité quotidienne. Il est encourageant de voir que près des trois quarts des répondants ont une stratégie de prévention de la criminalité ou de sécurité urbaine dans leur communauté.

Graphique 7.5 Municipalités disposant d'un observatoire en lien avec la criminalité ou la violence en général



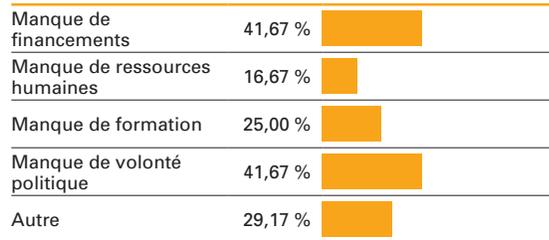
Source : CIPC (2011).

**Graphique 7.6 Municipalités disposant d'une stratégie / politique de prévention de la criminalité ou de sécurité urbaine**



Source : CIPC (2011).

**Graphique 7.7 Raisons pour lesquelles les municipalités n'ont pas de stratégie / politique de prévention de la criminalité ou de sécurité urbaine**



Source : CIPC (2011).

Nous avons demandé aux répondants qui ont coché non à cette question de préciser pourquoi leur municipalité n'avait pas développé une telle stratégie. Le graphique 7.7 illustre leurs réponses. Les raisons les plus citées sont, presque à égalité, la résistance institutionnelle et le manque de soutien financier. En troisième position, nous retrouvons le manque de formation, ce qui met l'accent sur l'importance de renforcer les capacités des intervenants locaux.

Les principaux objectifs des programmes de prévention et de sécurité urbaine sont de répondre, localement, aux besoins de la population (voir le graphique 7.8). Les répondants ont indiqué que le vol est le crime le plus souvent visé par ces programmes. Il est intéressant de noter que les répondants ont également massivement sélectionné les raisons liées à la santé, comme les abus de substances et la sécurité dans les établissements scolaires, ainsi que les populations vulnérables et la sécurité routière. Ces problèmes sont criants dans de nombreuses municipalités, en particulier dans les communautés urbaines. Le crime organisé est souvent sous la responsabilité du gouvernement national, c'est pour cela qu'il ne figure pas parmi les principaux objectifs de ces programmes, ni la traite des personnes d'ailleurs,

**Encadré 7.1 Renforcement des capacités de prévention : l'exemple de la Mauritanie (ONU, 2011)**

Ce programme de l'ONU est mis en œuvre par quatre agences du système des Nations unies : le PNUD, l'UNICEF, l'ONUDC et le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA). Il vise à prévenir les conflits et les tensions intercommunautaires à l'aide des approches multisectorielles intégrées suivantes : le renforcement de la cohésion sociale par la promotion de l'unité nationale et de la citoyenneté, l'élaboration de politiques autorisant une répartition égalitaire des ressources et la mise en place de mécanismes en faveur de la résolution des conflits et du dialogue; le renforcement de la primauté du droit grâce au développement des capacités des différents acteurs dans le domaine de la prévention et de la gestion de conflits. La contribution de l'ONUDC à ce programme vise à appuyer l'établissement de structures favorables à la résolution de conflits, à encourager le dialogue et la médiation sociale et à conjuguer les pratiques traditionnelles à l'utilisation de mécanismes judiciaires et d'organes de prise de décision formels.

même si, comme nous l'avons vu précédemment, ce problème peut être traité localement avec succès grâce à des stratégies de prévention.

La question suivante se rapporte, en toute logique, à la nature des activités de prévention mises en œuvre dans le cadre des programmes de prévention. Les mécanismes de prévention sont nombreux, même si, localement, les autorités accordent souvent priorité aux campagnes de sensibilisation. Viennent ensuite les activités de prévention situationnelle. Nous constatons également dans le graphique 7.9 que les municipalités ont également largement recours aux activités de prévention par le développement social, car les activités favorisant la cohésion sociale et l'instauration d'un climat de confiance sont à leur portée. Nous pouvons citer en exemple le programme mis en œuvre à High Point, en Caroline du Nord, abordé au chapitre 6 sur les défis liés aux drogues dans les pays développés. Il est très important pour la réussite de ces programmes de mettre la communauté à contribution et de solliciter la participation des autres intervenants. Il est très encourageant de constater que près de 94 % des personnes interrogées déclarent avoir conclu des partenariats pour mener à bien leur programme. Dans la plupart des cas (90 %), les services de police sont le premier partenaire. Près de 75 % ont conclu un partenariat avec les établissements scolaires et autres associations de quartier. Ces données traduisent bien le dynamisme accru de

### Graphique 7.8 Domaines visés par la stratégie / politique municipale

**Remarque :** Le pourcentage total n'est pas égal à 100 %, car un programme peut avoir plusieurs objectifs et les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses.

Délinquance juvénile	84,13 %	
Vols (commerciaux ou résidentiels)	74,60 %	
Abus d'alcool ou de drogues	68,25 %	
Sécurité dans les écoles ou collèges	68,25 %	
Populations vulnérables*	61,90 %	
Sécurité routière et transports publics	60,32 %	
Violence familiale	57,14 %	
Gangs de rue	53,97 %	
Violence armée	42,86 %	
Homicides	34,92 %	
Crimes haineux ou racistes	33,33 %	
Crime organisé	25,40 %	
Traite d'êtres humains	23,81 %	
Autre	17,46 %	
Prostitution, commerce du sexe	15,87 %	
Corruption	15,87 %	

\* (personnes âgées, jeunes, enfants, femmes, etc.)

Source : CIPC (2011).

la communauté lorsque les municipalités disposent de politiques de prévention de la criminalité. Il est important de souligner que dans près de 60 % des programmes, des organismes du secteur privé figurent parmi les partenaires. Le CIPC travaille depuis un certain temps déjà à la promotion de ces partenariats; son dernier projet en Colombie est un bon exemple (voir le graphique 7.10 et l'encadré 7.2).

Les divers intervenants peuvent être mobilisés à différentes étapes du programme, c'est-à-dire à l'étape de l'élaboration, de la mise en œuvre ou encore de l'évaluation. Dans notre étude, nous avons demandé aux répondants à quel moment les partenaires entraient en scène. Le graphique 7.11 révèle qu'au moins 80 % des partenaires interviennent à l'étape de l'élaboration et de la mise en œuvre. Ce nombre chute à 50 % à l'étape de l'évaluation. Nous reviendrons un peu plus tard sur cette lacune.

La société civile est l'un des intervenants les plus impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de prévention et de sécurité urbaine. Il est encourageant de constater que les répondants

### Graphique 7.9 Activités préventives menées dans le cadre d'une stratégie / politique de prévention

Campagnes de sensibilisation	82,54 %	
Prévention situationnelle de la criminalité	80,95 %	
Prévention sociale de la criminalité	76,19 %	
Autre	23,81 %	

Source : CIPC (2011).

### Graphique 7.10 Partenaires

Services de police	89,83 %	
Services éducatifs et conseils	76,27 %	
Associations de voisinage scolaires	74,58 %	
Secteur privé	57,63 %	
Autres entités municipales	45,76 %	
Services judiciaires	40,68 %	

Source : CIPC (2011).

### Graphique 7.11 Étapes d'implication des partenaires

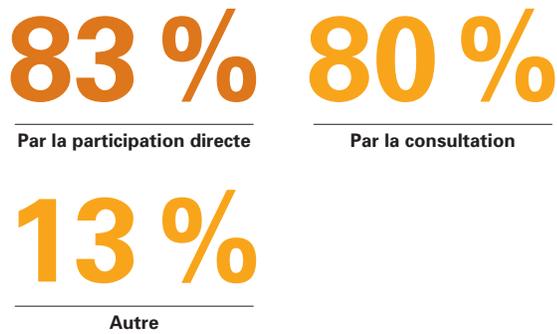
Définition de la stratégie	84,75 %	
Mise en œuvre	81,36 %	
Évaluation	50,85 %	
Autre	6,78 %	

Source : CIPC (2011).

semblent avoir franchi ce grand pas en avant. En effet, bien qu'ils n'aient pas tous répondu à cette question directement, ils ont été nombreux à citer la participation de la société civile. Par conséquent, il faut examiner les chiffres avec prudence, car il se peut qu'ils ne regroupent que les répondants qui ont déjà appelé à la collaboration de la société civile dans leurs programmes et stratégies, ce qui vient fausser la réponse quant à son taux de participation élevé. Quoiqu'il en soit, il est important de souligner que la société civile participe activement à toutes les étapes, et le graphique 7.12 démontre à quel point elle est associée à la stratégie municipale.

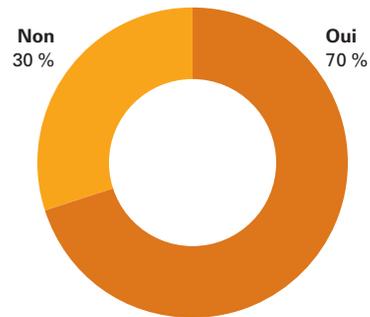
Il est extrêmement important de connaître les problèmes auxquels les populations sont confrontées et les municipalités utilisent divers outils pour identifier les besoins les plus pressants, comme les diagnostics de sécurité. Les communautés sont encouragées à utiliser ces outils afin de produire des données

Graphique 7.12 Comment la société civile est-elle associée à la stratégie / politique municipale ?



Source : CIPC (2011).

Graphique 7.13 La municipalité a-t-elle procédé à un diagnostic ou à une évaluation des questions de sécurité sur son territoire ?



Source : CIPC (2011).

probantes et solides quant à leurs besoins et à mieux informer les décideurs politiques lorsque vient le moment d'élaborer les programmes de prévention. Le graphique 7.13 indique le pourcentage des répondants qui utilisent un diagnostic de sécurité : 70 % d'entre eux ont déjà, à un certain moment, utilisé un outil de diagnostic. Ce pourcentage très élevé traduit l'intérêt des municipalités à mieux comprendre localement la nécessité de produire des données fiables sur lesquelles doivent reposer les décisions concernant la communauté. Ce qui nous amène à la question des sources des données. De nombreuses localités

n'ont pas accès à des données fiables. Trop souvent, les autorités doivent prendre des décisions sans vraiment connaître les enjeux locaux. Cette façon de procéder a ses limites quand on sait à quel point il est important d'avoir en mains des renseignements fiables pour documenter les programmes et dresser la liste des priorités. Dans notre étude, nous avons demandé aux répondants d'indiquer les sources les plus courantes de données (voir le graphique 7.14). Sans surprise, la majorité des données sont de sources policières. Les statistiques judiciaires arrivent en deuxième position, suivies de près par les enquêtes

#### Encadré 7.2 Les partenariats public-privé : L'expérience du CIPC à Bogota, en Colombie

L'approche du CIPC réside dans la mobilisation de plusieurs intervenants provenant de différents secteurs (administrations nationales et locales, société civile, secteur privé, médias, etc.) dans le but d'élaborer des stratégies, dans lesquelles chaque intervenant apporte son expertise et son expérience pour contribuer à la prévention de la criminalité. Depuis quelques années le CIPC a établi des partenariats public-privé afin que la collaboration puisse avoir un effet positif sur la réduction de la criminalité, liée non seulement aux entreprises, mais aussi à la communauté dans son ensemble.

En 2011, le CIPC a établi un partenariat avec la Chambre de Commerce de Bogota et la Banque mondiale afin d'élaborer un guide pour favoriser le partenariat public-privé en matière de sécurité communautaire et de prévention de la violence. Le secteur privé est bien positionné pour contribuer de manière positive au bien-être et à la sécurité des communautés. Les milieux des affaires et des entreprises ont des actifs et possèdent une expertise qui peut contribuer de manière significative à la prévention de la criminalité (par exemple la gestion de projets et des compétences en marketing, l'influence des médias, de la créativité et de l'innovation, l'accès aux technologies et aux ressources, etc.).

Grâce à ce guide, le CIPC, la Chambre de Commerce et la Banque mondiale, cherchent à inspirer et à encourager le secteur privé à s'impliquer dans des projets de prévention de la criminalité et de la violence dont les communautés pourront bénéficier. Ce document présente une vue d'ensemble de la façon dont les entreprises, qui sont de plus en plus préoccupées par l'amélioration des conditions sociales et de vie (responsabilité sociale d'entreprise) prennent des initiatives visant à créer des collectivités plus sûres. Cet ouvrage contient de nombreux exemples de pratiques mises en œuvre dans différentes régions (Amériques, Afrique, Asie, Océanie, etc.) où le secteur privé participe à des projets en matière de prévention de la criminalité et de la violence. En outre, le guide explique, étape par étape, comment les entreprises et les sociétés concernées par la sécurité des collectivités peuvent s'impliquer dans des initiatives de prévention de la criminalité.

**Graphique 7.14 Données utilisées pour évaluer et identifier les problèmes de criminalité dans les municipalités**

Statistiques des services de police	95,45 %	
Statistiques du système de justice pénale	65,91 %	
Sondage sur la victimisation et/ou sondage de la population	61,36 %	
Formulaires de déclaration volontaire	40,91 %	
Données provenant des établissements de santé	43,18 %	
Données provenant des organismes de services sociaux	54,55 %	
Données provenant des institutions	45,45 %	
Données provenant des services de transport	22,73 %	
Other	15,91 %	

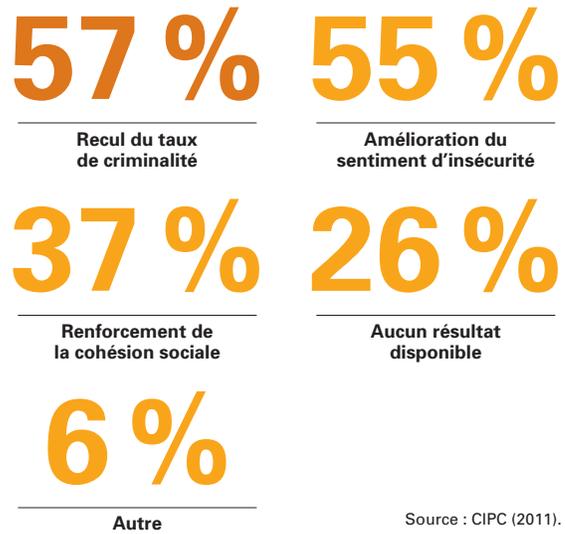
Source : CIPC (2011).

de victimisation. Les répondants consultent également, mais dans une moindre mesure, les données émanant des services sociaux et d'autres organismes.

Les résultats confirment la réussite ou l'échec de toute politique, et la prévention de la criminalité n'y fait pas exception. Nous avons demandé aux répondants de dresser la liste des retombées de leur politique. Le graphique 7.15 indique que la plupart des initiatives ont donné des résultats positifs et ont permis de réduire la criminalité. La diminution du sentiment d'insécurité a également été citée comme l'une des principales répercussions des politiques de prévention, suivie de près par le renforcement de la cohésion sociale. En revanche, près de 25 % des programmes ne mentionnent aucun résultat pour le moment. Il est possible que les réponses à cette question aient été un peu trop optimistes. Elles permettent par contre de renforcer le principe selon lequel la prévention de la criminalité peut être une réussite et peut effectivement, à long terme, réduire le taux de criminalité et le sentiment d'insécurité.

Si l'on se fie aux résultats présentés dans ce chapitre, il semblerait que la situation en matière de prévention de la criminalité soit très bonne et que les politiques de sécurité urbaine soient très efficaces. La majorité des répondants ont en effet mis en place des stratégies qui ont produit des résultats et qui démontrent que le taux de criminalité, la peur du crime et le sentiment d'insécurité affichent effectivement un recul. Toutefois, il faut ajouter une autre composante pour mesurer réellement la réussite d'une stratégie : la vérification et l'évaluation des résultats, des politiques et des programmes. Les résultats de l'étude à cet égard sont un peu moins encourageants. Dans

**Graphique 7.15 Résultats à ce jour de la stratégie / politique de prévention de la criminalité dans les municipalités**



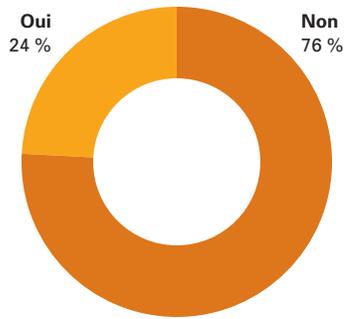
l'ensemble, les mesures de vérification et d'évaluation ne sont pas très répandues (voir le graphique 7.16). En effet, près de 74 % des programmes ne font pas l'objet d'une vérification indépendante. Des résultats semblables se dégagent lorsque l'on examine les réponses à la question de l'évaluation (voir le graphique 7.17) : plus de 60 % des stratégies ne sont pas évaluées, ce qui remet en question les résultats revendiqués pour la plupart des programmes et des stratégies actuellement en vigueur et qui représentent une lacune importante à laquelle nous devons nous efforcer de remédier à l'avenir.

### La perception des municipalités

Dans la dernière partie de l'étude, nous avons demandé aux municipalités de répondre à un certain nombre de questions sur ce qu'elles perçoivent comme étant les problèmes les plus importants dans leur ville. Le graphique 7.18 démontre que les problèmes de santé sont ceux qui préoccupent le plus les autorités, suivis de très près par les problèmes de sécurité publique. En effet, la différence entre les deux réponses est seulement de 1,2 %, ce qui correspond à peu près à la marge d'erreur. Ces deux données sont suivies par l'élimination de la pauvreté, l'éducation, et l'emploi. À la lumière de ces résultats, nous pouvons clairement conclure que la sécurité est devenue une priorité pour de nombreuses municipalités.

L'étude a également cherché à évaluer la perception des municipalités à l'égard de la violence armée (voir le graphique 7.19). Les résultats révèlent qu'un pourcentage important des répondants est préoccupé par cette question : 14 % affirment qu'il s'agit d'un

Graphique 7.16 Les résultats sont-ils vérifiés de façon indépendante ?

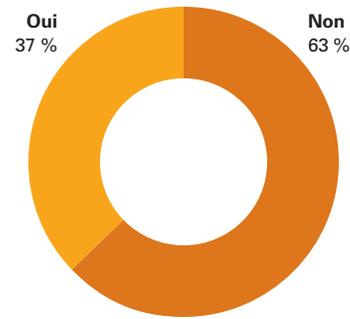


Source : CIPC (2011).

très gros problème. Si l'on additionne le nombre de municipalités qui ont attribué une note entre 6 et 10 (c'est-à-dire que la violence armée constitue un problème assez important à très important), cela représente 40 % des réponses. La violence armée est donc une source importante de préoccupation pour 40 % des communautés, ce qui peut avoir de graves conséquences sur les politiques futures tout comme sur la perception locale des armes à feu.

Comme l'indique le graphique 7.20, des tendances semblables peuvent être observées sur la question de l'abus d'alcool. En effet, 62 % des répondants ont attribué une note entre 6 et 10 (c'est-à-dire que l'abus d'alcool constitue un problème assez important à très important).

Graphique 7.17 La stratégie / politique de prévention de la criminalité a-t-elle été évaluée ?



Source : CIPC (2011).

Le trafic de drogues est également un problème qui revêt une importance croissante dans le monde entier. Comme le démontre le chapitre 6, ce problème ne touche plus uniquement les pays en voie de développement; il s'agit d'un problème de plus en plus répandu dans tous les pays du monde. En effet, un peu plus de 60 % des répondants ont attribué une note entre 6 et 10. Une fois de plus, la majorité des répondants sont préoccupés par les conséquences du trafic de drogues dans les centres urbains.

La dernière analyse porte sur les gangs de rue. Ceux-ci semblent également être une source d'inquiétude prioritaire. Comme nous pouvons le voir dans le graphique 7.22, les municipalités sont hautement préoccupées par ce problème.

Graphique 7.18 Facteurs importants pour que la ville soit un endroit où il fait bon vivre

Évaluation : Les répondants ont classé les éléments proposés de 1 à 5, par ordre d'importance (1 étant le plus important et 5 le moins important).

**3,63**

Santé

**3,10**

Stratégie de prévention de la criminalité / sécurité publique

**2,86**

Éradication de la pauvreté

**2,79**

Éducation

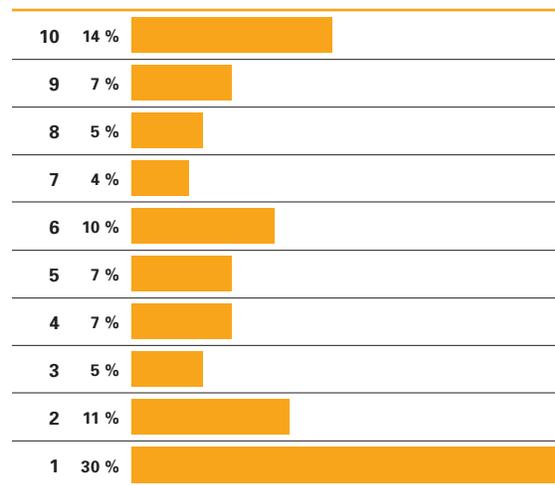
**2,42**

Emploi / économie

Source : CIPC (2011).

Graphique 7.19 La violence armée est-elle perçue comme un problème dans les municipalités ?

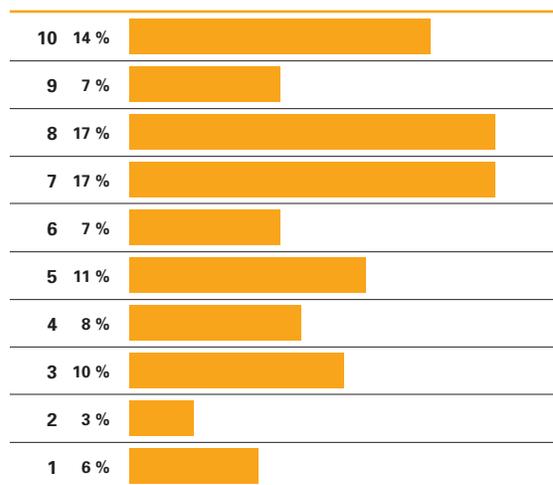
Évaluation : 0 : pas du tout un problème; 10 : très gros problème.



Source : CIPC (2011).

### Graphique 7.20 L'abus d'alcool est-il perçu comme un problème dans les municipalités ?

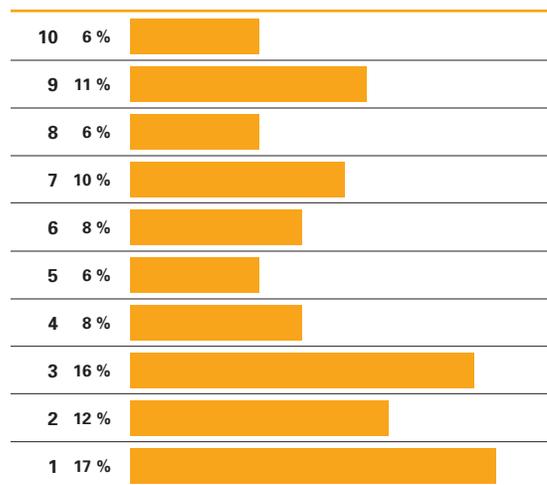
Évaluation : 0 : pas du tout un problème;  
10 : très gros problème.



Source : CIPC (2011).

### Graphique 7.22 Les gangs de rue sont-ils perçus comme un problème dans les municipalités ?

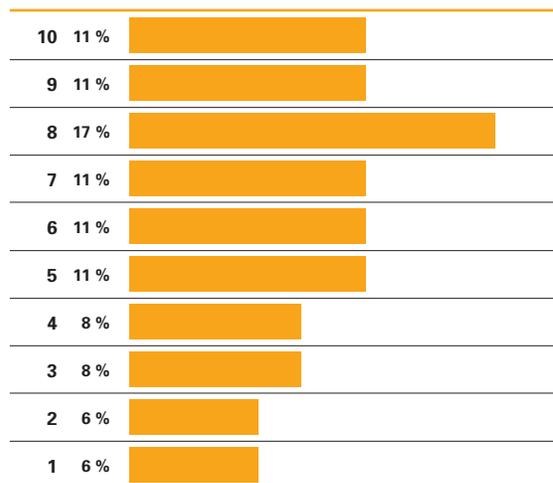
Évaluation : 0 : pas du tout un problème;  
10 : très gros problème.



Source : CIPC (2011).

### Graphique 7.21 Le trafic de drogues est-il perçu comme un problème dans les municipalités ?

Évaluation : 0 : pas du tout un problème;  
10 : très gros problème.



Source : CIPC (2011).

## Conclusion

Les premiers résultats de notre Étude mondiale sur la sécurité dans les villes sont à la fois prometteurs et encore insuffisants dans certains domaines qui méritent d'être améliorés. L'étude révèle qu'un nombre important de programmes de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine ont été mis en œuvre, ainsi qu'une grande variété de stratégies impliquant des intervenants nationaux de divers échelons, qui cherchent d'ailleurs à attirer d'autres acteurs, notamment des organismes du secteur privé. Malgré ces bonnes nouvelles, il manque tout de même des résultats sur le plan de la diversité des stratégies. Nous constatons un recours exagéré aux campagnes de sensibilisation, alors que des stratégies tout aussi efficaces, comme la formation professionnelle ou l'intervention directe auprès des victimes potentielles et des délinquants, suscitent un intérêt moins marqué. Cependant, il est encourageant de voir que les activités de consultation augmentent et que les communautés prennent de plus en plus souvent part au processus décisionnel. De plus, nous remarquons une nette amélioration de la collecte de données au moyen de mécanismes de suivi et d'observatoires, à laquelle vient s'ajouter la consultation d'autres sources dans le but de mieux définir les stratégies. Tout cela donne des résultats très prometteurs pour la réduction de la criminalité et l'aménagement d'un milieu urbain plus sûr.

Malgré tout, les conclusions de notre étude démontrent une lacune importante sur le plan de la vérification et de l'évaluation des programmes de prévention et des stratégies. La question est grave et tous les intervenants concernés doivent y travailler.

### Encadré 7.3 L'avenir de l'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes

Il reste encore beaucoup de données à analyser. En effet, cette étude est à la fois un outil et une source d'information à long terme. Dans un avenir proche, le CIPC sera en mesure de présenter des analyses par région et par pays. À mesure que d'autres données nous parviendront, nous publierons de nouveaux volets de l'étude et rendrons l'information accessible. Ces nouvelles données nous permettront également d'effectuer des analyses plus nuancées.

L'évaluation est aussi importante que la mise à contribution des communautés pour la réussite à long terme des politiques, mais seulement 25 % environ des programmes font l'objet d'une vérification ou d'une évaluation indépendante. Il est clair que ce point doit être pris en compte à l'avenir. L'évaluation et la révision des politiques font partie intégrante du processus de prévention de la criminalité et doivent, dans la mesure du possible, comprendre les trois composantes suivantes :

1. Vérification de la bonne mise en œuvre des politiques et des programmes, et du respect des objectifs fixés.
2. Vérification des retombées immédiates des projets, à la fois attendues et inattendues.
3. Vérification des retombées à long terme et de l'impact de ces programmes.

Il est possible d'accomplir cette étape dans le cadre d'une évaluation du rendement, qui est en soi une façon d'identifier les facteurs pouvant avoir une incidence sur la réussite d'un programme dans le but d'influencer les décideurs politiques et de les pousser à adopter de meilleures pratiques. Ceci n'est possible qu'au moyen de données et d'indicateurs de rendement à long terme et à court terme, et seulement lorsque l'on est en mesure d'évaluer la responsabilité financière des programmes ainsi que la clarté de leur définition et de leurs objectifs. De nombreux pays ont fait des progrès d'intégration de mesures de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne dans les grands courants politiques, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour que l'évaluation fasse formellement partie intégrante de ce processus.

Cette étude démontre clairement que les gangs de rue, la violence armée, le trafic et l'abus de substances en général sont des préoccupations importantes pour les villes. Les intervenants doivent en tenir compte lors de la mise en place des stratégies de sécurité urbaine, car les problèmes peuvent être beaucoup plus complexes que ceux auxquels les communautés sont confrontées habituellement. La violence armée est un bon exemple, car elle est une importante source d'inquiétude pour les répondants et sous-entend la conclusion de partenariats solides à l'échelle nationale et internationale, ainsi que la mobilisation concertée de l'ensemble des membres de la communauté. Un rebond est possible si de nouvelles stratégies de prévention sont définies pour lutter contre ce problème, et les organismes de prévention doivent s'y employer au plus vite.

# Conclusions finales

La prévention de la criminalité est devenue l'un des objectifs centraux de la politique en matière de criminalité. Au cours des dix dernières années et depuis la publication des principes directeurs des Nations unies, de nombreux progrès ont été accomplis afin d'intégrer la prévention de la criminalité dans les politiques fondées sur des données probantes. Aujourd'hui, toutes les autorités gouvernementales — tous paliers confondus — et tous les organismes travaillent auprès des communautés et entreprennent des initiatives de prévention. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour généraliser ces activités. Dans l'édition de 2012 de son Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne, le CIPC examine plusieurs points importants qui peuvent aider les intervenants à atteindre ces objectifs. Cette troisième édition du Rapport international traite de quatre thèmes très distincts de grand intérêt pour la communauté internationale.

Le premier sujet abordé est celui de la traite et de l'exploitation des êtres humains, question prioritaire pour les gouvernements et les organismes gouvernementaux. Nous présentons également la manière dont l'attention internationale a contribué à l'adoption d'un grand nombre de lois relatives à la traite des êtres humains, et comment celles-ci se traduisent — lentement — en plans d'action nationaux. À ce chapitre, nous présentons deux études de cas qui permettent de mettre en relief le rôle important que jouent les mesures de prévention dans les plans d'action, et les progrès réalisés sur le terrain. La communauté internationale s'est mobilisée rapidement pour répondre à ce problème, comme en témoigne le nombre de gouvernements qui ont adopté des plans d'action nationaux au cours des dix dernières années. Toutefois, compte tenu de son envergure mondiale, la criminalité demeure une préoccupation et un défi. Il est important de souligner également les liens entre la traite des personnes et leur exploitation. On dénombre au moins douze millions d'« esclaves des temps modernes » dans le monde, nombre d'entre eux sont victimes de traite. Les deux phénomènes sont étroitement liés et doivent donc être traités ensemble de manière holistique. La prévention grâce à l'éducation, au développement et aux investissements peut aboutir à des changements positifs sur les deux

fronts, auxquels peuvent s'arrimer des programmes de prévention ciblés à court terme, destinés aux personnes à risque.

Le Rapport se penche également sur la richesse d'expériences dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la sécurité quotidienne dans les quartiers informels. Aujourd'hui, plus que jamais, de plus en plus de personnes vivent dans les villes, les gouvernements et les communautés sont confrontés à des défis importants pour rendre ces quartiers et leurs alentours sécuritaires. Les problèmes sont nombreux et plusieurs approches ont donné de bons résultats. Il est important de souligner ici que la mise à contribution de la communauté et la conclusion de partenariats multisectoriels sont des facteurs prépondérants pour la réussite des initiatives liées à la sécurité sur le terrain, en particulier dans les communautés qui affichent un taux élevé de dissidence et de criminalité. L'étalement de l'urbanisation dans le monde vient nous rappeler à quel point il est important d'aborder les questions de criminalité et de sécurité qu'un milliard de personnes vivent au quotidien.

Dans ce Rapport, nous avons également analysé deux enjeux très récents dans le domaine de la prévention de la criminalité : le contexte post-conflit et post-catastrophe et la production de drogues dans les pays développés. Nous savons que les lendemains d'une catastrophe naturelle comme un tremblement de terre ou un tsunami sont des périodes très sensibles, et que les taux de criminalité (pour certains actes criminels) ont tendance à augmenter dans ces situations. Les États faibles peuvent être dépassés par les besoins de leur peuple; les États plus forts peuvent également avoir des difficultés à répondre aux situations d'urgence. Mis à part la perte tragique de vies et la détérioration des conditions de vie après une catastrophe, les efforts de reconstruction sont l'occasion de rebâtir des communautés plus sûres et plus saines. L'ajout de mesures de prévention de la criminalité comme principes directeurs des interventions de reconstruction et d'urgence peuvent avoir, et ont, d'ailleurs, comme cela s'est vu au Chili, des répercussions positives sur les communautés affectées.

Dans le même ordre d'idée, les mesures de prévention de la criminalité ont un rôle essentiel à jouer dans les pays qui se relèvent d'un conflit. La sécurité est une fondation essentielle d'une paix durable et le fait d'améliorer la sécurité des communautés impliquées dans le conflit et de celles indirectement touchées par le conflit contribuera à la réussite du processus de paix ou de désarmement. La sécurité est la plus importante fondation sur laquelle reconstruire les institutions de gouvernance, et les mesures développementales de prévention de la criminalité peuvent être un facteur contributif dans ce processus, ainsi que les programmes locaux de sécurité. Les deux contextes post-conflit et post-catastrophe sont des occasions d'ouvrir la voie, grâce à des interventions ciblées, à de nouvelles possibilités de reconstruction de milieux de vie plus sûrs et plus pacifiques et d'instauration d'institutions plus démocratiques.

La production de drogues dans les pays développés a augmenté dans les dernières années, et aujourd'hui nombre de ces pays sont les principaux producteurs de cannabis et de drogues synthétiques comme l'ecstasy et les méthamphétamines. Les communautés de ces pays subissent donc les répercussions d'un marché local de la drogue. Plusieurs initiatives ont démontré que les mesures de prévention peuvent aider à réduire les dommages causés par les drogues. Par exemple, pour ce qui est de la production de méthamphétamines, il sera important d'essayer de restreindre, autant que possible, le marché des produits chimiques précurseurs comme moyen de limiter les capacités de production de ces drogues. Les approches communautaires ont également montré des résultats prometteurs dans le domaine de la prévention de l'apparition (et de l'éradication) de marchés locaux, comme le démontrent les résultats de l'expérience faite à High Point aux États-Unis. En faisant la promotion de l'efficacité collective de la communauté, on serait capables, à l'avenir, de mieux contrer les facteurs de risque. D'autre part, les plans nationaux tels que ceux mis en œuvre en Australie et au Canada sont la preuve qu'il est important d'élaborer des politiques fondées sur des données

probantes et de mettre en place une approche globale pour contrer l'approvisionnement, la demande et les problèmes de santé dérivés du commerce de la drogue.

En dernier lieu, nous vous avons présenté dans cette édition du Rapport les tout premiers résultats de l'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes, un projet d'envergure mené par le CIPC afin de produire des données et des informations sur les programmes de prévention de la criminalité dans le monde. Lancé au début de l'année 2011, ce sondage affiche un très bon taux de réponse. En effet, nous avons reçu près de 200 réponses provenant de trente-quatre pays. De plus, les nouvelles sont encourageantes sur le plan de la généralisation des programmes de prévention de la criminalité, une autre preuve des progrès accomplis récemment à cet égard. De nombreuses villes signalent également qu'elles se sont engagées dans des partenariats avec le secteur public et privé, ainsi qu'avec les communautés locales. Cela dit, il reste beaucoup à faire sur le plan de l'évaluation et de la vérification des résultats du programme. Il faut admettre que l'évaluation est l'une des composantes essentielles de toute stratégie de prévention : pour être couronnées de succès, les initiatives doivent se conformer à de solides procédures d'évaluation scientifiques et fiables. Ainsi, les futurs programmes pourront tirer profit des leçons apprises et les améliorer.

L'édition de 2012 du Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne s'inscrit dans la vision à long terme du CIPC de promouvoir la prévention de la criminalité. Nous espérons sincèrement que, comme par le passé, cette édition du Rapport saura stimuler l'initiative, la créativité et l'imagination de tous les intervenants impliqués, de près ou de loin, dans les politiques de lutte contre la criminalité et qu'il constituera un appel à l'action pour tous ceux et celles qui souhaitent vivre, maintenant et à l'avenir, dans des communautés sécuritaires, cohérentes et saines dans le monde entier.

# Annexe 1

## Membres du Comité éditorial du Rapport international du CIPC

### **Marcelo AEBI**

Professeur de criminologie  
Institut de Criminologie et de Droit Pénal  
Université de Lausanne  
Lausanne, Suisse

### **Kauko AROMAA**

Directeur, European Institute for Crime Prevention  
and Control (HEUNI)  
Président, Scandinavian Research Council for Criminology  
Helsinki, Finlande

### **Elena AZALOA**

Chercheuse  
Centro de Investigaciones y Estudios Superiores  
en Antropología Social  
Mexique

### **Alioune BADIANE**

Directeur régional de l'ONU-Habitat  
pour l'Afrique et les pays arabes  
Nairobi, Kenya

### **Claudio BEATO**

Directeur  
Centro des Estudios de Criminalidade e  
Segurança Pública  
Université fédérale de Minas Gerais  
Belo Horizonte, Brésil

### **Gustavo BELIZ**

Spécialiste de la modernisation de l'État  
Division des États, de la gouvernance et la société civile  
Département du développement durable  
Banque interaméricaine de développement  
Washington, DC, États-Unis

### **Adam CRAWFORD**

Professeur  
École de droit  
Université de Leeds  
Royaume-Uni

### **Benoît DUPONT**

Professeur, École de Criminologie  
Directeur, Centre international de criminologie comparée  
Université de Montréal  
Montréal, Canada

### **Ross HASTINGS**

Professeur de criminologie  
Département de criminologie, Université d'Ottawa  
Directeur adjoint, Institut pour la prévention de la criminalité  
Ottawa, Canada

### **Tim HOPE**

Professeur de criminologie, Chaire de criminologie  
Université de Salford  
Grand Manchester, Royaume-Uni

### **Peter HOMEL**

Analyste senior  
Australian Institute of Criminology  
Canberra, Australie

### **Azzedine RAKKAH**

Directeur de recherches  
Centre d'Études et de Recherches Internationales (CERI)  
Sciences Po Paris  
Paris, France

### **Slawomir REDO**

Retraité de l'Unité justice et intégrité  
Section de la Gouvernance, de la Sécurité et de l'État de droit  
L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
Vienne, Autriche

### **Dennis P. ROSENBAUM**

Directeur et professeur de justice pénale  
Département de justice pénale  
Université de l'Illinois  
Chicago, États-Unis

### **Benjamin R. SANTA MARIA**

Spécialiste de la modernisation de l'État  
Banque interaméricaine de développement  
Port d'Espagne, Trinidad-et-Tobago

### **Michael TONRY**

Professeur en droit et politique publique  
Université de Minnesota  
États-Unis

### **Elrena VAN DER SPUY**

Professeure associée  
Centre de criminologie  
Département de droit public, Faculté de droit  
Université du Cap  
Afrique du Sud

### **Carlos J. VILALTA**

Professeur associé  
Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE)  
Mexique

### **Jennifer WOOD**

Professeure associée  
Département de justice pénale  
Université de Temple  
Philadelphie, États-Unis

### **Anne WYVEKENS**

Chargée de Recherche  
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)  
Centre d'études et de recherches de sciences  
administratives et politiques (CERSA)  
Paris, France

# Annexe 2

## Liste des auteurs des contributions

**Anna ALVAZZI DEL FRATE**

Directrice de recherche  
Small Arms Survey  
Suisse

**Piera BARZANÒ**

Office des Nations unies pour les drogues et le crime  
Autriche

**Jennifer BECKER**

Gestionnaire du programme de protection  
et d'autonomisation des femmes  
International Rescue Committee  
Rumbek, Sud-Soudan

**Vincenzo CASTELLI**

Directeur de projets  
Onlus Nova Consorzio per l'innovazione sociale  
Italie

**Yvon DANDURAND**

Associé principal  
Centre international pour la réforme du droit pénal  
et la politique de justice pénale  
Canada

**Leticia PEÑA**

Professeure et chercheure  
Université autonome de Ciudad Juárez  
Mexique

**Jennifer Erin SALAHUB**

Chercheure principale et chef d'équipe au sein  
du groupe de recherche sur les états fragiles  
et touchés par un conflit  
Institut Nord-Sud  
Canada

## Annexe 3

### Étude mondiale sur la sécurité dans les villes



### **Participez à la première étude mondiale menée par le CIPC ([www.crime-prevention.intl.org](http://www.crime-prevention.intl.org)) sur les stratégies municipales en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne!**

La sécurité urbaine est un sujet de plus en plus important pour les villes du monde entier. Afin de dresser un panorama international des stratégies développées en matière de sécurité, nous vous demandons de remplir ce questionnaire. En y répondant, vous prendrez part à la première analyse comparée sur les initiatives locales de prévention de la criminalité à travers le monde!

Construit autour de six thématiques, ce questionnaire collecte des informations sur les actions et le niveau d'engagement de votre municipalité/ ville en matière de prévention de la criminalité. Il vous faudra environ 30 minutes pour le compléter.

Lors de l'envoi du questionnaire, n'hésitez pas à nous transmettre également vos questions ou commentaires. Toutes les informations permettant d'identifier la

municipalité (telles que son nom) seront strictement anonymes et ne seront utilisées que par le CIPC. Toute utilisation potentielle de données nominales seront soumises à l'approbation de la municipalité et ne seront en aucun cas divulguées. Seules les données anonymes pourront être partagées avec nos partenaires à des fins de recherche. Veuillez noter qu'il est possible que nous vous contactions après avoir reçu votre questionnaire.

Si vous préférez compléter ce questionnaire par le biais d'Internet, rendez vous à l'adresse suivante : <http://www.surveymonkey.com/s/etudemondialesurlasecuritedanslesvilles>

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. S'il vous plaît, veuillez-nous le retourner par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Centre international pour la prévention de la criminalité  
465, rue Saint-Jean, bureau 803  
Montréal (Québec) H2Y 2R6 CANADA  
T +1.514.288.6731 F +1.514.288.8763  
[globalsurvey@crime-prevention-intl.org](mailto:globalsurvey@crime-prevention-intl.org)

## Fiche signalétique du répondant<sup>1</sup>

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom de la municipalité/ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

## Section 1. Indicateurs socio-économiques de la municipalité / ville

1. Quelle est la population totale de votre municipalité/ville?  
\_\_\_\_\_
2. Est-ce que votre municipalité/ville est :  
 Urbaine?  
 Rurale?  
 Mixte?
3. Quel est le budget annuel de votre municipalité?  
(En devise locale)  
\$ \_\_\_\_\_
4. Si disponible, quel est le taux d'homicide par 100 000 habitants dans votre municipalité?  
\_\_\_\_\_
5. Quels sont les 3 crimes les plus rapportés dans votre municipalité?  
 1. \_\_\_\_\_  
 2. \_\_\_\_\_  
 3. \_\_\_\_\_  
 N/D

<sup>1</sup> Ces informations vous sont demandées dans l'éventualité où nous devrions vous contacter afin d'approfondir certaines réponses. Elles ne seront en aucun temps publiées.

## Section 2. Infrastructure de la municipalité / ville

6. Est-ce que la sécurité publique fait partie des responsabilités de la municipalité?  
 OUI  
 NON
7. Quel autre niveau politique est impliqué dans la sécurité publique? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.  
 Gouvernement national<sup>2</sup>  
 Gouvernement provincial<sup>3</sup>  
 Autre (veuillez préciser):  
 \_\_\_\_\_
8. Est-ce que la municipalité a son propre service de sécurité (ex. police municipale, garde municipale, etc.)?  
 OUI :  
 De combien de membres est composé ce service?  
 \_\_\_\_\_  
 NON, passez à la question 10.
9. Est-ce que ce service de sécurité est armé?  
 OUI  
 NON
10. Quel est le budget municipal alloué à la sécurité?  
 \$ \_\_\_\_\_ (En devise locale)
11. Quelle est la principale source de financement pour la mise en œuvre de cette stratégie/politique?  
 Budget municipal  
 Gouvernement national<sup>2</sup>  
 Gouvernement provincial<sup>3</sup>  
 Bailleur de fonds international  
 Autre (veuillez préciser):  
 \_\_\_\_\_
12. Est-ce que votre municipalité/ville a un observatoire<sup>4</sup> en lien avec la criminalité ou la violence en général?  
 OUI : Quel est son nom?  
 \_\_\_\_\_  
 NON

<sup>2</sup> Ceci inclus également le gouvernement fédéral, central ou l'équivalent dans votre pays.

<sup>3</sup> Ceci inclus également le gouvernement d'État, communal, régional, cantonal ou l'équivalent dans votre pays.

<sup>4</sup> Un observatoire de la criminalité réfère aux recherches et à la collecte de données effectuées afin de connaître les tendances de la criminalité sur le territoire de la municipalité dans le but d'influencer les politiques, trouver une réponse aux différents problèmes rencontrés et identifier les problématiques émergentes.

### Section 3. Description de la stratégie / politique de prévention

13. Votre municipalité dispose-t-elle d'une stratégie/ politique en prévention de la criminalité ou en sécurité urbaine?

OUI : À quelle date celle-ci a-t-elle été entérinée (jj/mm/aaaa)?

---

Quelle période de temps cette stratégie couvre-t-elle (en année)?

---

NON : Pourquoi votre municipalité ne développe-t-elle pas une telle stratégie/ politique? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes et *passer à la question 33.*

- Manque de ressources financières/ matérielles
- Manque de ressources humaines
- Manque de formation
- Résistance institutionnelle
- Autre (veuillez préciser) :
- 

14. Quels sont les domaines visés par cette stratégie ou politique municipale? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Vol (dans les commerces ou les résidences)
- Population vulnérable (ainés, jeunes, enfants, femmes, etc.)
- Violences armées
- Homicides
- Violences conjugales
- Délinquance juvénile
- Sécurité routière et transports publics
- Sécurité dans les établissements scolaires
- Corruption
- Abus de substances
- Crime haineux/ racial
- Gangs de rue, bandes de jeunes
- Traite d'Êtres humains
- Autre (veuillez spécifier) :
- 

15. Quels sont les types d'activités de prévention menés dans le cadre de cette stratégie/ politique? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Programme de sensibilisation<sup>5</sup>
- Prévention situationnelle<sup>6</sup>
- Prévention par le développement social<sup>7</sup>
- Autres (veuillez spécifiez) :
- 

16. Existe-t-il, dans votre municipalité, un département, une structure ou un comité spécialement dédié à la mise en œuvre de cette stratégie/ politique?

NON : Quel est le service en charge de cette stratégie/ politique?

---

OUI : Combien d'employés compte-t-il?

---

17. Est-ce que cette stratégie/ politique bénéficie de partenaires?

- OUI (veuillez cocher toutes les réponses pertinentes) :
- Services policiers
- Services judiciaires
- Regroupements et établissements scolaires
- Secteur privé
- Associations de quartier
- Autre structure municipale (veuillez préciser) :
- 

NON, *passer à la question 19*

18. A quelles étapes de votre stratégie/ politique municipale les partenaires sont-ils habituellement associés? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Élaboration
- Mise en œuvre
- Évaluation
- Autre (veuillez préciser) :

<sup>5</sup> Exemples : Programme de sensibilisation sur les drogues, sur la sécurité routière, etc.

<sup>6</sup> Exemples : Système de vidéosurveillance, renforcement de l'aménagement urbain, etc.

<sup>7</sup> Exemples : Initiatives pour promouvoir la cohésion sociale, campagnes pour mettre fin à l'intimidation, initiatives pour soutenir les parents, programmes pour renforcer les compétences des jeunes et des jeunes à risque, etc.

19. Est-ce que la société civile<sup>8</sup> est associée à votre stratégie/politique municipale?

- OUI (veuillez cocher toutes les réponses pertinentes) :
- Consultation
  - Participation directe
  - Autre (veuillez préciser) :
- 

NON

20. Avez-vous procédé à un diagnostic de sécurité<sup>9</sup> sur le territoire de votre municipalité?

- NON,  *passez à la question 23*
- OUI

21. Qui était chargé de mener ce diagnostic?

Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- La municipalité
- Un autre niveau de gouvernement
- Consultant indépendant
- Université (laquelle) :
- 

Autre (veuillez préciser):

---

22. De quelles informations disposez-vous pour évaluer et identifier les problèmes de criminalité dans votre municipalité? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Statistiques policières
- Statistiques judiciaires
- Enquête de victimisation et/ou population
- Questionnaires auto-rapportés
- Données émanant des services de santé
- Données émanant des services sociaux
- Données émanant d'organisations
- Données émanant des services de transport
- Autre (veuillez préciser) :
- 

23. Avez-vous utilisé les nouvelles technologies dans le cadre de la stratégie/politique de prévention de la criminalité?

- NON
- Géocodage de la criminalité
- Vidéosurveillance
- Autre (veuillez préciser) :
- 

<sup>8</sup> La société civile regroupe les organisations lucratives et non lucratives, tout comme les associations de citoyens. Quant au terme « communautés », il peut désigner la population d'un secteur spécifique ou un groupe partageant une identité ou des intérêts communs.

<sup>9</sup> Un diagnostic de sécurité est utilisé pour évaluer les problèmes et défis présents au sein d'une municipalité donnée afin de développer les stratégies les plus appropriées pour diminuer la criminalité et augmenter la sécurité de la population.

## Section 4. Résultats de la stratégie / politique de prévention de la criminalité

24. Quels sont, à ce jour, les résultats de votre stratégie/politique de prévention de la criminalité?

Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Diminution du taux de criminalité
- Diminution du sentiment d'insécurité
- Renforcement de la cohésion sociale
- Aucun résultat disponible pour le moment
- Autres (veuillez préciser) :
- 

25. Qui est en charge du suivi et de la compilation des résultats?

Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.

- Observatoire municipal
- Service de police
- Comité de sécurité publique
- Organisation internationale
- ONG
- Autre (veuillez préciser):
- 

26. Est-ce que les résultats sont vérifiés de façon indépendante?

- NON
- OUI (veuillez cocher toutes les réponses pertinentes) :
- Par une organisation internationale
  - Par un autre niveau de gouvernement
  - Par une autre organisation locale
  - Autre (veuillez préciser) :
- 

27. Est-ce que les résultats sont publics?

- NON
- OUI
- Partiellement

## Section 5. Évaluation de la stratégie / politique de prévention de la criminalité

28. Avez-vous évalué votre stratégie/politique municipale de prévention de la criminalité?

- NON,  *passez à la question 32*
- OUI

29. Quel(s) type(s) d'évaluation a (ont) été mené(s)?  
Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.
- Évaluation d'implantation/processus
  - Évaluation d'impact
  - Évaluation coûts/bénéfices
  - Autre (veuillez préciser) :
- 
30. Qui a réalisé l'évaluation? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.
- La municipalité
  - Une autre instance administrative
  - Une organisation internationale
  - Une université (veuillez préciser) :
- 
- Autre (veuillez préciser) :
- 
31. Les résultats de l'évaluation ont-ils été intégrés aux nouveaux développements de votre stratégie municipale?
- NON, passez à la question 33
  - OUI (de quelle(s) façon(s)?) :  
*prenez la question 33*
- 
32. Pourquoi? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.
- Manque de fonds
  - Manque de ressources techniques
  - Manque d'expertise
  - Manque de temps
  - Pas de nécessité
  - Autre (veuillez préciser) :
- 
- Section 6. Perception en matière de sécurité**
33. Selon vous, quels sont les éléments les plus importants pour faire d'une ville un endroit où il fait bon vivre? Veuillez attribuer à chacun des éléments suivants les chiffres 1 à 5, en ordre d'importance (1 étant le plus important et 5 le moins important).
- \_\_\_\_\_ Emploi / Économie
- \_\_\_\_\_ Santé
- \_\_\_\_\_ Stratégie de prévention de la criminalité / Sécurité publique
- \_\_\_\_\_ Élimination de la pauvreté
- \_\_\_\_\_ Éducation
34. Percevez-vous les violences armées comme un problème dans votre municipalité? (0 : pas du tout un problème; 10 : très gros problème)
- 0     1     2     3     4     5
- 6     7     8     9     10
35. Percevez-vous l'abus d'alcool comme un problème dans votre municipalité? (0 : pas du tout un problème; 10 : très gros problème)
- 0     1     2     3     4     5
- 6     7     8     9     10
36. Percevez-vous le trafic de drogues comme un problème dans votre municipalité? (0 : pas du tout un problème; 10 : très gros problème)
- 0     1     2     3     4     5
- 6     7     8     9     10
37. Percevez-vous les gangs<sup>10</sup> comme un problème dans votre municipalité? (0 : pas du tout un problème; 10 : très gros problème)
- 0     1     2     3     4     5
- 6     7     8     9     10
38. Dans votre municipalité, quels sont les facteurs qui pourraient avoir une influence sur les futurs développements de la ou des stratégie(s)/ politique(s) en prévention? Veuillez cocher toutes les réponses pertinentes.
- Manque de ressources financières / matérielles
  - Manque de ressources humaines
  - Manque de formation
  - Manque de vision à long terme
  - Résistance institutionnelle
  - Difficulté à former des partenariats locaux
  - Difficulté à former des partenariats internationaux
  - Influence des groupes d'intérêt et des groupes de pression
  - Autres (veuillez préciser) :
- 

<sup>10</sup> Le terme gangs réfère aux « gangs de rue », « bandes de jeunes » et « bandes urbaines ».

# Bibliographie

## Ouvrages cités

### Chapitres 1 et 2

#### Introduction et La criminalité et les tendances à surveiller

Aromaa, Kauko. 2007. « Trafficking in Human Beings: Uniform Definitions for Better Measuring and for Effective Counter-Measures. » dans *Measuring Human Trafficking. Complexities and Pitfalls*, édité par Ernesto Savona et Sonia Stefanizzi, 13–26. New York : Springer.

Baker, Bruce. 2002. *Taking the Law into Their Own Hands: Lawless Law Enforces in Africa*. Aldershot : Ashgate.

Bales, Kevin. 2005. *Understanding Global Slavery: A Reader*. Los Angeles, CA : Presses de l'Université de Californie.

Banque mondiale. 2011. *Crime and Violence in Central America: A Development Challenge*. Washington, DC : Banque mondiale.

Bate, Roger. 2008. *Making a Killing: The Deadly Implication of the Counterfeit Drug Trade*. Washington, DC: AEI Press.

Blumstein, Alfred et Joel Wallman. 2000. *The Crime Drop in America*. Cambridge : Presses de l'Université de Cambridge.

Bonfanti, Gabriele et Thierry Wagenknecht. 2010. « Human Factors Reduce Aggression and Fare Evasion. » Genève : Transport public genevois.

Callanan, Valerie J. 2005. *Feeding the Fear of Crime: Crime-Related Media and Support for Three Strikes*. New York : LFB Scholarly Publication.

CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2010. *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*. Montréal : CIPC.

CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2011. *Comparative Report on Types of Interventions Used for Youth at Risk of Joining a Street Gang*. Montréal : CIPC.

Cordner, Gary. 2010. *Reducing Fear of Crime. Strategies for Police*. Washington, DC : Département de la Justice des États-Unis.

CPCJP (Commission des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale). 2011. « Report on the 20th Session. » Vienne : CPCJP.

Dills, Angela, Jeffrey Miron et Garret Summer. 2008. « What Do Economists Know About Crime? » Document de travail 13759. Cambridge, MA : National Bureau of Economic Research.

Eschholz, Sarah. 1998. *Television and Fear of Crime: The Effect of Content on Audience Perceptions*. Cambridge : UMI Dissertation Publishing.

Farall, Stephen D. et Lee Murray. 2008. *Fear of Crime: Critical Voices in an Age of Anxiety*. New York : Taylor & Francis.

Fauran, Blandine. 2011. « Les enjeux de la lutte contre les faux médicaments. » *Cahiers de la sécurité* 15 : 63–72.

Florida, Richard. 2011. « Why Crime is Down in America's Cities. » *The Atlantic*, 13 juillet.

Fukuyama, Francis. 2010. « Transitions to the Rule of Law. » *Journal of Democracy* 21 (1) : 33–44.

Garland, David. 2001. *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago, IL : Presses de l'Université de Chicago.

Graham, Currie, Alexa Delbosc et Sarah Mahmoud. 2010. « Perception and Realities of Personal Safety on Public Transport for Young People in Melbourne. » Melbourne : Institute of Transport Studies, Université Monash.

Harrendorf, Stefan, Heiskanen Markku et Steven Malby. 2010. « International Statistics on Crime and Justice. » Helsinki : Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité.

Harris, Julian, Philip Stevens et Julian Morris. 2009. *Keeping it Real: Combating the Spread of Fake Drugs in Poor Countries*. Washington, DC : International Policy Network.

HSRP (Human Security Report Project). 2010. « Human Security Background. » Vancouver : HSRP.

Johnson, Craig et Tim Forsyth. 2002. « In the Eyes of the State: Negotiating a 'Rights-Based Approach' to Forest Conservation in Thailand. » *World Development* 30 (9) : 1591–605.

Lee, Murray. 2007. *Inventing Fear of Crime: Criminology and the Politics of Anxiety*. Portland, OR : Taylor & Francis.

Levitt, Steven D. 2004. « Understanding Why Crime Fell in the 1990s: Four Factors that Explain the Decline and Six that Do Not. » *Journal of Economic Perspectives* 18 (1) : 163–90.

Loukaitou-Sideris, Anastasia et Camille Fink. 2009. *Addressing Women's Fear of Victimization in Transportation Settings; A Survey of U.S. Transit Agencies*. Los Angeles, CA : Université de Californie.

McDonald, Ziggy. 2002. « Official Crime Statistics: Their Use and Interpretation. » *The Economic Journal* 112 (477) : F85–106.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, France. Sans date. Consulté le 3 janvier 2012, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Transports,1310-.html>.

OMS (Organisation mondiale de la santé). 2006. « General Information on Counterfeit Medicines. » Genève : OMS.

OMS (Organisation mondiale de la santé). 2010a. « Preliminary Draft Survey on National Legislation on Counterfeit Medicines. » Genève : OMS.

OMS (Organisation mondiale de la santé). 2010b. « Report of the Situation of Counterfeit Medicines Based on Data Collection Tool. » Genève : OMS pour l'Afrique et la région de la Méditerranée orientale.

ONU (Organisation des Nations unies). 1945. « Charte des Nations unies. » 26 juin. New York : ONU.

ONU (Organisation des Nations unies). 1948. « Déclaration universelle des droits de l'homme. » 10 décembre. New York : ONU.

ONU (Organisation des Nations unies). 1995. « Orientations pour l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine. » New York : ONU.

ONU (Organisation des Nations unies). 2002. « Principes directeurs de l'Organisation des Nations unies pour la prévention du crime. » New York : ONU.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) et CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2010. *Handbook on the Crime Prevention Guidelines: Making Them Work*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2006a. *Compendium of United Nations Standards and Norms in Crime Prevention and Criminal Justice*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2006b. *Custodial and Non-Custodial Measures: Alternatives to Incarceration*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2010a. « Note. » Document n° E/CN.7/2010/CRP.6-E/CN.15/2010/CRP.1. Vienne : Commission des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale et Commission des stupéfiants, ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2010b. *Rapport mondial sur les drogues 2010*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2011a. *Global Study on Homicide*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2011b. *The 2011 United Nations Survey on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems*. Vienne : ONUDC.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 1994. *UN Human Development Report*. New York : Presses de l'Université d'Oxford.

PSI (Pharmaceutical Security Institute). Sans date. « Counterfeit Situation: Incident Trends. » Consulté le 4 octobre 2011, <http://psi-inc.org/IncidentTrends.cfm>.

Sampson, Robert J. 2006. « Open Doors Don't Invite Criminals: Is Increased Immigration behind the Drop in Crime? » *New York Times*, mars 2011.

SAS (Small Arms Survey). 2010. *Gangs, Groups, and Guns*. Cambridge : Presses de l'Université de Cambridge.

Savona, Ernesto U. et Sonia Stefanizzi. 2007. *Measuring Human Trafficking: Complexities and Pitfalls*. New York : International Scientific and Professional Advisory Council.

Sen, Amartya. 2005. « Human Rights and Capabilities. » *Journal of Human Development* 6 (5) : 151–66.

Skogan, Wesley. 1986. « Fear of Crime and Neighborhood Change. » *Crime and Justice* 8 : 203–29.

Smith, Martha J. 2008. « Addressing the Security Needs of Women Passengers on Public Transport. » *Security Journal* 21 : 117–33.

Tkachuk, Brian et Roy Walmsley. 2001. « World Prison Population: Facts, Trends and Solutions. » Article 15. Helsinki : Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité.

Tsunozaki, Etsuko. 2009. « Experience with Women-Only Transit Cars in Japan. » *Irvine*, du 27 au 30 octobre.

Varese, Federico. 2000. « Pervasive Corruption. » In *Economic Crime in Russia*, édité par Alena Ledeneva et Marina Kurkchyan, 99–111. Londres : Kluwer Law International.

Walmsley, Roy. 2011. *World Prison Population List*. Neuvième édition. Londres : International Centre for Prison Studies.

Welsh, Brandon C. et David P. Farrington. 2009. *Making Public Places Safer: Surveillance and Crime Prevention*. Oxford : Presses de l'Université d'Oxford.

Zhang, T. 2009. « Les coûts de la criminalité au Canada, 2008. » Ottawa : ministère de la Justice du Canada.

### Chapitre 3 La traite et l'exploitation d'êtres humains

Aromaa, Kauko. 2007. « Trafficking in Human Beings: Uniform Definitions for Better Measuring and for Effective Counter-Measures. » dans *Measuring Human Trafficking. Complexities and Pitfalls*, édité par Ernesto Savona et Sonia Stefanizzi, 13–26. New York : Springer.

Aronowitz, Alexis, Gerda Theuermann et Elena Tyurykanova. 2010. « Analysing the Business Model of Trafficking in Human Beings to Better Prevent the Crime. » Vienne : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Aronowitz, Alexis. 2009. *Human Trafficking, Human Misery: The Global Trade in Human Beings*. Westport, CT : Praeger.

Bales, Kevin. 2005. *Understanding Global Slavery: A Reader*. Los Angeles, CA : Université de Californie.

Banque mondiale. 2006. *Rapport sur le développement dans le monde, 2007. Le développement et la prochaine génération*. Washington, DC : Banque mondiale.

CHS Alternativo. Sans date. « En el Perú la Trata de Personas es una Realidad. » Consulté le 12 octobre 2011, <http://www.chsalternativo.org/upload/archivos/Trata%20de%20Personas.pdf>.

- CIRDC (Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice pénale). 2011. « Towards Human Trafficking Prevention: National and International Expert Group Meetings. » Rapport final. Vancouver : CIRDC.
- CNDH (*Comisión Nacional de los Derechos Humanos*). 2009. « Informe Especial Sobre los Casos de Secuestro en Contra de Migrantes. » Mexico : CNDH.
- CSI (Confédération syndicale internationale). 2011. *Living with Economic Insecurity: Women in Precarious Work*. Bruxelles : CSI.
- Dandurand, Yvon et Vivienne Chin. 2011. « Human Security Objectives and the Fight Against Transnational Organized Crime. » In *Human Security, Transnational Crime, and Human Trafficking*, édité par Shiro Okubo et Louise Shelley, 36–56. Londres : Routledge.
- Dandurand, Yvon. 2012. « International Cooperation. » In *Human Trafficking*, édité par John Winterdyk, Philip L. Reichel et Benjamin Perrin. Boca Raton, FL : CRC Press.
- David, Fiona. 2010. *Labour Trafficking*. Canberra : Australian Institute of Criminology.
- Département d'État des États-Unis. 2009. *Trafficking in Persons Report—Peru*. Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Département d'État des États-Unis. 2010. *Trafficking in Persons Report*. Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Département d'État des États-Unis. 2011a. *Trafficking in Persons Report—Ukraine*. Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Département d'État des États-Unis. 2011b. *Trafficking in Persons Report—Peru*. Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Département du Travail des États-Unis. 2006. « Findings on the Worst Forms of Child Labor—Peru. » Washington, DC : Département du Travail des États-Unis.
- Gerasymenko, Ganna. 2011. « Trafficking in Human Beings: The Roots and Realities in Ukraine. » Kiev : Insitute for Demography and Social Studies, National Academy of Sciences of Ukraine.
- Gouvernement du Pérou. 2011. « Plan de Acción Nacional Contra la Trata de Personas 2011–2016. » Lima : Gouvernement du Pérou.
- Hathaway, James C. 2008. « The Human Rights Quagmire of Human Trafficking. » *Virginia Journal of International Law* 49 (1) : 1–59.
- Hughes, Donna M. et Tatiana A. Denisova. 2002. « Trafficking in Women from Ukraine. » Kiev : International Center of US National Institute of Justice and Ukrainian Academy of Legal Sciences.
- Jokinen, Anniina et Minna Viuhko. 2008. *Trafficking for Sexual Exploitation and Organised Procuring in Finland*. Helsinki : Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité.
- Jokinen, Anniina, Natalia Ollus et Kauko Aromaa. 2011. *Trafficking for Forced Labour and Labour Exploitation in Finland, Poland and Estonia*. Helsinki : Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité.
- Joudo Larsen, Jacqueline, Jade Lindley et Judy Putt. 2009. « Trafficking in Persons Monitoring » Rapport de juillet 2007 à décembre 2008. Canberra : Australian Institute of Criminology.
- Kielland, Anne et Ibrahim Sonogo. 2002. « Burkina Faso: Child Labour Migration from Rural Areas. The Magnitude and Determinants. » Washington, DC : Banque mondiale.
- Kiryana, Tetyana et Mariska N. J. van der Linden. 2005. « Trafficking of Migrant Workers from Ukraine: Issues of Labour and Sexual Exploitation. » Document de travail. Genève : Organisation internationale du travail.
- Levchenko, Kateryna. 1999. *Combat of Trafficking in Women for the Purpose of Forced Prostitution in Ukraine*. Vienne : Boltzmann Institute of Human Rights.
- Ministère de la Famille, de la Jeunesse et des Sports de l'Ukraine. 2009. « Status Report on Implementation of the State Programme on Combating Trafficking in Human Beings for the Period until 2010. Results of the 2007–2008 Monitoring. » Kiev : Centre international pour les droits des femmes La Strada Ukraine et ministère de la Famille, de la Jeunesse et des Sports de l'Ukraine.
- Minnesota Advocates for Human Rights. 2000. *Trafficking in Women: Moldova and the Ukraine*. Minneapolis, MN : Minnesota Advocates for Human Rights.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2002. « Perception and Awareness of Trafficking in Women in the Baltic States. » Vilnius : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2007. « Plan Nacional de Acción contra la Trata de Personas 2007–2013 (PNAT). » Lima : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2010. *Le Rapport État de la migration dans le monde 2010*. Genève : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2011a. « Ukraine—Facts and Figures. » Kiev : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2011b. « Peru—Facts and Figures. » Lima : OIM.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2005. *Estimation minimale du travail forcé dans le monde*. Genève : OIT.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2008. « Report on the Regional Workshop for the Preparation of a Network of Trade Union Focal Point in Source and Destination Countries. » Kiev : OIT.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2002a. « Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile. » New York : ONU.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2002b. « Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains : recommandations. » New York : ONU.

- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2005. *Rapport sur les tendances mondiales de la traite des personnes*. Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2006. *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes. Programme mondial contre la traite des êtres humains*. Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2009a. *Rapport mondial sur la traite des personnes. Un déficit d'information sur un crime qui nous déshonore tous*. Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2009b. « *Cadre d'action internationale. Pour l'application du protocole relatif à la traite des personnes.* » Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2010. *La mondialisation de la criminalité : évaluation de la menace posée par le crime organisé international*. Vienne : ONU DC.
- ONU-Habitat. 2007. *Rapport mondial sur les établissements humains, consacré à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité urbaines*. Londres : Earthscan.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2010. *Unprotected Work, Invisible Exploitation: Trafficking for the Purpose of Domestic Servitude*. Vienne : OSCE.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2003. « OSCE Action Plan to Combat Trafficking in Human Beings. » Conseil des ministres, Maastricht, MC.DEC/2/03.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2009. *Rapport mondial sur le développement humain. Lever les barrières : Mobilité et développement humains*. New York : Presses de l'Université d'Oxford.
- Radio Nacional. 2011. « Aprueban Plan Nacional de Acción contra la Trata de Personas 2011-2016 ». 19 octobre.
- Red Peruana contra la Pornografía Infantil. Sans date. « Red Peruana contra la Pornografía Infantil. » Consulté le 9 octobre 2011, <http://www.red.org.pe/rcpi.html>.
- RETA–PNP (*Sistema de Registro y Estadística del Delito de Trata de Personas y Afines*). Sans date. « Statistics. » Consulté le 19 octobre 2011, <http://www.chsalternativo.org/contenido.php?men=L&pad=33&pla=2&sal=2&id=1>.
- Rudd, Jane. 2001. *Trafficking Prevention Efforts in Ukraine: Impact of the Women for the Women Centers on At-Risk Teen and Adult Women*. Washington, DC : Agence américaine pour le développement international.
- Savona, Ernesto U. et Sonia Stefanizzi. 2007. *Measuring Human Trafficking: Complexities and Pitfalls*. New York : Conseil consultatif scientifique et professionnel international.
- Shelley, Louise. 2010. *Human Trafficking: A Global Perspective*. New York : Presses de l'Université de Cambridge.
- Stone, Hannah. 2011. « Peru's Human Traffickers Develop New Tactics. » *InSight*, 16 février.
- UN.GIFT (Initiative mondiale des Nations unies pour combattre la traite des êtres humains). Sans date. « UN.GIFT.HUB. » Consulté le 30 novembre 2010. <http://www.ungift.org/knowledgehub/>.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), USAID (Agence américaine pour le développement international) et British Council. 2005. « Trafficking in Ukraine: an Assessment of Current Responses. » Kiev : USAID.
- UNICRI (Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice). 2006. « Trafficking in Minors for Commercial Sexual Exploitation. » Desk Review. Turin : UNICRI.
- Vermeulen, Gert, Yasmin van Damme et Wendy de Bondt. 2010. *Organised Crime Involvement in Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants*. Antwerpen : Maklu.

#### Chapitre 4 Les quartiers informels

- Alegria, Tito. 2009. *Metrópolis Transfronterizas. Revisión de la Hipótesis y Evidencias de Tijuana, México y San Diego, Estados Unidos*. Mexico : Collège Frontera Norte et Editorial Porrúa.
- Arias, Enrique Desmond. 2004. « Faith in Our Neighbors: Networks and Social Order in Three Brazilian Favelas. » *Politique et société en Amérique latine* 46 (1) : 1–38.
- Arias, Enrique Desmond. 2007. « Routing Conflict: Organized Violence and Clientelism in Rio de Janeiro. » Dans *New Perspective in Political Ethnography*, édité par Javier Auyero et Laura Joseph, 110–34. Amsterdam : Springer Publishers.
- Bjoern, Gabriel. 2007. « Informal Settlements in SEE—A Regional Support Approach. » *Informal Settlements—Real Estate Market Needs Related to Good Land Administration and Planning*. Athènes : Atelier de la commission 3 de la FIG.
- Black, Duncan et Vernon Henderson. 1999. « A Theory of Urban Growth. » *Journal of Political Economy* 107 (2) : 252–84.
- CEE-NU (Commission économique pour l'Europe des Nations unies). 2009. *Self-Made Cities. In Search of Sustainable Solutions for Informal Settlements in the United Nations Economic Commission for Europe Region*. New York et Genève : CEE-NU.
- Cities Alliance. Sans date. « About Slum Upgrading. » Consulté le 2 août 2011, <http://www.citiesalliance.org/ca/About-slum-upgrading>.
- CONAVI (Comisión Nacional de Vivienda). « Housing Statistics 2006. » Mexico : CONAVI.
- Cornejo, Alan. 2011. « Surviving in Juarez: A Political Dimension of Chaos. » Dans *Chihuahua Hoy 2011. Visions of Its History, Economics, Politics and Culture*, édité par Victor Orozco. Mexico : Institut de la culture de l'État de Chihuahua et Université autonome de Ciudad Juárez dans l'État de Chihuahua.
- Direitos Humanos. 2011. « Etapa Social de UPPs Ainda em Marcha Lenta nos Morros. » 3 octobre 2011, [http://www.direitoshumanos.etc.br/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12443:etapa-social-de-upps-anda-em-marcha-lenta-nos-morros-&catid=58:seguranca-publica&Itemid=245](http://www.direitoshumanos.etc.br/index.php?option=com_content&view=article&id=12443:etapa-social-de-upps-anda-em-marcha-lenta-nos-morros-&catid=58:seguranca-publica&Itemid=245).

- Esser, Daniel. 2004. « The City as Arena, Hub and Prey—Patterns of Violence in Kabul and Karachi. » *Environment and Urbanization* 16 (2) : 31–8.
- FGV (Fundação Getúlio Vargas). 2010. « Desigualdade e Favelas Cariocas: A Cidade Partida está se Integrando? » Rio de Janeiro : FGV.
- Fuentes, Cesar et Noah Aron Power. 2004. « Economic Development in Mexico's Northern Border, National Policy for the Development of Local Economic Strategies. » *Araucaria Journal*. Séville : Université de Séville.
- Garau, Pietro, Elliot Sclar et Gabriella Y. Carolini. 2005. *A Home in the City (Task Force: Improving the Lives of Slum Dwellers—Millennium Project)*. Londres : Earthscan.
- Holston, James. 2008. *Insurgent Citizenship: Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*. Princeton, NJ : Presses de l'Université de Princetown.
- Huchzermeyer, Marie et Aly Karam. 2006. *Informal Settlements: A Perpetual Challenge? Le Cap* : Presses de l'Université de Cape Town.
- IBGE (Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística). 2006. « Diretoria de Pesquisas, Coordenação de Contas Nacionais, Produto Interno Bruto dos Municípios. » Brasília : IBGE.
- IBPS (Instituto Brasileiro de Pesquisa Social). 2010. « Pesquisa sobre a Percepção acerca das Unidades de Polícia Pacificadoras. » Rio de Janeiro : IBPS.
- ICESI (Instituto Ciudadano de Estudios Sobre la Inseguridad). 2011. « Análisis de la Séptima Encuesta Nacional sobre Inseguridad. » Cahiers de l'ICESI 9. Mexico : ICESI.
- IETS (Instituto de Estudos do Trabalho e Sociedade). 2001. « Pesquisa Sócio-econômica das Comunidades de Baixa Renda—PSECBR. » Rio de Janeiro : IETS.
- Mayorga, Juan Pablo. 2011. « Juvenile Discrimination as Another fragment of Violence in Ciudad Juarez. » CNN Mexico, 19 octobre.
- Ministère de la Santé, Brésil. 2006. « Base de données DATASUS » Brasília : Département des TI du ministère de la Santé.
- Moreira, Gabriela. 2011. « Rio Alcança Redução Histórica no Número de Homicídios. » *Secretaria de Estado de Segurança Notícia*, 31 janvier.
- Moser, Caroline O. N. 2004. « Urban Violence and Insecurity: An Introductory Roadmap. » *Environment and Urbanization* 16 (2) : 1–16.
- O Globo. 2007. « Um PM é Preso a Cada 25 Horas no Rio. » 6 avril.
- O Globo. 2010a. « Perda de Espaço Motiva Ataques do Tráfico, Dizem Analistas. » 26 novembre.
- O Globo. 2010b. « Iniciativa Privada de Mãos Dadas com UPP. » 25 juin.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2008. *Comblar le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Genève : OMS.
- ONU-DAES (Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies). 2007. *Perspectives de la population mondiale. La révision de 2006*. New York : Division de la population, ONU-DAES.
- ONU-Habitat. 2003. *Le défi des bidonvilles : rapport mondial sur les établissements humains*. New York : ONU-Habitat.
- ONU-Habitat. 2005. « Base de données des indicateurs urbains mondiaux. » New York : Base de données des indicateurs urbains mondiaux, ONU-Habitat.
- ONU-Habitat. 2007a. « Le Plan à moyen terme stratégique et institutionnel d'ONU-Habitat. Réponse pour relever le défi urbain. » New York : ONU-Habitat.
- ONU-Habitat. 2007b. *Rapport mondial sur les établissements humains, 2007, consacré à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité urbaines*. Londres : Earthscan.
- ONU-Habitat. 2008. *État des villes dans le monde 2008/2009 - Villes harmonieuses*. New York : ONU-Habitat.
- Perlman, Janice. 2007. *Favela. Four Decades of Living on the Edge in Rio de Janeiro*. New York : Presses de l'Université d'Oxford.
- Rio on Watch. 2011. « Port Revitalization Targets Brazil's First Favela. » 23 juin.
- Rodgers, Dennis. 2004. « Disembedding the City: Crime, Insecurity and Spatial Organization in Managua, Nicaragua. » *Environment and Urbanization* 16 (2) : 113–24.
- Sanchez, Vicente. 2011. *The Current Mexican Government's Fight against Crime on the Border with the United States*. Mexico : Collège Frontera Norte.
- Sims, David. 2010. *Understanding Cairo. The Logic of a City Out of Control*. New York : Presses de l'Université américaine du Caire.
- UNES (Unidad de Normalización, Evaluación y Seguimiento). 2011. « Plan Estratégico Vecinal para Riberas del Bravo 2011-2015. Una Construcción Colectiva: Riberas: Un Territorio de Paz. » Mexico : UNES.
- VPUU (Prévention de la violence par le réaménagement urbain). Sans date. Consulté les 4, 5 et 20 octobre 2011, <http://www.vpuu.org/index2.php>.

## Chapitre 5 Les zones de post-conflit et de post-catastrophe

Ashdown, Paddy. 2006. « Foreword. » In *Combating Serious Crimes in Postconflict Societies: A Handbook for Policymakers and Practitioners*, édité par Colette Rausch et Elaine Banar, xi-xii. Washington, DC : Presses de l'Institut américain pour la paix.

Baden, Sally. 1997. « Post-Conflict Mozambique: Women's Special Situation, Population Issues and Gender Perspectives to Be Integrated into Skills Training and Employment Promotion. » Genève : OIT.

Baker, Bruce. 2007. « Post-War Policing by Communities in Sierra Leone, Liberia and Rwanda. » *Democracy and Security* 3 (2) : 215–36.

Baker, Bruce. 2009. *Security in Post-Conflict Africa: The Role of Nonstate Policing*. New York : CRC Press.

- Banque mondiale. 2006. « Haiti: Social Resilience and State Fragility in Haiti. A Country Social Analysis. » Washington, DC : Unité de gestion des Caraïbes, Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2011. *Violence in the City. Understanding and Supporting Community Responses to Urban Violence*. Washington, DC : Département du développement social, Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2011b. *Conflict, Security and Development: World Development Report 2011*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Baranyi, Stephen et Jennifer Erin Salahub. 2011. « Police Reform and Democratic Development in Lower-Profile Fragile States. » *Revue canadienne d'études du développement* 32 (1) : 48–63.
- Barslund, Mikkel, John Rand, Finn Tarp et Jacinto Chiconela. 2007. « Understanding Victimization: The Case of Mozambique. » *World Development* 35 (7) : 1237–58.
- Bowah, Caroline et Jennifer Erin Salahub. 2011. « Women's Perspectives on Police Reform in Liberia: Privileging the Voices of Liberian Policewomen and Civil Society. » Dans *African Women on the Thin Blue Line: Gender-Sensitive Police Reform in Liberia and Southern Sudan*, édité par Jennifer Erin Salahub, 11–39. Montréal : Institut Nord-Sud.
- Browne, Marjorie Ann. 2008. *United Nations Peacekeeping: Issues for Congress*. New York : CRS Press.
- CE (Commission européenne). 2010. *Haïti avant le tremblement de terre*. Bruxelles : CE.
- CG-PRM (Comando Geral da Policia da Republica de Moçambique). 1999–2004. « Rapports annuels de 1999 à 2004. » Maputo : CG-PRM.
- Commission of Western Australia. 2006. « Aboriginal Customary Law and the Criminal Justice System. » Perth : Commission of Western Australia.
- Denham, Tara. 2008. *Police Reform and Gender: Gender and Security Reform Toolkit*. Genève : Megan Bastick et Kristin Valasek, DCAF, OSCE/ODIHR, UN-INSTRAW.
- Fearon, James D. 2008. « The Rise of Emergency Relief Aid. » In *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics*, édité par Michael Barnett et Thomas G. Weiss, 49–72. Ithaca, NY : Presses de l'Université de Cornell.
- Fortin, Isabelle et Yves-François Pierre. 2011. « La réforme de la police nationale et la construction démocratique en Haïti. » *Revue canadienne d'études du développement* 32 (1) : 74–5.
- Gouvernement du Chili. 2010. « Manual of Crime Prevention in Reconstruction. » Santiago : Gouvernement du Chili.
- Guha-Sapir, Debby, Femke Vos, Regina Below et Sylvain Ponsérre. 2011. *Annual Disaster Statistical Review 2010: The Numbers and Trends*. Bruxelles : Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes.
- Haeberlin-Lanz, Christina. 1996. « Reintegration of Ex-Combatants in Mozambique: Psychological Aspects: Psychological Profile of Male and Female Demobilized Ex-Combatants Enrolled in Vocational Training Courses of the Project DHO, a Case Study. » Maputo : OIT.
- ICG (International Crisis Group). 2004. « Liberia and Sierra Leone: Rebuilding Failed States. » *Crisis Group Africa Report* 87. Dakar et Bruxelles : ICG.
- ICG (International Crisis Group). 2010. « Haïti : Stabilisation and Reconstruction after the Quakes. » *Latin America/Caribbean Report* 32. Bruxelles : ICG.
- INE (Instituto Nacional de Estatística). 2003. « Estatísticas de Crime e Justiça Moçambique. » Maputo : INE.
- Junne, Gerd et Willemijn Verkoren. 2005. *Postconflict Development: Meeting New Challenges*. Boulder, CO : Lynne Rienner.
- Kolbe, Athéna et Robert Muggah. 2011. « Securing the State: Haiti before and after the Earthquake. » Dans *States of Security*, édité par Small Arms Survey. Genève : SAS.
- Krause, Keith et Oliver Jütersonke. 2005. « Peace, Security and Development in Post-Conflict Environments. » *Security Dialogue* December, Décembre : 447–62.
- Lamb, Guy. 1997. « Demilitarisation and Peacebuilding in Southern Africa: A Survey of the Literature. » *Projet sur la paix et la sécurité au Centre for Conflict Resolution*. Le Cap : Université de Cape Town.
- Lawson, Chappell. 2000. « Mexico's Unfinished Transition: Democratization and Authoritarian Enclaves in Mexico. » *Mexican Studies/Studios Mexicanos* 16 (2) : 267–87.
- Leão, Ana. 2004. *Weapons in Mozambique: Reducing Availability and Demand*. Pretoria : Institut d'études sur la sécurité.
- Maslen, Stuart. 1997. « The Reintegration of War-Affected Youth: The Experience of Mozambique. » Genève : OIT.
- Moser, Caroline et Cathy Mcllwaine. 2001. *Violence in a Post-Conflict Context: Urban Poor Perceptions from Guatemala*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Muggah, Robert. 2009. *Security and Post-Conflict Reconstruction: Dealing with Fighters in the Aftermath of War*. New York : Routledge.
- ONU (Organisation des Nations unies) 2010. « Améliorer la sécurité publique grâce à la prévention de la criminalité et au contrôle des armes à feu dans la région andine. » New York : ONU.
- ONU (Organisation des Nations unies). Sans date. « The UN Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre. » Consulté le 17 octobre, <http://www.unndr.org/whatissddr.php>.
- ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2005. « Why Fighting Crime Can Assist Development in Africa—Rule of Law and Protection of the Most Vulnerable. » Vienne : ONUDC.
- ONU-Habitat. 2007. *Rapport mondial sur les établissements humains, consacré à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité urbaines*. Londres : Earthscan.

- ONUSIDA (Programme commun des Nations unies sur le VIH et le sida). 2008. *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida*. Genève : ONUSIDA.
- Pelling, Mark. 2003. *The Vulnerability of Cities: Natural Disasters and Social Resilience*. Londres : Earthscan.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2010a. *Human Development Report 2010: The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development*. New York : PNUD.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2010b. « Traditional Justice in Afghanistan. » New York : PNUD.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). *Human Development Report 2007/08: Fighting Climate Change: Human Solidarity in a Divided World*. New York : PNUD.
- Rausch, Colette et Elaine Banar. 2006. *Combating Serious Crimes in Postconflict Societies: A Handbook for Policymakers and Practitioners*. Washington, DC : Presses de l'Institut américain pour la paix.
- Salahub, Jennifer Erin. 2011. *African Women on the Thin Blue Line: Gender-Sensitive Police Reform in Liberia and Southern Sudan*. Montréal : Institut Nord-Sud.
- Salomons, Dirk. 2005. « Security: An Absolute Prerequisite. » Dans *Postconflict Development: Meeting New Challenges*, édité par Gerd Junne et Willemijn Verkoren, 19–42. Boulder, CO : Lynne Rienner.
- SAS (Small Arms Survey). 2009. *Firearm-Related Violence in Mozambique*. Genève : SAS.
- Schneider, Sandra K. 2005. « Administrative Breakdowns in the Governmental Response to Hurricane Katrina. » *Public Administration Review* 65 (5) : 515–16.
- Sewonet Abatneh, Abraham et Simon Monoja Lubang. 2011. « Police Reform and State Building in Southern Sudan. » *Revue canadienne d'études du développement* 32 (1) : 94–108.
- Shabangu, Themba. 2010. « A Comparative Inquiry into the Nature of Violence and Crime in Mozambique and South Africa. » Pretoria : Institut pour la démocratie en Afrique du Sud.
- Sobel, Russel et Peter Leeson. 2006. « Government's Response to Hurricane Katrina: A Public Choice Analysis. » *Public Choice*, avril : 55–73.
- Sudan Tribune. 2011. « Cattle Raids Kill at Least 250 in Lakes State in 2011. » 23 décembre.
- UNICRI (Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice). 2003. « Strategic Plan of the Police of the Republic of Mozambique. Results of Surveys on Victimisation and Police Performance. » Turin : UNICRI.
- UNIDIR (Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement). 2002. « Project Coast: Apartheid's Chemical and Biological Warfare Programme. » Genève : UNIDIR.
- Université Vanderbilt. 2011. « Haiti in Distress: The Impact of the 2010 Earthquake on Citizen Lives and Perceptions. » Nashville, TN : Université Vanderbilt.
- USIP (Institut américain pour la paix). « Crime, Politics and Violence in Post-Earthquake Haiti. » Résumé. Washington, DC : USIP.
- Wassara, Samson S. 2007. *Traditional Mechanisms of Conflict Resolution in South Sudan*. Berlin : Fondation Berghof pour le maintien de la paix.

## Chapitre 6

### La production de drogues dans les pays développés

- Adlaf, Edward M., Frank J. Ivis, Reginald G. Smart et Gordon Walsh. 1995. « Ontario Student Drug Use Survey 1977-1995 (OSDUS). » Toronto : Addiction Research Foundation.
- AIC (Australian Institute of Criminology). 2011a. « Drug Use Amongst Police Detainees: Some Comparative Data. » Canberra : AIC.
- AIC (Australian Institute of Criminology). 2011b. « Research in Practice: Increase in Use of Methamphetamine. » Canberra : AIC.
- Alberta Health Services. 2005. « The Calgary Coalition Joining Forces to Fight Grow Operations. » Consulté le 29 octobre 2011. Calgary : Services de santé de l'Alberta.
- Andreas, Peter et Joseph Wallman. 2009. « Illicit Markets and Violence: What is the Relationship? » *Crime, Law and Social Change* 52 (3) : 225–9.
- Bureau du vérificateur général du Canada. 2001. *Illicit Drugs: The Federal Government's Role*. Ottawa : Bureau du vérificateur général du Canada.
- CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2007. « Comparative Approaches to Urban Crime Prevention Focusing on Youth. » Montréal : CIPC.
- Département de la Justice des États-Unis. 2011. « Eastern Pennsylvania Drug and Gang Threat Assessment 2011. Threat Assessment Report. » Washington, DC : National Drug Intelligence Service, National Gang Intelligence Service.
- Edmonton Community Drug Strategy Task Force. 2007. « Seeking a Sustainable Approach: Final Report of the Edmonton Community Drug Strategy Task Force. » Edmonton : Edmonton Community Drug Strategy Task Force.
- EFUS (Forum européen pour la sécurité urbaine). 2011. *La résolution de Vienne*. EFUS, <http://www.efus.eu/en/>.
- Gouvernement de l'Australie. 2011. « National Drug Strategy 2010-2015. » Canberra : Gouvernement de l'Australie.
- Gouvernement des États-Unis et Gouvernement du Canada. 2008. « Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine, 2007. » Washington, DC et Ottawa : Gouvernement des États-Unis et Gouvernement du Canada.
- Gouvernement du Canada. 2008. « Plan d'action en matière de prévention. » Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Gouvernement du Canada. 2009. « Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD). » Ottawa : Santé Canada.
- GRC (Gendarmerie royale du Canada). 2010. « Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2009. » Ottawa : Renseignements criminels, GRC.

- Groupe de travail du maire sur la sécurité publique et la réduction de la criminalité. 2007. « Improving the Quality of Life for Citizens of Surrey: A Problem Solving Approach. City of Surrey Crime Reduction Strategy. » Surrey : Ville de Surrey.
- IDPC (Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues). 2011. « Réponse de l'IDPC au Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDDC. » Londres : IDPC.
- International AIDS Society, ICSDP (International Centre for Science in Drug Policy) et British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS. 2010. *La déclaration de Vienne*. <http://www.viennedeclaration.com/the-declaration/>.
- Kennedy, David M. et Sue-Lin Wong. 2005. « The High Point Drug Market Intervention Strategy. » Washington, DC : Programme pour la prévention et le contrôle de la criminalité du John Jay College of Criminal Justice, Département de la Justice des États-Unis.
- Leduc, Diane et James Lee. 2003. *Illegal Drugs and Drug Trafficking*. Ottawa : Division des affaires politiques et sociales, Gouvernement du Canada.
- MacCoun, Robert J. et Peter Reuter. 2001. *Drug War Heresies: Learning from Other Vices, Times & Places*. Cambridge : Presses de l'Université de Cambridge.
- McKenzie, James F., Robert R. Pinger et Jerome E. Kote. 2011. *An Introduction to Community Health*. Londres : maison d'édition Jones & Bartlett.
- Ministère de la Justice du Canada. 2010. « Stratégie nationale antidrogue. Rapport final. » Ottawa : Division de l'évaluation Bureau de la gestion de la planification stratégique et du rendement, ministère de la Justice du Canada.
- Ministère de la Justice du Canada. 2011. « Fiche d'information : Loi sur la sécurité des rues et des communautés. » Ottawa : ministère de la Justice du Canada.
- O'Dea, Patrick J., Barbara Murphy et Cecilia Balzer. 1995. *Traffic and Illegal Production of Drugs in Rural America*. Arlington, VA : DEA.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). 2010. « Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe. » Lisbonne : OEDT.
- OMS (Organisation mondiale de la santé), ONUDDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) et ONUSIDA (Programme commun des Nations unies sur le VIH et le sida). 2009. *Guide technique pour la définition d'objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida*. Genève : OMS.
- ONUDDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2010. *Rapport mondial sur les drogues 2010*. Vienne : ONUDDC.
- ONUDDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2011. *Rapport mondial sur les drogues 2011*. Vienne : ONUDDC.
- ONU-Habitat. 2004. « Global Campaign on Urban Governance. » Série Dialogue politique: la jeunesse, l'enfance et la gouvernance urbaine – Tome 2. Nairobi : ONU-Habitat.
- Rehm, Jürgen, D. Baliunas, S. Brochu, B. Fischer, W. Gnam, J. Patra, S. Popova, A. Sarnocinska-Hart et B. Taylor en collaboration avec E. Adlaf, M. Recel et E. Single. 2006. *The Costs of Substance Abuse in Canada 2002*. Ottawa : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.
- Reuter, Peter et Victoria Greenfield. 2001. « Measuring Global Drug Markets: How Good Are the Numbers and Why Should We Care about Them? » *World Economics* 2 (4) : 159–73.
- Reuter, Peter, Justin L. Adams, Susan S. Everingham, Robert Klitgaard, J. T. Quinlivan et K. Jack Riley, en collaboration avec Kamil Akramov, Scott Hiromoto et Sergej Mahnovski. 2004. « Mitigating the Effects of Illicit Drugs on Development. Potential Roles for the Banque mondiale. » Document rédigé pour la Banque mondiale.
- Richter-White, Holly. 2003. « Impacts directs et indirects du crime organisé sur les jeunes, à titre de victimes ou de contrevenants. » Ottawa : Sous-direction de la recherche et de l'évaluation. Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, Gendarmerie royale du Canada.
- Riley, Diane. 1998. *Drugs and Drug Policy in Canada: A Brief Review & Commentary*. Ottawa : Fondation canadienne pour une politique sur les drogues.
- Sampson, Robert J., Stephen Raudenbush et Felton Earls. 1997. « Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy. » *Science* 277 (5328) : 918–24.
- Schloenhardt, Andreas. 2007. « The Market for Amphetamine-Type Stimulants and Their Precursors in Oceania. » Research and Public Policy Series 81. Canberra : AIC.
- SCRC (Service canadien de renseignements criminels). 2008. « Sommaire des répercussions socio-économiques du crime organisé au Canada. » Ottawa : SCRC.
- Sécurité publique Canada. S.d.a. Consulté le 28 octobre 2011, <http://www.publicsafety.gc.ca/prg/le/dr-eng.aspx>; <http://www.nationalantidrugstrategy.gc.ca/fund-fin/ps-sp.html>.
- Sécurité publique Canada. S.d.b. Consulté le 19 mars 2012, <http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/ythngng/index-eng.aspx>.
- Statistique Canada. 2009. « Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada » Ottawa : Statistique Canada.
- Tyler, Tom R. et Jeffrey Fagan. 2008. « Legitimacy and Cooperation: Why Do People Help the Police Fight Crime in Their Communities? » *Ohio State Journal of Criminal Law* 6 : 231–75.
- Willis, Kate. Sans date. « Cannabis Supply into and within Australia. » National Cannabis Prevention and Information Centre. Consulté le 18 octobre 2011, <http://ncpic.org.au/ncpic/publications/aic-bulletins/article/cannabis-supply-into-and-within-australia>.

## Chapitre 7

### Sécurité dans les villes : L'Étude mondiale menée par le CIPC en 2011

ONUDDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). Sans date. « Crime Prevention Projects. » Consulté le 30 octobre 2011, <http://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/CrimePreventionProjects.html>.

# Bibliographie

## Autres ouvrages de référence

### Chapitres 1 et 2 Introduction et La criminalité et les tendances à surveiller

Agence belge de développement. Sans date. « Mozambique. » Consulté le 5 août 2011, <http://www.btccb.org/fr/countries/mozambique>.

Alfieri, Andrea, Channing Arndt et Xavier Cirera. 2007. « Distortions to Agricultural Incentives in Mozambique. » Document de travail. Washington, DC : Banque mondiale.

Baden, Sally. 1997. « Post-Conflict Mozambique: Women's Special Situation, Population Issues and Gender Perspectives to Be Integrated into Skills Training and Employment Promotion. » Genève : OIT.

Barclay, Gordon, Cynthia Tavares et Arsalaan Siddique. 2001. « International Comparisons of Criminal Justice Statistics 1999. » *Home Office Statistical Bulletin*, Mai : 1–20.

Calas, Bernard et Mored-Genoud, Eric. Sans date. « Le Mozambique depuis l'indépendance. » Consulté le 4 août 2011, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/mozambique/3-le-mozambique-depuis-l-independance/>.

Chachia, Martinho. 1999. « Records of Weapons Collection and Destruction in Southern Africa: The Mozambican Experience. » *African Security Review* 8 (4) : 62–74.

CIA (Central Intelligence Agency). « The World Factbook. Africa: Mozambique. » Consulté le 8 août 2011, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mz.html#top>.

Cungara, Benedito, Gorka Fagilde, James Garrett, Rafael N. Uaiene et Derek Headey. 2011. « Growth without Change: The Elusiveness of Agricultural and Economic Transformation in Mozambique. » Maputo : Dialogue on Promoting Agricultural Growth in Mozambique.

Encyclopédie Larousse. Sans date. « Mozambique. » Consulté le 8 août 2011, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Mozambique/134265#>.

Farall, Stephen D., Jonathan Jackson et Emily Gray. 2009. *Social Order and the Fear of Crime in Contemporary Times*. Oxford : Presses de l'Université d'Oxford.

Fomicres. Sans date. « History. » Consulté le 8 août 2011, <http://www.fomicres.org/index.html>.

Geffray, Christian. 1990. *La cause des armes au Mozambique*. Paris : KARTHALA.

Hennop, Etienne. 2001. « Operation Rachel 1995-2001. » Publication hors-série. Pretoria : Arms Management Programme, Institute for Security Studies.

Jackson, Jonathan. 2009. « A Psychological Perspective on Vulnerability in the Fear of Crime. » *Psychology Crime and Law* 15 (4) : 365–90.

OMS (Organisation mondiale de la santé). Sans date. « International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (IMPACT). » Consulté le 11 octobre 2011, <http://www.who.int/impact/en/>.

Schwartz, Stephanie. 2008. « The Dynamic Role of Youth in Post-Conflict Reconstruction: Lessons from Mozambique, the Democratic Republic of Congo and Kosovo. » Thèse, Université Wesleyan.

Serrano-Berthet, Rodrigo et Laura Chioda. 2011. « Making Brazilians Safer: Building Evidence about the Decline in Violent Crime. » *Decision Meeting Draft*, 17 mai, Washington, DC : Unité de gestion du secteur du développement durable, Amérique latine et Caraïbes, Banque mondiale.

Spelman, William. 2006. « The Limited Importance of Prison Expansion. » Dans *The Crime Drop in America*, édité par Joel Wallman Alfred Blumstein, 97–129. Cambridge : Presses de l'Université de Cambridge.

Trésor de la langue française au Québec. 2011. « Mozambique. » Montréal : Université Laval.

Warr, Mark. 2000. « Fear of Crime in the United States: Avenues for Research and Policy. » dans le numéro IV de *Measurement and Analysis of Crime and Justice: Criminal Justice 2000*, édité par le Département de la Justice des États-Unis (USDOJ), 451–489. Washington, DC : USDOJ.

### Chapitre 3 La traite et l'exploitation d'êtres humains

AEDH (Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme). 2007. « La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : le cas de l'Ukraine. » Projet ACTES. Lyon : AEDH.

Bales, Kevin. 2004. *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*. Berkeley, CA : Université de Californie.

Centre international de protection des droits de la femme La Strada Ukraine. 2010. « Monitoring of Implementation of the State Programme against Human Trafficking through 2010. » Kiev : Centre international de protection des droits de la femme La Strada Ukraine.

- Cities Alliance. Sans date. « A Policy Framework for a Slum Upgrading Programme. » Consulté le 11 juillet 2011, <http://www.citiesalliance.org/ca/node/438>.
- Comité des droits de l'enfant. 2006. « Convention on the Right of the Child (CRC). Consideration of Reports Submitted by States Parties: Concluding Observations of the Committee on the Rights of the Child: Peru. » New York : Comité des droits de l'enfant.
- Conseil de l'Europe. 2003a. « Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. » Code de bonne pratique 8. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe. 2003b. « Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. » Code de bonne pratique 34. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Courrier International. 2008. « Femmes à vendre. » mai-juin : 38-43.
- David, Fiona. 2000. *Human Smuggling and Trafficking: An Overview of the Response at the Federal Level*. Canberra : Australian Institute of Criminology.
- Département d'État des États-Unis. 2011. *Trafficking in Persons Report 2011*. Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Everts, Daan. 2003. « Human Trafficking: The Ruthless Trade in Human Misery. » *Brown Journal of World Affairs* 10 (1) : 148-58.
- Foglesong, Todd S. et Peter H. Solomon Jr. 2001. « Crime, Criminal Justice, and Criminology in Post-Soviet Ukraine. » Washington, DC : Institut national de la magistrature et Bureau des programmes de justice, Département de la Justice des États-Unis.
- GfK Ukraine. 2006. « Human Trafficking Survey: Belarus, Bulgaria, Moldova, Romania and Ukraine. » Se rapporte à l'Organisation internationale pour les migrations.
- Gouvernement du Manitoba. 2011. « Le Tracia's Trust : la Stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle. » Manitoba : Gouvernement du Manitoba.
- Hughes, Donna M. « The 'Natasha' Trade: Transnational Sex Trafficking. » *National Institute of Justice Journal* 246 : 9-15.
- Hughes, Donna M. 2000. « The 'Natasha' Trade: The Transnational Shadow Market of Trafficking in Women. » *Journal of International Affairs* 53 (2) : 625-51.
- Hughes, Donna M. 2002. *The Demand: The Driving Force of Sex Trafficking*. Honolulu : Institute on Religion and Public Policy.
- Hughes, Donna M. et Tatiana A. Denisova. 2001. « The Transnational Political Criminal Nexus of Trafficking in Women from Ukraine. » *Trends in Organized Crime* 6 (3-4) : 43-67.
- ICCLR (International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy). 2010. « An Exploration of Promising Practises in Response to Human Trafficking in Canada. » Vancouver : ICCLR.
- ICCLR (International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy). 2011. « Towards Human Trafficking Prevention: A Discussion Document. » Vancouver : ICCLR.
- INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). 2009. « La traite des êtres humains: un défi mondial. » *Cahiers de la sécurité*, juillet à septembre.
- INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice). 2010. « La lutte contre le trafic des enfants en Pologne. » *Cahiers de la sécurité*, octobre à décembre.
- Institut Miramed. 1999. « Preliminary Survey Report on Sexual Trafficking in the CIS (Commonwealth of Independent States). » Seattle : Institut Miramed.
- Jimenez, Estibaliz. 2009. « La distinction problématique entre la traite des personnes et le trafic de migrants risque de laisser sans protection les victimes de la traite. » Dans *Prostitution et traite des êtres humains, enjeux nationaux et internationaux*, édité par Mélanie Claude, Nicole Laviolette et Richard Poulin, 113-41. Ottawa : L'interligne.
- Kangaspunta, Kristina. 2003. « Mapping the Inhuman Trade: Preliminary Findings of the Database on Trafficking in Human Beings. » Vienne : Forum sur le crime et la société.
- Klinchenko, Tatiana, Olga Malynovska, Igor Mingazutdinov et Oleg Shamshur. 2000. « Migrant Trafficking and Human Smuggling in Ukraine. » Dans *Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe*, édité par l'Organisation internationale pour les migrations, 329-415. Genève : Frank Laczko.
- Laczko, Franck et Marco A. Gramegna. 2003. « Developing Better Indicators of Human Trafficking. » *Brown Journal of World Affairs* 10 (1) : 179-94.
- Laczko, Franck. 2002. *Human Trafficking: The Need for Better Data*. Genève : Organisation internationale pour les migrations.
- Lehti, M. 2003. « Trafficking in Women and Children in Europe. » Publication 18. Institut Européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité.
- Levchenko, Kateryna. 2002. « Improving the Management of Programs in Countering Trafficking in Persons in Ukraine. » Conférence internationale sur la prévention de la traite des personnes. Les causes et les solutions économiques, Kiev, octobre 21-2.
- Luda di Cortemiglia, Vittoria. 2005. « Trafficking in Minors for Commercial Sexual Exploitation Ukraine. Turin : Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice.
- Moore, Colleen et Anna Markovska. 2008. « Ruling Human Trafficking for Sexual Exploitation in the UK and the Ukraine. » Assemblée annuelle de l'American Society of Criminology, St. Louis, MO, avril 25-6.
- Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. Sans date. Consulté le 10 juillet 2011, <http://www.state.gov/g/tip/>.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 1998. « Information Campaign Against Trafficking in Women from Ukraine. » Kiev : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2005. « Trafficking in Human Beings Prevention Campaign. » Kiev : OIM.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2007. « IOM Ukraine Trafficking Prevention TV Public Service Announcement. » Kiev : OIM.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2010a. *The Causes and Consequences of Re-Trafficking: Evidence from the IOM Human Trafficking Database*. Genève : OIM.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2010b. « Counter-Trafficking Statistics. » Genève : OIM.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2011. « Migration in Ukraine: Facts and Figures. » Kiev : OIM.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). Sans date. Consulté le 14 février 2011, <http://www.iom.int/jahia/jsp/index.jsp>.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2006. *Trafficking in Persons: Global Patterns*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2008. *Women Traffickers*. Vienne : Forum de Vienne, ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2009. *Global Report on Trafficking in Persons*. Vienne : ONUDC.

ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). Sans date. Consulté le 25 juillet 2011, <http://www.unodc.org/>.

OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2009. « Opinion on the Draft Law on Combating Trafficking in Human Beings of the Republic of Ukraine. » Varsovie : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, OSCE.

Panjumets, Marion. 2004. « Prostitution: A Social Problem? The Views on Prostitution's Nature, Causes and Effects in the Baltic States and Northern-Western Russia. » Tallin : Estonian Women's Studies and Resources Centre, Equality Department of Estonian Ministry of Social Affairs, Nordic Council of Ministers.

Radio Nacional. 2011. « Aprueban Plan Nacional de Acción contra la Trata de Personas 2011-2016. » Lima : Radio Nacional.

Shuster, Simon. 2010. « Prostitution: Ukraine's Unstoppable Export. » *Time*, 9 octobre.

Suter, Nicole, Heikki Mattila et Franck Laczko. 2004. « Human Trafficking and Statistics: The State of the Art. » Document de travail 15, Bruxelles : Commission de statistique et Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

UNHCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés). 2004. « Safe for Whom? Women's Human Rights Abuses and Protection in 'Safe List' Countries: Albania, Jamaica and Ukraine. » Genève : UNHCR.

UNHCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés). Sans date. Consulté le 24 mai 2011, <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home>.

Zhang, Sheldon X. « Beyond the 'Natasha' Story, a Review and Critique of Current Research on Sex Trafficking. » *Global Crime* 10 (3) : 178-95.

## Chapitre 4 Les quartiers informels

Abdelhalim, Khaled. 2010. *Participatory Upgrading of Informal Areas. A Decision-Maker's Guide for Action*. Le Caire : Participatory Development Programme in Urban Areas in Egypt.

Adler, Josie. 1994. « Life in an Informal Settlement. » *Urban Forum* 5 (2) : 99-111.

Aekplakorn, Wichai et Ronnachai Kongsakon. 2007. « Intimate Partner Violence among Women in Slum Communities in Bangkok, Thailand. » *Singapore Medical Journal* 48 (8) : 763-8.

Alder, Graham. 1995. « Tackling Poverty in Nairobi's Informal Settlements: Developing an Institutional Strategy. » *Environment and Urbanization* 7 (2) : 1-25.

Ali, Mohammed Haji et Muhammed Salim Sulaiman. 2006. « The Causes and Consequences of the Informal Settlements in Zanzibar. » Changements annoncés lors du 23<sup>e</sup> congrès de la Fédération internationale des géomètres, Munich, du 8 au 13 octobre.

Aluko, Bioye Tajudeen et Abdul-Rasheed Amidu. 2006. « Urban Low-Income Settlements, Land Deregulation and Sustainable Development in Nigeria. » Promotion de l'administration foncière et de la bonne gouvernance lors de la 5<sup>e</sup> conférence régionale de la Fédération internationale des géomètres, Accra, du 8 au 11 mars.

Amnistie internationale. 2009. *Kenya. The Unseen Majority: Nairobi's Two Million Slum-Dwellers*. Londres : Amnistie internationale.

Amnistie internationale. 2010. *Insecurity and Indignity: Women's Experiences in the Slums of Nairobi, Kenya*. Londres : Amnistie internationale.

Arandel, Manal El-Batran et Christian Arandel. 1998. « A Shelter of Their Own: Informal Settlement Expansion in Greater Cairo and Government Responses. » *Environment and Urbanization* 10 (1) : 217-32.

Arimah, Ben C. 2008. *Slums as Expressions of Social Exclusion: Explaining The Prevalence of Slums in African Countries*. New York : ONU-Habitat.

Banque mondiale et ONU-Habitat. 2002. *Cities Alliance for Action Plan for Moving Slum Upgrading to Scale Cities... Without Slums*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2007. « Dhaka: Improving Living Conditions for the Urban Poor. » Série sur le développement au Bangladesh – rapport 17. Dhaka : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2008a. « Republic of Honduras Barrio-Ciudad Project: Project Restructuring. » Rapport de projet. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2008b. *Systems of Cities: Integrating National and Local Polices. Connecting Institutions and Infrastructure*. Washington, DC : Banque mondiale.

Banque mondiale. 2008c. *Urban Slums: A Multimedia Sourcebook on Adaptive and Proactive Strategies*. Série sur les ressources pour apprentissage. Washington, DC : Banque mondiale.

- Banque mondiale. 2009. *Upgrading of Low Income Urban Settlements*. Rapport d'évaluation par pays. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2010a. *Violence in the City: Understanding and Supporting Community Responses to Urban Violence*. Washington, DC : Équipe chargée des conflits, de la criminalité et des violences au sein du Département de la Banque mondiale en charge du développement social.
- Banque mondiale. 2010b. « Status of Projects in Execution FY10. Latin America and the Caribbean Region: Jamaica. » Washington, DC : Politiques opérationnelles et services aux pays, Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2010c. « Banque mondiale Experience within Area of Gangs in Latin America and the Caribbean. Response to OAS Working Group Preparing a Regional Strategy to Promote Inter-American Cooperation in Dealing with Criminal Gangs. » Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2011a. *Successful Approaches to National Slum Upgrading & Prevention: Recent Experiences in 15 Countries*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2011b. « Projects & Operations: Barrio-Ciudad Project. » Washington, DC : Banque mondiale.
- Barry, Michael et Heinz Ruther. 2005. « Data Collection Techniques for Informal Settlement Upgrades in Cape Town, South Africa. » *URISA Journal* 17 (1) : 43–52.
- Bloom, David E. et Tarun Khanna. 2007. « The Urban Revolution. » *Finance and Development* 44 (3) : 9–14.
- Bloom, David E., David Canning, Günther Fink, Tarun Khanna et Patrick Salyer. 2010. *Urban Settlement*. Helsinki : L'Institut mondial pour la recherche sur l'économie du développement, Université des Nations unies.
- Bolnick, Joel. 1993. « The People's Dialogue on Land and Shelter: Community-Driven Networking in South Africa's Informal Settlements. » *Environment and Urbanization* 5 (1) : 91–110.
- Bradshaw, York W. et Elvis Fraser. 1989. « City Size, Economic Development, and Quality of Life in China: New Empirical Evidence. » *American Sociological Review* 54 (6) : 986–1003.
- Brennan-Galvin, Ellen. 2002. « Crime and Violence in an Urbanizing World. » *Journal of International Affairs* 56 (1) : 1–24.
- Brown, Egypt, Dessislava Dimitrova, David Ehrenberg, Jim Heyes, Peter Kusek, Giancarlo Manchesi, Viany Orozco, Lauren Smith et Ernesto Vilchis. 2006. *Secure Tenure in Latin America and the Caribbean: Regularization of Informal Urban Settlements in Peru, Mexico and Brazil*. Princeton, NJ : Woodrow Wilson School of Public and International Affairs, Université Princeton.
- Buffalo City Metro. Sans date. « Mdantsane Urban Renewal Programme. » Consulté le 5 juillet 2011, [http://www.buffalocity.gov.za/business/urban\\_renewal.stm#about](http://www.buffalocity.gov.za/business/urban_renewal.stm#about).
- Cerrutti, Marcela et Rodolfo Bertonecello. 2003. « Urbanization and Internal Migration Patterns in Latin America. » Conférence sur les migrations africaines dans une perspective comparée, Johannesburg, du 4 au 7 juin.
- Chaturvedi, Bharati. 2010. *Finding Delhi. Loss and Renewal in the Megacity*. Londres : Penguin Books.
- Cira, Dean A. 2002. *Urban Upgrading in Latin America and the Caribbean*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Cohen, Barney. 2006. « Urbanization in Developing Countries: Current Trends, Future Projections, and Key Challenges for Sustainability. » *Technology in Society* 28 (1) : 63–80.
- Davila, Julio D. 2009. « Being a Mayor: The View from Four Colombian Cities. » *Environment and Urbanization* 21 (1) : 37–57.
- Davis, Mike. 2006. *Planet of Slums*. New York et Londres : Verso.
- de Souza, Flavio A.M. 2001. « The Future of Informal Settlements: Lessons in the Legalization of Disputed Urban Land in Recife, Brazil. » *Geoforum* 32 (4) : 483–92.
- Dobson, Richard. 2006. « Inner Thekwini Regeneration and Urban Management Programme Area Based Contribution towards Managing the Informal Economy. » Durban : Programme Inner Thekwini de régénération et de gestion urbaine.
- Dormann, Franziska. 2007. *Analysis on Three Informal Settlements in Africa: Khayelitsha (Cape Town), Kibera (Nairobi) and Manshiet Nasser (Cairo)*. Leipzig : Université de Leipzig.
- Dumashie, Diane. 2005. « Spatial Planning and Informal Settlements: Women and Adequate Housing. » Conférence sur la planification dans les bidonvilles, Le Caire, du 16 au 21 avril.
- Durand-Lasserve, Alain. 1996. « Regularization and Integration of Irregular Settlements: Lessons from Experience. » Document de travail 6, Nairobi : Banque mondiale.
- Durand-Lasserve, Alain. 2006. « Informal Settlements and the Millennium Development Goals: Global Policy Debates on Property Ownership and Security of Tenure. » *Global Urban Development* 2 (1) : 1–15.
- Erguden, Selman. 2001. « Low-Cost Housing: Policies and Constraints in Developing Countries. » Conférence internationale sur l'information spatiale pour le développement durable, Nairobi, du 2 au 5 octobre.
- Fernandes, Edesio. 2007. « Constructing the 'Right to the City' in Brazil. » *Social & Legal Studies* 16 (2) : 201–19.
- Fuchs, Anthony. 2009. *Learning from the Past? The Struggle of Formal Institutions of Powers to Respond to Informal Processes*. Copenhague : Centre de recherches commerciales et urbaines et de consultation.
- Garcia, Nicola Ruega. 2002. « The Case of Bogotá, Colombia. » Rapport sur les bidonvilles urbains. Londres : Collège universitaire de Londres.
- Gilbert, Alan. 2007. « The Return of the Slum: Does Language Matter? » *International Journal of Urban and Regional Research* 31 (4) : 697–713.
- Giles, Chris, Alastair Graham, Michael Krause et Udo Lange. 2009. « Violence Prevention through Urban Upgrading in Khayelitsha: Social, Situational and Institutional Crime Prevention: Achievements and Trends of a Bilateral Financial Cooperation Programme. » 3<sup>e</sup> Forum international annuel du Congrès allemand sur la prévention de la criminalité, Hanover, le 9 juin.

- Giusti de Pérez, Rosario, C. et Ramon A. Pérez. 2008. *Analyzing Urban Poverty. GIS for the Developing World*. New York : Esri.
- GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). 2009. « Cairo's Informal Areas: Between Urban Challenges and Hidden Potentials. Facts. Voices. Visions. » Le Caire : Programme égyptien participatif de développement dans les zones urbaines, GTZ.
- GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). 2010. « Improving Informal areas in Greater Cairo. The Cases of Ezzaband, Nasr and Dayer El Nahla. » Berlin : GIZ.
- Greenberg, Stephen. 2004. « The Landless People's Movement and the Failure of Postapartheid Land Reform. » Durban : Centre d'études sur la société civile, Université de KwaZulu-Natal.
- Groupe de travail en vue de créer des modes de vie plus durables pour les habitants des bidonvilles. 2005. *A Home in the city*. Londres : Projet Objectifs du millénaire des Nations unies.
- Gunaratna, K. Locana. 2001. « Cities without Slums: Towards a Strategy for Sri Lanka. » Conférence national d'ONU-Habitat.
- Hasan, Arif. 2008. « Orangi Pilot Project: The Expansion of Work beyond Orangi and the Mapping of Informal Settlements and Infrastructure. » *Environment and Urbanization* 18 (2) : 451–80.
- Haskins, Craig. 2007. *Crime in Cape Town. Some Strategic Consideration with Respect to the Use of Information*. Le Cap : information sur le développement stratégique et Service SEG.
- Hernández, Felipe, Peter Kellett et Lea K. Allen. 2010. *Rethinking the Informal City. Critical Perspectives from Latin America*. New York : Berhahn Books.
- Huchzermeyer, Marie. 2002. « Informal Settlements: Production and Intervention in Twentieth-Century Brazil and South Africa. » *Latin American Perspectives* 29 (1) : 83–105.
- Huchzermeyer, Marie. 2003. « A Legacy of Control? The Capital Subsidy for Housing, and Informal Settlement Intervention in South Africa. » *International Journal of Urban and Regional Research* 27 (3) : 591–612.
- Hugo, Graeme. 2003. « Urbanisation in Asia: An Overview. » Conférence sur les migrations africaines dans une perspective comparée, Johannesburg, du 4 au 7 juin.
- Hunter, David R. 1964. *The Slums: Challenge and Response*. New York : Press of Glencoe.
- IIED (International Institute for Environment and Development). 2006. *Participatory Learning and Action. Mapping for Change: Practice, Technologies and Communication*. Londres : IIED.
- Jamaica Social Investment Fund. Sans date. Consulté le 12 juillet 2011, [http://icbsp.jsif.org/icbsp\\_main.htm](http://icbsp.jsif.org/icbsp_main.htm).
- Kasarda, John D., and Edward M. Crenshaw. 1991. « Third World Urbanization: Dimensions, Theories, and Determinants. » *Annual Reviews* 17 : 467–501.
- Khan, Firoz. 2001. « The N2 Informal Settlement Upgrade Lead-Pilot Project. » Le Cap : Institut Isandla.
- Koczberski, Gina, George N. Curry et John Connell. 2001. « Full Circle or Spiralling Out of Control? State Violence and the Control of Urbanisation in Papua New Guinea. » *Urban Studies* 38 (11) : 2017–36.
- Kranthi, Natraj et Kavita Daryani Rao. 2010. « Security of Tenure and Protection against Evictions of Slum Dwellers: A Case of Hyderabad. » *India Journal* 7 (2) : 41–49.
- Kudva, Neema et Lourdes Beneria. 2006. *Rethinking Informalization: Poverty, Precarious Jobs and Social Protection*. Cornell University Open Access Repository. Ithaca, NY : Université Cornell.
- Le Cap. 2009. « 5 Year Plan for Cape Town: Integrated Development Plan 2009/10 Review. » Le Cap : ville du Cap.
- Magigi, Wakuru et B. B. K. Majani. « Housing Themselves in Informal Settlements: A Challenge to Community Growth Processes, Land Vulnerability and Poverty Reduction in Tanzania. » Promotion de l'administration foncière et de la bonne gouvernance lors de la 5<sup>e</sup> conférence régionale de la Fédération internationale des géomètres, Accra, du 8 au 11 mars.
- Matos, Ralfo et Rosana Baeninger. 2001. « Migration and Urbanization in Brazil: Processes of Spatial Concentration and Deconcentration and the Recent Debate. » 24<sup>e</sup> Congrès international de la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Salvador, du 18 au 24 août.
- McAuslan, Patrick. 1985. *Urban Land and Shelter for the Poor*. Londres et Washington, DC : International Institute for Environment and Development.
- McFarlane, Colin. 2008. « Sanitation in Mumbai's Informal Settlements: State, 'Slum', and infrastructure. » *Environment and Planning* 40 (1) : 88–107.
- Milbert, Isabelle. 2006. « Slums, Slum Dwellers and Multilevel Governance. » *European Journal of Development Research* 18 (2) : 299–318.
- Miraftab, Faranak et Shana Wills. 2005. « Insurgency and Spaces of Active Citizenship: The Story of Western Cape Anti-Eviction Campaign in South Africa. » *Journal of Planning Education and Research* 25 (2) : 200–17.
- Mukhija, Vinit. 2001. « Enabling Slum Redevelopment in Mumbai: Policy Paradox in Practice. » *Housing Studies* 16 (6) : 791–806.
- Municipalité de Buffalo. 2006. « Mdantsane Urban Renewal Programme. » Buffalo, NY : Municipalité de Buffalo.
- Napier, Mark. 2004. *Informal Settlement Integration, the Environment and Sustainable Livelihoods in Sub-Saharan Africa*. Johannesburg : Programme pour les établissements humains durables, Conseil pour la recherche scientifique et industrielle.
- Nawagamuwa, Arawinda et Nils Viking. 2003. « Slums, Squatter Areas and Informal Settlements – Do They Block or Help Urban Sustainability in Developing Contexts? » 9<sup>e</sup> Conférence internationale sur les études menées au Sri Lanka, Malara, du 28 au 30 novembre.
- Observatório de Favelas. Sans date. Consulté le 6 juin 2011 <http://www.observatoriodefavelas.org.br/observatoriodefavelas/en/home/index.php>.

- Ochoa, Rolando. 2008. « Brazil: Democracy, Inequalities, Citizenship and Crime. » *Global Crime* 9 (3) : 273–7.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2001. « Draft National Slum Policy. » New Delhi : OMS.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 2008. *Our Cities, Our Health, Our Future. Acting on Social Determinants for Health Equity in Urban Settings*. Tokyo : Commission des déterminants sociaux de la santé en milieu urbain, OMS.
- ONUUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2005. « Country Profile: Brazil. » Brasília : ONUUDC.
- ONU-Habitat. 2006. « Slum Trends in Asia. » Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur le logement et les établissements humains, New Delhi, du 13 au 16 décembre.
- ONU-Habitat. 2007. « Africa on the Move: An Urban Crisis in the Making. » Vingt et unième session du conseil d'administration d'ONU-Habitat, Nairobi, du 16 au 20 avril.
- ONU-Habitat. 2009. *Planning Sustainable Cities. Global Report on Human Settlements 2009*. Londres : Earthscan.
- ONU-Habitat. 2011. *State of the World's Cities 2010/11. Cities for All: Bridging the Urban Divide*. Londres : ONU-Habitat.
- Ooi, Giok Ling et Kai Hong Phua. 2007. « Urbanization and Slum Formation. » *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine* 84 (S1) : i27–34.
- Peñalosa, Enrique. 2011. « A City Talks: Learning from Bogotá's Revitalisation. » Dans *Latin America at the Crossroads*, édité par Mariana Leguía, 90–95. Londres : John Wiley & Sons.
- Pillai, Devadas et Akshayakumar Ramanlal Desai. *Slums and Urbanization*. Bombay : Popular Prakashan.
- Planact. Sans date. « Informal Settlement Upgrading: Community Participation in Planning and Monitoring. Consulté le 11 juillet 2011, [http://www.planact.org.za/index.php?option=com\\_content&view=article&id=127%3Ainformal-settlement-upgrading-community-participation-in-planning-and-monitoring&catid=56%3Alocal-governance-projects&Itemid=96](http://www.planact.org.za/index.php?option=com_content&view=article&id=127%3Ainformal-settlement-upgrading-community-participation-in-planning-and-monitoring&catid=56%3Alocal-governance-projects&Itemid=96).
- Programme pour les femmes et le droit au logement. 2008. *Women, Slums and Urbanization: Examining the Causes and Consequences*. Genève : Centre sur les droits au logement et les expulsions.
- Rao, Vyjayanthi. 2006. « Slum as Theory: The South/Asian City and Globalization. » *International Journal of Urban and Regional Research* 30 (1) : 225–32.
- Rio on Watch. Sans date. « Port Revitalization Targets Brazil's First Favela. » Consulté le 14 octobre 2011, <http://rioonwatch.org/?p=1365>.
- Roberts, Brian et Trevor Kanaley. 2006. *Urbanization and Sustainability in Asia*. Manille : Banque asiatique de développement.
- Rodgers, Denis, Jo Beall et Ravi Kanbur. 2011. « Latin American Urban Development into the 21st Century: Towards a Renewed Perspective on the City. » Document de travail 2011. Helsinki : Institut mondial pour le développement de recherche en économie, Université des Nations unies.
- Rodgers, Denis. 2007. « Slum Wars of the 21st Century: The New Geography of Conflict in Central America. » Document de travail 10 sur le thème des villes. Londres : Crisis States Research Centre, London School of Economics.
- Rolnik, Raquel. 2001. « Territorial Exclusion and Violence: The Case of the State of Sao Paulo, Brazil. » *Geoforum* 32 (4) : 471–82.
- Rosan, Christina, Blair A. Ruble et Joseph S. Tulchin. 2000. *Urbanization, Population, Environment, and Security: A Report of the Comparative Urban Studies Project*. Washington, DC : Woodrow Wilson International Center for Scholars.
- Roy, Anami N., Arputham Jockin et Ahmad Javed. 2004. « Community Police Stations in Mumbai's Slums. » *Environment and Urbanization* 5 (1) : 1–5.
- Saff, Grant. 1994. *The Changing Face of the South African City: From Urban Apartheid to the Deracialization of Space*. Cambridge : co-éditeurs et Basil Blackwell Ltd.
- Sheng, Yap Kioe et Aman Mehta. 2011. « Urbanization, Urban Development and Housing Policies. » Guide pratique 1. New York : Nations unies.
- SPARC (Society for the Promotion of Area Resource Centres), NSDF (National Slum Dwellers Federation) et Mahila Milan. 2010. « City Watch India. » Juin.
- Spatial Information Design Lab. 2006. *Architecture and Justice*. New York : Graduate School of Architecture, Planning and Preservation, Université Columbia.
- Spiropoulos, John. 2010. *Urban Management and Operation and Maintenance: Mdantsane CBD Case Study*. Buffalo, NY : Urban Genesis.
- Statistiques Afrique du Sud. 2006. « Migration and Urbanization in South Africa. » Pretoria : Statistiques Afrique du Sud.
- Université Candido Mendes. 2010. *Unidades de Policia Pacificadora: O que Pensam os Policias*. Rio de Janeiro : Université Candido Mendes.
- Université du Witwatersrand. 2004. « Study into Supporting Informal Settlements. » Pretoria : ministère du Logement.
- Université Princeton. 2006. *Secure Tenure in Latin America and the Caribbean. Regularization of Informal Urban Settlements*. Princeton, NJ : Université Princeton.
- Vanderschueren, Franz. 1996. « From Violence to Justice and Security in Cities. » *Environment and Urbanization* 8 (1) : 93–112.
- Winton, Ailsa. 2004. « Urban Violence: A Guide to the Literature. » *Environment and Urbanization* 16 (2) : 1–21.

## Chapitre 5 Les zones de post-conflit et de post-catastrophe

- Anderson, Mary B. 1996. « Do No Harm: Supporting Local Capacities for Peace through Aid. » Cambridge, MA : Collaborative for Development Action.
- Azam, Jean-Paul, David Bevan, Paul Collier, Stefan Dercon, Jan Gunning et Sanjay Pradhan. 1994. « Some Economic Consequences of the Transition from Civil War to Peace. » Document de travail de recherche sur les politiques 1392. Washington, DC : Banque mondiale.

- Ball, Nicole. 1996. *The Role of the International Development Community*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1996. « Case Studies in the Transition from War to Peace: The Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants in Ethiopia, Namibia and Uganda. » Document de travail 331. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1998. « The Banque mondiale's Experience with Post-Conflict Reconstruction. » Washington, DC : Département de l'évaluation des opérations, Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2005. « Framework for Sustained Peace, Development and Poverty Eradication. » Washington, DC : Banque mondiale et Nations unies.
- Bennett, Jon. 2009. « Country Programme Evaluation Afghanistan. » Londres : Department for International Development.
- Bowen, Stuart W. 2008. « Hard Lessons: The Iraq Reconstruction Experience. » Washington, DC : Gouvernement des États-Unis.
- Boyce, James. 1996. *Economic Policy for Building Peace: The Lessons of El Salvador*. Londres : Lynne Rienner.
- Brinkerhoff, Derick W. 2005. « Rebuilding Governance in Failed States and Post-Conflict Societies. » *Wiley InterScience* 25 : 3–14.
- Brinkerhoff, Derick W. 2007. *Contemporary Security Studies. Governance in Post-Conflict Societies, Rebuilding Fragile States*. New York : Routledge.
- Brown, Michael E. 1996. *The International Dimensions of Internal Conflict: CSIA Studies in International Security*. Cambridge, MA : Institut de technologie du Massachusetts.
- Bryden, Alan et Heiner Hänggi. 2005. *Security Governance in Post-Conflict Peacebuilding*. Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.
- Bureau du Coordonnateur pour la reconstruction et la stabilisation. 2010. « Civilian Response. » Washington, DC : Département d'État des États-Unis.
- Bureau of Diplomatic Security. 2011. « Haiti 2011 Crime and Safety Report. » Washington : Département d'État des États-Unis.
- Buvinić, Mayra, Erik Alda et Jorge Lamas. 2005. « Emphasizing Prevention in Citizen Security; The Inter-American Development Bank's Contribution to Reducing Violence in Latin America and the Caribbean. » Washington, DC : Département du développement durable, Banque interaméricaine de développement.
- Chalmers, Malcolm. 2004. « Spending to Save? An Analysis of the Cost Effectiveness of Conflict Prevention versus Intervention after the Onset of Violent Conflict. » Bradford : Centre for International Cooperation and Security Department for Peace Studies, Université de Bradford.
- CNCS (Conselho Nacional de Combate ao HIV/SIDA). 2008. « Universal Declaration on HIV and AIDS. » Rapport d'étape du Mozambique pour l'Assemblée générale des Nations unies. Maputo : CNCS.
- Colletta, Nat, Markus Kostner et Ingo Wiederhofer. 1996. *The Transition from War to Peace*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Collier, Paul et Anika Hoeffler. 1996. *On the Economic Consequences of Civil War*. Oxford : Centre d'étude des économies africaines.
- Collier, Paul et Anika Hoeffler. 2004. « The Challenge of Reducing the Global Incidence of War. » Copenhagen Consensus Challenge Paper. Oxford : Centre d'étude des économies africaines.
- Commission Économique pour l'Afrique. 2003. « Countries Emerging from Conflict: Lessons on Partnership in Post-Conflict Reconstruction; Rehabilitation and Reintegration. » Deuxième réunion du Comité du développement humain et de la société civile, Addis Ababa, les 26 et 27 mai.
- Conseil international pour la recherche et l'innovation en bâtiment et construction. 2007. « Post-Disaster Recovery Challenges in Sri Lanka. » Londres : Conseil international pour la recherche et l'innovation en bâtiment et construction.
- Cox, Marcus. 2001. « State Building and Post-Conflict Reconstruction: Lessons from Bosnia. » Genève : Centre d'études appliquées dans les négociations internationales.
- Cuny, Fred. C. et Victor Tanner. 1995. « Working with Communities to Reduce Levels of Conflicts: Spot Reconstruction. » *Disaster Prevention and Management* 4 (1) : 12.
- Djerejian, Edward et Frank Wisner. 2002. « Guiding Principles for U.S. Post-Conflict Policy. » Washington, DC : Rapport d'un groupe de travail indépendant coparrainé par le Council on Foreign Relations et le James A. Baker III Institute for Public Policy de l'Université Rice.
- Dobbins, James. 2003. *America's Role in Nation-Building: From Germany to Iraq*. Santa Monica, CA : Rand Corporation.
- Donini, Antonio. 1996. « The Police of Mercy: UN Coordination in Afghanistan, Mozambique and Rwanda. » Publication hors-série 22, Providence, RI : Institut Thomas J. Watson d'études internationales.
- Duffield, Mark. 1994. « Complex Emergencies and the Crisis of Developmentalism. » *IDS Bulletin* 25 (4) : 37–45.
- Ebo, Adedeji. 2003. *The Challenges and Opportunities of Security Sector Reform in Post-Conflict Liberia*. Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.
- ECOSOC (Conseil économique et social des Nations unies). 2007. *The Challenges of Restoring Governance in Crisis and Post-Conflict Countries*. Vienne : ECOSOC.
- Eriksson, John. 1996. « The International Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwanda Experience. » Copenhague : Comité directeur pour l'évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda.
- Études mexicaines. 2000. « Mexico's Unfinished Transition: Democratization and Authoritarian Enclaves in Mexico. » Été : 267–87.
- Frailing, Kelly et Dee Wood Harper. 2007. « Crime and Hurricanes in New Orleans. » Dans *The Sociology of Katrina: Perspectives on a Modern Catastrophe*, édité par David L. Brunsma, David Overfelt et J. Steven Picou, 51–68. Lanham, MD : Rowman & Littlefield.

- Galtung, Johan. 1996. *Peace by Peaceful Means: Peace and Conflict, Development and Civilisation*. Oslo : Institut international de recherche sur la paix.
- Gouvernement du Chili. 2010. « Prevención del Delito en la Reconstrucción. » Santiago : Unidad de Prevención de la Violencia y del Delito, División de Seguridad Pública, ministère de l'Intérieur du gouvernement du Chili.
- Gutman, Benny, Stefan Fournier, Jacqueline Wolfe et Amanda DeSadeleer-Michel. 2009. « Haiti: A Risk Assessment Brief. » Ottawa : École Norman Paterson d'affaires internationales.
- Harrendorf, Stefan, Markku Heiskanen et Steven Malby. 2010. « International Statistics on Crime and Justice. » Helsinki : Institut européen pour la prévention et le contrôle de la criminalité et Office des Nations unies contre la drogue et le crime.
- Heinemann-Grüder, Andreas et Michael Brzoska. 2004. « Security Sector Reform and Post-Conflict Reconstruction under International Auspices. » Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.
- Holtzman, Steven, Ann Elwan et Colin Scott. 1998. *Post Conflict Reconstruction*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Institut de la Banque mondiale. 2011. *Focus on Fragile and Conflict-affected Countries*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Juncos, Ana E. 2005. « The EU's Post-Conflict Intervention in Bosnia and Herzegovina: Integrating the Balkans and/or Inventing the EU? » *Southeast European Politics* 55 (2) : 88–108.
- Kim, Julie. 2005. « Macedonia: Post-Conflict Situation and U.S. Policy. » Washington, DC : Congressional Research Service.
- Koczberski, Gina. 2001. « Full Circle or Spiralling of Control? State Violence and the Control of Urbanisation in Papua New Guinea. » *Urban Studies* 38 (11) : 2017–36.
- Lautze, Sue et John Hammock. 1996. « Coping with Crisis; Coping with Aid: Capacity Building, Coping Mechanisms and Dependency, Linking Relief and Development. » New York : Nations Unies – Département des affaires humanitaires.
- Lautze, Sue. 1996. « Lives Versus Livelihood: How to Foster Self-Sufficiency and Productivity of Disaster Victims. » Publication hors-série 1. Washington, DC : Bureau d'aide aux catastrophes à l'étranger.
- Law, David M. 2006. « The Post-Conflict Security Sector. » Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées.
- Macrae, Joanna, Anthony B. Zwi et Lucy Gilson. 1996. « A Triple Burden for Health Sector Reform: Post-Conflict Rehabilitation in Uganda. » *Social Science Medicine* 42 (97) : 1095–108.
- Mahling Clark, Kimberly. 1996. « Fostering a Farewell to Arms: Preliminary Lessons Learned in the Demobilization and Reintegration of Combatants. » Washington, DC : Direction de l'information, de la planification et de l'évaluation de l'Agence américaine pour le développement international.
- Miguel, Cruz José, Luis Romano et Sisti Elvio. 1997. « La Violencia en El Salvador en los Noventas: Magnitud, Costos y Factores Posibilitadores. » Washington, DC : Banque interaméricaine de développement.
- Minear, Larry et Thomas G. Weiss. 1995. *Mercy Under Fire: War and the Global Humanitarian Community*. Boulder, CO : Westview Press.
- Minear, Larry. 1994. *The International Relief System: A Critical Review*. Washington, DC : Institut Thomas J. Watson d'études internationales.
- Nooruddin, Irfan et Thomas E. Floresy. 2009. « Financing the Peace: Evaluating Banque mondiale Post-Conflict Assistance Programs. » *Review of International Organizations* 4 (1) : 1–27.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2009. *Prévenir la violence, la guerre et l'effondrement des États: L'avenir des systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide*. Paris : OCDE.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2010a. « Enhancing Public Security through Crime Prevention and Firearms Control in the Andean Region. » New York : New York.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2010b. « Rapport des Nations Unies en Haïti 2010. Situation, défis et perspectives. » New York : ONU.
- OSISA (Open Society Initiative for Southern Africa). 2011. « Crime and Violence Prevention in Mozambique. » Maputo : OSISA.
- Pereira, Stephen. 2003. « Case Study: El Salvador Post-Conflict Program in Democracy and Governance. » Research Triangle Park, NC : RTI International.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2004. « Institutional Flexibility in Crisis and Post-Conflict Situations. Best Practices from the Field. » New York : Bureau d'évaluation du PNUD.
- Pouligny, Beatrice. 2005. « Civil Society and Post-Conflict Peacebuilding: Ambiguities of International Programmes Aimed at Building 'New Society.' » Paris : Centre d'études et de recherches internationales.
- Ragaru, Nadège. 2007. « L'opération Althea en Bosnie-Herzégovine et la gestion européenne du post-conflit. » *Les études du CERJ* 139 : 1–38.
- Rocha Menocal, Alina, Timothy Othieno et Alison Evans. 2008. « The Banque mondiale in Fragile Situations. » Publication de fond. Londres : Overseas Development Institute.
- Rondinelli, Dennis A. 2006. « Reforming Public Administration in Postconflict Societies: Implications for International Assistance. » Rapport pour l'Agence américaine pour le développement international.
- Suhrke, Astri. 2006. « The Limits of Statebuilding: The Role of International Assistance in Afghanistan. » Assemblée annuelle de l'Association des études internationales, San Diego, CA, du 21 au 24 mars.
- Tschirgi, Neclă. 2004. « Post-Conflict Peacebuilding Revisited: Achievements, Limitations Challenges. » Forum international de maintien de la paix, New York, 7 octobre.
- Vines, Alex. 1998. « Disarmament in Mozambique. » *Journal of Southern African Studies* 24 (1) : 191–205.
- Wulf, Herbert. 2004. « Security Sector Reform in Developing and Transitional Countries. » Berlin : Centre de recherche Berghof pour une gestion constructive des conflits.

Yasuyuki, Sawada, Rima Bhattcharyay et Tomoaki Kotera. 2011. « Aggregate Impacts of Natural and Manmade Disasters: A Quantitative Comparison. » Tokyo : Institut de recherche sur l'économie, le commerce et l'industrie.

## Chapitre 6 La production de drogues dans les pays développés

Benett, Trevor. 2000. *Drugs and Crime: The Results of the Second Developmental Stage of the NEW-ADAM Programme*. Londres : Home Office.

Benitez Manaut, Raúl. 2010. *Crimen Organizado e Iniciativa Mérida en las Relaciones México-Estados Unidos*. Mexico : Colectivo de Analisis de la Seguridad con Democracia.

Bewley-Taylor, Dave, Chris Hallam et Rob Allen. 2009. « The Incarceration of Drug Offenders. » Rapport du programme sur la politique des drogues. Oxford : Fondation Beckley.

Bühringer, Gerhard. 2009. « Analyse comparative de la recherche sur les drogues illicites dans l'Union européenne. » Bruxelles : Commission européenne.

Bullota, Danilo, Henri Bergeron et Brendan Hugues. 2008. « Cannabis Control in Europe. » In *A Cannabis Reader: Global and Local Experiences*. Série de monographies 8, tome 2, édité par l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), 97–117. Lisbonne : OEDT.

Burkhart, Gregor et Aamador Calafat. 2008. « Cannabis Prevention in the EU. » Dans *A Cannabis Reader: Global and Local Experiences*. Série de monographies 8, tome 2, édité par l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), 219–45. Lisbonne : OEDT.

Bushway, Shawn D. et Peter Reuter. 2011. « Deterrence, Economics and the Context of Drugs Markets. » *Criminology and Public Policy* 10 (1) : 183–94.

Carpentier, Chloé, Merdith Meacham et Paul Griffiths. 2008. « Monitoring Cannabis Availability in Europe: Issues, Trends and Challenges. » Dans *A Cannabis Reader: Global Issues and Local Experiences*, édité par l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), 215–36. Lisbonne : OEDT.

Chatterson, Mike, Gwendy Gibson, Mark Gilman, Christine Godfrey, Matthew Sutton et Alan Wright. 1995. *Performance Indicators for Local Anti-Drugs Strategies: A Preliminary Analysis*. Londres : Home Office Police Department.

Chouvy, Pierre-Arnaud et Laurent Laniel. 2004. « De la géopolitique des drogues illicites. » *Hérodote* 112 : 7–26.

CICAD (Comisión Interamericana Contra el Abuso de Drogas). 2008. *Guía para Establecer una Estrategia Nacional para el Combate a las Drogas Sintéticas*. Mexico : CICAD.

CIPC (Centre international pour la prévention de la criminalité). 2010. *Rapport International sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*. Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne. Montréal : CIPC.

Comisión Global de Políticas de Drogas. 2011. « Guerra a las Drogas. » Rapport de la Comisión Global de Políticas de Drogas.

Comisión Latinoamericana sobre Drogas y Democracia. 2009. *Drogas y Democracia: Hacia un Cambio de Paradigma*. Rapport de la Comisión Latinoamericana sobre Drogas y Democracia.

Comité de Vienne des ONG sur les drogues. 2008. « Beyond 2008: The Contribution of Non-Governmental Organizations to Implementation of the Political Declaration and Action Plans Adopted by the 20th United Nations General Assembly Special Session. » Cinquante et unième session de la Commission des stupéfiants, Vienne, du 10 au 14 mars.

Commission européenne. 2009. « Analyse comparative de la recherche sur les drogues illicites dans l'Union Européenne. » Rapport de recherches. Bruxelles : Commission européenne.

Duprez, Dominique. 2008. « L'évolution des usages de drogues et des politiques. De l'Europe aux Amériques. » *CRIMPREV Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe* 12 juillet.

Fonseca, Germàn. 1992. « Économie de la drogue: taille, caractéristique et impact économique. » *Tiers-Monde* 33 (131) : 489–516.

Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU). *La future politique française des drogues*. Paris : FFSU.

Gouvernement du Portugal. 1999. « Portuguese Drug Strategy. » Lisbonne : Gouvernement du Portugal.

IDPC (Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues). Sans date. Consulté le 7 octobre 2011, <http://idpc.net/>.

Killias, Martin, Giang L. Isenring, Gwladys Gilliéron et Joëlle Vuille. 2011. « Do Drug Policies Affect Cannabis Markets? A Natural Experiment in Switzerland, 2000-10. » *European Journal of Criminology* 8 (3) : 171–86.

Lenke, Leif. 2008. « An Analysis of the Significance of Supply and Market Factors for Variations European Cannabis Use. » Dans *A Cannabis Reader: Global Issues and Local Experiences. Monograph Series, volume 8*, édité par l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), 291–7. Lisbonne : OEDT.

Lopez, Dominique et Daniel Sansfaçon. 2005. « Dommages sociaux liés aux usages de drogues : focus sur les relations et difficultés familiales. » *Revue Toxibase* : 1–14.

Lupton, Ruth, Andrew Wilson, Tiggey May, Hamish Warburton et Paul J. Turnbull. 2002. *A Rock and Hard Place: Drug Markets in Deprived Neighborhoods*. Londres : Development and Statistics Directorate, Home Office.

Ministère de la Colombie-Britannique chargé des services de santé mentale et de toxicomanie. 2004. « Crystal Meth and Other Amphetamines: An Integrated BC Strategy. » Victoria : Ministère de la Colombie-Britannique chargé des services de santé mentale et de toxicomanie.

Ministerial Council on Drug Strategy. 2011. « *National Drug Strategy 2010-2015*. » Canberra : Gouvernement de l'Australie.

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. 2010. « Prévention des conduites addictives. Guide d'intervention en milieu scolaire. » Paris : Centre national de documentation pédagogique, ministère de l'Éducation.

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies. 2008. *Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants*. Paris : La documentation française.

- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) and Europol. 2010. « Annual Report on the Implementation of Council Decision 2005/387/JHA. » Bruxelles : OEDT.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) et Europol. 2009. *Metamphetamine: A European Union Perspective in the Global Context*. Luxembourg : L'Office des publications de l'Union européenne.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). 2004. *An Overview of Cannabis Potency in Europe*. Luxembourg : L'Office des publications de l'Union européenne.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). 2010. *Problem Amphetamine and Methamphetamine Use in Europe*. Luxembourg : OEDT.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). 2011. *Drug Policy Profiles—Portugal*. Lisbonne : OEDT.
- OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies). 2003. *Usage de drogues en Aquitaine. Évolution des tendances récentes*. Bordeaux : Comité d'étude et d'information sur la drogue.
- ONDCP (Office of National Drug Control Policy). 2003. « The Price and Purity of Illicit Drugs: 1981 through the Second Quarter of 2003. » Rapport technique. Washington, DC : Bureau du président des États-Unis.
- ONDCP (Office of National Drug Control Policy). 2008. *Marijuana: The Greatest Cause of Illegal Drug Abuse. 2008 Marijuana Sourcebook*. Washington, DC : ONDCP.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2009. *Rapport mondial sur les drogues 2009*. Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2010. « Global Smart Update 2010. » Rapport du programme. Vienne : ONU DC.
- ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). Sans date. « Mauritania. UNODC Reinforce Capacity of Traditional Justice. » Consulté le 25 septembre 2011, <http://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/wsmauritania1010.html>.
- Pacula, Rosalie L., Stijn Hoorens, Beau Kilmer, Peter H. Reuter, James R. Burgdorf et Priscillia Hunt. 2009. « Issues in Estimating the Economic Cost of Drug Abuse in Consuming Nations. » Série de rapports techniques. Santa Monica, CA : Rand Corporation.
- Pommereuil, Laurent. 2009. « Prévention des conduites addictives. Une aide à la mise en place d'actions de prévention sur les communes du Morbihan. » Campénéac : Conseil Général du Morbihan.
- Reuter, Peter et Franz Trautmann. 2009. *A Report on Global Illicit Drug Market 1998-2007*. Amsterdam : Communauté européenne.
- Sansfaçon, Daniel. 2006. *Guide méthodologique sur le diagnostic des nuisances relatives aux drogues et à la prostitution*. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Scaturro, Giorgia. 2007. « Cannabis: l'enquête. » *Courrier international*, du 21 au 27 juin : 40–4.
- SCQ (Société de criminologie du Québec). 2009. *Sondage sur les attitudes des Québécois face à la production de drogues*. Montréal : SCQ.
- SCRC (Service canadien de renseignements criminels). 2010. *Rapport sur le crime organisé 2010*. Ottawa : SCRC.
- Secrétariat permanent à la politique de prévention. 1997. *La problématique des smart drugs en Belgique*. Bruxelles : ministère de l'Intérieur.
- Sevigny, Eric L. et Jonathan P. Caulkins. 2004. « Kingpins or Mules: An Analysis of Drug Offenders Incarcerated in Federal and State Prisons. » *Criminology and Public Policy* 3 (3) : 101–35.
- Statistique Canada. Sans date. « Programme de déclaration uniforme de la criminalité. » Consulté le 29 octobre 2011, <http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV.pl?Function=getSu rvey&SDDS=3302&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2>.
- Steven, Alex, Mike Trace et Dave Bewley-Taylor. 2005. « Reducing Drug-Related Crime: An Overview of the Global Evidence. » Rapport du programme sur la politique des drogues. Oxford : Fondation Beckley.
- Werb, Dan, Greg Rowell, Gordon Guyatt, Thomas Kerr, Julio Montaner et Evan Wood. 2010. *Effect of Drug Law Enforcement on Drug-Related Violence: Evidence from a Scientific Review*. Vancouver : Centre international pour la science dans les politiques sur les drogues.





L'édition 2012 du Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne publiée par le CIPC traite d'enjeux importants en matière de criminalité et de violence qui figurent au cœur des préoccupations internationales. De plus, il met l'accent sur les mesures à mettre en place pour prévenir la criminalité et rendre ainsi les communautés du monde entier plus résilientes et plus unies.

Cette troisième édition du Rapport repose principalement sur cinq grands thèmes qui ont un rôle important à jouer dans l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité à l'échelle internationale, entre autres, la traite d'êtres humains, les quartiers informels, les zones de post-conflit et de post-catastrophe, la production de drogues dans les pays développés et l'Étude mondiale sur la sécurité dans les villes menée par le CIPC. En abordant ces enjeux sous l'angle de la prévention, ce Rapport contribue à élargir le débat afin de poursuivre la réflexion autour de la criminalité et de trouver des solutions à long terme.

Les données et les outils que l'on retrouve dans cette publication permettront aux gouvernements, aux autorités locales, aux organismes internationaux et aux autres acteurs de mettre en œuvre des politiques de prévention de la criminalité dans leur pays, leur ville et leur communauté.

Cette nouvelle édition du Rapport international est également disponible en ligne en version anglaise et espagnole. Pour obtenir un résumé du Rapport en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français, en japonais ou en portugais, visitez notre site web.



**Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)**

465, rue Saint-Jean, bureau 803  
Montréal (Québec) H2Y 2R6  
CANADA

+1.514.288.6731

[cipc@crime-prevention-intl.org](mailto:cipc@crime-prevention-intl.org)

[www.crime-prevention-intl.org](http://www.crime-prevention-intl.org)